

Liberté Égalité Fraternité





RN 147
DÉVIATION DE LUSSAC-LESCHÂTEAUX

DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
VOLET H— ANNEXES

Guide de lecture du dossier d'autorisation environnementale

Le guide de lecture présente l'ensemble des pièces de la demande d'autorisation environnementale (DAE). Le volet B « Chapitres communs » du DAE, comporte les éléments transversaux aux volets loi sur l'eau, défrichement, dossier de demande de dérogation « espèces et habitats protégés » et incidences Natura 2000, afin d'éviter les redondances et assurer la cohérence des éléments présentés.

Volet défrichement

Volet loi sur l'eau

Volet Natura 2000

Volet espèces protégées

De plus, le volet B – chapitre 4 « Contexte règlementaire » présente, pour chaque volet, des tableaux de correspondance détaillés entre les articles de contenu réglementaire et la localisation de l'information dans le dossier.

Volet A : Résumé non technique
Volet B : Chapitres communs
Chapitre I : Identification du demandeur
Chapitre II : Formulaire Cerfa 15964*1
Chapitre III : Plan de situation
Chapitre IV : Le contexte technique et géographique
Chapitre V : Le contexte règlementaire
Chapitre VI : Maîtrise foncière
Chapitre VII : Notice explicative du projet
Rappel des décisions antérieures
Objectifs et justification du projet
Description des solutions de substitutions raisonnables et indication des principales raisons du choix effectué
Présentation du projet retenu
Appréciation sommaire des dépenses
Calendrier prévisionnel du projet
Chapitre VIII : Diagnostic environnemental
Chapitre IX : Lexique et glossaire des termes techniques
Volet C : Actualisation des incidences notables relatives à l'évolution du projet depuis la Déclaration
d'Utilité Publique
Chapitre I : Préambule
Chapitre II : Evolutions du projet
Chapitre III : Détail des incidences liées aux évolutions du projet
Chapitre IV : Incidences liées aux évolutions du projet sur la prise en compte des engagements de l'Etat
Chapitre V : Evolution des coûts des mesures environnementales

Volet D : Chapitres spécifiques à la demande d'autorisation de défrichement

Chapitre I : Préambule

Chapitre II: Extrait du plan cadastral

Chapitre III : Localisation et caractérisation des terrains à défricher

Chapitre IV : Etude d'impact

Chapitre V : Déclaration du demandeur sur les éventuels incendies

Chapitre VI: Compensation et évolution du projet

Volet E : Chapitres spécifiques à la demande d'autorisation de la loi sur l'eau

Chapitre I : Présentation du volet loi sur l'eau

Chapitre II : Résumé non technique (renvoi vers le volet A)

Chapitre III: Nom et adresse du demandeur (renvoi vers le volet B)

Chapitre IV : Emplacement du projet

Chapitre V : Nature des travaux et rubriques de la nomenclature

Chapitre VI: Incidences et mesures relatives aux eaux souterraines

Chapitre VII: Incidences et mesures relatives aux eaux superficielles

Chapitre VIII : Incidences et mesures relatives aux zones humides (renvoi vers le volet F)

Chapitre IX : Incidences et mesures relatives aux milieux naturels liés à l'eau (hors zones humides)

Chapitre X: Incidences et mesures sur les sites Natura 2000 (renvoi vers le volet Fbis)

Chapitre XI : Compatibilité avec les documents de planification

Chapitre XII: Moyens de surveillance, d'entretien et d'intervention

Chapitre XIII : Annexes

Volet F: Chapitres spécifiques à la demande de dérogation « espèces et habitats protégés »

Chapitre I : Cadre règlementaire et objet de la demande

Chapitre II : Rappel des enjeux écologiques

Chapitre III : Analyse des impacts

Chapitre IV : Présentation des mesures

Volet F bis: Dossier d'incidences Natura 2000

Chapitre I : Législation en vigueur

Chapitre II: Evaluation préliminaire

Chapitre III : Analyse des incidences du projet sur le réseau Natura 2000

Volet G: Atlas cartographique

Volet H : Annexes

Etude d'impact du projet relative à la DUP de 2018

Résultats des Campagnes de mesures de la qualité des eaux superficielles réalisées dans le cadre du projet

Rapport de modélisation hydraulique du Goberté

Rapport de modélisation hydraulique de la Vienne

Rapport de modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

Résultats de pêche

Classification des sondages pédologiques selon les classes GEPPA

Synthèse du travail de recherche des sites de mesure compensatoire

Liste des espèces observées au sein des sites de mesure compensatoire

Eléments justificatifs liés aux mesures compensatoires

Maîtrise foncière

Avis hydrogéologue



Liberté Égalité Fraternité

	ING DPR ENV PR N147 9008 : Volet H Annexes								
Rév	Date	Description	Établi par	Vérifié par	Approuvé par				
А	07/05/2021	Première émission	Equipe projet	ARU	EBD				
В	01/07/2021	Deuxième émission	Equipe projet	ARU	EBD				
С	22/07/2021	Troisième émission	Equipe projet	ARU	EBD				
D	27/01/2022	Quatrième émission	FLE	PCS	ARU/EBD				

SOMMAIRE

СНА	PITRE	I - ETUDE D'IMPACT DE 2018	5
СНА	PITRF	II - RESULTATS DES CAMPAGNES DE MESURES DE LA QUALITE DES	FΔUX
		IELLES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET (QUALYSE)	
1. lı	ndice Bi	iologique Diatomées	6
1.1		sentation	
1.2		/ail de terrain et de laboratoire	
1.3		ultats	
		Le ru des Ages à Lussac	
	1.3.2.	Le ru de Goberté à Mazerolles	
	1.3.3.	Le ru de Faiteroux à Mazerolles	
1.4		clusion	
1.5	_	e floristiques IBD	
		nes de mesures Hydrobiologie	
2.1		npagnes Avril 2020	
	2.1.1.	Le ruisseau des Ages	
	2.1.2.	Faiteroux	
	2.1.3.	Goberté	
2.2		npagnes juillet 2020	
	2.2.1.	Le ruisseau des Ages	
	2.2.2.	Faiteroux	
.2	2.2.3.	Goberté	54
3. (Campag	nes de mesures physico-chimiques	64
3.1		npagnes Avril 2020 et septembre 2020	
	3.1.1.	Le ruisseau des Ages	
3	3.1.2.	Faiteroux	
3	3.1.3.	Goberté	
3.2	. Can	npagnes juillet 2020	68
3	3.2.1.	Le ruisseau des Ages	
3	3.2.2.	Faiteroux	
3	3.2.3.	Goberté	
4. (Campag	nes de mesures des sédiments de cours d'eau	
	1.1.1.	Le ruisseau des Ages	
4	1.1.2.	Faiteroux	
4	1.1.3.	Goberté	74
СНА	PITRE	III - RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DU GOBERTI	≣76
СНА	PITRE	IV - RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DE LA VIENN	E77
CHA AGE		V-RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU 78	J DES
СНА	PITRE	VI - RESULTATS DE PECHES	79

1.	Fiche résultats IPR - Vienne (1/2)79
2.	Fiche résultats IPR - Vienne (2/2)
3.	Fiche résultats IPR - Faiteroux (1/2)
4.	Fiche résultats IPR - Faiteroux (2/2)
5.	Fiche résultats IPR - les Âges (1/2)
6.	Fiche résultats IPR - les Âges (2/2)
7.	Fiche résultats IPR - Goberté (1/2)85
8.	Fiche résultats IPR - Goberté (2/2)
	APITRE VII - CLASSIFICATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES SELON LES ASSES GEPPA 87
	APITRE VIII - SYNTHESE DU TRAVAIL DE RECHERCHE DES SITES DE MESURE DIMPENSATOIRE 114
	APITRE IX - LISTES DES ESPECES OBSERVEES AU SEIN DES SITES DE MESURE OMPENSATOIRE
1.	Site n°1 : Fonliasmes
2.	Site n°2bis : Puits de Châtaigner117
3.	Site n°3 : Bois des Renaudières
4.	Site n°4 : Les Carrières
5.	Site n°5 : Vallon de Chantegros
6.	Site n°6 : La Roche Dubois-Durand
7.	Site n°7 : Les Haras de la Vienne
СН	APITRE X - ELEMENTS JUSTIFICATIFS LIES AUX MESURES COMPENSATOIRES 122
1.	Site n°1 : Fonliasmes
2.	Site n°3 : Bois des Renaudières
3.	Site n°6 : La Roche Dubois-Durand
4.	Site n°7 : Les Haras de la Vienne
СН	APITRE XI - ELEMENTS DE MAITRISE FONCIERE
СН	APITRE XII - AVIS HYDROGEOLOGUE127

CHAPITRE I - ETUDE D'IMPACT DE 2018

CHAPITRE II - RESULTATS DES CAMPAGNES DE MESURES DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES REALISEES DANS LE CADRE DU PROJET (QUALYSE)

1. INDICE BIOLOGIQUE DIATOMEES

1.1. Présentation

En 2020, dans le cadre du suivi hydrobiologique de trois cours d'eau du département de la Vienne, Bi-Eau a analysé les diatomées benthiques et calculé l'Indice Biologique Diatomées (**IBD**) et l'Indice de Polluosensibilité Spécifique (**IPS**). Le premier est utilisé en routine en France et suit la norme NFT 90-354 (2016), le second est plus ancien, plus complet, et est reconnu internationalement.

1.2. Travail de terrain et de laboratoire

L'échantillonnage a été effectué pour la première campagne (état initial avant travaux) les 27, 28 et 29 avril et pour la seconde les 1^{er}, 2 et 3 juillet 2020 par le personnel de QUALYSE. La récolte de diatomées s'est faite par brossage de pierres ou galets et le matériel ainsi récupéré a été fixé *in situ* à l'aide d'un conservateur, puis transmis à Bi-Eau.

Dans notre laboratoire, les récoltes ont ensuite subi un traitement selon la norme NF T 90-354. Les diatomées sont attaquées à l'eau oxygénée (H_2O_2) afin de détruire leur matière organique, et de rendre ainsi les frustules (squelettes externes en silice) identifiables. Ce travail est suivi de plusieurs cycles de rinçage alternant avec des phases de décantation. Ensuite, une goutte de la préparation est montée entre lame et lamelle dans du Naphrax® (résine à indice de réfraction élevé permettant l'observation des valves siliceuses).

L'observation microscopique se fait à l'objectif x100 à l'immersion et en contraste interférentiel. Nous comptons ainsi un minimum de 400 valves. Les identifications sont basées entre autres sur la Süßwasserflora (Krammer & Lange-Berthalot 1986, 1988, 1991) et Diatomeen im Süßwasser - Benthos von Mitteleuropa (Hofmann G., M. Werum und H. Lange-Bertalot, 2013). Un encodage des taxons en 4 lettres est saisi dans le logiciel de calcul Omnidia. C'est sa version 6 (Lecointe & al., 1993) qui est utilisée pour calculer l'indice IPS. La note IBD est calculée par l'algorithme de référence du Système d'évaluation de l'état des eaux (SEEE).

La définition de l'état écologique selon l'arrêté du 27/07/18 qui modifie celui du 25/01/10 (Ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable) utilise les notes IBD selon une grille de cinq classes d'état écologique, les limites de chaque classe évoluent en fonction du tableau 1. La note EQR (Ecological Quality Ratio) se calcule selon la formule suivante :

Note en EQR = (note observée - note minimale du type) / (note de référence du type - note minimale du type)

Les notes de référence et les notes minimales par type de cours d'eau sont données en fonction des hydroécorégions et de la taille des cours d'eau. Elles sont stipulées dans l'arrêté sus cité du 27/07/18.

Ici, le ru des Ages fait partie de l'HER 20 (Dépôts argilo sableux), les rus de Goberté et de Faiteroux font partie de l'HER 9 (Tables calcaires). Pour ces deux HER, la valeur de référence est de 18.1 et la valeur minimale est de 1.

 IBD
 Très bon
 Bon
 Moyen
 Médiocre
 Mauvais

 Limite inférieure des classes d'état
 0.94
 0.78
 0.55
 0.3
 0

Tabl. 1 : Valeurs

inférieures des limites des classes d'état écologique, exprimées en EQR, par type de cours d'eau pour l'IBD

1.3. Résultats

Le tableau 2 récapitule les résultats découlant des analyses diatomiques : y figurent les notes IBD et IPS, la richesse taxinomique, l'indice de diversité de Shannon, la note EQR et l'état écologique en 2020. Les listes floristiques détaillées se trouvent en annexe.

Cours d'eau	Ages Goberté		Faiteroux			
Commune	Lus	sac	Mazerolles			
Date de récolte	27/04/20	03/07/20	29/04/20	02/07/20	28/04/20	01/07/20
Note IBD (sur 20)	15,1	14,8	16,2	15,8	16,6	16,3
Note IPS (sur 20)	14,5	14,6	16,1	14,7	16,3	15,9
Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)	50	56	24	45	30	37
Indice de diversité de Shannon (bits/ind.)	4,59	4,06	2,61	3,55	3,71	3,50
EQR	0,82	0,81	0,89	0,87	0,91	0,89
Etat écologique	bon	bon	bon	bon	bon	bon

Tabl. 2 :

Récapitulatif des résultats découlant des analyses diatomiques du ru des Ages, du ru de Goberté et du ru de Faiteroux en avril et juillet 2020

1.3.1. Le ru des Ages à Lussac

Le ru des **Ages** est classé en bon état écologique, au regard des diatomées benthiques, quelle que soit la date de récolte.

En avril, le cortège diatomique est dominé par *Amphora pediculus* (21.5%) qui signe une faible saprobie mais des eaux eutrophes. Le peuplement est varié et équilibré, avec 50 taxons et une équitabilité de 0.81.

Lors de la prospection estivale (03/07), les résultats IBD et IPS sont peu différents de ceux du printemps. *Amphora pediculus* est le seul taxon dépassant les 10% de participation, dont la contribution est plus élevée qu'au printemps (40.7%). Le cortège est toujours très varié dans cette station (56 taxons - maximum 2020).

Pour les deux périodes, l'indice de diversité est élevé (4.59 et 4.06 bits/ind. - Tabl. 2) ce qui illustre un milieu stable et mature.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 6 sur 127

1.3.2. Le ru de Goberté à Mazerolles

Les diatomées benthiques positionnent également le ru de **Goberté** en bon état écologique, en avril et en juillet 2020 (Tabl. 2).

Au printemps, *Amphora pediculus* occupe à nouveau le premier rang, et s'impose fortement avec une contribution de 45.3%. Elle est secondée par *Achnanthidium microcephalum* (28.4%), espèce sensible à la matière organique mais pouvant tolérer un large spectre de trophie.

Début juillet, nous retrouvons *Amphora pediculus* au premier rang dans des proportions équivalentes (47.1%). Malgré cette participation importante, le cortège diatomique est très varié avec 45 taxons. La note IBD est légèrement inférieure à celle du 29 avril, mais l'écart n'est pas significatif (Δ = 0.4 point).

1.3.3. Le ru de Faiteroux à Mazerolles

Le bon état écologique est aussi octroyé au ru de Faiteroux lors des deux prospections 2020.

Cette station obtient, en avril, les meilleurs résultats de cette année 2020 (Tabl. 2). *Achnanthidium microcephalum* et *Gomphonema pumilum* var. *rigidum* sont ici les espèces indicatrices, elles tolèrent toutes deux une certaine trophie. Cependant *Gomphonema pumilum* var. *rigidum* peut supporter des concentrations moyennes en matière organique. Nous pouvons souligner ici la présence de *Gyrosigma sciotense* au 5ème rang, qui reflète une certaine richesse des eaux en électrolytes.

En juillet, *Amphora pediculus, Achnanthidium microcephalum* et *Caloneis lancettula* forment le trio de tête. Elles signent toutes trois des eaux riches en nutriments et sont assez sensibles à la matière organique. Pour tous les paramètres découlant des analyses diatomiques, les valeurs estivales sont proches de celles du mois d'avril (Tabl. 2).

1.4. Conclusion

En 2020, les résultats des indices diatomiques sont assez homogènes et affichent un bon état écologique pour les trois stations étudiées, lors des deux périodes de prospection. Les peuplements sont tous qualifiés selon Van Dam de β-mésosaprobes et d'eutrophes.

Nous remarquons qu'il y a peu de différence entre les notes IBD des mois d'avril et de juillet, et ce pour les trois stations. Toutefois la richesse taxinomique est toujours plus élevée pour les cortèges estivaux.

Ces résultats sont à comparer à ceux des autres indices et aux résultats de physico-chimie, ce qui permettra d'appréhender de manière plus globale la qualité de ces trois stations.

1.5. Liste floristiques IBD

La ru dos Area à Lucasa, récelta du 02/07/20			
Le ru des Ages à Lussac - récolte du 03/07/20			
Taxons	Code	Nombre	0/00
Amphora pediculus (Kützing) Grunow var. pediculus	APED	166	407
Navicula tripunctata (O.F.Müller) Bory var. tripunctata	NTPT	21	51
Achnanthidium microcephalum Kützing	ADMC	19	47
Sellaphora nigri (De Not.) C.E. Wetzel et Ector comb. nov. emend.	SNIG	18	44
Platessa bahlsii Potapova	PBAH	14	34
Achnanthidium lauenburgianum (Hustedt) Monnier Lange-Bertalot & Ector	ADLB	10	25
Sellaphora atomoides Wetzel & Van de Vijver	SEAT	10	25
Aulacoseira ambigua (Grunow) Simonsen	AAMB	9	22
Planothidium frequentissimum (Lange-Bertalot)Lange-Bertalot var. frequentissimum	PLFR	9	22
Cocconeis euglypta Ehrenberg	CEUG	8	20
Rhoicosphenia abbreviata (C.Agardh) Lange-Bertalot	RABB	8	20
Achnanthidium catenatum (Bily & Marvan) Lange-Bertalot	ADCT	6	15
Navicula cryptotenella Lange-Bertalot var. cryptotenella	NCTE	6	15
Platessa conspicua (A.Mayer) Lange-Bertalot	PTCO	6	15
Gomphonema parvulum var. parvulum f. parvulum (Kützing) Kützing Variaula anmtosephala Kützing var. anmtosephala	GPAR NCRY	5 5	12 12
Navicula cryptocephala Kützing var. cryptocephala Planothidium lanceolatum (Brébisson ex Kützing) Lange-Bertalot var. lanceolatum	PTLA	5	12
Planotnidium lanceolatum (Brebisson ex Kutzing) Lange-Bertalot var. lanceolatum Melosira varians Agardh	MVAR	4	12
werostra varians Agardn Navicula reichardtiana Lange-Bertalot var. reichardtiana in LBK	NRCH	4	10
Navicula reicharditaria Lange-bertaiot var. reicharditaria in LBN Nitzschia amphibia f. amphibia Grunow var. amphibia	NAMP	4	10
Nitzschia ampribia i. ampribia Grunow var. ampribia Nitzschia costei Tudesque, Rimet & Ector	NYCO	4	10
Nitzschia designata subsp. dissipata (Kützing) Grunow var. dissipata	NDIS	4	10
Gomphonema cuneolus E. Reichardt	GCUN	3	7
Navicula cryptotenelloides Lange-Bertalot var. cryptotenelloides	NCTO	3	7
Sellaphora saugerresii (Desm.) C.E. Wetzel & D.G. Mann in Wetzel et al.	SSGE	3	7
Simonsenia delognei Lange-Bertalot	SIDE	3	7
Staurosira venter (Ehrenberg) Cleve & Moeller	SSVE	3	7
Adlafia langebertalotii Monnier et Ector	ALBL	2	5
Aulacoseira pusilla (Meister) Tuji et Houki	AUPU	2	5
Cocconeis placentula Ehrenberg var. placentula	CPLA	2	5
Diploneis separanda Lange-Bertalot	DSEP	2	5
Discostella pseudostelligera (Hustedt) Houk et Klee	DPST	2	5
Encyonopsis minuta Krammer & Reichardt	ECPM	2	5
Fallacia lenzii (Hustedt) Lange-Bertalot in Werum & lange-Bertalot	FLEN	2	5
Fallacia subhamulata (Grunow in V. Heurck) D.G. Mann	FSBH	2	5
Fallacia sublucidula (Hustedt) D.G. Mann	FSLU	2	5
Gomphonema innocens Reichardt	GINN	2	5
Gomphosphenia holmquistii (Foged) Lange-Bertalot var. holmquistii	GPHQ	2	5
Gyrosigma sciotoense(sciotense) (Sullivan et Wormley) Cleve	GSCI	2	5
Navicula antonii Lange-Bertalot	NANT	2	5
Navicula trivialis Lange-Bertalot var. trivialis	NTRV	2	5
Navicula vilaplanii (Lange-Bertalot & Sabater)Lange-Bertalot & Sabater in U.Rumrich Lange-Bertalot & M.Rumrich	NVIP	2	5
Nitzschia archibaldii Lange-Bertalot	NIAR	2	5
Nitzschia recta Hantzsch in Rabenhorst var. recta	NREC	2	5
Reimeria sinuata (Gregory) Kociolek & Stoermer	RSIN	2	5
Reimeria uniseriata Sala Guerrero & Ferrario	RUNI	2	5
Amphora copulata (Kütz) Schoeman & Archibald	ACOP	1	2
Amphora inariensis Krammer	AINA	1	2
Gomphonema pumilum var. rigidum Reichardt & Lange-Bertalot	GPRI	1	2
Vitzschia sociabilis Hustedt	NSOC	1	2
Pseudostaurosira parasitica (W.Smith) Morales var. parasitica	PPRS	1	2
Sellaphora pupula (Kützing) Mereschkowksy var. pupula	SPUP	1	2
Surirella suecica Grunow in Van Heurck	SSUE	1	2
Tryblionella apiculata Gregory	TAPI	1	2
Tryblionella debilis Arnott ex O'Meara var. debilis	TDEB	1	2
Tryblionella salinarum (Grunow) Pantocsek	TSAL	1	2
Note IBD (sur 20)		14	,8
Note IPS (sur 20)		14	
Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)		5	
ndice de diversité de Shannon (bits/ind.)		4,0	
EQR		0,8	
Etat écologique selon l'HER 20		-	on .

Liste floristique des diatomées benthiques en pourcentage i	relatif (pour mille)		
Le ru de Goberté à Mazerolles - récolte du 02/0	07/20		
Taxons	Code	Nombre	0/00
Amphora pediculus (Kützing) Grunow var. pediculus	APED	192	471
Achnanthidium microcephalum Kützing	ADMC	27	66
Staurosirella ovata Morales	STOV	20	49
Staurosira venter (Ehrenberg) Cleve & Moeller	SSVE	13	32
Cocconeis euglypta Ehrenberg	CEUG	12	29
Achnanthidium straubianum (Lange-Bertalot)Lange-Bertalot	ADSB	11	27
Pseudostaurosira brevistriata (Grun.in Van Heurck) Williams & Round	PSBR	11	27
Navicula cryptotenella Lange-Bertalot var. cryptotenella	NCTE	10	25
Navicula gregaria Donkin var. gregaria	NGRE	10	25
Nitzschia sociabilis Hustedt	NSOC	8	20
Sellaphora nigri (De Not.) C.E. Wetzel et Ector comb. nov. emend.	SNIG	8	20
Navicula tripunctata (O.F.Müller) Bory var. tripunctata	NTPT	7	17
Achnanthidium druartii Rimet & Couté in Rimet & al.	ADRU	6	15
Amphora sp.	AMPS	5	12
Planothidium frequentissimum (Lange-Bertalot)Lange-Bertalot var. frequentissimum	PLFR	5	12
Reimeria uniseriata Sala Guerrero & Ferrario	RUNI	5	12
Amphora inariensis Krammer	AINA	4	10
Encyonopsis minuta Krammer & Reichardt	ECPM	4	10
Gomphosphenia holmquistii (Foged) Lange-Bertalot var. holmquistii	GPHQ	4	10
Gyrosigma sciotoense(sciotense) (Sullivan et Wormley) Cleve	GSCI	3	7
Hippodonta capitata (Ehr.)Lange-BertalotMetzeltin & Witkowski	HCAP	3	7
Nitzschia dissipata subsp. dissipata (Kützing) Grunow var. dissipata	NDIS	3	7
Reimeria sinuata (Gregory) Kociolek & Stoermer	RSIN	3	7
Caloneis sp.	CALS	2	5
Cocconeis disculus (Schumann) Cleve in Cleve & Jentzsch	CDIS	2	5
Cocconeis lineata Ehrenberg	CLNT	2	5
Cocconeis neothumensis Krammer var. neothumensis	CNTH	2	5
Cocconeis placentula Ehrenberg var. placentula	CPLA	2	5
ENCYONEMA F.T. Kützing	ENCY	2	5
Fallacia sublucidula (Hustedt) D.G. Mann	FSLU	2	5
Fragilaria canariensis Lange-Bertalot	FCAN	2	5
Gomphonema sp.	GOMS	2	5
Navicula upsaliensis (Grunow) Peragallo	NUSA	2	5
Rhoicosphenia abbreviata (C.Agardh) Lange-Bertalot	RABB	2	5
Sellaphora atomoides Wetzel & Van de Vijver	SEAT	2	5
Adlafia langebertalotii Monnier et Ector	ALBL	1	2
Cyclotella ocellata Pantocsek	COCE	1	2
Fallacia lenzii (Hustedt) Lange-Bertalot in Werum & lange-Bertalot	FLEN	1	2
Fragilaria sp.	FRAS	1	2
Gomphonema parvulum var. parvulum f. parvulum (Kützing) Kützing	GPAR	1	2
Karayevia clevei (Grunow in Cl. & Grun.) Bukhtiyarova var. clevei	KCLE	1	2
Nitzschia media Hantzsch.	NIME	1	2
Nitzschia vermicularis (Kützing) Hantzsch in Rabenhorst var. vermicularis	NVER	1	2
Sellaphora vitabunda (Hustedt) D.G. Mann	SVIT	1	2
Simonsenia delognei Lange-Bertalot	SIDE	1	2
Note IBD (sur 20)		15	Ω
Note IPS (sur 20)		14	
Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)		4:	
, ,			
ndice de diversité de Shannon (bits/ind.)		3,5	
EQR Etat écologique selon l'HER 9		0,8 bo	

Liste floristique des diatomées benthiques en pourcentage	relatif (pour m	ille)	
Le ru de Faiteroux à Mazerolles - récolte du 01	/07/20		
Le fu de l'alteroux à mazerolles - recoite du o	101120		
Taxons	Code	Nombre	0/00
Amphora pediculus (Kützing) Grunow var. pediculus	APED	156	377
Achnanthidium microcephalum Kützing	ADMC	65	157
Caloneis lancettula (Schulz-Danzig) Lange-Bertalot & Witkowski	CLCT	42	101
Nitzschia sociabilis Hustedt	NSOC	17	41
Amphora inariensis Krammer	AINA	13	31
Gyrosigma sciotoense(sciotense) (Sullivan et Wormley) Cleve	GSCI	13	31
Staurosirella sp.	SSSP	10	24
Cocconeis euglypta Ehrenberg	CEUG	8	19
Navicula cryptotenella Lange-Bertalot var. cryptotenella	NCTE	8	19
Rhoicosphenia abbreviata (C.Agardh) Lange-Bertalot	RABB	8	19
Staurosirella ovata Morales	STOV	7	17
Achnanthidium sp.	ADCS	5	12
Fallacia sublucidula (Hustedt) D.G. Mann	FSLU	5	12
Navicula tripunctata (O.F.Müller) Bory var. tripunctata	NTPT	5	12
Cocconeis placentula Ehrenberg var. placentula	CPLA	4	10
Fragilaria sp.	FRAS	4	10
Gomphonema pumilum var. rigidum Reichardt & Lange-Bertalot	GPRI	4	10
Navicula gregaria Donkin var. gregaria	NGRE	4	10
Staurosira sp.	SSPE	4	10
Staurosira venter (Ehrenberg) Cleve & Moeller	SSVE	4	10
Planothidium frequentissimum (Lange-Bertalot)Lange-Bertalot var. frequentissimum	PLFR	3	7
Planothidium rostratoholarcticum Lange-Bertalot et Bak in Bak & Lange-Bertalot	PROH	3	7
Fragilaria gracilis Østrup	FGRA	2	5
Gomphonema sp.	GOMS	2	5
Navicula cincta (Ehr.) Ralfs in Pritchard var. cincta	NCIN	2	5
Reimeria sinuata (Gregory) Kociolek & Stoermer	RSIN	2	5
Sellaphora atomoides Wetzel & Van de Vijver	SEAT	2	5
Sellaphora nigri (De Not.) C.E. Wetzel et Ector comb. nov. emend.	SNIG	2	5
Stauroneis smithii Grunow var. smithii	SSMI	2	5
Gomphonema angustatum (Kützing) Rabenhorst var. angustatum	GANG	1	2
Melosira varians Agardh	MVAR	1	2
Navicula upsaliensis (Grunow) Peragallo	NUSA	1	2
Nitzschia dissipata subsp. dissipata (Kützing) Grunow var. dissipata	NDIS	1	2
Nitzschia palea (Kützing) W.Smith var.debilis(Kützing)Grunow in Cleve & Grunow	NPAD	1	2
Nitzschia palea (Kützing) W.Smith var. palea	NPAL	1	2
Nitzschia recta Hantzsch in Rabenhorst var. recta	NREC	1	2
Planothidium lanceolatum (Brébisson ex Kützing) Lange-Bertalot var. lanceolatum	PTLA	1	2
Note IBD (sur 20)		16	,3
Note IPS (sur 20)		15	,9
Richesse taxinomique (nb. taxons/récolte)		37	7
Indice de diversité de Shannon (bits/ind.)		3,5	50
EQR		0,8	39

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 8 sur 127

2. CAMPAGNES DE MESURES HYDROBIOLOGIE

2.1. Campagnes Avril 2020

2.1.1. Le ruisseau des Ages



5 allées de l'Océan 17000 LA ROCHELLE Tél 05 46 28 12 12 – Fax 05 46 28 39 83

Courriel: contact-ir@qualyse.fr

ège: ZI Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr N° 20LH3118-1 Produit EN997

La Rochelle le 19/05/2020

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

RU DES AGES



Macroinvertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388



20LH3118-1 - Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 9 sur 127

20LH3118-1 - Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** aa

NUMERO DOSSIER: 20LH3118-1

Code de la station : Ru des Ages Nom de la station : Ages

Nom du cours d'eau : Ru des Ages

Nom de la commune / Code INSEE : LUSSAC LES CHATEAUX/ 86140

Lieu-dit: D11

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II): X Amont : 475876 Y Aval : 2155788

Y Amont: 2155751 X Aval: 475811 Z Altitude : 89 m

les Vignes

Zone d'Adriette
des Cleirences

Ales Gardes

les Groges

Géolocalisation.





Amont de la station.

Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 3 sur 18

OBSERVATIONS TERRAIN ** aa

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse des zones prairiales et forestière.

ENVIRONNEMENT

- · Ripisylve : les rives sont en pente douces avec une végétation arborée et herbacée.
- Faune:/
- . Géologie : lit du cours d'eau reposant sur un sol datant du jurassique.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Petit cours d'eau des dépôts argilo sableux.

INFORMATIONS ANNEXES

Prélèvement fait sur cette portion du cours d'eau car il y a plusieurs radiers/mouilles et obstacles entravant l'écoulement plus en amont (branchages sur le lit du cours d'eau).



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'ascréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marqués du sigle ++. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 5 sur 18

20LH3118-1 - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** 00

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier/ Anne Giraud

Date et heure du prélèvement : 27/04/2020 à 13h00

Cours d'eau : Ru des Ages

Température air (°C): 20 Température eau (°C): 13.8

PH:7.7 Conductivité (µS/cm) : 752

Oxygène (mg/L):8.2 Oxygène (% saturation):80.2

Météorologie des jours précédents : ensoleillé

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : Bonnes

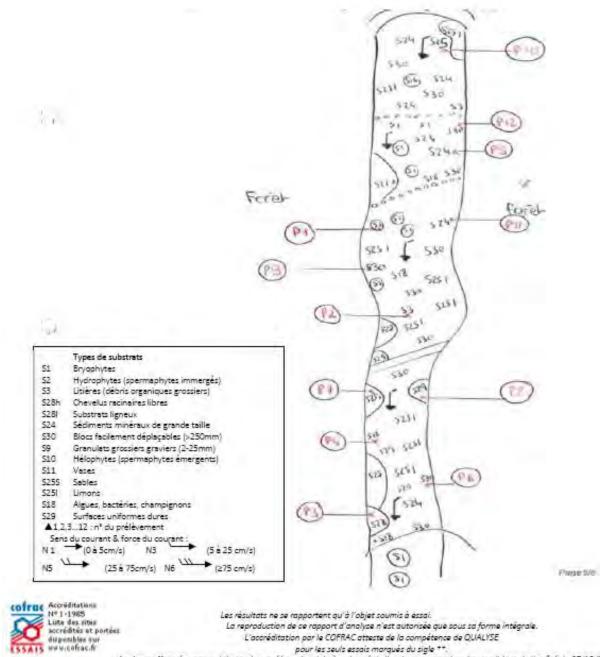
Longueur station (m): 88

Largeur débit plein bord (m) : 4.9 Largeur au miroir moyenne (m): 3.8

Superficie au miroir (m2): 335 Superficie maximale substrat marginal (m²): < à 16.7

Visibilité (Disque de Secchi) : toute la profondeur

Type de conservation avant tri : Alcool





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de se rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour

les seules analyses marquées du sigle aa.

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 6 sur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ** 00

MATINE CHECKAT	PRIORITE DE SUBSTRAT		VITESSE				*
NATURE SUBSTRAT	PRELEVEMENT	SOUSTRAL	N5	N5	N3	N1	RECOUVREMENT
S1 Bryophytes	11	М			P1		4
S2 Spermaphytes immergés	10						
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	M			P2		2
S28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	M			P3		2
S24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7	D			P5 P11		24
S30 Blocs (> 250 mm)	6	D			P6 P9 P12		34
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5						
S10 Spermaphytes émergents de strate basse	4.						
S11 Vases (<0.1mm)	3						
S25 Sables et limons (< 2mm)	2	D			P7 P10		25
S18 Algues bactéries champignons	1	M			P4		1
S29 Surfaces dures et uniformes	0	D	1	1	P8		8
			-			_	

LEGENDE

Substrat:

D = dominant (5 à 100 %)

M = marginal représentatif (< 5%)

P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
V<5	N1	Nulle
25>∨≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marquès du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 7 sur 18

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ** aa

PHASES	N° PRELEVEMENT	INFORMATIONS				
	P1	Substrat : S1 Bryophytes Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 14 cm Abondance : /			
	P 2	Substrat : S3 Litières Colmatage et intensité : 2 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 33 cm Abondance : /			
А	Р3	Substrat : S28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 1 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 24 cm Abondance : /			
	P4	Substrat : S18 Algues Colmatage et intensité : 1 limons prélèvements) Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 17 et 32 cm (2 Abondance : /			
	P 5	Substrat : S24 Pierres galets Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 22 cm Abondance : /			
В	P 6	Substrat : \$30 Blocs Colmatage et intensité : 3 limons Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /			
Ü	P 7	Substrat : S25 Sable limon Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 27 cm Abondance : /			
	P 8	Substrat : S29 Surface dure Colmatage et intensité : 2 limons Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 5 cm Abondance : /			



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais manqués du sinle **

pour les seuls essais marqués du sigle ++. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 9 sur 18

20LH3118-1 - Page 8 sur 18

		20LF13110-1 - Page 0 SUF 10
P 9	Substrat : S30 Blocs Colmatage et intensité : 2 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé :	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 26 cm Abondance : /
P 10	Substrat : S25 Sable limon Colmatage et intensité : 1 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 41 cm Abondance : /
P 11	Substrat : S24 Pierres galets Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 15 cm Abondance : /
P 12	Substrat : S30 Blocs Colmatage et intensité : 2 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /

LA LISTE FAUNISTIQUE ** aa

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunistique).

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 x Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	Х
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regrou	pement p	ar phase	A+B
selon XP T90-388	XP T90-388	A B C		Ave	
TRICHOPTERA					
Goeridae	Silo/ lithax	0	0	1	0
	Total	0	0	1	0
Hydropsychidae	hydropsyche	1	0	1	1
	Total	1	0	1	1
Leptoceridae	pecetis	0	1	0	1
	Total	0	1	0	1
Polycentropodidae	polycentropus	3	1	0	4
	holocentropus	0	0	2	0
	plectrocnemia	0	1	2	1
	Total	3	2	4	5
Psychomyidae	lype	0	0	5	- 0
200	Total	0	0	5	0
	TOTAL	4	3	11	7
EPHEMEROPTERA					
Baetidae	Non déterminé au niveau B car XX	11	6	3	17
	baetis	11	1	34	12
	Tatal	22	7	37	29
Ephemerellidae	ephemerella -	29	7	53	36
	Total	29	7	53	36
Ephemeridae	ephemera	2	1	3	3
	Total	2	1	3	3
Heptageniidae	ecdyonurus	0	1	0	1
	Total	0	1	0	1
Leptophlebiidae	Non déterminé au niveau B car XX	5	3	10	8
éditations	habroleptoides	1	0	0	1



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marquès du sigle **.

In laboratoire agréé par le ministère charaé de l'environnement dans les conditions de l'am

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle oa.

20LH3118-1 - Page 11 sur 18

	habrophlebia	15	3	20LH3118-1	18
	Tatal	21	6	21	27
	TOTAL	74	22	124	96
Verrooters	TOTAL	/4	22	124	36
HETEROPTERA	[Section and		_		- 10
Corixidae	micronecta	1	9	3	10
	Total	1	9	3	10
	TOTAL	1	9	3	10
COLEOPTERA					
Elmidae	elmis	7	2	8	9
	bulimnius	1	0	0	1
	limnius	0	1	0	1
	Total	8	3	8	11
	TOTAL	8	3	8	11
DIPTERA					
Ceratopogonidae		0	1	1	1
Chironomidae		761	71	116	832
Limoniidae		0	0	6	0
Simuliidae		2	.0	0	2
	TOTAL	763	72	123	835
MEGALOPTERA					
Sialidae	sialis	4	2	1	- 6
	TOTAL	4	2	1	6
CRUSTACEA					
		4	5	1	- 9
Asellidae	Total	4	5	1	9
Gammaridae	Non déterminé au niveau B car XX	9	6	6	15
	echinogammarus	190	14	13	204
	gammarus	11	6	0	17
	Total	210	26	19	236
	TOTAL	214	31	20	245
GASTEROPODA	12772				-
NAME AND ADDRESS OF PERSONS ASSESSED.	ancylus	-	-		4
Ancylidae	Total	2	2	0	4
Mark at the state of				_	-
Hydrobiidae	potamopyrgus	3	19	3	22
	Total	3	19	3	22
- TO 1000	TOTAL	5	21	3	26
BIVALVIA		-		-	-
Sphaeriidae	pisidium	0	5	1	5
	Total	0	5	1	5
	TOTAL	0	5	1	5
OLIGOCHAETA					
Oligochaeta		0	0	- 2	0
	TOTAL	0	0	2	0
		1073	168	296	1243



Les résultats ne se rapportent qu'à l'abjet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du siale **.

pour les seuls essais marqués du sigle ++. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

RESULTATS

Variété taxonomic	lue l	19
Classe de variété t	axonomique (/14)	06
Groupe indicateur	(/9)	07 Leptophlebiidae
Robustesse (MPCE		1 (obtenue avec le deuxième taxon <i>Ephemeridae</i> GI 6)
Coefficient morph	o dynamique	9.3/20 soit 6.5/14
	MPCE (/20)	12
Indice	I2M2 (selon le SEEE version 1.0.6)	0.2405
Typologie national	le (selon le SANDRE)	TP20
Etat écologique		Médiocre

NB: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

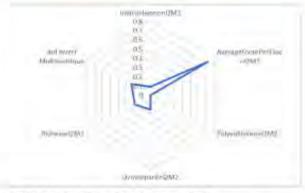
Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	7	7	13
Marginal (A)	7	5	11
Global (A+B+C)	7	7	13

US = Unités systématiques; Equivalent MPCE = A+B ; Dominant = B+C ; Marginal = A ; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

Indice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0.0928	0.7209	0	0.1547	0.1955

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.



Cofrac Accréditations
Nº 1-1985
Liste des sites
accrédités et poutées
disponibles sur
www.cofrac.fr

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 14 sur 127

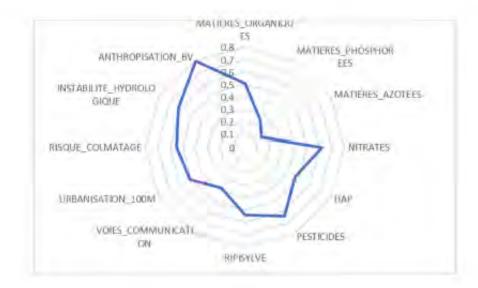
20LH3118-1 - Page 13 sur 18

20LH3118-1 - Page 12 sur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

Matières organiques	0.5092
Matières azotées	0.1525
Nitrates	0.6208
Matières phosphorées	0.2488
HAP	0.4698
Pesticides	0.6381
Risque de colmatage	0.5504
Ripisylve	0.5408
Voies de communication	0.3732
Urbanisation	0.5113
Instabilité hydrologique	0.6203
Anthropisation du BV	0.7955

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions potentielles





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marqués du sigle ++. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle oa.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES

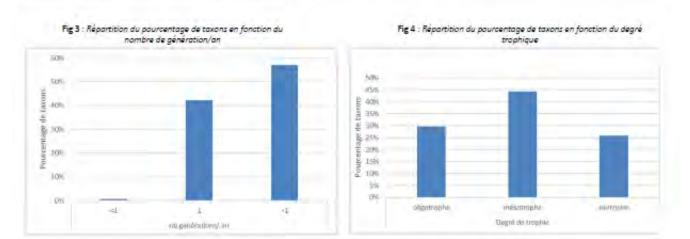


Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction de la valeur saprobiale

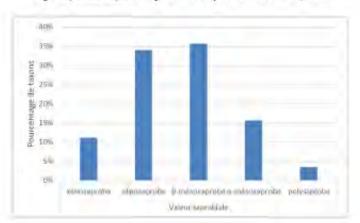
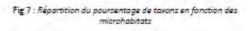
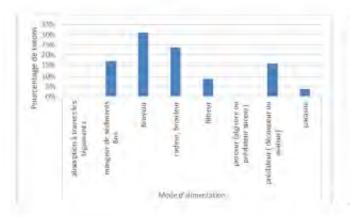
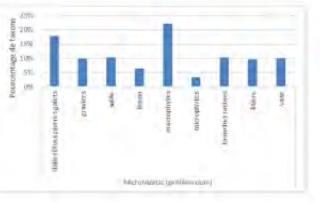


Fig 6 : Répartition du pourcentage de taxans en fonction des modes









Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère shargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 15 sur 127

20LH3118-1 - Page 15 sur 18

20LH3118-1 - Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru des Ages, 1241 taxons répartis en 19 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 6/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les *Leptophlebiidae* (GI=7). L'équivalent MPCE obtenu est de 12/20. D'après le coefficient morphodynamique tous les habitats sont exploités par les taxons et il y a un point d'écart à la robustesse, la note est fiable.

12M2 et métriques associées

L'I2M2 est de 0.2405, l'état écologique est médiocre.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique un faible polyvoltinisme mais un ASPT important. Ceci met en avant la présence de taxons polluosensibles.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique, l'anthropisation du bassin versant et aux nitrates.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/ an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al, 1999; ARCHAIMBAULT, 2010).

43% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 52% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition est équilibrée avec à la fois des taxons à taux de développement lents et d'autres à taux de développement rapides comme les Gammaridae echinogammarus.

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macro invertébrés dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4).

30% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 44% mésotrophe et 26% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.5), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (36%) et. oligosaprobe (34%) Ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

Mode d'alimentation

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Broyeur (31%) : ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Gammaridae echinogammarus ou les éphémères Leptophlebiidae habrphlebia.
- racleurs brouteurs (24%) : ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les Elmidae elmis.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés en :

- -22% des taxons retrouvés en macrophyte, habitat minoritaire mais biogène sur la station.
- -18% des taxons retrouvés sur des Dalles, blocs, pierres galets : habitats échantillonnés et dominants sur la station.

La note MPCE de la station est de 12/20, l'indice I2M2 de 0.2405 ceci classe la station en médiocre état écologique. Tous les habitats sont exploités par les taxons et présence de taxons polluosensibles.

Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique ou les nitrates.

Noémie SOULIER

Vannick Caron

Satis

The

Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu' à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marquès du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-1 - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20.

<u>I2M2</u>: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EQR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons observés.
- ASPT (Average scare per taxon) : Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse: Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1:1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'12M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et l'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

Robustesse: Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

<u>Classe de variété taxonomique</u>: La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10, R 212-11, R212-18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'12M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20tH3118-1 - Page 17 sur 18

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	Petit	Très Petit	
Hydroécorégions de niveau 1		Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2						
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	Cas général			0.665-0.443-0.	295-0.148		
		Exogène de l'HER 9 (Tables Calcaires)		0.665-0.	443-0.295-0.148			
		Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.565-0.443-0.295- 0.148			
Z1	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général				0.665-0.443	-0.295-0.148	
3	MASSIF CENTRAL SUD	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0	.443-0.295-0.14	18	
		Exogene de l'HER 19 (Grands Causses)			0.665-0.498-0.332- 0.166			
		Exagêne de l'HER 8 (Cévennes)		-				
		Exogéne de l'HER 19 au 8		0.665-0.498- 0.332-0.166				
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général		1	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443- 0.295-0.148	
		Exogène de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.5 ou N)	A	0.565-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	- 0.665-0.443-0.295-0.		
15	PLAINE SAONE	Exogène de l'HER 3 ou 21			1 1 1 1			
		Exogène de l'HER 5 (Jura/Pré-Alpes du Nord)		A	0.665-0.443-0.2	1.295-0.148		
		Cas général	A		0.665-0.443-0.295-0.148		18	
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	A			VIII. 1		
5	JURA/FRE-ALPES DU NORD	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.605-0	0.605-0.354-0.236-0.118		
		Exogêne de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0.	46-0.306-0.153			
TGA	PLEUVES ALPINS	Cas général	A			-		
2	ALPES INTERNES	Cas général			0.665-0.46-0.3	0.665-0.46-0.306-0.153		
7	FRE-ALPES DU SUD	Cas général			0.676-0.454-0	6-0.464-0.31-0.155		
	10010-00000	Exogêne de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0.	46-0.306-0.153			
6	MEDITERRANEE	Exagêne de l'HER 2 ou 7	A	0.665-0.498- 0.332-0.166				
		Exogène de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)		0.665-0.4	198-0.332-0.166			
		Exagêne de l'HER 8 (Cévennes)	A	0.665-0.498-0.332-0.166				
		Exagene de l'HER 1 (Pyrénées)	Α -			2000		
		Cas général	T I	0.665-0.498- 0.332-0.166		0.676-0.464-0.31-0.155		
8	CÉVENNES	Cas général		0.665-0.	498-0.332-0.166	0.676-0.464	4-0.31-0.155	
		A-her2 nº70			0,676-	-0.464-0.31-0.155		
16	CORSE	A-her2 n°22		0.665-0.498-	0.676-	0.464-0.31-0.15	5	
		B-her2 n°88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155		A	
19	GRANDS CAUSSES	Cas général				0.665-0.498- 0.332-0.166		
		Exogene de l'HER 8 (Cévennes)		0.665-0.	498-0.332-0.166			



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

					2013	13118-1 - Page	18 sur 18
		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Mayen	Petit	Très Petit
	sécorégions de niveau 1 ou très grand fleuve	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
11	CAUSSES AQUITAINS	Cas général				0.665-0.49	8-0.332-0.166
		Exogêne de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.2	95-d.148	
14	COTEAUX AQUITAINS	Exogène des HER 3, 8, 11 ou 19	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
		Exogêne de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	A				
		Cas général		0.665-0.	443-0.295-0.148	0.665-0.49	8-0.332-0.166
		Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)	A	0.665-0.	498-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153	
13	LANDES	Cas général			0.665-0	-0.443-0.295-0.148	
1	PYRENEES	Ças général		A	0.665-	5-0.46-0.306-0.153	
12	ARMORICAIN	A-Centre-Sud (her2 nº 58 et 117)		A	0.665-0.443-0.295-	0.665-0.443-0.295-0.1	
		B-Ouest-Nord Est (her2 n° 55, 59 et 118)			0.148	1	
TTGL	LA LOIRE	Cas général	A				-
9	TABLES CALCAIRES	A-her2 nº 57			0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Cas général	A	0.665-0.443-		-0.295-0.148	
		Exogene de l'HER 10		0.665-0.	443-0.295-0.148	-	
		Exogéne de l'HER 21 (Massif central Nord)	ð				
10	COTES CALCAIRES EST	Exogène de l'HER 21 (Massif central Nord)		0.665-0.	443-0.295-0.148		
		Cas général	A	0.665-0.	443-0.295-0.148	0.665-0.49	8-0.332-0.166
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
4.	VOSGES	Cas général		0.665-		.443-0.295-0.1	48
22	ARDENNES	Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	A				
		Cas général		0.565-0.	498-0.332-0.166	0.665-0.44	3-0.295-0.148
18	ALSACE	Cas général			0.665-0	0.443-0.295-0.1	48
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)			0.665-0.443-0.295-0.14	3	

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de se rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale,

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE,

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

2.1.2. Faiteroux



5 allées de l'Océan 17000 LA ROCHELLE Tél 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

Courriel : contact-lr@qualyse.fr

e: ZI Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr La Rochelle le 19/05/2020

N° 20LH3118-3 Produit EN997

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

Ru du Faiteroux



Macroinvertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388

20LH3118-3 - Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu' à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 18 sur 127

20LH3118-3 - Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** aa

NUMERO DOSSIER: 20LH3118-3

Code de la station : Faiteroux Nom de la station : Faiteroux

Nom du cours d'eau : Ru du Faiteroux

Nom de la commune / Code INSEE : MAZEROLLES/ 86153

Lieu-dit : Bois ragot

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II) : X Amont : 474135 Y Aval : 2155298

Y Amont: 2155231 X Aval: 474134

Z Altitude: 73 m



Géolocalisation.





Amont de la station.

Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-3 - Page 3 sur 18

OBSERVATIONS TERRAIN ** aa

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse essentiellement une zone forestière en rive gauche et une parcelle agricole (maisicultures) en rive droite.

ENVIRONNEMENT

- Ripisylve : le cours d'eau est bordé d'une ripisylve équilibré composée d'arbres.
- Faune:/
- . Géologie : le lit du cours d'eau repose sur des alluvions récents fluviatils.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Très petit cours d'eau dans les tables calcaires.

INFORMATIONS ANNEXES

1



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de se rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale,
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour
les seules analyses marquées du sigle aa.

Page 19 sur 127

20LH3118-3 - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** aa

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier/ Morgane Fournier

Date et heure du prélèvement : 28/04/2020 à 13 :30

Cours d'eau : Faiteroux

Température air (°C): 15 Température eau (°C): 13.9

PH: 7.8 Conductivité (µS/cm): 673

Oxygène (mg/L): 8.97 Oxygène (% saturation): 88.4

Météorologie des jours précédents : Couvert

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : Bonnes

Longueur station (m): 74

Largeur débit plein bord (m): 4.1 Largeur au miroir moyenne (m): 2,4

Superficie au miroir (m2): 177.6 Superficie maximale substrat marginal (m2): < à 8.9

Visibilité (Disque de Secchi) : toute la profondeur

Type de conservation avant tri : Alcool

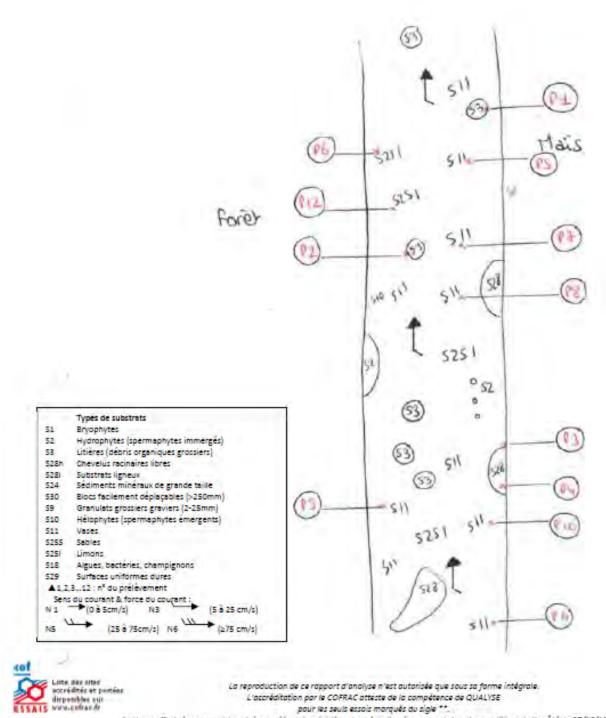


Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de se rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-3 - Page 5 sur 18

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION



La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Liste das listed accrédités et pustées

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle ab.

20LH3118-3 - Page 7 sur 18

20LH 3118-3 - Page 6 bur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ** 00

NATURE SUBSTRAT	PRIORITE DE SUBSTRAT			VIT	×		
MATURESUBSTRAT	PRELEVEMENT	SOBSTRAI	N6	NS	N3	N1	RECOUVREMENT
S1 Bryophytes	11						
S2 Spermaphytes immergés	10						
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	М			P1 P2		4
\$28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	М			P3 P4		2
S24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7						
S30 Blocs (> 250 mm)	6						
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5						
S10 Spermaphytes émergents de strate basse	4	P					
S11 Vases (<0.1mm)	3	D			P5 P7 P8 P9 P10 P11		70
S25 Sables et limons (< 2mm)	2	D			P6 P12		24
S18 Algues bactéries champignons	1						
S29 Surfaces dures et uniformes	0		ì				

LEGENDE

Substrat:

D = dominant (5 à 100 %) M = marginal représentatif (< 5%) P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
v<5	N1	Nulle
25>v≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ** oa

PHASES	N° PRELEVEMENT	INFORMATIONS			
	P1	Substrat : \$3 Litières Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 15 cm Abondance : /		
В	P 2	Substrat : \$3 Litières Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /		
	P 3	Substrat : S28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 2 limons Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /		
	P4	Substrat : S28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 2 limons Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /		
	P.S	Substrat : \$11 Vases Colmatage et intensité :0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 30 cm Abondance : /		
	P 6	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /		
	P.7	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 16 cm Abondance : /		
	P8	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau ; 10 cm Abondance : /		



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuis essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle au.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page **21** sur **127**

			20LH3118-3 - Page 8 sur 18
	P 9	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 8 cm
	13	Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Abondance:/
		Substrat : S11 Vases	Stabilité : Stable
	P 10	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 23 cm
		Végétation:/	Abondance:/
C		Matériel de prélèvement utilisé : surber	
		Substrat : S11 Vases	Stabilité : Instable
	P 11	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 11 cm
		Végétation:/	Abondance:/
		Matériel de prélèvement utilisé : surber	
		Substrat : S25 Sables limons	Stabilité : Instable
	P 12	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 3 cm
		Végétation:/	Abondance : /
		Matériel de prélèvement utilisé : surber	

Auréditations
plu 1-1985
Little des situs
accrédités et genées
duporibles our
ESSAIS leves.cotracér

Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marques au sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

200H3118-3 - Page 9 sur 18

LA LISTE FAUNISTIQUE ** 00

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunistique).

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 x

Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier

Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	X
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regroupement par phase			A+B
selon XP T90-388	XP T90-388	A	8 C		ATB
TRICHOPTERA					
Limnephilidae	Iimnephilinae	4	0	2	4
	Total	4	0	2	4
Polycentropodidae	plectrocnemia	1	0	4	1
	Total	1	0	4	1
Psychomyidae	lype	1	1	0	2
	Total	1	1	0	2
Sericostomatidae	sericostoma	0	0	1	0
	Total	0	0	-1	0
	TOTAL	6	1	7	7
EPHEMEROPTERA					
Ephemeridae	ephemera	7	5	6	12
	Total	7	S	6	12
	TOTAL	7	5	6	12
COLEOPTERA					
Elmidae	elmis	20	0	1	20
	TOTAL	20	0	1	20
DIPTERA					
Ceratopoganidae		5	6	1	11
Chironomidae		25	21	40	46
Tabanidae		0	1	1	1
	TOTAL	30	28	42	58
ODONATES					
Calopterygidae	calopteryx	2	0	0	2
	Total	2	0	0	2



Les résultats ne se rapportent qu'à l'abjet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle do.

				20LH3118-3	- Page 10
Cordulegasteridae	cordulegaster	2	1	0	3
	Total	2	1.	0	3-
	TOTAL	4	1	0	5
CRUSTACEA					
Gammaridae	Non déterminé au niveau B car XX	0	18	0	18
	echinogammarus	59	0	28	59
	gammarus	847	99	267	946
	Total	906	117	295	1023
	TOTAL	906	117	295	1023
GASTEROPODA					
Hydrobiidae	potamopyrgus	13	5	15	18
	Total	13	5	15	18
	TOTAL	13	5	15	18
OLIGOCHAETA					
Oligochaeta		9	14	14	23
Oligochideta	The second second				1

TOTAL

RESULTATS

2018118-3 - Page 11 sur 18

Variété taxonomiqu	ue	13		
Classe de variété taxonomique (/14)		5		
Groupe indicateur (/9)		6 Ephemeridae		
Robustesse (MPCE)		4 (obtenue avec le deuxième taxon Elmidae GI 2)		
Coefficient morpho	dynamique	10.18/20 soit 7.1/14		
	MPCE (/20)	10		
Indice	12M2 (selon le SEEE version 1.0.6)	0.16		
Typologie nationale (selon le SANDRE)		TP9		
Etat écologique		Médiocre		

NB: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

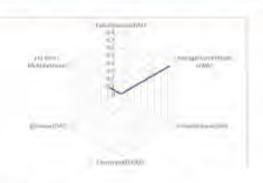
Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	6	5	10
Marginal (A)	6	4	9
Global (A+B+C)	6	5	10

US = Unités systématiques; Equivalent MPCE = A+B; Dominant = B+C; Marginal = A; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

ndice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0	0.7262	0	0	0

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.



Les résultats ne se repportent qu'd l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

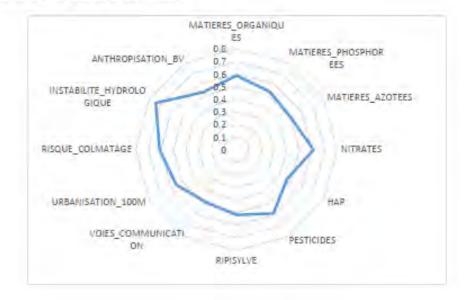
20LH3118-3 - Page 13 sur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

20LH3118-3 - Page 12 sur 18

Matières organiques	0.5892
Matières azotées	0.503
Nitrates	0.6115
Matières phosphorées	0.5317
HAP	0.4659
Pesticides	0.5859
Risque de colmatage	0.6106
Ripisylve	0.5173
Voies de communication	0.4824
Urbanisation	0.5536
Instabilité hydrologique	0.7407
Anthropisation du BV	0.5281

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions potentielles





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES

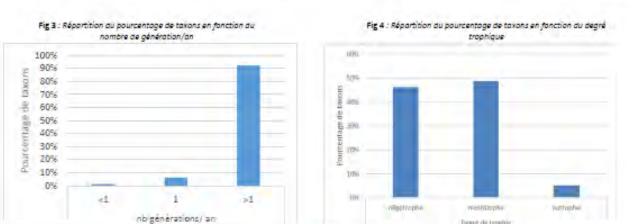
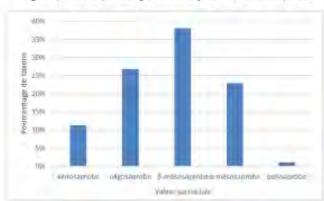
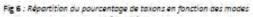


Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction de la valeur saprobiale





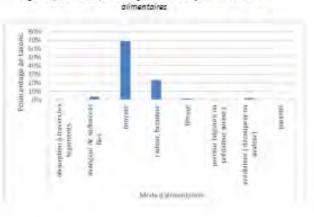
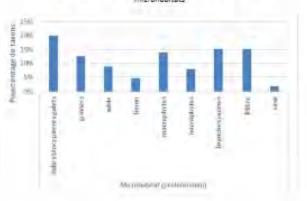


Fig 7 : Répartition au pourcentage de taxons en fonction des microhabitats

Tingré de trophir



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALVSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées au sigle aa.

20LH3118-3 - Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru du Faiteroux, 1166 taxons répartis en 13 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 5/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les Ephemeridae (GI=6). L'équivalent MPCE obtenu est de 10/20. D'après le coefficient morphodynamique tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et il y a des points d'écarts à la robustesse.

12M2 et métriques associées

L'I2M2 est de 0.16, l'état écologique est médiocre.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique un ASPT important soit des taxons à forte polluosensibilité. La richesse et diversité sont faibles.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique, aux nitrates et risques de colmatage.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/ an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al, 1999; ARCHAIMBAULT, 2010).

7% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 92% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition de taxons à taux de renouvellement rapide peut s'expliquer par l'abondance des taxons retrouver comme les crustacés Gammaridae gammarus (plus du tiers du prélèvement).

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macro invertébrés dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4).

46% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 49% mésotrophe et 5% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement à peu chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.5), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (38%) et. oligosaprobe (29%) Ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa farme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-3 - Page 15 sur 18

Mode d'alimentation

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Broyeur (69%): ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Gammaridae aammarus ou les Ephemeridae ephemera.
- racleurs brouteurs (23%) : ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les Elmidae elmis.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés en :

- -20% des taxons retrouvés sur des Dalles, blocs, pierres galets : habitats non échantillonnés sur la station mais présents à certains endroits
- -15% des taxons retrouvés en branches et 15 % en litières : habitats minoritaires mais biogènes et présents sur la station.

La note MPCE de la station est de 10/20, l'indice I2M2 de 0.16 ceci classe la station en médiocre état écologique. Tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et présence de taxons polluosensibles.

Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique, les nitrates ou les risques de colmatage.

Noémie SOULIER

Yannick Caron

Satur

Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées au sigle ab.

20LH3118-3 - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20.

<u>I2M2</u>: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EOR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons observés.
- ASPT (Average scare per taxon) : Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse: Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1 : 1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'12M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et l'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

<u>Robustesse</u>: Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

<u>Classe de variété taxonomique</u>: La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10, R 212-11, R 212-18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'I2M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-3 - Page 17 sur 18

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grend	Mayen	Petit	Très Petit	
Нус	roécorégions de niveau 1	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2						
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	Das général			0.665-0.443-0.2	0.665-0.443-0.295-0.148		
		Exogene de l'HER 9 (Tables Calcaires)		0.565-0	443-0.295-0.148			
		Exogene de l'HER 21 (Massif Central Nord)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148			
21	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général				0.665-0.443	-0.295-0.148	
1	MASSIF CENTRAL SUC	Das général		0.665-0.498-	0.665-0	.448-0.295-0.1	48	
		Exogène de l'HER 19 (Grands Causses)		-	0.665-0.498-0.332- 0.166			
		Exogène de l'HER 8 (Gévennes)						
		Exogene de l'HER 19 ou 8		0.665-0.498- 0.332-0.166				
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Das général		-	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443 0.295-0.148	
		Exogène de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.S ou N)	4	0.665-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	0.665-0.443	-0.295-0.148	
15	PLAINE SADINE	Exogene de l'HER 3 ou 21						
		Exogene de l'HER S (Jura/Pré-Alpes du Nord)		A	0.665-0.443-0.2	95-0.148		
		Cas général	A		0.665-0	.443-0.295-0.1	48	
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	A				-	
5	JURA/PRE-ALPES DU NORD	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.605-0	0.354-0.236-0.118		
		Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes)	Α -	0.665-0.	46-0.306-0.153			
AET	FLEUVES ALPINS	Cas général	A					
2	ALPES INTERNES	Cas général			0.665-0.46-0.3	0.306-0.153		
7	PRE-ALPES DU SUD	Cas general			0.676-0.464-0.	31-0.155		
	7.00 AD 12.00 SUD	Exagene de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0.	46-0.306-0.153		-	
6	MEDITERRANEE	Exogene de l'HER 2 ou y	A	0.665-0.498-				
		Exogene de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)		0.665-0.4	498-0.332-0.166			
		Exogene de l'HER 8 (Cévennes)	A	0.665-0	498-0.332-0.166			
		Exogene de l'HER 1 (Pyrénées)	Α					
		Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	7,410,000	0.676-0.464-0.31-0.155		
	cévennes	Cas général		0.665-0	498-0.332-0.166	0.675-0.46	4-0.31-0.155	
		A-her2 n°70			0.676-0.464-0.31-0.155		5	
16	CORSE	A-her2 nº22		0.665-0.498-			5	
		B-her2 nº88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155		A	
19	GRANDS CAUSSES	Das général		3		0.665-0.498- 0.332-0.166		
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)		0.665-0	498-0.332-0.166			



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Tres Grand	Grand	Moyen	Petit	Tres Petit	
	ou très grand fleuve l'HER de niveau 1 indiquée ou l niveau 2		niveau 1 Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de					
11	CAUSSES AQUITAINS	Cas général			0		8-0.332-0.166	
		Exogêne de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.2	95-0.148		
14	COTEAUX AQUITAINS	Exogene des HER 3, 8, 11 au 19	A	0,665-0,498- 0,332-0,166	0.665-0.443-0.295- 0.148			
		Exogène de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	À					
		Cas général		0.665-0.4	443-0.295-0.148	0.665-0,498-0.332-0.1		
		Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)	A	0.665-0	498-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153		
13	LANDES	Cas général			0.665-0	0.665-0.443-0.295-0.148		
-1	PYRENEES	Cas général		, A.	0.665-	5-0.46-0.306-0.153		
12	ARMORICAIN	A-Centre-Sud (her2 nº 58 et 117)			0.665-0.443-0.295-	0.665-0.443-0.295-0.14		
		B-Ouest-Nord Est (her2 nº 55, 59 et 118)		-	0.148			
TTOL	LA LORE	Cas général	A			-		
9	TABLES CALCAIRES	A-her2 nº 57			0.665-0.443-0.2	95-0.148		
		Cas général	A	0.665-0.443-0.295-0.		295-0.148		
		Exogene de l'HER 10		0.665-0.443-0.295-0.148				
		Exogene de l'HER 21 (Massif central Nord)	A					
10	COTES CALCAIRES EST	Exogéne de l'HER 21 (Massif central Nord)		0.665-0.4	443-0.295-0.148			
		Cas général	A	0.665-0.4	443-0.295-0.148	0.665-0.49	8-0.332-0.166	
		Exogène de l'HER 4 (Vasges)		0,665-0,498- 0,332-0,166	0.665-0.443-0.295- 0.148			
4	VQSBES	Cas général			0.665-0	443-0.295-0.1	48	
22	ARDENNES	Exogèrie de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)						
		Cas général		0.665-0,4	498-0.332-0.166	0.665-0.44	3-0.295-0.148	
18	ALSACE	Cas général			0.665-0	0.443-0.295-0.1	48	
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)			.665-0.443-0.295-0.14	8		

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

2.1.3. Goberté



5 allées de l'Océan 17000 LA ROCHELLE Tél 05 46 28 12 12 – Fax 05 46 28 39 8: Courriel : contact-ir@qualyse.fr

Siège : 21 Montplaisir 79220 OHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr La Rochelle le 20/05/2020

N° 20LH3118-2 Produit EN997

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

Ru de Goberté



Macroinvertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388



20LH3118-2- Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

run laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 p

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 paur les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-2-- Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** 00

NUMERO DOSSIER : 20LH3118-2

Code de la station : Goberté Nom de la station : Goberté

Nom du cours d'eau : Ru du Goberté

Nom de la commune / Code INSEE : MAZEROLLES/ 86153

Lieu-dit : Le Logis

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II) : X Amont : 472595 Y Aval : 2156983 Y Amont : 2156938 X Aval : 472647

Z Altitude: 85 m







Amont de la station.

Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis d'essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées au sigle da. 20LH3118-2- - Page 3 sur 18

OBSERVATIONS TERRAIN ** 00

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse essentiellement des zones prairiales et forestières.

ENVIRONNEMENT

- Ripisylve : la ripisylve est composée d'herbacée, zone de friche.
- Faune:/
- Géologie : lit du cours d'eau reposant sur des alluvions récents fluviatils.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Le Goberté est un très petit cours d'eau des tables calcaires.

INFORMATIONS ANNEXES

Certaines portions du cours d'eau troubles.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH3118-2- - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** °°

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier/ Renaud Dernoncourt

Date et heure du prélèvement : 29/04/2020 à 13h30

Cours d'eau : Ru du Goberté

Température air (9C) : 13.1 Température eau (9C) : 14

PH: 7.9 Conductivité (µS/cm): 530

Oxygène (mg/L): 7.1 Oxygène (% saturation): 89.5

Météorologie des jours précédents : Couvert

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : Bonnes

Longueur station (m): 70.2

Largeur débit plein bord (m) : 3.9 Largeur au miroir moyenne (m) : 3

Superficie au miroir (m³): 214.11 Superficie maximale substrat marginal (m³): < à 10.7

Visibilité (Disque de Secchi) : 40 cm

Type de conservation avant tri : Alcool

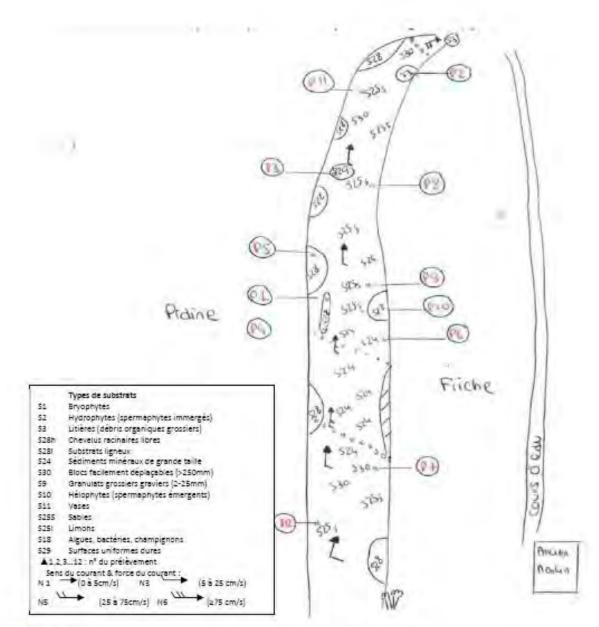


Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa farme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle *†.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH3118-2-- Page 5 sur 18

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH3118-2-- Page 6 sur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ** 00

NATURE SUBSTRAT	PRIORITE DE	PRIORITE DE SUBSTRAT			VITESSE			
MATURESUBSIKAT	PRELEVEMENT	SUBSTRAT	N6	NS	N3	N1	RECOUVREMENT	
S1 Bryophytes	11							
S2 Spermaphytes immergés	10						P	
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	М			P2		1	
S28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	D			P5		6	
S24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7	D		P6			5	
S30 Blocs (> 250 mm)	6	D			P7		15	
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5							
S10 Spermaphytes émergents de strate basse	4							
S11 Vases (<0.1mm)	3							
S25 Sables et limons (< 2mm)	2	D.			P8 P9 P10 P11 P12		70	
S18 Algues bactéries champignons	1	М			P1 P4		2	
S29 Surfaces dures et uniformes	Ö	М			P3		1	

LEGENDE

Substrat:

D = dominant (5 à 100 %)

M = marginal représentatif (< 5%)

P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
y<5	N1	Nulle
25>∨≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle au. 20LH3118-2- - Page 7 sur 18

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ***00

PHASES	N° PRELEVEMENT	INFORMATIO	NS
	P1	Substrat : \$18 Algues Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 16 cm Abondance : /
Α	P 2	Substrat : \$3 Litières Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 12 cm Abondance : /
	Р3	Substrat : S29 Surfaces dures et uniformes Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 11 cm Abondance : /
	P4	Substrat : \$18 Algues Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /
	P 5	Substrat : \$28 Chevelus racinaires, supports lig Colmatage et intensité :0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	neux Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 31 cm Abondance : /
В	P 6	Substrat : S24 Pierres galets Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /
	P 7	Substrat : \$30 Blocs Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 12 cm Abondance : /
	P.8	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 41 cm Abondance : /



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'anaiyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'anvironnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa. 20LH3118-2-- Page 8 sur 18

		200/10220 2 10000 201 20
P 9	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Moyennement stable Hauteur d'eau : 50 cm Abondance : /
P 10	Substrat : S25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Moyennement stable Hauteur d'eau : 40 cm Abondance : /
P 11	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélévement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 26 cm Abondance : /
P 12	Substrat : S25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 16 cm Abondance : /

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH3118-2- - Page 9 sur 18

LA LISTE FAUNISTIQUE ** 00

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunistique).

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 x Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	X
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regrou	pement pa	ar phase	A+B	
selon XP T90-388	XP T90-388	A	8	C	7.5	
TRICHOPTERA						
Ecnomidae	ecnomus	0	1	0	1	
	Total	0	1	0	1	
Hydropsychidae	hydropsyche	1	38	1	39	
	Total	1	38	1	39	
Psychomyidae	lype	.0	2	0	- 2	
	Total	0	2	0	2	
Rhyacophilidae	rhyacophila	1	0	0	1	
	Total	1	0	0	1	
	TOTAL	2	41	1	43	
EPHEMEROPTERA						
Baetidae	Non déterminé au niveau 8 car XX	13	29	0	42	
	baetis	9	8	0	17	
	Procloson bifidium	1	0	0	1	
	Total	23	37	0	60	
Caenidae	caenis	1	1	0	2	
	Total	1	1	0	2	
Ephemerellidae	ephemerella	0	3	0	3	
	Total	0	3	0	3	
Ephemeridae	ephemera	0	2	1	2	
	Total	0	2	1	2	
	TOTAL	24	43	1	67	
COLEOPTERA						
Elmidae	elmis	0	4	0	4	
	limnius	0	2	1	- 2	
	riolus	1	13	0	14	
éditations 1985	TOTAL	1	19	1	20	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da

INGEROP Conseil & Ingénierie Page **31** sur **127**

20LH3118-2- - Page 11 sur 18

DIPTERA					
Chironomidae		139	122	555	261
Empididae		1	1	0	2
Simuliidae		55	10	0	65
	TOTAL	195	133	555	328
MEGALOPTERA	Tree and the second				
Sialidae	sialis	1	0	0	1
	TOTAL	1	0	0	1
CRUSTACEA					
Asellidae		10	2	0	12
Asellique	Total	10	2	0	12
Cambaridae	dreanestes	0	2	0	2
	Total	0	2	0	2
Gammaridae	Non déterminé au niveau B car XX	5	6	17	11
	echinogammarus	492	504	54	996
	gammarus	192	0	0	192
	Total	689	510	71	1199
	TOTAL	699	514	71	1213
BIVALVIA					
Corbiculidae	corbicula	6	33	20	39
	Total	6	33	20	39
	TOTAL	6	33	20	39
OLIGOCHAETA					
Oligochaeta		0	12	7	12
	TOTAL	0	12	7	12
	TOTAL	928	795	656	1723



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE.

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

RESULTATS

Variété taxonomique		18
Classe de variété t	axonomique (/14)	6
Groupe indicateur (/9)		3 Hydropsychidae
Robustesse (MPCE)		1 (obtenue avec le deuxième taxon Baetidae G 2)
Coefficient morph	dynamique	11.5/20 soit 8/14
	MPCE (/20)	8
Indice I2M2 (selon le SEEE version 1.0.6)		0.1414
Typologie national	e (selon le SANDRE)	TP9
Etat écologique		Mauvais

NB: L'12M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

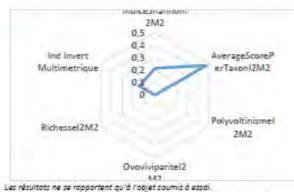
Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	6	5	10
Marginal (A)	2	4	5
Global (A+B+C)	6	6	11

US = Unités systématiques; Equivalent MPCE = A+B; Dominant = B+C; Marginal = A; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

Indice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0.2146	0.4754	0	0	0

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.



Acoréditations
Nº 1-1985
Liste des altes
accrédités et pottés
dispanibles sur
ESSATS non-cefracifi

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE paur les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da .

20LH3118-2- - Page 13 sur 18

20LH3118-2- - Page 12 pur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

Matières organiques	0.5478
Matières azotées	0.378
Nitrates	0.6611
Matières phosphorées	0.4298
HAP	0.4412
Pesticides	0.639
Risque de colmatage	0.6558
Ripisylve	0.5418
Voies de communication	0.5085
Urbanisation	0.5339
Instabilité hydrologique	0.824
Anthropisation du BV	0.7931

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions potentielles





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

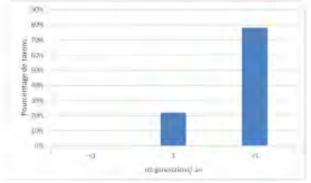
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES





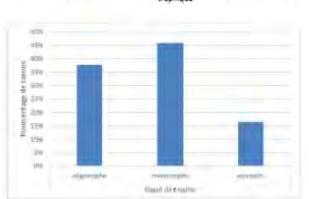


Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction de la valeur saprobiale

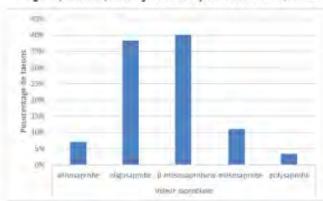
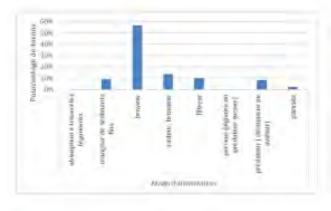
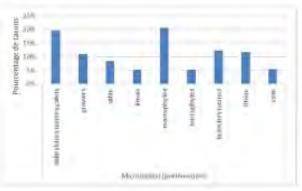


Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des modes alimentaires

Fig 7 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des microhabitats







Les résultats ne se repportent qu'd l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréalitation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-2-- Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru du Goberté, 1723 taxons répartis en 18 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 6/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les Hydropsychidae (GI=3). L'équivalent MPCE obtenu est de 8/20. D'après le coefficient morphodynamique tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et il y a un point d'écart à la robustesse.

12M2 et métriques associées

L'12M2 est de 0.1414, l'état écologique est mauvais.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique une faible richesse et diversité et un ASPT moyen.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique, l'anthropisation du bassin versant et les nitrates.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/ an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al. 1999 : ARCHAIMBAULT, 2010).

22% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 78% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition de taxons à taux de renouvellement rapide peut s'expliquer par l'abondance des taxons retrouver comme les crustacés Gammaridae echinogammarus.

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macro invertébrés dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4).

38% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 46% mésotrophe et 16% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.S), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (40%) et. oligosaprobe (38%) Ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'abjet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées au sigle aa. 20LH3118-2- - Page 15 sur 18

Mode d'alimentation

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Broyeur (57%): ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Gammaridae echinogammarus.
- racleurs brouteurs (14%) : ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les Baetidae baetis.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés en :

- -21% des taxons retrouvés en macrophytes : habitats non échantillonnés mais présent sur la station.
- -20% des taxons retrouvés sur des Dalles, blocs, pierres galets : habitats échantillonnés sur la station et des plus biogènes.

La note MPCE de la station est de 8/20, l'indice I2M2 de 0.1414 ceci classe la station en mauvais état écologique. Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique et les nitrates.

Noémie SOULIER

Yannick Caron

Satur

Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement

Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous so forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marquès du sigle **.

20LH3118-2- - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20.

12M2: L'12M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EQR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons observés.
- ASPT (Average scare per taxon): Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse: Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1 : 1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'I2M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et l'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

Robustesse : Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

Classe de variété taxonomique : La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10, R 212-11, R212-18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'12M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH3118-2- - Page 17 sur 18

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grend	(Mayen	Petit	Très Petit
Нус	Iroécorégions de niveau 1	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	Cas général			0.665-0.443-0.2	295-0.148	
	-	Exogène de l'HER 9		0.665-0.	443-0.295-0.148		
		(Tables Calcaires)					
		Exogène de l'HER 21		0.665-0.498-	0.665-0.448-0.295-		
_		(Massif Central Nord)		0.332-0.166	D.148		
21	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général				0.665-0.443	-0.295-0.148
1	MASSIF CENTRAL SUD	Das général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0	.443-0.295-0.14	¥E.
		Exogène de l'HER 19 (Grands Causses)			0.665-0.498-0.332- 0.166		
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)					
		Exogène de l'HER 19 ou B		0.665-0.498- 0.332-0.166			
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Das général			A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443 0.295-0.148
		Exogéne de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.S ou N)	*	0.665-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	0.665-0,443	0.295-0.148
15	PLAINE SADNE	Exogene de l'HER 3 ou 21					
		Exogène de l'HER 5 (Jura/Pré-Alpes du Nord)	-	A	0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Cas général	4		0.665-0	.443-0.295-0.14	.8
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)	Α				
5	JURA/PRE-ALPES DU NORD	(Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.605-0	.354-0.236-0.11	18
		Exogène de l'HER 2 (Alpes Internes)	Α	0,665-0	46-0.306-0.153		
TGA	FLEUVES ALPINS	Cas générai	Α				
2	ALPES INTERNES	Cas général			0.665-0.46-0.306-0.153		
7	PRE-ALPES DU SUD	Cas général			0.676-0.464-0.	31-0.155	
	PACADES 00 300	Exogene de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0	46-0.306-0.153		
5	MEDITERRANEE	Exogene de l'HER 2 ou 7	A	0.665-0.498-			
		Exogène de l'HER / Pré-Alges du Sud			498-0.332-0.166		
		Exogene de l'HER 8 (Cévennes)	A	0.665-0	498-0.332-0.166		
		Exogene de l'HER 1 (Pyrénées)	A				
		Ces générel		0.665-0.498-	0.6/6-0	0.464-0.31-0.15	5
8.	CÉVENNES	Cas general			498-0.332-0.166	0.676-0.464	-0.31-0.155
	3.13.13	A-her2 nº70			0.676-	0.464-0.31-0.15	5
16	conse	4-her2 n*22		0.665-0.498-		0.464-0.31-0.15	
	LUKSE	B-her2 nº88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155	C-1-19-10-0	
13	GRANDS CAUSSES	Cas général				0.665-0.498- 0.332-0.166	
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)		0.665-0	498-0.332-0.166	-	1000



Les résultats ne se ropportent qu'à l'abjet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 35 sur 127

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Tres Grand	Grand	Moyen	Petit	Très Petit
	oécorégions de niveau 1 ou très grand fleuve	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
ш	CAUSSES AQUITAINS	Cas general		100000		0.665-0.490	8-0.332-0.166
		Exogène de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	A .	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0,2	95-0.148	
14	COTEAUX AQUITAINS	Exogene des HER 3, 8, 11 ou 19	A	0,665-0,498- 0,332-0,166	0,665-0.443-0.295- 0.148		
		Exogène de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	A				
		Cas général		0.665-0.	443-0.295-0.148	0.665-0.49	8+0.332-0.166
		Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)	A	0.665-0.	198-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153	
13	LANDES	Cas général			0.665-0.443-0.295-0.148		48
1	PYREMEES	Cas général		A	0.665-0.46-0.306-0.15		53
12	ARMORICAIN	A-Centre-Sud (her2 nº 58 et 117)		A	0.665-0.443-0.295-	- 0.665-0.443-0.295-0.14	
		B-Ouest-Nord Est (her2 n° 55, 59 et 118)	-		0.148		
TTOL	LALORE	Cas général	A		-		
9	TABLES CALCAIRES	A-her2 nº 57		0000	0.665-0.443-0.29	95-0.148	
		Cas général	A		0.665-0.443-0.	295-0.148	
		Exogène de l'HER 10		0.665-0.	443-0,295-0.148		
		Exogene de l'HER 21 (Massif central Nord)	A				
20	COTES CALCAIRES EST	Exogène de l'HER 21 (Massif central Nord)		0.665-0.	143-0.295-0.148		
		Cas général	A	0.665-0.	443-0.295-0.148	0.665-0.490	8-0.332-0.166
		Exogene de l'HER 4 (Vasges)		0,665-0,498- 0,332-0,166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
4	VQSGES	Cas général			0.665-0	443-0.295-0.1	48
22	ARDENNES	Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	Α				-
		Cas général		0.665-0.	498-0.332-0.166	0.665-0.44	3-0.295-0.148
18	ALSACE	Cas général			0.665-0	0.443-0.295-0.1	48
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)			.665-0.443-0.295-0.14	8	

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par la ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

2.2. Campagnes juillet 2020

2.2.1. Le ruisseau des Ages



5 allées de l'Océan 17000 LA ROCHELLE Tél 05 46 28 12 12 – Fax 05 46 28 39 83 Courriel : contact-lr@qualyse.fr

> Siège: ZI Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr

La Rochelle le 27/08/2020

N° 20LH5808-3 Produit EN 997

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

RU DES AGES



Macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388

Accréditations
14" 1-1405
Line des elles
accrédites et parties
disparables sur
ESSAIS www.caffac.fr

20LH5808-3 - Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules sanalyses marquées du sigle ao.

Page 36 sur 127

20LH5808-3 - Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** aa

NUMERO DOSSIER: 20LH5808-3

Code de la station : 20LH5808-3 Nom de la station : Ages Eté Nom du cours d'eau : Ru des Ages

Nom de la commune / Code INSEE : LUSSAC LES CHATEAUX/ 86140

Lieu-dit: D11

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II) : X Amont : 2155751 Y Aval : 475811 Y Amont: 475876 X Aval: 2155788

Z Altitude: 89 m



Géolocalisation.





Amont de la station.

Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'anaijse n'est autorisée que sous sa forme intégrale . L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

pour les seuls estais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté au 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle au.

OBSERVATIONS TERRAIN ** DO

20LH5808-3 - Page 3 sur 18

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse des zones prairiales et forestière.

ENVIRONNEMENT

- · Ripisylve : les rives sont en pente douces avec une végétation arborée et herbacée :
- Faune:/
- . Géologie : lit du cours d'eau reposant sur un sol datant du jurassique.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Petit cours d'eau des dépôts argilo sableux.

INFORMATIONS ANNEXES

1



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet saumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de OUALYSE : pour les seuls essais marqués du sigle **.

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-3 - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** 00

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier/ Anne Giraud (Accompagnant)

Date et heure du prélèvement : 03/07/2020 à 12h30

Cours d'eau : Ru des Ages

Température air (9C) : 20 Température eau (9C) : 14.5

PH: 7.8 Conductivité (µS/cm): 786

Oxygène (mg/L) :7.6 Oxygène (% saturation) :61.3

Météorologie des jours précédents : Bruine

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : RAS

Longueur station (m): 88

Largeur débit plein bord (m): 4.9 Largeur au miroir moyenne (m): 3.5

Superficie au miroir (m²): 308 Superficie maximale substrat marginal (m²): < à 15.4

Visibilité (Disque de Secchi) : Toute profondeur

Type de conservation avant tri : alcool

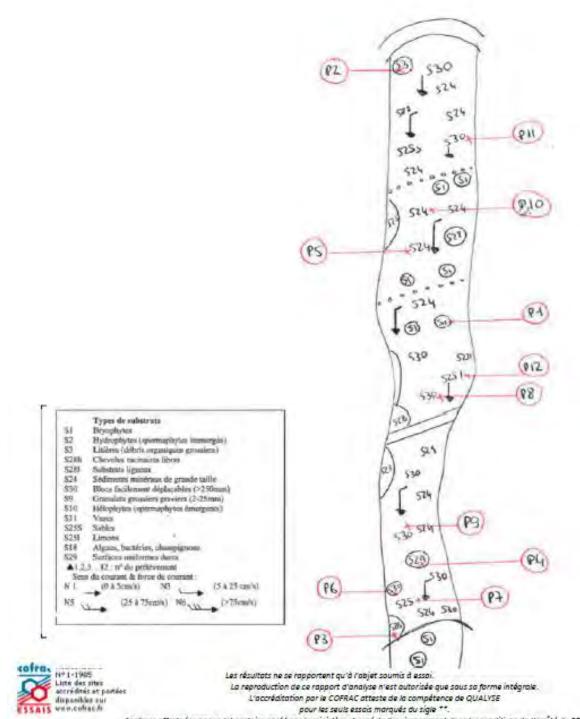


Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da .

20LH5808-3 - Page 5 sur 18

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION



Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH5808-3 - Page 6 sur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ** ad

With the Comment	PRIORITE DE	- concentr		VITESSE			*
NATURE SUBSTRAT	PRELEVEMENT	SUBSTRAT	N6	N5	N3	N1	RECOUVREMENT
S1 Bryophytes	11	М			P2		3
S2 Spermaphytes immergés	10						
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	M				P2	1.
S28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	M			P3		4
S24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7	D			P5 P10		29
\$30 Blocs (> 250 mm)	6	D			P6 P9	P8 P11	40
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5						
\$10 Spermaphytes émergents de strate basse	4						
\$11 Vases (<0.1mm)	3						
S25 Sables et limons (< 2mm)	2	D			P7	P12	20
S18 Algues bactéries champignons	1						
S29 Surfaces dures et uniformes	0	M			P4		3

LEGENDE

Substrat :

D = dominant (5 à 100 %)

M = marginal représentatif (< 5%)

P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
v<5	N1	Nulle
25>∨≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale . L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH5808-3 - Page 7 sur 18

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ** 90

PHASES	N° PRELEVEMENT	INFORMATI	ONS
	P1	Substrat : S1 Bryophytes Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 14 cm Abondance : /
Α	P 2	Substrat : S3 Litières Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 14 cm Abondance : /
Α.	P3	Substrat : \$28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 0 Végétation:/ Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 7 cm Abondance : /
	P4	Substrat : S29 Surfaces dures Colmatage et intensité : 2 limons Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 15 cm Abondance : /
	P 5	Substrat : \$24 Pierres, galets Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé ; surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 14 cm Abondance : /
В	P 6	Substrat : \$30 Blocs Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 15 cm Abondance : /
5	P.7	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 40 cm Abondance : /
	P.8	Substrat : \$30 Blocs Colmatage et intensité : 2 limons Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 7 cm Abondance : /



Les résultats ne se rappartent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuis essais marqués du sigle +*.

Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

			20LH5808-3 - Page 8 sur 18
		Substrat : \$30 Blocs	Stabilité : Stable
	P 9	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 50 cm
		Végétation:/	Abondance:/
		Matériel de prélèvement utilisé : surber	
		Substrat : S24 Pierres galets	Stabilité : Stable
	P 10	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 7 cm
	1.20	Végétation:/	Abondance : /
C		Matériel de prélèvement utilisé : surber	
		Substrat : \$30 Blocs	Stabilité : Stable
	P 11	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 7 cm
		Végétation:/	Abondance:/
		Matériel de prélèvement utilisé : surber	
Ī		Substrat : S25 Sables limons	Stabilité : Stable
	P 12	Colmatage et intensité : 0	Hauteur d'eau : 28 cm
	. 12	Végétation:/	Abondance : /
		Matériel de prélèvement utilisé : surber	

Accréditations
19° 1-1985
Liste des sites
accréditations et pertées
inspiration est

Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués au sigle +*.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-3 - Page 9 sur 18

LA LISTE FAUNISTIQUE ** 00

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunistique).

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 x Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier

Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	X
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regrou	Regroupement par phase		A+B
selon XP T90-388	XP T90-388	A	В	C	ATE
TRICHOPTERA		_	==		
Goeridae	Silo/ lithax	0	3	0	3
	Total	O.	3	0	3
Limnephilidae	limnephilinge	0	1	1	1
	Total	0	1	1	1
Palycentrapadidae	Non déterminé au niveau B	3	9	2	12
	syrnus	0	3	2	3
	polycentropus	Ö	0	2	0
	plectrochemia	0	0	1	.0
	Total	3	12	7	15
Psychomyidae	lype	1	0	2	1
	tinodes	0	1	0	1
	Total	1	1	2	2
	TOTAL	4	17	10	21
EPHEMEROPTERA					
Ephemerellidae	ephemerella	0	0	1	0
	Total	0	0	1	0
Ephemeridae	ephemera	0	1	5	1
	Total	Ö	1	5	1
Leptophlebiidae	Non déterminé au niveau B sar XX	0	2	0	2
	paraleptophlebia	2	0	0	2
	habroleptoides	0	- 2	1	2
	habrophlebia	3	2	-0-	5
	Total	5	6	1	11
	TOTAL	5	7	7.	12



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa formé intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuis essais marqués du sigle +*.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 40 sur 127

HETEROPTERA					-
Gerridae	gerris	0	1	0	1
	Total	0	1	0	1
	TOTAL	0	1	0	1
COLEOPTERA					
Dytiscidae	dytiscinae	1	0	0	1
	Total	1	0	0	1
Elmidae	elmis	12	57	24	69
	Total	12	57	24	69
	TOTAL	13	57	24	70
DIPTERA					
Ceratopoganidae		0	0	1	0
Chironomidae		153	483	110	63
Empididae		2	0	0	2
Limoniidae		0	1	0	1
	TOTAL	155	484	111	63
MEGALOPTERA					
Sialidae	siaks	1	2	1	3
	TOTAL	1	2	1	3
CRUSTACEA					
		10	0	1	10
Asellidae	Total	10	0	1	10
A TOTAL PARTY	Non déterminé au niveau B				-
Gammaridae	car XX	Ö	1	2	1
	echinagammarus	57	32	12	89
	Total	57	33	14	90
	TOTAL	67	33	15	10
GASTEROPODA	1.44				
Ancylidae	ancylus	3	26	9	29
1 0 4 5	Total	3	26	9	29
Hydrobiidae	potamopyrgus	1	1	0	2
7	Total	1	1	0	2
	TOTAL	4	27	9	31
OLIGOCHAETÀ	118972				
Oligachaeta	1	0	2	2	2
	TOTAL	0	2.	2	2
HYDROZOA	14607				-
Hydrozoaires		1	0	0	1
nyarozounes	TOTAL	1	0	0	1
	TOTAL	250	630	179	88



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH5808-3 - Page 11 sur 18

RESULTATS

Variété taxonomique		19
Classe de variété taxonomique (/14)		06
Groupe indicateur (/9)		Goeridae 07
Robustesse (MPCE)		0 (obtenue avec le deuxième taxon Leptophlebiidae GI 7)
Coefficient morpho dynamique		10.09/20 soit 7.06/14
	MPCE (/20)	12
Indice	I2M2 (selon le SEEE version V.1.0.6)	0.394
Nombre de taxons c	ontributifs pour l'12M2	29
Typologie nationale	(selon le SANDRE)	TP20
Etat écologique		Moyen

NB: L'12M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	7	6	12
Marginal (A)	7	5	11
Global (A+B+C)	7	7	13

US = Unités systématiques; Equivalent MPCE = A+B ; Dominant = B+C ; Marginal = A ; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

Indice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0.0316	0.7052	0.4519	0.504	0.1117

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle * *. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 41 sur 127

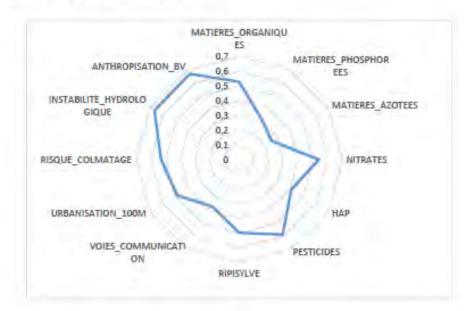
20LH5808-3 - Page 13 sur 18

20LH5808-3 - Page 12 sur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

0.5286
0.2541
0.5419
0.3123
0.4075
0.5883
0.5309
0.4973
0.367
0.4874
0.6648
0.6722

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions patentielles





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle + *.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté au 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES

Fig 3 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du nombre de génération/an

thatteinment in

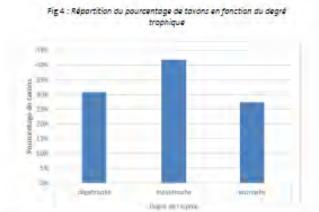


Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction de la valeur saprobiale

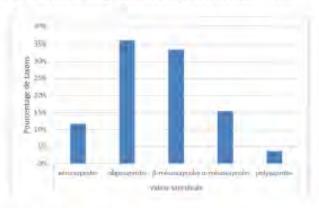


Fig 6 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des modes

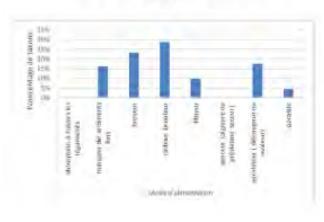
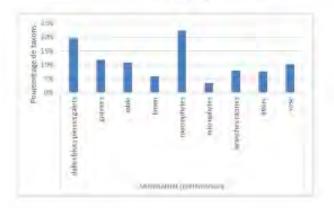


Fig 7 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des microhabitats





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie

20LH5808-3 - Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru des Ages, 880 taxons répartis en 19 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 6/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les Goeridae (GI=7). L'équivalent MPCE obtenu est de 12/20. D'après le coefficient morphodynamique tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et il y n'a pas de point d'écart à la robustesse.

12M2 et métriques associées

L'I2M2 est de 0.394, l'état écologique est moyen.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique un faible polyvoltinisme mais un ASPT important. Ceci met en avant la présence de taxons polluosensibles.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique et l'anthropisation du bassin versant.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al, 1999 ; ARCHAIMBAULT, 2010).

50% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 50% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition est équilibrée avec à la fois des taxons à taux de développement lents et d'autres à taux de développement rapides comme les Gammaridae echinogammarus.

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macro invertébrés dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4). 31% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 42% mésotrophe et 27% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.5), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (33%) et oligosaprobe (36%), ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa. 20LH5808-3 - Page 15 sur 18

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Racleurs brouteurs (29%): ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les Goeridae Silo lithax et les Elmidae elmis.
- Broyeur (23%): ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Gammaridae echinogammarus ou les éphémères Leptophlebiidae habrphlebia.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés :

- 22% des taxons retrouvés en macrophyte, habitat minoritaire mais biogène sur la station.
- 20% des taxons retrouvés sur des dalles, blocs, pierres galets : habitats échantillonnés et dominants sur la station.

La note MPCE de la station est de 12/20, l'indice I2M2 de 0.394 ceci classe la station en moyen état écologique. Tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons mais présence de taxons polluosensibles.

Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique.

Noémie SOULIER

Satus

Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement Yannick Caron



Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle +*.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH5808-3 - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20.

<u>I2M2</u>: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EQR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons
 observés
- ASPT (Average scare per taxon): Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse: Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1 : 1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'I2M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et l'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

<u>Robustesse</u>: Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

<u>Classe de variété taxonomique</u>: La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10, R 212-11, R212 -18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'12M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du siale ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du siale aa.

20LH5808-3 - Page 17 sur 18

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Tres Grand	Grand	Mayen	Petit	Très Petit
Нув	roécorégions de niveau 1	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	Cas général			0.665-0.443-0.	295-0.148	
		Exogène de l'HER 9 (Tables Calcaires)		0.665-0.4	443-0.295-0.148		
		Exogène de l'HER 21 (Massif Central Nord)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
11	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général		17.50	1000	0.665-0.443	-0.295-0.148
3	MASSIF CENTRAL SUD	Cas général		0.665-0.498-	0.665-0	.443-0.295-0.14	18
		Exogene de l'HER 19 (Grands Causses)			0.665-0.498-0.332- 0.166		
	1	Exogène de l'HER 8 (Cévennes)				A 1	
		Exogène de l'HER 19 ou 8		0.665-0.498- 0.332-0.166			
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général			A	0.665-0.498- 0.332-0.166	the state of the s
		Exogene de l'HER 3 ou 21 (M.Dent.5 ou N)	A	0.665-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	0.565-0.443	0.295-0.148
15	FLAINE SAONE	Exogene de YHER 3 ou 21					
		Exogêne de l'HER 5 (Jure/Pré-Alpes du Nord)		A	0.665-0.443-0.2	.665-0.443-0.295-0.148	
	10	Cas général	A		0,665-0	.443-0.295-0.14	18
	1.0	Exogène de l'HER 4 (Vosges)	A				
5	JURA/PRE-ALPES DU NORD	Gas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.605-0	.354-0.236-0.11	lā
		Exagene de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0	46-0.306-0.153	2	
(GA	FLEUVES ALFINS	Cas général	A				
2	ALPES INTERNES	Cas général			0.565-0.46-0.3	06-0.153	
×.	PRE-ALPES DU SUD	Cas général			0.676-0.464-0.	31-0.155	
	White a course	Exogène de l'HER 2 (Alpes internes)	4	0.665-0.	46-0.306-0.153		
6	MEDITERRANEE	Exogene de l'HER 2 ou 7	1 A T	0.665-0.498- 0.332-0.166			
		Exogène de l'HER 7' (Pré-Alpes du Sud)		0.665-0.4	198-0.332-0.166		
	l l	Exogène de l'HER 8 (Cévennes)	A	0.665-0.4	498-0.332-0.166	1	
	11	Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)					
		Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.6764	0.464-0.31-0.15	5
8	GÉVENINES	Cas général		0.665-0.4	498-0.332-0.166	0.676-0.464	-0.31-0.155
		A-her2 nº70			0.6764	0.464-0.31-0.15	5
15	CORSE	A-her2 nº22		0.665-0.498-		0.464-0.31-0.15	5
		B-her2 nº88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155		
15	GRANDS CAUSSES	Cas général				0.665-0.498- 0.332-0.166	
		Exogene de l'HER 8 (Cevennes)		0.665-0,	498-0 332-0 166		



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du siale **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/11 pour les seules analyses marquées du siale au.

20LH5808-3 - Page 18 sur 18

					200	H5808-3 - Page	18 sur 18
		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	Petit	Très Petit
Hydroécorégions de niveau 1 ou très grand fleuve		Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
11	DAUSSES AQUITAINS	Cas général		7-		0.665-0.49	3-0.332-0.166
П		Exogene de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	*	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.3	195-0.148	
14	COTEAUX AQUITAINS	Exogéne des HER 3, 8, 11 ou 19		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0,443-0.295- 0.148		
		Exogéne de PHER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	A				
		Cas général		0.665-0.4	443-0.295-0.148	0.665-0.496	3-0.332-0.166
1		Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)	À	0.665-0.	498-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153	1
13	LANDES	Cas général		0.665-0		-0.443-0.295-0.148	
1	PYRENEES	Cas général		A	A 0.665-		3
12	ARMORICAN	A-Centre-Sud [her2 nº 58 et 117]		A 0.665-0.443-0.3		0.665-0.443-0.295-0.14	
		8-Quest-Nota Est (her2 nº SS, 59 et 118)			0.148		
TTGL	LALOIRE	Cas général					
5	TABLES CALCAIRES	A-her2 nº 57	-		0.665-0.443-0.2	95-0.148	
ш		Cas général			0.665-0.443-0	295-0.148	
		Exogene de l'HER 10		0.665-0.4	443-0.295-0.148		
		Exogène de l'HER 21 (Massif central Nord)	A				
10	COTES CALCAIRES EST	Exogêne de l'HER 21 (Messif centre) Nord)		0.665-0.	443-0.295-0.148		
		Cas général	A	0.665-0.	443-0.295-0.148	0.665-0.49	3-0.332-0.166
Н		Exogene de l'HER 4 (Vosges)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
4	VOSGES	Cas général		0.665-0		443-0.295-0.1	18
22	ARDENNES	Exogène de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	4				
		Cas général		0.665-0.	498-0.332-0.166	0.665-0.443	3-0.295-0.148
18	ALSACE	Cas général			0.665-	0.443-0.295-0.1	48
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)			.665-0.443-0.295-0.14	18	

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

2.2.2. Faiteroux



allées de l'Océan

Tél 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83 Courriel : contact-lr@qualyse.fr

Siège: ZI Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr La Rochelle le 27/08/2020

N° 20LH5808-1 Produit EN 997

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

Ru de Faiteroux



Macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388



20LH5808-1 - Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/11 pour les seules snalyses marquées du sigle da.

20LH5808-1 - Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** 00

NUMERO DOSSIER : 20LH5808-1

Code de la station : Faiteroux Nom de la station : Faiteroux Nom du cours d'eau : Ru de Faiteroux

Nom de la commune / Code INSEE : MAZEROLLES/ 86153

Lieu-dit : Bois Ragot

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II) : X Amont : 2155231 Y Aval : 474134 Y Amont : 474135 X Aval : 2155298

Z Altitude: 73 m



Géalacalisation.



Amont de la station.



Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-1 + Page 3 sur 18

OBSERVATIONS TERRAIN ** **

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse essentiellement une zone forestière en rive gauche et une parcelle agricole (maisiculture) en rive droite.

ENVIRONNEMENT

- Ripisylve : le cours d'eau est bordé d'une ripisylve équilibré composée d'arbres.
- Faune:/
- . Géologie : le lit du cours d'eau repose sur des alluvions récents fluviatiles.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Très petit cours d'eau dans les tables calcaires.

INFORMATIONS ANNEXES

1



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté au 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH5808-1 - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** "

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier / Morgane Fournier (Accompagnant)

Date et heure du prélèvement : 01/07/2020 à 13h00

Cours d'eau : Ru du Faiteroux

Température air (9C) : 25 Température eau (9C) : 14.1

PH: 7.7 Conductivité (µS/cm): 672

Oxygène (mg/L) :8.75 Oxygène (% saturation) :86.5

Météorologie des jours précédents : Couvert

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : RAS

Longueur station (m): 74

Largeur débit plein bord (m) : 4.1 Largeur au miroir moyenne (m) : 2.3

Superficie au miroir (m²): 170.2 Superficie maximale substrat marginal (m²): < à 8.5

Visibilité (Disque de Secchi) : Toute profondeur

Type de conservation avant tri : alcool

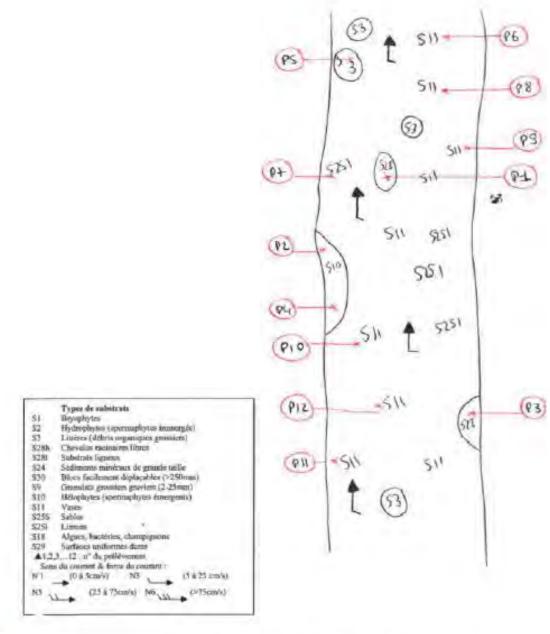
Accreditations
Nº 1-1985
Liste des sites
accredités et portés
dispendites sur

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle ao.

20LH5808-1 - Page 5 pur 18

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis d'essai.

La repraduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seluis essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da

20LH5808-1 + Page 6 sur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ** aa

NATURE SUBSTRAT	PRIORITE DE	SUBSTRAT	-	VIII	ESSE		%	
NATURE SUBSTRAT	PRELEVEMENT	SUBSTRAT	N6	N5	N3	N1	RECOUVREMENT	
S1 Bryophytes	11							
S2 Spermaphytes immergés	10							
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	D			P5		7	
S28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	M			P1 P3		1	
S24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7	P					P	
S30 Blocs (> 250 mm)	6							
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5							
S10 Spermaphytes émergents de strate basse	4	M			P2 P4		2	
S11 Vases (<0.1mm)	3	D			P6 P8 P9 P10 P11 P12		75	
S25 Sables et limons (< 2mm)	2	D			P7.		15	
S18 Algues bactéries champignons	1							
S29 Surfaces dures et uniformes	0							

LEGENDE

Substrat:

D = dominant (5 à 100 %) M = marginal représentatif (< 5%)

P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
v<5	N1	Nulle
25>∨≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALVSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH5808-1 - Page 7 sur 18

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ** aa

PHASES N° PRELEVEMENT		INFORMATI	ONS
	P1	Substrat : S28 Chevelus, racines Colmatage et intensité : O Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /
A	P 2	Substrat : \$10 Spermaphytes émergents Colmatage et intensité : 0 Végétation : spermaphytes Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : 5
	Р3	Substrat : \$28 Chevelus, racines Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /
	P4	Substrat : \$10 Spermaphytes émergents Colmatage et intensité : 0 Végétation : spermaphytes Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 21 cm Abondance : 5
В	P.5	Substrat : \$3 Litières Colmatage et intensité :0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 16 cm Abondance : /
	P 6	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /
	P7	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 30 cm Abondance : /
	P.8	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : O Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 7 cm Abondance : /



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFFAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle * *.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page **48** sur **127** 20LHS808-1 - Page 8 sur 18

			20LH5808-1 - Page 3 sur 18
	P 9	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /
(P 10	Substrat : \$11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 24 cm Abondance : /
	P 11	Substrat : \$11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 21 cm Abondance : /
	P 12	Substrat : S11 Vases Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Instable Hauteur d'eau : 16 cm Abondance : /

Accréditations

10° 1°-1985

Liste des sites
accrédités et pertées
dispensibles qui

SSAIS et accrédités de pertées
et accrédités et pertées

Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle * *.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté au 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-1 - Page 9 sur 18

LA LISTE FAUNISTIQUE ** aa

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunistique).

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 × Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier

Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	X
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regrou	pement p	ar phase	A+B
selon XP T90-388	XP T90-388		В	C	ATO
TRICHOPTERA					
Limnephilidae	limnephilinge	1	1	0_	2
	Total	1	1	0	2
Palycentropodidae	plectrochemia	0	1	1	1
	Total	0.	1	1	1
Psychomyidae	lype	0	2	1	2
	Total	0	2	1	2
	TOTAL	1	4	2	5
EPHEMEROPTERA	40.0				
Ephemeridae	ephemera	1	7	2	8
	Total	1	7	2	- 8
	TOTAL	1	7	2	8
COLEOPTERA					
Elmidae	elmis	11	3	1	14
	Total	11	3	1	14
Scirtidae (= Helodidae)	helodes	2	0	0	2
	Total	2	0	0	- 2
	TOTAL	13	3	1	16
DIPTERA					
Ceratopogonidae		1	1	- 4	2
Chironomidae		36	77	116	163
Dixidae	dixa	0	1	.0	1
Limoniidae		- 1	1	- 0	2
Tabanidae		0	0	4	0
	TOTAL	88	80	124	158



Les résultats ne se rapportent qu'il l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALIYSE pour les seuls essais marqués au sigle + †.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie

Page **49** sur **127**

20LH5808-1 - Page 11 sur 18

DDONATES					
Calopterygidae	galopteryx	0	0	1.	0
	Tiotal	0	0	1	0
Cordulegasteridae	cordulegaster	1	1	0	2
	Total	1	1	0	2
	TOTAL	1	1	1	2
CRUSTACEA					
Gammaridae	Non déterminé au niveau B car XX	0	3	0	3
	echinogammarus	.0	.10	0	10
	gammarus	153	89	118	242
	Total	153	102	118	255
	TOTAL	153	102	118	255
GASTEROPODA.					
Hydrobiidae	potamopyrgus	5	- 3	1	8
	Total	5	3	1	8
	TOTAL	5	3	1	8
DLIGOCHAETA					
Oligochaeta		68	22	13	90
	TOTAL	68	22	13	90
TUBELLARIA					
Dendrocoelidae		5	0	0	5
	TOTAL	5	0	0	5
	TOTAL	335	222	262	557

RESULTATS

Variété taxonomique		15
Classe de variété t	axonomique (/14)	5
Groupe indicateur	(/9)	Ephemeridae 6
Robustesse (MPCE)		4 (obtenue avec le deuxième taxon Elmidae Gl 2)
Coefficient morpho dynamique		9.5/20 soit 6.6/14
	MPCE (/20)	10
Indice	I2M2 (selon le SEEE version V.1.0.6)	0.2032
Nombre de taxons contributifs pour l'12M2		19
Typologie nationale (selon le SANDRE)		TP9
Etat écologique		Médiocre

NB: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

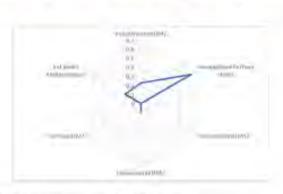
Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	6	5	10
Marginal (A)	2	4	5
Global (A+B+C)	6	6	11

US = Unités systématiques ; Equivalent MPCE = A+B ; Dominant = B+C ; Marginal = A ; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

Indice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0.2296	0.649	0	0.0925	0

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.



Accréditations
Nº 1-1985
Lute des situs
eccréditals et possies
Bisporibles sur
ESSAIS noncofractir

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle + *.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.



Les résultats ne se rapportent qu' d'l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale,

L'accréditation par le COFRAC attrest de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marquès du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page **50** sur **127**

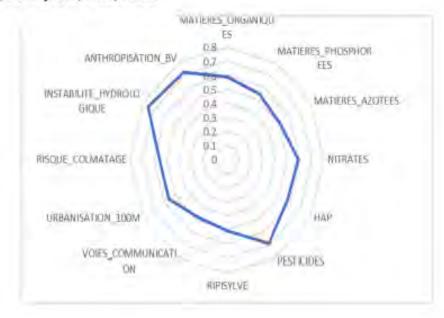
20LH5808-1 - Page 13 sur 18

20LH5808-1 - Page 12 sur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

Matières organiques	0.5876
Matières azotées	0.5099
Nitrates	0.5899
Matières phosphorées	0.5367
HAP	0.5775
Pesticides	0.6906
Risque de colmatage	0.5587
Ripisylve	0.5065
Voies de communication	0.4724
Urbanisation	0.5553
Instabilité hydrologique	0.7553
Anthropisation du BV	0.718

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions potentielles





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES

Fig 3 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du nombre de génération/an

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction du degré trophique

Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction de la valeur saprobiale

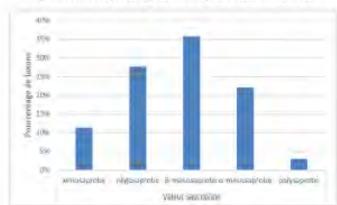
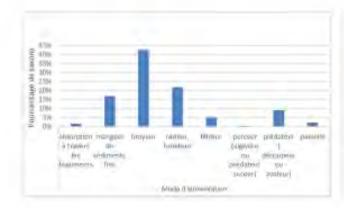


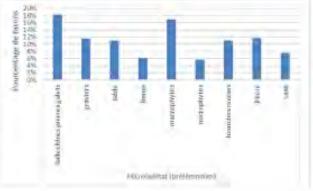
Fig 6 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des modes alimentaires

nt pineracon/ an

Fig 7 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des microhabitats

Timps in Irophia







Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuis essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-1 - Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru du Faiteroux, 557 taxons répartis en 15 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 5/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les *Ephemeridae* (GI=6). L'équivalent MPCE obtenu est de 10/20. D'après le coefficient morphodynamique, tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et il y a des points d'écarts à la robustesse.

12M2 et métriques associées

L'I2M2 est de 0.2032, l'état écologique est médiocre.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique un ASPT important soit des taxons à forte polluosensibilité. La richesse taxonomique est cependant faible.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique et aux pesticides.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al, 1999 ; ARCHAIMBAULT, 2010).

23% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 76% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition de taxons à taux de renouvellement rapide peut s'expliquer par l'abondance des taxons retrouvé comme les crustacés Gammaridae gammarus ou les Chironomidae.

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macro invertébrés dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4). 36% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 46% mésotrophe et 19% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement à peu chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.5), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (36%) et oligosaprobe (28%). Ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH5808-1 - Page 15 sur 18

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Broyeur (43%): ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Gammaridae gammarus ou les Ephemeridae ephemera.
- Racleurs brouteurs (22%) : ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les trichaptères Psychomyidae lype ou les Elmidae elmis.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés :

- 18% des taxons retrouvés sur des dalles, blocs, pierres et galets: habitats non échantillonnés sur la station mais présents à certains endroits.
- 17% des taxons retrouvés en macrophytes : habitats minoritaires mais biogènes et présents sur la station.

La note MPCE de la station est de 10/20, l'indice I2M2 de 0.2032. Ceci classe la station en médiocre état écologique. Tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et présence de taxons polluosensibles.

Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique ou les pesticides.

Noémie SOULIER



Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement Yannick Caron



Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus sa forme intégrale.
L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa. 20LH5808-1 - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20

<u>I2M2</u>: L'I2M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EQR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons observés.
- ASPT (Average scare per taxon): Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse: Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1 : 1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'I2M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et L'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

Robustesse : Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

<u>Classe de variété taxonomique</u> : La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10. R 212-11. R 212 - 18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'12M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'il l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du siale **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du siale aa.

20LH5808-1 - Page 17 sur 18

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	Petit	Tres Petit
Нуа	raécorégians de niveau 1	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	- Cas général			0.665-0,443-0.3	95-0.148	
		Exogêne de l'HER 9		0.565-0	443-0.295-0.148		
		(Tables Calcaires)					
		Exogene de l'HER 21		0.665-0.498-	0.665-0.443-0.295-		
21		(Massif Central Nord)		0.332-0.166	0.148	-	
31	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général				0.665-0.443	-0.295-0.148
3	MASSIF CEVTRAL SUD	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166).443-0,295-0.1	48
		Exogène de l'HER 19 (Grands Causses)			0.665-0.498-0.332- 0.166		
		Exogêne de l'HER 8 (Cévennes)		-			
		Exogéne de l'HER 19 ou 8		0.665-0.498- 0.332-0.166			
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général			A	0.665-0.498- 0.332-0.166	100000000000000000000000000000000000000
		Exogene de l'HER 3 ou 21 (M.Cent.5 ou N)	Α.	0.665-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	0.665-0.443	-0.295-0.148
1E	PLAINE BAONE	Exogene de l'HER 3 ou 21			1000000		
		Exogêne de l'HER S (Jure/Pré-Alpes du Nord)		.A	0.665-0.443-0.295-0.148		
	1	Cas général	À		0.665-0	.443-0.295-0.1	48
	The state of the s	Exogene de l'HER 4 (Vosges)	A			-	
5	JURA/PRE-ALPES DU NORD	Cas général		0.665-0.498-	0.605-0	.354-0.236-0.1	18
		Exogène de l'HER 2 (Alpes internes)	A	0.665-0	46-0.306-0.153		
TGA	FLEUVES ALPINS	Cas général	A		-		
2	ALPES INTERNES	Cas général			0.665-0.46-0.3	306-0.153	
7.		Cas général			0.676-0.464-0.	31-0 155	
	PRE-ALPES DU SUD	Exogène de l'HER 2 (Alpes internes)	Α.	0.665-0	46-0.306-0.153		
8	MEDITERRAMEE	Exogene de l'HER 2 ou 7		0.665-0.498-			
		Exogène de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)			198-0.332-0.166		
	11 3	Exogêne de l'HER 8 (Cévennes)	A	0.665-0	498-0.332-0.166	1	
		Exogéne de l'HER 1 (Pyrénées)	A	23.91	4.10.10.1		
		Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.6764	0.464-0.31-0.15	5
8	at a man	Cas général			498-0.332-0.166	0.676-0.46	4-0.31-0.155
	OBVENNES	A-her2 nº70			77.00	0.464-0.31-0.19	
15	2000	A-her2 nº22		0.665-0.498-	200	0.464-0.31-0.15	
	DORSE	B-her2 nº88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155	1	A
19	GRANDS CAUSSES	Cas général				0.665-0.498- 0.332-0.166	_
		Exogene de l'HER 8 (Cévennes)		0.665-0.	498-0.332-0.166	-	



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle +*.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 53 sur 127

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	15808-1 - Page : Petit	Très Petit
Hydroécorégions de niveau 1 Cas général ou cours d'eau exogène		Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de	Tres drand	Grand	моуел	Pent	(PETER)
11	CAUSSES AQUITAINS	Cas général				0.665-0.498	-0.332-0.166
1		Exogène de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	A.	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.2	95-0.148	
14.	COTEAUX AQUITAINS	Exogène des HER 3, 8, 11 ou 19	A	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
1		Exogène de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	Ā				
		Cas général		0.665-0.4	443-0.295-0.148	0.665-0.498	-0.332-0,16
1		Exogene de l'HER 1 (Pyrénées)		0.665-0,4	498-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153	
13	LANDES	Cas général			0.665-0	0.665-0.443-0.295-0.148	
3	PYRENEES:	Cas général		A.	0.665-	5-0.46-0.306-0.153	
12	ARMORIDAIN.	A-Centre-Sud (her2 nº 58 et 117)		- 8	0.665-0.443-0.295-	0.665-0.443-0.295-0.14	
		8-Duest-Nord Est (her2 h ^o 55, 59 et 118)			0.148		
TTGL	LA LOIRE	Cas général	A.				
9	TABLES GALGAIRES	A-her2 ne 57			0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Cas général	À.		0.665-0.443-0.	295-0.148	
		Exogene de l'HER 10		0.665-0.4	443-0.295-0.148		
		Exogene de l'HER 21 (Massif central Nord)	Α.				
10	COTES CALGAIRES EST	Exogène de l'HER 21 (Massif central Nord)		0.665-0.4	443-0.295-0.148		
		Cas général	4	0.665-0.443-0.295-0.148		0.665-0.498	-0.332-0.166
		Exogène de l'HER 4 (Vosges)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
4	VOSGES	Cas général		-	0.665-0	.443-0.295-0.14	18
22	ARDENVES	Exogene de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	A				
		Cas général		0.665-0.4	498-0.332-0.166	0,665-0,443	-0.295-0.14
18	ALSACE.	Cas général		-	0.665-0	0.443-0.295-0.1	48.
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)		0	.665-0.443-0.295-0.14	8	

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués au sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

2.2.3. Goberté



5 allées de l'Océan 17000 LA ROCHELLE Tél 05 46 28 12 12 – Fax 05 46 28 39 8 Courriel : contact-lr@qualyse.fr

> e: ZI Montpleisir 79220 CHAMPDENIERS contact-ch@qualyse.fr

La Rochelle le 27/08/2020

N° 20LH5808-2 Produit en 997

INGEROP Agence de Tours, ZI N 1 32 rue Gutenberg 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES HYDROBIOLOGIQUES

Ru du Goberté



Macro-invertébrés aquatiques en rivières peu profondes Selon la norme NF T90-333 et la norme XP T90-388



20LH5808-2 - Page 1 sur 26

Les résultats ne se rapportent qu'à l'abjet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus se forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/12 pour

Analyses effectuees par un laboratoire agree par le ministère charge de l'environnement dans les conditions de l'arrête du 27/20/11 pu les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie

20LH5808-2 - Page 2 sur 18

DESCRIPTION DE LA STATION ** aa

NUMERO DOSSIER : 20LH5808-2

Code de la station : Goberté Nom de la station : Goberté Ete Nom du cours d'eau : Ru de Goberté

Nom de la commune / Code INSEE : MAZEROLLES/ 86153

Lieu-dit : Le logis

SITUATION

Coordonnées Lambert (Lambert II) : X Amont : 2156938 Y Aval : 472647 Y Amont: 472595 X Aval : 2156983

Z Altitude: 85 m







Amont de la station.

Aval de la station.



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet saumis d'essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QU'ALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. OBSERVATIONS TERRAIN ** DB

20LH5808-2 - Page 3 sur 18

ACTIVITES

Le cours d'eau traverse essentiellement des zones prairiales et forestières.

ENVIRONNEMENT

- · Ripisylve : la ripisylve est composée d'herbacée, zone de friche.
- Faune:/
- · Géologie : lit du cours d'eau reposant sur des alluvions récentes fluviatiles.

HYDROLOGIE DES MASSES D'EAU

Le Goberté est un très petit cours d'eau des tables calcaires.

INFORMATIONS ANNEXES

Certaines portions du cours d'eau troubles.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet saumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale . L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

20LH5808-2 - Page 4 sur 18

PARAMETRES DE PRELEVEMENT ** 00

Nom des/du préleveur(s) : Noémie Soulier/ Morgane Fournier (Accompagnant)

Date et heure du prélèvement : 02/07/2020 à 12h00

Cours d'eau : Ru de Goberté

Température air (ºC) : 23 Température eau (ºC) : 17.4

PH:8 Conductivité (µS/cm): 594

Oxygène (mg/L):8.12 Oxygène (% saturation): 85.4

Météorologie des jours précédents : Couvert

Conditions hydrologiques des jours précédents : RAS

Conditions de prélèvement : RAS

Longueur station (m): 70.2

Largeur débit plein bord (m): 3.9 Largeur au miroir moyenne (m): 3.03

Superficie au miroir (m²): 212.7 Superficie maximale substrat marginal (m²): < à 10.6

Visibilité (Disque de Secchi) : 30 cm

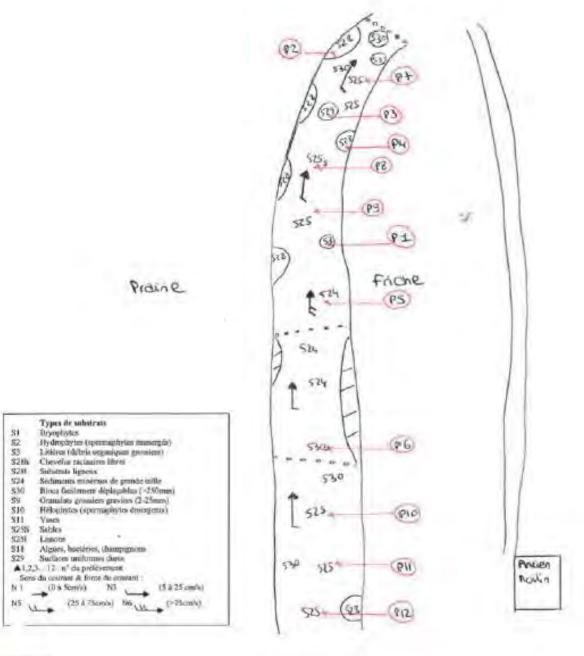
Type de conservation avant tri : alcool



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet saumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da 20LH5808-2 - Page 5 sur 18

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DE LA STATION





Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale . L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les canditions de l'arrêté au 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LH5808-2 - Page 6 sur 18

LA GRILLE D'ECHANTILLONAGE ***00

Marrian clinera an	PRIORITE DE	CHARGE AT		VIT	ESSE		- %	
NATURE SUBSTRAT	PRELEVEMENT	SUBSTRAT	N6	N5	N3 N1		RECOUVREMENT	
S1 Bryophytes	11							
S2 Spermaphytes immergés	10	Р						
S3 Débris organiques grossiers (litières)	9	M			PI		1	
S28 Chevelus racinaires, supports ligneux	8	M			P2 P4		.4	
\$24 Sédiments minéraux de grande taille (25 à 250 mm)	7	D		P5			5	
S30 Blocs (> 250 mm)	6	D			P6		19	
S9 Granulats grossiers (2 à 25 mm)	5							
S10 Spermaphytes émergents de strate basse	4							
\$11 Vases (<0.1mm)	3							
\$25 Sables et limons (< 2mm)	Ź	D			P7 P8 P9 P10 P11 P12		70	
S18 Algues bactéries champignons	1							
S29 Surfaces dures et uniformes	ò	M			P3		1	

LEGENDE

Substrat :

D = dominant (5 à 100 %)

M = marginal représentatif (< 5%)

P = présent mais non pris en compte

Classe de vitesse :

CLASSE VITESSE (cm/s)	SANDRE	VITESSE
v<5	N1	Nulle
25>∨≥5	N3	Lente
75>v≥25	N5	Moyenne
v≥75	N6	Rapide



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC attèste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

20LHS808-2 - Page 7 sur 18

LES 12 PRELEVEMENTS ELEMENTAIRES ** aa

HASES	N° PRELEVEMENT	INFORMATI	ONS
	P1	Substrat : S3 Litières Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 40 cm Abondance : /
A	P 2	Substrat : \$28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 10 cm Abondance : /
	Р3	Substrat : \$29 Surfaces dures uniformes Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'éau : 5 cm Abondance : /
	P4	Substrat : \$28 Chevelus racinaires Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 15 cm Abondance : /
	P 5	Substrat : \$24 Pierres galets Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 5 cm Abondance : /
В	P 6	Substrat : \$30 Blocs Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 8 cm Abondance : /
	P 7	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 20 cm Abondance : /
	P 8	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation : / Matériel de prélévement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 24 cm Abondance : /



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis d'essai. La reproduction de ce rapport d'anaiyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuis essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour « les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-2 - Page 8 sur 18

		ZULHS8U8-2 - Page 8 30 F 18
Р9	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 27 cm Abondance : /
P 10	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 40 cm Abondance : /
P 11	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 40 cm Abondance : /
P 12	Substrat : \$25 Sables limons Colmatage et intensité : 0 Végétation: / Matériel de prélèvement utilisé : surber	Stabilité : Stable Hauteur d'eau : 50 cm Abondance : /

COFFEC Astréditation

19*1-1905
Linte des sites
actrédités et pertées
deposibles our

155415 unusuelles fr

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/11 pour les seules analyses marquées du sigle da. 20LH5808-2 - Page 9 sur 18

LA LISTE FAUNISTIQUE ** aa

Selon la norme XP T90-388 (Option 2 : estimation des effectifs / Option B : niveau de détermination/ Option b : liste faunittique)

Type de pré-traitement : aucun

Grossissement utilisé pour le tri : 3 à 6.5 x

Grossissement utilisé pour la détermination : 6.5 à 125 × Technicien(ne) responsable de l'analyse : Noémie Soulier

Analyse réalisée à Qualyse site de La Rochelle.

Remarques éventuelles sur l'opération de détermination : Certains taxons coupés pour détermination

Taxons non déterminé au niveau B car larvule	X
Taxons non déterminé au niveau B car abimés	XX

TAXON ou Niveau A	GENRE ou Niveau B selon	Regrou	pement pa	ar phase	A+B
selon XP T90-388	XP T90-388	A	В	С	ATE
TRICHOPTERA					
Goeridae	Sila/ lithax	- 0	5	- 0	5
	Total	Ö	5	D	- 5
Hydropsychidae	hydropsyche	1	21	0	22
	Total	1	21	0	22
Hydroptilidae	itthytrichia	1	0	0	1
	hydroptila	1	0	0	1
	Total	2	0	0	2
Leptoceridae	mystacides	0	2	0.7	2
	Total	0.	2	0	2
Polycentropodidae	cyrnus	- 2	1	- 5	3
	polycentropus	2	0	0	2
	Total	4	1	5	5
Psychomyidae	lype	1	0	1	1
7.1	Total	1	0	1	1
Rhyacophilidae	rhyasophila	0	1	0	1
M. P. A. 1	Total	Ö	1	O	1
	TOTAL	8	30	6	38
EPHEMEROPTERA					
Baetidae	Non déterminé au niveau B car XX	0	1	1	1
	baetis	0	4	0	4
	Total	0	5	1	5
Caenidae	caenis	0	1	0	1
	Total	0	1	0	1
Heptageniidae	Non déterminé au niveau B car XX	2	0	0	2
	Total	2	0	Ö	2
	TOTAL	2	6	1	8



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

INGEROP Conseil & Ingénierie

20LH5808-2 - Page 11 sur 18

COLEOPTERA	4 10 10 10 10 10				
Elmidae	Non déterminé au niveau B car IXI	0	1	0	i
	elmis	2	12	1	14
	esolus	0	3	0	3
	limnius	1	1	0	2
	riolus	2	2	0	-4
	Total		19	1	24
	TOTAL	5	19	.1	24
DIPTERA					
Ceratopogonidae		1	3	0	-4
Chironomidae		46	48	145	94
Simuliidae		0	1	0	1
Tabanidae		0	4	0	4
	TOTAL	47	56	145	103
ODONATES					
Platycnemididae	platycnemis	1	0	0	1
	TOTAL	1	0	0	1
CRUSTACEA					
Asellidae		0	1	.0	1
Aselliabe	Total	0	1	0	1
Gammaridae	Non déterminé au niveau B car XX	1	0	0	1
	echinogammarus	68	813	50	883
	gammarus	1	0	0	1
	Total	70	813	50	883
	TOTAL	70	814	50	884
GASTEROPODA					
Ancylidae	ancylus	0	0	1	0
	Total	0	0	1	0
	TOTAL	0	O	1	0
BIVALVIA					
Corbiculidae	corbicula	1	74	4	75
	Total	2	74	4	75
	TOTAL	1	74	4	75
OLIGOCHAETA	1.5		12	- 3	
Oligochaeta		7.	4	7	11
anguarda.	TOTAL	7	4	7	11
	TOTAL	141	1003	215	114



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

RESULTATS

Variété taxonomique		20	
Classe de variété t	axonomique (/14)	06	
Groupe indicateur	(/9)	Goeridae 7	
Robustesse (MPCE		3 (obtenue avec le deuxième taxon Polycentropodidae GI 4)	
Coefficient morpho dynamique		11.19/20 soit 7.8/14	
	MPCE (/20)	12	
Indice	I2M2 (selon le SEEE version V.1.0.6)	0.2167	
Nombre de taxons	contributifs pour l'I2M2	30	
Typologie nationale (selon le SANDRE)		TP9	
Etat écologique		Médiocre	

NB: L'12M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

RESULTATS COMPLEMENTAIRES

TABLEAU DE RESULTATS SELON LA CIRCULAIRE DCE 2007/22

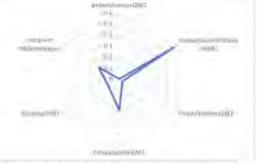
Type d'indice	Groupe indicateur (/9)	Classe de variété (/14)	Note (/20)
Dominant (B+C)	7	6	12
Marginal (A)	4	4	.7.
Global (A+B+C)	7	7	13

US = Unités systématiques ; Equivalent MPCE = A+B ; Dominant = B+C ; Marginal = A ; Global = A+B+C

METRIQUE ELEMENTAIRE EQR

Indice de Shannon	ASPT	Polyvoltinisme	Ovoviviparité	Richesse
0	0.5744	0.0363	0.2815	0.1163

Fig 1 : Graphique des métriques élémentaires.



Accréditations
Nº 1-1985
Lints des sites
accrédités et portées
disportibles sur
unw.cofrac.fr

Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet saumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle à a.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 59 sur 127

20LH5808-2 - Page 13 sur 18

20LH5808-2 - Page 12 sur 18

CATEGORIES DE PRESSIONS POTENTIELLES

Matières organiques	0.5222
Matières azotées	0.2197
Nitrates	0.6229
Matières phosphorées	0.4701
HAP	0.4345
Pesticides	0.6939
Risque de colmatage	0.638
Ripisylve	0.4705
Voies de communication	0.5762
Urbanisation	0.5242
Instabilité hydrologique	0.7541
Anthropisation du BV	0.688

Fig 2 : Graphique des catégories de pressions patentielles





Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet saumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le iministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules arialyses marquées du sigle da.

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES

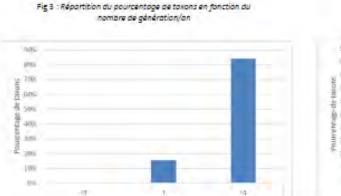
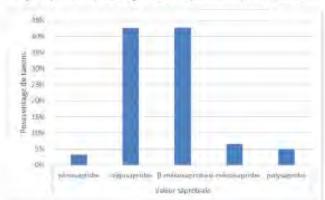
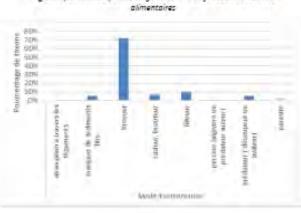


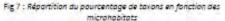


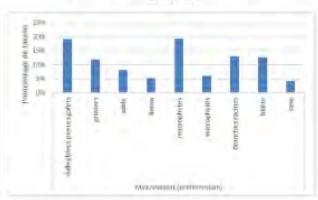
Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fanction de la valeur saprobiale













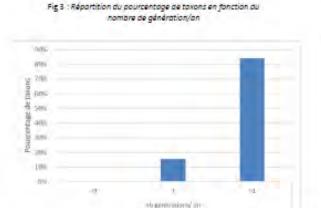
Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à éssai. La reproduction de ce rapport d'anaiyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour « les seules analyses marquées du sigle aa.

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 60 sur 127

TRAITS BIOLOGIQUES ET ECOLOGIQUES





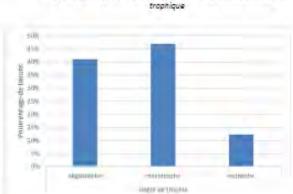


Fig 4 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction au degré

Fig 5 : Répartition du pourcentage de taxons en fanction de la valeur saprobiale

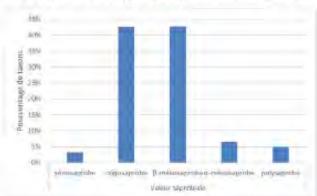


Fig 6 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des mades alimentaires

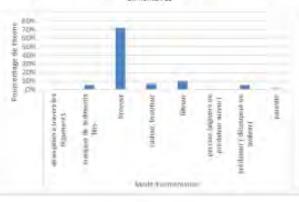
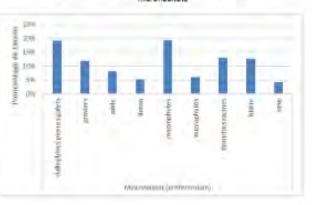


Fig 7 : Répartition du pourcentage de taxons en fonction des microhabitats



Les résultats ne se rapportent qu'd l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle * *.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pourles seules analyses marquées du sigle aa. 20LH5808-2 - Page 14 sur 18

COMMENTAIRES

Note équivalent indice biologique global MPCE

Sur la station Le Ru du Goberté, 1144 taxons répartis en 20 unités systématiques ont été recensés. La classe de variété taxonomique est de 6/14. Le groupe faunistique de rang indicateur le plus élevé est représenté par les Goeridae (GI=7). L'équivalent MPCE obtenu est de 12/20. D'après le coefficient morphodynamique tous les habitats ne sont pas exploités par les taxons et il y a des points d'écart à la robustesse.

12M2 et métriques associées

L'12M2 est de 0.2167, l'état écologique est médiocre.

Métriques élémentaires

Le graphique des métriques élémentaires (Fig.1) indique une faible richesse et diversité mais présence de quelques taxons polluosensibles.

Catégories de pressions

Les catégories de pressions probables (Fig.2) mettent en avant des pressions possibles liées à l'instabilité hydrologique, aux pesticides et nitrates.

Traits biologiques et écologiques

Nombre de génération/an

Plusieurs auteurs ont pu mettre en évidence le lien entre certains traits biologiques, notamment cycle de vie, nombre de génération et mode de reproduction et la réponse à un stress. La conclusion qu'ils en font est la suivante : un peuplement ayant connu un stress aura une plus forte proportion d'organisme à cycle de vie court (donc plusieurs générations/an) (Sherrat et al. 1999 ; ARCHAIMBAULT, 2010).

16% des taxons (cf. Fig.3) présentent un taux de renouvellement d'une génération par an et moins d'une génération par an, tandis que 84% représente plusieurs générations par an.

Cette répartition de taxons à taux de renouvellement rapide peut s'expliquer par l'abondance des taxons retrouvé comme les crustacés Gammaridae echinogammarus ou les Chironomidae.

Degré de trophie

Le degré trophique classe les macros invertébrées dans un milieu (oligotrophe, mésotrophe et eutrophe) en fonction de leur préférence de concentration en nutriments et azote, phosphore (cf. Fig.4). 41% des taxons présents sur la station ont un preferendum de type oligotrophe, 47% mésotrophe et 12% eutrophe. Cette répartition montre que l'eau est moyennement chargée en nutriments.

Valeur saprobiale

La valeur saprobiale met en évidence la sensibilité des taxons à la matière organique.

Sur le graphique (cf. Fig.5), on observe principalement des taxons en milieu β mésosaprobe (43%) et oligosaprobe (43%). Ceci traduit une présence de taxons relativement à faiblement polluorésistants à la matière organique.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

Page 61 sur 127

10LH5808-2 - Page 15 sur 18

Mode d'alimentation

Sur la station, les principaux modes d'alimentation sont (cf. Fig.4) de type :

- Broyeur (72%): ce sont les organismes dont l'appareil buccal est proche du primitif comme les Leptoceridae mystacides ou les Gammaridae echinogammarus.
- Racleurs brouteurs (10%): ce sont les organismes qui raclent et broutent les substrats organiques fins. Ce sont par exemple les Hydropsychidae hydropsyche ou les Baetidae baetis.

Méso habitats

Le graphique (cf. Fig.5) est représentatif de l'échantillonnage de la station avec majoritairement des taxons retrouvés :

- 19% des taxons retrouvés en macrophytes : habitats non échantillonnés mais présent sur la station.
- 29% des taxons retrouvés sur des Dalles, blocs, pierres galets : habitats échantillonnés sur la station.

La note MPCE de la station est de 12/20, l'indice I2M2 de 0.2167 ceci classe la station en médiocre état écologique. Certaines pressions probables sont possibles sur la station comme l'instabilité hydrologique, les pesticides et les nitrates.

Noémie SOULIER

Yannick Caron



Sha

Technicienne de laboratoire en Biologie de l'Environnement Responsable Plateau Biologie de l'Environnement



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE
pour les seuls essais marqués du sigle **.

Analyses effectuées par un labaratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/20/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa. 20LH5808-2 - Page 16 sur 18

RAPPEL: VOCABULAIRE UTILISE ET INDICES

Note équivalent indice biologique global MPCE : Cette note est calculée à partir de la phase A et B selon de la norme NF T90-350. Cet indice varie de 1 à 20.

<u>12M2</u>: L'12M2 permet de mettre en avant des pressions probables sur le milieu, en aucun cas les valeurs ne permettent d'affirmer ces pressions.

L'indice invertébrés multimétrique I2M2 est basé sur le calcul de valeurs en EQR de 5 métriques :

- Indice de Shannon: Cet indice permet de qualifier la diversité des peuplements en se basant sur les proportions de taxons observés.
- ASPT (Average scare per taxon): Cette métrique met en avant la polluosensibilité des taxons.
- Polyvoltinisme: Cette métrique met en avant la fréquence relative des taxons avec leur cycle de vie prenant en compte les abondances Plus on a des taxons à cycle de vie court, plus on a tendance à avoir des milieux perturbés.
- Ovoviviparité: Cette métrique met en avant l'ovoviviparité (œuf dans le milieu extérieur), taxons moins sensibles à la qualité de l'eau. Si on a une augmentation de l'ovoviviparité elle est accompagnée souvent d'une baisse de la qualité physico chimique de la station.
- Richesse : Cette métrique met en avant la richesse taxonomique (phase ABC) du peuplement.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1:1 signifiant une observation équivalente à ce qui se trouve de mieux sur cette typologie. Plus la note descends vers le 0 et plus la population d'invertébrés montre un impact des activités humaines, que ce soit sur la qualité de l'eau ou des habitats.

L'12M2 permet également de mettre en avant des pressions anthropiques probables : matières organiques/phosphorés/azotées, Nitrates, HAP, ripisylve, voies de communication, urbanisation, risque de colmatage, instabilité hydrologique, pesticides et l'anthropisation du bassin versant.

La valeur résultante est comprise entre 0 et 1. Une valeur > 0.6 signifiant une pression probable significative sur le milieu.

Robustesse : Le test de robustesse teste la note MPCE obtenue. Cela consiste à déterminer une seconde note MPCE avec le deuxième taxon indicateur polluo-sensible. S'il y a plus de deux points d'écart avec la première note, le résultat est biaisé.

<u>Classe de variété taxonomique</u>: La richesse taxonomique représente le nombre total de taxons récoltés dans l'échantillon dont on déduit la classe de variété taxonomique (VT) composée de 14 classes rendant compte de la qualité de l'habitat.

Groupe indicateur (GI): Les groupes indicateurs (GI), au nombre de 9, classés du plus au moins polluo-sensible rendent compte de la qualité de l'eau.

Coefficient morpho-dynamique: Ce coefficient est calculé afin d'évaluer la qualité théorique de l'habitat, la capacité d'accueil de la faune (taxons de macroinvertébrés); il est rapporté sur une note de 14. La comparaison du coefficient morpho-dynamique avec la variété taxonomique permet d'évaluer la qualité de l'habitat de la station par rapport à sa qualité théorique (c'est-à-dire le nombre de taxons présents par rapport au nombre de taxons qu'il devrait y avoir théoriquement). Ce coefficient est calculé conformément à la norme NF T 90 350.

<u>Traits biologiques et écologiques</u>: Les traits biologiques et écologiques sont des sources d'informations sur la biologie des organismes et sur leurs relations (détermination au genre). Les traits biologiques correspondent au cycle de vie et aux comportements des organismes face à une possible perturbation tandis que les traits écologiques sont caractérisés par les affinités d'un taxon pour certaines caractéristiques de l'habitat.

<u>Typologie et état</u>: A l'issue de l'étude, l'état écologique est déterminé sur la base de l'arrêté du 27 juillet 2018 (extrait du journal officiel république française arrêté du 27 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux critères et méthodes d'évaluation de l'état écologique, chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R 212-10, R 212-11, R212 -18 du code de l'environnement).

En page suivante, le tableau extrait de l'arrêté du 27 juillet 2018 mentionnant les limites des états pour l'12M2pour les différentes typologies de cours d'eau. Pour chaque hydroécorégion, les limites des EQR sont a-b-c-d avec a= limite inférieure du très bon état; b= limite inférieure du bon état; c= limite inférieure de l'état moyen; d= limite inférieure de l'état médiocre. En dessous de la note d = mauvais état.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet saumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que saus sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du siale * *.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	Petit	Très Petit
Нус	roécorégians de niveau 1	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
20	DEPOTS ARGILO SABLEUX	Cas général			0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Exogène de l'HER 9. (Tables Calcaires)		0.665-0,4	443-0.295-0.148		
		Exogène de l'HER 21 (Massif Centrel Nord)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
21	MASSIF CENTRAL NORD	Cas général				0.665-0.443	-0.295-0.148
1	MASSIF DENTRAL SUD	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0,665-0	.443-0.295-0.14	18
		Exogène de l'HER 19 (Grands Causses)			0.665-0.498-0.332- 0.166		
	1,000	Exogene de l'HER 8 (Cévennes)				l l	
		Exogene de l'HER 19 ou 8		0.665-0.498- 0.332-0.166			
17	DEPRESSIONS SEDIMENTAIRES	Cas général			A	0.665-0.498- 0.332-0.166	2-2-2-3
		Exogéne de PHER 3 ou 21 (M.Cent.S ou N)		0.665-0.443- 0.295-0.148	0.665-0.443-0.295- 0.148	0.665-0.443	-0.295-0.148
15	PLAINE SAONE	Exogene de l'HER 3 ou 21				1	
		Exogene de l'HER 5 (Jura/Pré-Alpes du Nord)		A	0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Das général			0.665-0	.443-0.295-0.14	18
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)	A				
5	JURA/PRE-ALPES DU NORC	Cas général		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.605-0	354-0.236-0.11	18
		Exogene de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0	46-0.306-0.153		
Se	FLEUVES ALPINS	Cas général	Α				
2	ALFES INTERNES	Das général			0.665-0.46-0.3	06-0.153	
1	PRE-ALPES DU SUD	Cas général			0.676-0.464-0.	31-0.155	
		Exogene de l'HER 2 (Alpes Internes)	A	0.665-0	46-0.306-0.153		
5	MEDITERRANEE	Exogène de l'HER 2 ou 1	A	0.665-0.498- 0.332-0.166			
		Exogene de l'HER 7 (Pré-Alpes du Sud)		0.665-0.4	98-0.332-0.166		
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)	Á	0.665-0.4	498-0.332-0.166	1	
		Exogene de l'HER 1 (Pyrénées)	A				
		Cas général		0,665-0.498- 0.332-0.166	0.676-0	0.464-0.31-0.15	5
2	CÉVENNES.	Cas genéral		0.665-0.4	98-0.332-0.166	0,676-0.464	4-0.31-0.155
	100	A-her2 nº70			0.6764	3.464-0.31-0.15	5
16	DORSE	A-her2 nº22		0.665-0.498-	0.676-0	.464-0.31-0.15	5
		B-herz nº88		0.332-0.166	0.676-0.464-0.31- 0.155		
19	GRANDS CAUSSES	Cas général				0.665-0.498- 0.332-0.166	
		Exogène de l'HER 8 (Cévennes)		0.665-0.4	198-0.332-0.166		



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE

pour les seuls essais marqués du sigle * *.

Analyses effectuées par un laborataire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle da.

					200	45808-2 - Page :	18 sur 18
		Catégories de tailles de cours d'eau :	Très Grand	Grand	Moyen	Petit	Très Petit
	vécorégions de niveau 1 ou très grand fleuve	Cas général ou cours d'eau exogène de l'HER de niveau 1 indiquée ou HER de niveau 2					
11	DAUSSES AQUITAINS	Cas général		0		0.665-0.498	-0.332-0.166
		Exogene de l'HER 3 (MCN) et/ou 21 (MCS)	у.	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.2	95-0.148	
.14	COTEAUX AQUITAINS	Exogene des HER 3, 8, 11 ou 19	- A -	0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
		Exogene de l'HER 3 (MCN) ou 8 (Cév.)	A				
		Cas général		0.665-0.4	43-0.295-0.148	0.665-0.498	-0.332-0.166
		Exogène de l'HER 1 (Pyrénées)	*	0.665-0.4	498-0.332-0.166	0.665-0.46- 0.306-0.153	
13	LANDES	Cas général			0.665-	0.443-0.295-0.1	48
1	PYRENEES	Cas général		Α	0.665	0.46-0.306-0.15	3
12	ARMAGRICAIN	A-Centre-Sud (her2 nº 58 et 117)		A	0.665-0.443-0.295-	295- 0.665-0.442-0.295-0	
		B-Ouest-Nord Est (her2 nº 55, 59 et 118)			0.148		
TGL.	LA LOIRE	Cas général	Α'				
9	TABLES CALCAIRES	A-her2 nº 57			0.665-0.443-0.2	95-0.148	
		Cas général	Α.		0.665-0.443-0.	295-0.148	
		Exogène de l'HER 10		0.665-0.4	443-0.295-0.148		
		Exogene de l'HER 21 (Massif central Nord)	A.				
10	COTES CALCAIRES EST	Exogéne de l'HER 21 (Massif central Nord)		0.665-0.4	443-0,295-0.148		
		Cas général	A	0.665-0.4	443-0.295-0.148	0.665-0.498	-0.332-0.166
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)		0.665-0.498- 0.332-0.166	0.665-0.443-0.295- 0.148		
4	VOSGES	Cas général			0.665-0	.443-0.295-0.14	18
22	ARDENNES	Exogene de l'HER 10 (Côtes Calcaires Est)	Ä				
		Cas général		0.665-0.4	498-0.332-0.166	0.665-0.443	-0.295-0.148
18	ALSACE	Cas général			0.665-	0.443-0.295-0.1	48
		Exogene de l'HER 4 (Vosges)			.665-0.443-0.295-0.14	8	

A : Absence de références. En grisâtre : type inexistant.



Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai. La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seuls essais marqués du sigle ++.

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/11 pour les seules analyses marquées du sigle aa.

3. CAMPAGNES DE MESURES PHYSICO-CHIMIQUES

3.1. Campagnes Avril 2020 et septembre 2020

3.1.1. Le ruisseau des Ages

DUE 2014 ECHANT STO

La Rochelle le 05/05/2020

N° 20LH-2973-1

GS/C6000 04 teurn*02.834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE **32 RUE GUTENBERG**

37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1 INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit

LE RU DES AGES

Lieu de prélèvement

Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU - COORDONNÉES LAMBERT II : X 475862.89 - Y 2155758.98

Préleveur : . Anne GIRAUD (09051)

Identification terrain/reception : AGI200427001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 27/04/2020 12:40 Date de réception : 27/04/2020 15:38 Date de prélèvement Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS Précipitations - FAIRLES

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Température de réception : '5,7'

FG001: NULL DP005: NULL DP006: NULL

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
O xygène dissous (O2) (NF EN 25814)	27,04/20 (4 mg/l	 8.2	-
Saturation en oxygène (NF EN 25814)	27/04/2084 %	80.2	.88

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	27,04/26 (1 µS/cm **	751	
pH (NF EN ISO 10523)	27/04/2014	7.8 à 18.2 °C	
Sulfates (SO4) (NFEN ISO 10304-1)	27/04/2014 mg/l ***	30	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a cigrédités et plortées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



La Rochelle le 05/05/2020

N° 20LH-2973-1

05/00000_04 Ordonnateurn 02834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2



DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

			Résultats	
Nitrate (NF ISO 15923-1)	27,64/20 (1 mg/l		13.8	
Phosphate (NF ISO 15923-1)	27/04/20 (1 mg/l	1	< 0.02	AA
Nitrite (NF ISO 15923-1)	27/04/20 ⁽¹⁾ mg/l		0.04	
Chlorure (NF ISO 15923-1)	27,04/20 (I mg/l		24.4	
Ammonium (NF ISO 15923-1)	27/04/20 (4 mg/l		0.07	

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Phosphore total	28/04/20(1)	0.023	
(Méthode interne INS-METH-Q1IMI-226)	mg/L **	-	

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
DCO (méthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	27,04/2014 mg/L ***	10.6	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	27/04/20(4 mg/l ***	0.9 (n = 2 + 5j)	Asy
COT (NF EN 1484)	27,04/20(4) mg/l ***	3.2	- 1

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

(1) Date de début d'analyse

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

Responsable una

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa »

Liste des sites a corédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



INGEROP Conseil & Ingénierie Page **64** sur **127**







La Rochelle le 24/09/2020

Site de La Rochelle - 5 allée de l'Océan BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83 contact-Ir@oualyse.fr

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers



INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

N° 20LH-9989-3

Ordonnateurn* 02 834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

: 86140 LUSSAC LES CHATEAUX Commune

Adresse-Lieu dit L'AGE

Lieu de prélèvement : LE RU DES AGES Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU Préleveur : . Anne MEURAILLON (99005)

Identification terrain/reception : AON200922003

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

Date de prélèvement : 22/09/2020 10:25 Date de réception : 22/09/202014:14 : COURS D'EAU DIVERS Précipitations : FAIBLES Nature du produit

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Température de réception : '5,2'

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats 4.9	
MES (Filtres MILLIPORE réf AP4004705)	22/09/20 (4)	4.9	
(NF EN 872)	mg/l	110	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclar et ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

(1) Date de début d'analyse

116:48:46

3.1.2. Faiteroux

BLA_2014_ECHANG_STD

La Rochelle le 05/05/2020

N° 20LH-3023-1

05/09000_04 Ordonnateur n° 02834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2



INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1 INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

86140 LUSSAC LES CHATEAUX Commune

Adresse-Lleu dit ROUTE DE LUSSAC Lieu de prélèvement : LE RU DE FAITEROUX Point de prélèvement DANS LE COURS D'EAU Préleveur : .. Morgane FOURNIER (99024)

Identification terraln/reception : MFU200428002

Finalité du prélèvement AS - Surveillance exercée par l'exploitant

Date de prélèvement 28/04/2020 12:00 Date de réception 28/04/202017:12 - FAIRLES Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS Précipitations

Condition de réception : Conformes

Commentaires

COORDONNES DE PRELEVEMENT LAMBERT II: X= 2 155 298.29

Y= 474 134.13 WG584: N46.386003 E0.700024

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
Oxygène dissous (O2) (NF EN 25814)	28,04/20 (1 mg/l ***	9.0	an.
Saturation en oxygène (NF EN 25814)	28,04/20(4)	88.4	- 11

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	26,04/20 (1 μS/cm ***	665	
pH (NF EN ISO 10523)	28,04/20(1	7.7 à 16.8 °C	
Sulfates (SO4) (NF EN ISO 10304-1)	28,64/2013 mg/l ***	14	24

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Analyses effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites ac crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)

Page **65** sur **127 INGEROP Conseil & Ingénierie**

La Rochelle le 05/05/2020

N° 20LH-3023-1

05/05000_04 Ordonnateurn* 02 834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2



DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

			Résultats	
Nitrate (NF ISO 15923-1)	29/04/2014 mg/l		32.4	
Phosphate (NF ISO 15923-1)	29,04/20(4 mg/l	1	< 0.02	.04
Ammonium (NF ISO 15923-1)	29,04/20(1)		< 0.05	
Chlorure (NF ISO 15923-1)	29/04/20 (1)	**	17.4	
Nitrite (NF ISO 15923-1)	2)/04/20 (I) mg/l		0.01	

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

			Résultats	
Phosphore total	30/04/20(1		0.013	
(Méthode interne INS-METH-O-IIMI-226)	mg/L	**	2777	

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
DCO (méthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	29/04/20(1 mg/L	5.2	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	29/04/20(4) mg/l ***	1.1 (n=5j)	- (4)
COT (NF EN 1484)	25/04/20 (1) mg/l ***	1.1	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

> Marius PAGEAUD Responsable unité Chimie

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectué es par un l'aboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa »

Uste des sites a cicrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)





BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers





La Rochelle le 24/09/2020

N° 20LH-9989-2

03/00000_04 Ordonnateurn * 02834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

01640100

contact-ir@qualyse.fr

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI Nº1 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : ROUTE DE LUSSAC Lieu de prélèvement : LE RU DE FAITEROUX Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU Préleveur : . Anne MEURAILLON (99005)

Identification terrain/reception: AON 2009 22002

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 22/09/202014:14 : 22/09/2020 10:00 Date de réception Date de prélèvement

: FAIBLES Précipitations Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS

Condition de réception : Conformes

Commentaires:

Température de réception : '5,2'

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
MES (Filtres MILLIPORE réf AP4004705)	22,09/20(1	6.7	
(NF EN 872)	mg/l		

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

(1) Date de début d'analyse

16:45:40

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 66 sur 127

3.1.3. Goberté

DUA_2014_ECHAND_STEE

La Rochelle le 07/05/2020

N° 20LH-3051-1

03/03000_04 ateurn*02834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG

37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1 INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : D727

Lieu de prélèvement LE RU DE GOBERTE Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU

Préleveur : . Renaud DERNONCOURT (09030)

Identification terrain/reception : RDE200429001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

Date de prélèvement : 29/04/2020 11:00 Date de réception : 29/04/202016:18

Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS **Précipitations** : FAIBLES

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Commentaire échantillon : 'N 46.400380 W 000.679503'

Température de réception : '7.8'

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
Oxygène dissous (O2) (NF EN 25814)	24,04/2013 mg/l	9.1	
Saturation en oxygène (NF EN 25814)	29/04/20(1) % ***	89.5	- 10

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	24,04/2014 µS/cm	535	
pH (NF EN ISO 10523)	29,04/20(4	8.1 à 19.0 °C	
Sulfates (SO4) (NF EN ISO 10304-1)	30,64/2019 mg/l ***	.11	**
Nitrate (NF ISO 15923-1)	29/04/2013 mg/l **	20.9	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa »

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



DUE 2014 SESSANT STO

La Rochelle le 07/05/2020

N° 20LH-3051-1

05/c0000_04 Ordo nnateur n° 02 834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2



DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Chlorure (NF ISO 15923-1)	29/04/20(1 mg/l	20.6	
Nitrite (NF ISO 15923-1)	29,64/2014 mg/l	 0.06	
Phosphate (NF ISO 15923-1)	29/04/20(1	0.03	24
Ammonium (NF ISO 15923-1)	29/04/20 (II mg /l	0.07	

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Phosphore total	30,04/20(1)	0.035	
(Méthode interne INS-METH-Q+IMI-226)	mg/L **	77	

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
DCO (méthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	30/04/2013 mg/L	15.2	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	30,04/20(II mg/l	1.3 (n=5j)	**
COT (NF EN 1484)	29/04/2014 ing/l	 3.9	- *1

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche.

Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Aliées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

Marius PAGEAUD

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectuées par un l'aboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Nº ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



INGEROP Conseil & Ingénierie Page **67** sur **127**







La Rochelle le 24/09/2020

Site de La Rochelle - 5 allée de l'Océan BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83 contact-ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

N° 20LH-9989-1

05/09000-04 Ordonnateurn ° 02 834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

01640099

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE **32 RUE GUTENBERG** 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI Nº1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune. : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit

Lieu de prélèvement : LE RU DE GOBERTE Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU : .Anne MEURAILLON (99005)

Identification terrain/reception : AON200922001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 22/09/202014:14 Date de prélévement : 22/09/2020 09:15 Date de réception Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS Précipitations : FAIBLES

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Température de réception : '5,2'

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
MES (Filtres MILLIPORE réf AP4004705)	22,09/20(4)	26	_
(NF EN 872)	mg/l	74	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

(I) Date de début d'analyse

16:46:35

3.2. Campagnes juillet 2020

3.2.1. Le ruisseau des Ages



BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83





La Rochelle le 10/07/2020

N° 20LH-5378-1

05/06000.04 nateurn*02834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

: FAIBLES

contact-Ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

01624841

ANNULE ET REMPLACE 01624770

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE **32 RUE GUTENBERG** 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1

37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit Lieu de prélèvement LE RU DES AGES Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU Préleveur . Anne GIRAUD (09051)

Identification terraln/reception : AGI200703001 Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 03/07/2020 15:58 Date de prélèvement : 03/07/2020 12:30 Date de réception

Précipitations Nature du produit : COURS D'EAU DIVERS

Condition de réception Conformes

Commentaires

Température de réception : '5,7'

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
O xygène dissous (O2) (NF EN 25814)	03/07/2014 mg/l ***	6.7	300
Saturation en oxygène (NFEN 25814)	(B,67/2014 % ***	66.3	

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	09/07/2014 µS/cm **	775	
pH (NF EN ISO 10523)	(8,67/20(1	7.7 à 16.0 °C	
Sulfates (504) (NF EN ISO 10304-1)	07/67/2019 mg/l ***	34	- 44
Nitrate (NF ISO 15923-1)	09,07/20 (1) mg/l ***	12.6	
Nitrite (NF ISO 15923-1)	08/07/2014 mg/l **	0.02	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environn (1) Date de début d'analyse

conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



Page 68 sur 127 **INGEROP Conseil & Ingénierie**







La Rochelle le 10/07/2020

N° 20LH-5378-1

05/09000-04 Ordonnateur n° 02834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2

contact-lr@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

ANNULE ET REMPLACE 01624770 01624841

DETERMINATIONS CHIMIQUES

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

QUALYSE-LR

			Résultats	
Ammonium (NF ISO 15923-1)	03/07/20 (4 mg/l		< 0.05	
Phosphate (NF ISO 15923-1)	08,67/20 ft mg/l	4	0.03	- 10
Chlorure (NF ISO 15923-1)	08/07/20(4		21.4	

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Phosphore total	03/07/2001	0.017	-
(Méthode interne INS-METH-CHIMI-226)	mg/L **		

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
MES (Filtres MILLIPORE ref AP4004705) (NF EN 872)	03/07/20 (1 mg/l **	3.7	- 0
DCO (měthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	08/07/2004 mg/L ***	< 5.0	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	08/07/20(4) mg/l ***	0.8 (n=5j)	**
COT (NF EN 1484)	08/07/20 (U mg/l ***	1.7	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)



L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa »

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)

3.2.2. Faiteroux







La Rochelle le 07/07/2020

N° 20LH-5203-1

05/06000 04 Ordonnateurn* 02834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83 contact-ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

01624225

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit ROUTE DE LUSSAC Lieu de prélèvement LE RU DE FAITEROUX Point de prélèvement : Ru du Faîteroux

Préleveur : . Morgane FOURNIER (99024)

Identification terrain/reception : MFU200701001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

Date de prélèvement : 01/07/2020 10:15 Date de réception : 01/07/2020 16:30 : COURS D'EAU DIVERS Précipitations : FAIBLES Nature du produit

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Température de réception : '4.8'

Modalité de prélèvement

Prélèvement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
O xygène dissous (O2) (NF EN 25814)	05,67/20(4) mg/l	8.7	the state of the s
Saturation en oxygène (NF EN 25814)	01/07/20(4 %	86.5	Air

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	01,07/20 (1 μS/cm ·	 665	
pH (NF EN ISO 10523)	01/07/20 (1	 7.7 à 14.9 °C	
Sulfates (SO4) (NF EN ISO 10304-1)	01,67/2014 mg/l	13	- 44
Nitrate (NF ISO 15923-1)	01/07/20 (4) mg/l	 32.3	
Ammonium (NF ISO 15923-1)	mg/l	 < 0.05	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analys es effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse

conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Nº ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



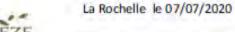
Page **69** sur **127 INGEROP Conseil & Ingénierie**

cofrac











N° 20LH-5203-1

05/09000 04 Ordonnateur n° 02 834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2

contect-ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83



DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Chlorure (NF ISO 15923-1)	01,07/20 (X) mg/l ***	16.2	
Phosphate (NF ISO 15923-1)	01,07/20 (4 mg/l ***	0.06	(80)
Nitrite (NF ISO 15923-1)	01,07/20 ⁽⁴⁾ mg/l **	< 0.01	

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Phosphore total	01/07/20 (1	0.010	
(Méthode interne INS-METH-CHIMI-226)	mg/L ***		

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
MES (Filtres MILLIPORE rél AP4004705) (NF EN 872)	01,07/20(1 mg/l	3.9	. 0
DCO (méthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	12/67/2011 mg/L ***	< 5.0	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	02/07/20 (E) mg/l **	0.7 (n=5j)	- 10
COT (NF EN 1484)	01/07/20 (1) tng/l **	0.68	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartoudhé. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)



L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** » Analyses effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a cirrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



3.2.3. Goberté



BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83





La Rochelle le 09/07/2020

N° 20LH-5306-1

05/00000 04 Ordonnateurn 102834-15766 Code Produit EN997 Page 1 sur 2

contact-ir@qualyse.ir Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

01624637

ANNULE ET REMPLACE 01624380

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Eaux Superficielles (prélèvement QUALYSE))

Commune 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : L'AGE

Point de prélèvement : Ru du Goberté

Préleveur : . Morgane FOURNIER (99024)

Identification terrain/reception: MFU200702001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 02/07/2020 10:30 02/07/202016:14 Date de prélèvement Date de réception : COURS D'EAU DIVERS Précipitations. : FAIBLES

Nature du produit

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Température de réception . '5.1'

Modalité de prélèvement

Prélévement effectué sous accréditation selon le référentiel FD T90-523-1 & NF EN ISO 19458

DETERMINATIONS EFFECTUEES SUR SITE

QUALYSE-LR

		Résultats	
O xygène dissous (O2) (NF EN 25814)	12,67/2014 mg /l	8.7	- 44
Saturation en oxygène (NF EN 25814)	02,67/20(4 % **	86.5	-

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats	
Conductivité à 25°C (NF EN 27888)	02/67/2014 μS/cm	593	
pH (NF EN ISO 10523)	02/07/20 (1)	 8.1 à 20.0 °C	
Sulfates (SO4) (NF EN ISO 10304-1)	02/07/2014 mg/l	12)10
Nitrate (NF ISO 15923-1)	02/07/20(15 mg/l	21.0	
Ammonium (NF ISO 15923-1)	mg/1 ·	< 0.05	
Nitrite (NF ISO 15923-1)	02/07/20 (1) mg/l	 0.06	- 1

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquiées du sigle « ** » Analys es effectué es par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les (1) Date de début d'analyse

conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle « aa » Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)

cofrac

INGEROP Conseil & Ingénierie Page **70** sur **127**



BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83





La Rochelle le 09/07/2020

N° 20LH-5306-1

os/com p4 Ordonnateurn*02834-15766 Code Produit EN997 Page 2 sur 2

contact-lr@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

01624637 ANNULE ET REMPLACE 01624380

DETERMINATIONS CHIMIQUES

		Résultats	
Chlorure (NF ISO 15923-1)	02/07/20 (3 mg/l	21.8	
Phosphate (NEISO 15023.1)	02,07/20 EQ	0.02	, in

ELEMENTS INORGANIQUES QUALYSE-LR

			Résultats	
Phosphore total	02/07/20 (1)		0.043	
(Méthode interne INS-METH-Q-IIMI-226)	mg/L	**	625.05	

DETERMINATIONS CHIMIQUES

QUALYSE-LR

QUALYSE-LR

	(1)	Résultats	
MES (Filtres MILLIPORE rél AP4004705) (NF EN 872)	02,07/2013 mg/l ***	27	
DCO (méthode ST-DCO en tube fermé) (ISO 15705)	02/07/20(1) mg/L **	12.0	
DBOn sans dilution (NF EN 1899-2)	02,07/2044 mg/l ***	0.6 (n=5j)	
COT (NF EN 1484)	02/07/20(1 mg/l	2.1	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclar et ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)



L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle * ** *

Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011 pour les seules analyses marquées du sigle * aa *

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



4. CAMPAGNES DE MESURES DES SEDIMENTS DE COURS D'EAU

4.1.1. Le ruisseau des Ages



BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83





La Rochelle le 04/06/2020

N° 20SO-85-1

cs/csco e4 Ordo mateur n° 02 834 15766 Code Produit SE999 Page 1 sur 3

rente

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

contact-Ir@qualyse.fr

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1 INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES (Analyse de sédiments continentaux)

: .. Anne GIRAUD (09051)

Commune: 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : L'AGE

Leu de prélèvement : LE RU DES AGES

Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU - COORDONNÉES LAMBERT II : X 475862.89 - Y 2155758.98

Préleveur

Identification terrain/reception : AGI200427002

Date de prélèvement : 27/04/2020 12:50 Date de réception : 27/04/2020 15:38

Température à réception (°C) : 5,7 Nature du produit : COURS D'EAU SEDIMENTS

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Précipitations : 'FAIBLES'

sable de couleur marron, présence de queglques cal lloux

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats
Prétraitement d'échantillon (NF EN ISO 16720 et NF ISO 11464)	28,04/20(1	Tri manuel et lyophilisation
Teneur en matières sèches (MS) (NF ISO 11465)	28/04/2014	78.9
Minéralisation sédiments (NF ISO 11466)	28/04/20(4	Voie humide NF ISO 11466
Mercure (NF EN ISO 12846)	28,04/2014 mg/kg PS ***	< 0.033
Arsenic (NF EN ISO 17294-2)	28/04/20 (4 mg/kg PS ***	13.8
Cadmium (NF EN ISO 17294-2)	28/04/2014 mg/kg PS ***	0.18
Chrome (NF EN ISO 17294-2)	28/04/20(4 mg/kg PS ***	287
Cuivre (NF EN ISO 17294-2)	28,04/20 (4) mg/kg PS ***	5.69
Nickel (NF EN ISO 17294-2)	28/04/20(4 mg/kg PS ***	15.3
Plomb (NF EN ISO 17294-2)	28/04/20 ⁽¹⁾ mg/kg PS ***	10.0

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Uste des sites a carédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



INGEROP Conseil & Ingénierie

Page **71** sur **127**









N° 20SO-85-1

03/00000 04 Ordonnateurn 102834-15766 Code Produit SE999 Page 2 sur 3

contact-ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

QUALYSE-LR

QUALYSE-LR

		Résultats
Zinc (NF EN ISO 17294-2)	28/04/20 (1	38.3
(NF EN ISO 17294-2)	mg/kg PS ***	

INDICE HYDROCARBURE

Extraction Soxflet, détection GC/FID (X31-410)

		Résultats	
Extraction HC SOLIDES	15/05/2014	Extr. Soxhlet	
Indice Hydrocarbures	15/05/20 (0) mg/Kg MS	< 20	

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

Extraction Soxhlet, détection HPLC/Fluorimétrie (XP X33-012)

		Résultats
Extraction	12,05/26 (1)	Extr. Soxhlet
Acénaphtène	12,05/20(0	< 10
	μg/kg MS	
Acénaphtylène	12,05/2019	< 10
	μg/kg MS	
Anthracène	12,05/20(1	18
	μg/kg MS	
Berizo (a) pyrène	12/05/2011	150
	μg/kg MS	
Benzo (a) anthracène	12/05/20(4)	120
	μg/kg MS	
Benzo (b) fluoranthène	12,05/20(4)	120
	μg/kg MS	2342
Benzo (ghí) péryléne	12/05/20 (4)	140
	μg/kg MS	0.7
Benzo (k) fluorarithène	12/05/20(1)	68
	μg/kg MS	
Chrysène	12/05/2011	110
	μg/kg MS	
Dibenzo (ah) anthracène	12,05/20(1	81
	μg/kg MS	77
Fluoranthène	12/05/2014	240
	μg/kg MS	. 2.10
Fluorène	12/05/20(1	< 10
	μg/kg MS	24
Indéno (123cd) pyrène	12/05/2011	270
	μg/kg MS	717
Naphtalène	12,05/20(1)	< 10
	μg/kg MS	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle e ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites ac crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



Site de La Rochelle - 5 allée de l'Océan

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1





La Rochelle le 04/06/2020

N° 20SO-85-1

05/09000_04 Ordonnateurn* 02 834-15766 Code Produit SE999 Page 3 sur 3

contact-Ir@qualyse.fr

01617956

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

QUALYSE-LR

Extraction Soxhlet, détection HPLC/Fluorimétrie (XP X33-012)

		Résultats	
Phénanthrène	ы,ns/2018 µg/kg MS	97	
Pyréne	12/05/20(Ц µg/kg MS	180	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

Marius PAGEAUD

Responsable Unité Chimie

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a cicrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



INGEROP Conseil & Ingénierie Page **72** sur **127**

4.1.2. Faiteroux





contact-ir@qualyse.fr







La Rochelle le 04/06/2020

N° 20SO-90-1

03/06000 04 Ordonnateurn® 02 834-15766 Code Produit SE999 Page 1 sur 3

01617961

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 32 RUE GUTENBERG 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG 37300 JOUE LES TOURS

RAPPORT D'ANALYSES (Analyse de sédiments continentaux)

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : ROUTE DE LUSSAC Lieu de prélèvement LE RU DE FAITEROUX Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU Préleveur . Morgane FOURNIER (99024)

Identification terrain/reception : MFU200428001

Finalité du prélèvement : AS - Surveillance exercée par l'exploitant

: 28/04/2020 12:00 Date de réception : 28/04/202017:12 Date de prélèvement Nature du produit : COURS D'EAU SEDIMENTS Température à réception (°C) : 3,2

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Précipitations : 'FAIBLES'

COORDONNES DE PRELEVEMENT LAMBERT II: X= 2 155 298.29 Y= 474 134.13 WGS84: N46.386003

E0.700024

ELEMENTS INORGANIQUES

	· ·
	Résultats
Prétraitement d'échantillon (NF EN ISO 16720 et NF ISO 11464)	04,05/26 ^{ER} Thi manuel et lyophilisation
Teneur en matières sèches (MS)	04,05/20(1
(NF ISO 11465)	% 24.8
Minéralisation sédiments (NF ISO 11466)	04,05/20 F4 Voie humide NF ISO 11466
Mercure	04,05/20 (1
(NF EN ISO 12846)	mg/kg PS ***
Arsenic	04,05/20 (4
(NF EN ISO 17294-2)	mg/kg PS ***
Cadmium	04,05/20 (1
(NF EN ISO 17294-2)	mg/kg PS **
Chrome	04/05/2014 35.9
(NF EN ISO 17294-2)	mg/kg PS ***

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



QUALYSE-LR



Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers





La Rochelle le 04/06/2020

N° 2050-90-1

ms/cooke_04 Ordonnateur n° 02 834-15766 Code Produit SE999 Page 2 sur 3

01617961

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats
Cuivre (NF EN ISO 17294-2)	04,05/20 (1 mg/kg PS **	13.7
Nickel (NF EN ISO 17294-2)	04,05/20 (4) mg/kg PS ***	18.6
Plomb (NF EN ISO 17294-2)	04,05/20 (3) mg/kg PS ***	27.1
Zinc (NF EN ISO 17294-2)	04,05/20(4) mg/kg PS ***	83.5

INDICE HYDROCARBURE

QUALYSE-LR

Extraction Soxhlet, détection GC/FID (X31-410)

		Résultats	
Extraction HC SOLIDES	15/05/20(4	Extr. Soxhlet	
Indice Hydrocarbures	15/05/20 (I) mg/Kg MS	66	

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

QUALYSE-LR

Extraction Soxfiet, détection HPLC/Fluorimètrie (XP X33-012)

		Résultats	
Extraction	13,05/20 (1	Extr. Søxhlet	
Acénaphtène	13,05/20 (1) µg/kg MS	< 10	
Acenaphtylène	13,05/20 (Ц µg/kg MS	< 10	
Anthracène	13,05/20 (1) µg/kg MS	< 10	
Benzo (a) pyrêne	13,05/20(X) µg/kg MS	20	
Benzo (a) anthracène	13,65/20 (II µg/kg MS	20	
Benzo (b) fluoranthène	13/05/20(1) µg/kg MS	< 10	
Benzo (ghí) pérylène	13,05/20 (4) µg/kg MS	12	
Benzo (k) fluoranthène	13/05/20(1) µg/kg MS	< 10	
Chrysène	13,05/20 (A µg/kg MS	17	
Dibenzo (ah) anthracène	13/05/20 (1) µg/kg MS	< 10	
Fluoranthène	13,05/20 (4) µg/kg MS	25	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)



INGEROP Conseil & Ingénierie Page **73** sur **127**







La Rochelle le 04/06/2020

N° 2050-90-1

03/08000 04 Ordonnateurn * 02 834-15766 Code Produit SE999 Page 3 sur 3

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

contect-ir@qualyse.fr

01617961

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

QUALYSE-LR

Extraction Soxhlet, détection HPLC/Fluorimétrie (XP X33-012)

		Résultats	
Fluorène	13,05/20 (Ц µg/kg MS	12	
Indéno (123cd) pyrène	13,05/2014 µg/kg MS	40	
Naphtalène	13,05/20 ^[2] µg/kg MS	< 10	
Phénanthrène	13,05/20 (U µg/kg MS	39	
Pyrěne	13,05/20 (A µg/kg MS	38	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartoudie. Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclarer ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

Marius PAGEAUD

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



4.1.3. Goberté



BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1

Tál. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83



La Rochelle le 04/06/2020

N° 2050-92-1

05/00000_04 nateurn 02 834-15766 Code Produit SE999 Page 1 sur 3

contect-ir@qualyse.fr Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

01617962

32 RUE GUTENBERG

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE 37300-JOUE LES TOURS Référence: 1900917-1

INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE

32 RUE GUTENBERG ZI N°1 **37300 JOUE LES TOURS**

RAPPORT D'ANALYSES (Analyse de sédiments continentaux)

Commune : 86140 LUSSAC LES CHATEAUX

Adresse-Lieu dit : D727

Lieu de prélèvement : LE RU DE GOBERTE Point de prélèvement : DANS LE COURS D'EAU

Préleveur : . Renaud DERNONCOURT (09030)

Identification terrain/reception : RDE200429002

29/04/2020 11:10 : 29/04/202016:18 Date de prélèvement Date de réception Nature du produit : COURS D'EAU SEDIMENTS Température à réception (°C) : 7.8

Condition de réception : Conformes

Commentaires

Commentaire échantillon : 'N 46.400380 W 000.679503'

Précipitations : 'FAIBLES'

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

		Résultats
Prétraitement d'échantillon (NF EN ISO 16720 et NF ISO 11464)	04,05/2014	 Tri manuel et lyophilisation
Teneur en matières sèches (MS) (NF ISO 11465)	04,05/2014 %	 71.3
Minéralisation sédiments (NF ISO 11466)	04/05/20(1	 Voie humide NF ISO 11466
Mercure (NF EN ISO 12846)	04/05/2044 mg/kg PS	 < 0.033
Arsenic (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20(1) mg/kg PS	 6.83
Cadmium (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20 (4 mg/kg PS	 0.16
Chrome (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20(1) mg/kg PS	 289
Cuivre (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20 (4) mg/kg PS	 < 5.00
Nickel (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20 (1) mg/kg PS	 15.8
Plomb (NF EN ISO 17294-2)	04/05/20 ⁽¹⁾ mg/kg PS	9.22

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)

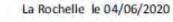


Page **74** sur **127 INGEROP Conseil & Ingénierie**









N° 2050-92-1

05/00000 04 Ordonnateurn* 02 834-15766 Code Produit SE999

Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex I

Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83

01617962

contact-ir@qualyse.fr

ELEMENTS INORGANIQUES

QUALYSE-LR

Page 2 sur 3

		Résultats	
Zinc (NF EN ISO 17294-2)	04,05/2010 mg/kg PS ***	20.1	

INDICE HYDROCARBURE

Extraction Soxhlet, détection GC/FID (X31-410)

QUALYSE-LR

QUALYSE-LR

		Résultats	
Extraction HC SOUDES	15/05/20 (1	Extr. Soxhlet	
Indice Hydrocarbures	15/05/20 (0) mg/Kg MS	< 20	

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

Extraction Soxfiet, détection HPLC/Fluorimètrie (XP X33-012)

		Résultats
Extraction	13/05/20(1	Extr. Soxhlet
Acénaphtène	13/05/20(4)	< 10
	μg/kg MS	
Acénaphtylène	13/05/20 (1	< 10
	μg/kg MS	200
Anthracène	13/05/20(1	< 10
	μg/kg MS	
Benzo (a) pyrène	13/05/20 (1	< 10
	μg/kg MS	
Benzo (a) anthracène	13/05/20 (1	12
	μg/kg MS	
Benzo (b) fluoranthène	13/05/20(1)	14
	μg/kg MS	
Benzo (ghi) përylëne	13,05/20(1)	< 10
	μg/kg MS	
Benzo (k) fluoranthène	13/05/2011	< 10
	μg/kg MS	
Chrysène	13/05/20(1)	11
	μg/kg MS	
Dibenzo (ah) anthracène	13/05/20(1	< 10
	μg/kg MS	6.00
Fluoranthène	13/05/20 (1)	27
	μg/kg MS	
Fluorène	13/05/20(1)	< 10
Participation and the second	μg/kg MS	150
Indéno (123cd) pyrène	13/05/20 (1	21
	μg/kg MS	
Naphtalène	13/05/20 (1)	< 10
	μg/kg MS	3.77

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-IR)





Siège ZAE Montplaisir - 79220 Champdeniers

Site de La Rochelle - 5 allée de l'Océan BP 63036 - 17031 La Rochelle Cedex 1 Tél. 05 46 28 12 12 - Fax 05 46 28 39 83 contact-fr@qualyse.fr





La Rochelle le 04/06/2020

N° 2050-92-1

03/00000 04 Ordonnateurn 102834-15766 Code Produit SE999 Page 3 sur 3

01617962

HYDROCARBURES POLYCYCLIQUES AROMATIQUES (HPA)

QUALYSE-LR

Extraction Soxhlet, détection HPLC/Fluorimétrie (XP X33-012)

		Résultats	
Phénanthrène	13,05/20 (1 µg/kg MS	21	
Pyrène	13/05/2014 ug/kg MS	20	

Les résultats ne se rapportent qu'à l'objet soumis à essai.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le nombre de pages est indiqué dans le cartouche.

Les informations concernant les incertitudes de mesure sont fournies à la demande du client.

Pour déclar er ou non la conformité du résultat, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Liste des laboratoires impliqués :

QUALYSE-LR (1-1985) QUALYSE SITE LA ROCHELLE - 5, Allées de l'Océan (LA ROCHELLE CEDEX 1)

Marius PAGEAUD

Responsable Unité Chimie

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence de QUALYSE pour les seules prestations marquées du sigle « ** »

(1) Date de début d'analyse

Liste des sites a c crédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr N° ACCREDITATION DES SITES DE QUALYSE : 1-1985(QUALYSE-LR)



INGEROP Conseil & Ingénierie Page **75** sur **127** CHAPITRE III - RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DU GOBERTE

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 76 sur 127



RN 147 – Déviation de Lussac les Châteaux Marché de maîtrise d'œuvre

6.2.1. Rapport de modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté

Référence						
Emet.:	Mission:	Thème :	Type:	Ouvrage :	Numéro :	Indice :
ING	AVP	HYD	NT	VIAG	553	В



Fiche de révision

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédaction	Vérification	Approbation
А	06/05/2020	1 ^{ere} version du document	E. FERLAY	F. LEBLANC	E. BERTRAND
В	05/10/2020	Mise à jour du document - AVP final	E. FERLAY	F. LEBLANC	E. BERTRAND

Suivi des modifications

Page		Révi	sions		Page		Révi	sions		Page		sions	
	А	В	С	D		А	В	С	D		А	В	С
1	Х	Х			16	Х	Х			31			
2	Х	Х			17	Х	Х			32			
3	Х	Х			18	Х	Х			33			
4	Х	Х			19	Х	Х						
5	Х	Х			20	Х	Х						
6	Х	Х			21	Х	Х						
7	Х	Х			22	Х	Х						
8	Х	Х			23	Х	Х						
9	Х	Х			24	Х	Х						
10	Х	Х			25	Х	Х						
11	Х	Х			26	Х	Х						
12	Х	Х			27	Х	Х						
13	Х	Х			28	Х	Х						
14	Χ	Х			29								
15	Χ	Х			30								

SOMMAIRE

PF	REAM	BULE - CONTEXTE DE L'ETUDE	4
	1.1	CONTEXTE GENERAL	4
	1.2	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
	1.3	HISTORIQUE DES ETUDES ANTERIEURES	4
2	PRES	SENTATION DU LOGICIEL UTILISE	5
3	ETU	DE	5
	3.1	ZONE D'ETUDE	5
	3.1.1	Description de la zone de franchissement	6
	3.1.2	Enjeux situés à proximité du projet	7
	3.2	HYDROLOGIE	7
	3.2.1	Crue décennale	8
	3.2.2	Crue centennale	11
	3.3 INON	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION & ATLAS DES ZODABLES	ONES 12
	3.4	MODELE HYRAULIQUE	13
	3.4.1	Données topographiques et bathymétriques	13
	3.4.2	Construction	14
	3.4.3	Calage	14
	3.4.4	Comparaison avec le modèle « Ingérop 2013 »	14
	3.5	MODELISATION DE L'ETAT DE REFERENCE	16
	3.5.1	Crue décennale	16
	3.5.2	Crue centennale	19
	3.6	MODELISATION DES ETATS PROJETS	23
	3.6.1	Contraintes hydrauliques retenues	23
	3.6.2	Solution bipoutre	24
	3.7	CONCLUSIONS - SYNTHESE	28

PREAMBULE - CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE GENERAL

Les travaux de déviation de la RN147 à hauteur de Lussac-les Châteaux ont fait l'objet d'une DUP parue au JORF le 23 avril 2019, classant au statut de route express à 2x1 voies à chaussées séparées avec un créneau de dépassement dans chaque sens entre le carrefour RN147-RD13 et le carrefour giratoire RN147-RD727b, d'une longueur de tracé de 8 km environ.

Les objectifs généraux de l'opération sont les suivants :

- Améliorer les conditions de sécurité des usagers,
- Améliorer le cadre de vie des riverains.
- Améliorer la desserte du territoire,
- Eviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement,
- Rechercher la meilleure pertinence socio-économique de la déviation.

1.2 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le présent rapport traite de l'étude des incidences hydrauliques des nouvelles constructions (particulièrement les piles du futur ouvrage de franchissement) pour le ruisseau du Goberté, affluent rive gauche de la Vienne.

Pour se faire, l'équipe de maîtrise d'œuvre INGEROP a réalisé un modèle numérique d'écoulement 1D.

Ce document constitue le rapport de présentation des résultats des études réalisées pour le franchissement du Goberté.

1.3 HISTORIOUE DES ETUDES ANTERIEURES

Deux études antérieures ont été récupérées pour répondre aux besoins de la présente étude.

L'étude hydraulique du Goberté – Egis Eau 2011 – relative à la construction de la LGV Poitiers – Limoges

Cette étude hydraulique est basée sur une modélisation unidimensionnelle du Goberté via Infoworks RS. L'ouvrage prévu pour le franchissement du Goberté par la LGV est proposé dans le cadre d'une Zone de Passage Préférentielle (ZPP).

De cette étude, ont été récupérés le rapport ainsi que la topographie du Goberté. En effet, 13 profils en travers ont été relevés par la Société Rhodanienne de Topographie en 2010 pour les besoins d'Egis Eau (voir 3.4.1). En revanche, le volet hydrologique de l'étude présentant le détail des calculs hydrologiques de caractérisation de la crue centennale n'a pas été fournis.

L'étude de modélisation hydraulique du Goberté – Ingérop 2013 – relative à la RN 147 et déviation de Lhommaizé Et Lussac-Les-Châteaux

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



Rév. B 05/10/2020 Page 4 Cette étude a pour but de déterminer les conditions d'écoulement en crue centennale au droit de l'implantation de la déviation et les éventuelles incidences hydrauliques induites par la création du nouveau franchissement.

De cette étude ont été récupérés le rapport ainsi que le modèle hydraulique 1D réalisé sous HEC-RAS. Ce modèle est calé sur les hypothèses de calage d'Egis Eau en 2011 et reprend les levés topographiques de 2010. En effet, entre les deux études aucun changement important dans la zone d'étude, comme de nouvelles constructions, n'a été recensé lors des visites de terrain.

Comme les études antérieures basent leur travail sur une crue centennale, un calcul hydrologique a été réalisé pour caractériser une crue décennale (voir 3.2). Le rapport entre crue décennale et crue centennale a mené à un débit centennal légèrement plus élevé que celui calculé par Egis Eau en 2011. La valeur maximale a été conservée.

2 PRESENTATION DU LOGICIEL UTILISE

Le logiciel de modélisation utilisé est le logiciel HEC RAS (Hydrologic Engineering Center, River Analysis System) développé par le corps des ingénieurs de l'Armée Américaine. Il est libre de droit et peut être téléchargé sans aucun coût d'acquisition de licence.

Ce logiciel permet d'effectuer des calculs d'écoulements filaires à surface libre en régime permanent et transitoire.

Les calculs de lignes d'eau permettent tant l'analyse de la capacité de cours d'eaux (risques de débordements, inondations, etc.) que l'étude de l'impact de modifications des conditions de bords (ponts, endiguements, etc.).

Les calculs de lignes d'eau d'écoulements graduellement variés sont basés sur la résolution de l'équation de Bernoulli ou les équations de Barré de Saint Venant, sous leurs formes unidimensionnelles. La modélisation d'ouvrages divers (notamment pont, passage busé, seuil...) est permise grâce à l'utilisation des lois classiques de modélisation d'ouvrage.

3 ETUDE

3.1 ZONE D'ETUDE

Le projet de déviation de Lhommaizé et Lussac-les-Châteaux est situé dans le département de la Vienne (86) à environ 40 km au sud-est de Poitiers. La création d'un nouveau franchissement du Goberté est rendue nécessaire. Un viaduc sera implanté dans une zone rurale à environ 1 km en amont du bourg de Mazerolles.

La zone d'étude s'étend sur un linéaire d'environ 3 km, du « lieu-dit » Le Paradis au nord de la commune de Gouex jusqu'au village de Mazerolles.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



év. B 05/10/2020

Description de la zone de franchissement

Le Goberté est un affluent rive gauche de la Vienne d'un linéaire de 10,3 km. Il travers les communes de Queaux, Gouex, Mazerolles et Civaux, toutes inclues dans le département de la Vienne. Le nouveau franchissement est prévu à 4,5 km en amont de la confluence avec la Vienne, au niveau du lieu-dit « Les Moulins », sur le territoire de la commune de Mazerolles (voir Figure 1).

Le linéaire étudié est de 3 km avec un lit mineur d'environ 4 m de large légèrement sinueux. Quatre ouvrages sont localisés dans la zone d'étude :

Nom de l'ouvrage	Туре	Largeur (m)	Hauteur (m)	Distance au viaduc (m)	Localisation par rapport à la déviation
OA 1	Pont cadre	4,00	1,80	1126	
OA 2	Pont cadre	4,50	0,80	780	Aval
OA 3	Pont arche et seuil	14	1,50	325	
OA 4	Pont arche	4,00	2,15	650	Amont

Tableau 1 : Caractéristiques des ouvrages existants

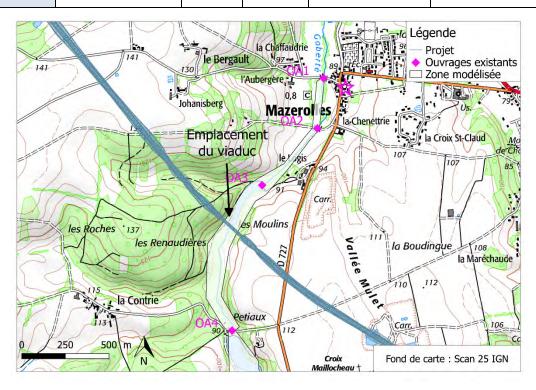


Figure 1 : Localisation du futur franchissement et des ouvrages existants

Au droit du franchissement, le cours d'eau coule dans un étang tandis qu'un bief secondaire s'écoule latéralement en rive droite (c'est le bras usinier alimentant le moulin en aval). La figure 2 ci-dessous détaille cette configuration. L'eau peut circuler entre ces deux biefs grâce à de nombreuses brèches dans la digue qui les sépare. Cette digue est très basse, en majorité végétale, et bétonnée sur un linéaire de 10 m environ

> RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



Rév. B

à l'approche du pont de l'OA3. En crue centennale, le niveau d'eau dans ces deux biefs est le même (les deux biefs et la digue sont noyés).

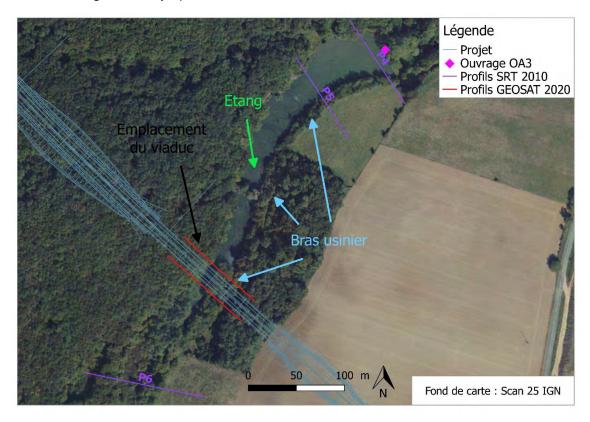


Figure 2 : Carte de détails de la zone de franchissement

3.1.2 Enjeux situés à proximité du projet

Les seuls enjeux identifiés sur le linéaire à proximité du franchissement sont les zones urbanisées dans la traversée du bourg de Mazerolles à plus d'un kilomètre en aval du projet. En amont, le premier enjeu est la route communale reliant la RD727 au lieu-dit « La Contrie », route située à plus de 500 m du projet de viaduc (Figure 1). La majorité du linéaire de la zone d'étude traverse des prairies, des champs agricoles et des zones boisées. Ce sont des zones à faibles enjeux vis-à-vis du risque inondable.

Par ailleurs, aucun enjeu humain n'est présent dans la vallée du Goberté.

3.2 HYDROLOGIE

Aucune station hydrométrique n'est présente dans le bassin versant du Goberté. Par ailleurs, comme précisé dans la partie 1.3, les études antérieures n'ont pas étudié de crue décennale. Un calcul hydrologique a donc été mené pour caractériser un débit décennal.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



Rév. B

05/10/2020

3.2.1 Crue décennale

La méthodologie utilisée pour calculer le débit de la crue décennale est celle préconisée par le Guide Technique d'Assainissement Routier (GTAR) édité en octobre 2006 par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA). Cette méthode de calcul fait intervenir les formules « rationnelle » et « Crupédix », ainsi qu'une formule de transition permettant de faire le lien entre ces 2 formules, selon la taille des bassins versants concernés.

En France, hors façade Méditerranéenne, les domaines de validité des différentes méthodes hydrologiques du SETRA sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Domaines de validité des méthodes hydrologiques du SETRA

Méthodologie	Surface du bassin versant [km²]
Formule rationnelle	S _{BV} < 1
Formule de transition	1 < S _{BV} < 10
Formule Crupédix	10 < S _{BV} < 100

Le bassin versant du Goberté faisant 40,7 km², la formule de Crupédix sera donc appliquée pour calculer le débit décennal.

Cette méthode permet l'estimation du débit de pointe décennal sur la base d'une analyse statistique de 630 bassins versants de moins de 2000 km². Son formalisme est présenté ci-après.

Équation 1 : Formalisme de Crupédix

$$Q_{10} = S^{0.8} \left(\frac{P_{J,10}}{80}\right)^2.R$$

$$Q_{10} = S^{0.8} \left(\frac{P_{J,10}}{80}\right)^2.R$$

Le paramètre Pj10 (pluie maximale sur 24 h décennale) considéré est celui mesuré au pluviomètre de Lussac-les-Châteaux : Pj10 = 47 mm.

3.2.1.1 Détermination du coefficient R

3.2.1.1.1 Contexte géologique

Le secteur étudié se trouve dans la partie Est du seuil du Poitou. Ce seuil est constitué par une zone d'environ 55 km de large qui met en relation les bassins aquitains et parisiens. Elle correspond à un plateau constitué de terrains sédimentaires calcaires d'âge Jurassique (Bajocien/Bathonien) sur lesquels reposent des formations discordantes qui se sont déposées au Tertiaire et au Quaternaire.

Les terrains Tertiaires sont représentés par des argiles, puis des sables et graviers attribués à l'Eocène. Des formations lacustres (marnes et calcaires pulvérulents, argiles à meulières) ou argileuses (formation de Brenne au Sud de Lussac les Châteaux) se superposent aux dépôts précédents. L'ensemble est généralement recouvert par des dépôts argilo-sableux renfermant des silex remaniés ou des galets de quartz blanc.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



év. B 05/10/2020

Les plateaux les plus élevés sont tapissés de limons fins d'origine éolienne. Au niveau de la vallée de la Vienne, les cours d'eau sont jalonnés par des alluvions récentes. Au Sud de Lussac, de part et d'autre de la Vienne des alluvions anciennes de hautes terrasses sont présentes.

Les formations présentes dans le bassin versant du Goberté jusqu'au franchissement étudié à Mazerolles sont les suivantes :

Formations superficielles

La terre végétale argilo-limoneuse et passagèrement sableuse a une épaisseur moyenne de 20 à 30 cm.

Au niveau des plateaux les plus élevés situés sur la commune de Mazerolles entre les hameaux de L'Etang et du Chenet puis au niveau de Johanisberg, des limons argileux et sableux sont présents sur une faible épaisseur comprise entre 0,5 et 2,0 m. Il s'agit de sols fins peu plastiques, sensibles à l'eau et dont la consistance peut changer brutalement pour de faibles variations de teneur en eau.

Formations alluviales (Fz)

Les dépôts alluvionnaires sont principalement des alluvions de la haute terrasse (alluvions anciennes). Dans la vallée de la Vienne, depuis le cours d'eau Goberté à l'Ouest et jusqu'à Mauvillant à l'Est, ce haut niveau est représenté par une succession hétérogène et discontinue d'argiles sablo-graveleuses, de sables graveleux et de graves.

Formations détritiques des plateaux (m-pQ)

Il s'agit de formations meubles de recouvrement des plateaux. Dans le bassin versant du Goberté, les matériaux les plus rencontrés sont des argiles bariolées et des sables plus ou moins grossiers et argileux à galets de quartz. La faible proportion de fines qu'ils renferment leur confère une certaine sensibilité à l'eau. L'épaisseur de ces formations est très variable.

Formations lacustres (e-g)

Ces structures datant de l'Eocène-oligocène sont ici principalement composées de calcaires blancs et argile à lentilles de calcaires lacustres. Une carrière à ciel ouvert d'extraction de ces matériaux est visible en rive droite du Goberté, au niveau du lieu-dit Le Logis de la commune de Mazerolles, bien qu'elle soit aujourd'hui à l'arrêt.

Formations calcaires du Jurassique (j1)

Les formations calcaires datent du Bathonien et du Bajocien. Il s'agit de calcaires dolomitiques. La caractéristique de cette formation géologique est de posséder une morphologie karstique. Ce phénomène entraîne la formation de poches et de fissures colmatées par la phase argileuse résiduelle.

Les calcaires présentent une forte résistance, excepté au niveau des anomalies karstiques.





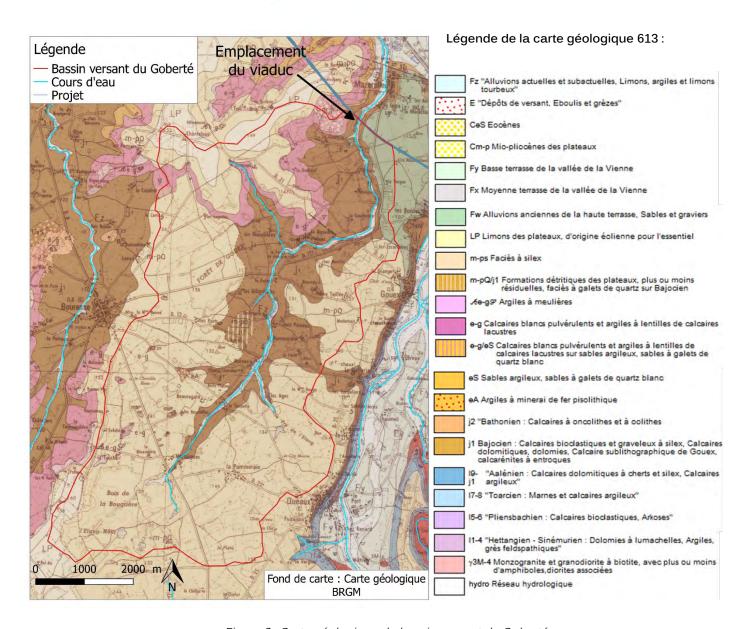


Figure 3 : Carte géologique du bassin versant du Goberté

3.2.1.1.2 Calcul du coefficient régional R

Le coefficient régional traduit l'aptitude au ruissellement des terrains rencontrés : plus il est faible, plus les terrains sont perméables ; et inversement : plus il est fort, plus les terrains sont imperméables. La géologie et la topographie influencent donc le coefficient. La valeur R retenue découle d'une analyse du coefficient sur différents bassins versants locaux ayant une station hydrométrique avec des données exploitables.

BV Q10 Pj10 R Code station Commune Cours d'eau (km²) (m³/s)(mm) (mm) 1 2424010 62 9.7 51 Ayron La Vendelogne 0.88 L2404020 Béruges La Boivre 150 10 52 0,43 L2404040 198 19 47 **Poitiers** La Boivre 0.80 L5733020 Le Salleron 36 Journet 157 51 1,55 L5323010 Oradour-Saint-Genest La Brame 250 61 54 1,62 L5511910 Prissac L'Anglin 225 100 57 2,59 L2253010 Cloué La Vonne 303 120 53 2,83

Tableau 3 : Caractéristiques des bassins versants et valeur de R associées

Comme le Tableau 3 le montre, le coefficient régional varie grandement d'un bassin versant à l'autre, allant de 0,43 à 2,83 mm.

Après analyse de la géologie des bassins versants locaux, le Salleron à Journet et la Vonne à Cloué sont ceux présentant la plus grande similitude avec la structure géologique du bassin versant du Goberté. Cependant, en termes de topographie, le Salleron a une pente de 0,31% et la Vonne une pente entre 1 et 2‰, soit beaucoup plus douce. Le Goberté a lui une pente moyenne de 0,36%, soit bien plus proche de celle du Salleron.

Les bassins versants du Salleron à Journet et du Goberté au droit du franchissement ont des caractéristiques géologiques et topographiques comparables. Le coefficient régional calculé pour le Salleron sera donc retenu pour l'étude du Goberté (soit R = 1,55).

Après application de la formule de Crupédix sur le bassin versant du Goberté ($S = 40.7 \text{km}^2$, $Pj_{10} = 47 \text{ mm}$ et R = 1,55), le débit décennal Q_{10} vaut **10,4 m³/s**.

3.2.2 Crue centennale

Le débit centennal au droit des stations décrites pour le calcul du débit décennal n'est pas renseigné dans la Banque Hydro (banque de données nationale stockant les mesures de hauteur d'eau et de débit). Le calcul b'= Q_{100}/Q_{10} est donc impossible. Pour rester en adéquation avec le guide GTAR 2006 concernant les bassins versants de plus de 20 km², le paramètre b' sera égal à 2.

$$Q_{100} = b'xQ_{10} = 2x10,4 = 20,8 \text{ m}^3/\text{s}.$$

Le débit centennal calculé par Egis Eau en 2011 est de 19,7 m³/s. La valeur maximale est conservée.

Pour la présente étude, le débit centennal retenu est donc : $Q_{100} = 20.8 \text{ m}^3/\text{s}$.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



év. B 05/10/2020

3.3 PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION & ATLAS DES ZONES INONDABLES

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Vienne Amont inclut la commune de Mazerolles (86) mais traite uniquement de l'évolution de la Vienne. L'Atlas des Zones Inondables (AZI) présente l'enveloppe maximale de la zone inondable du Goberté. L'étude hydrogéomorphologique réalisée définit des zones potentiellement inondables mais ne définit pas de niveau précis de crue.

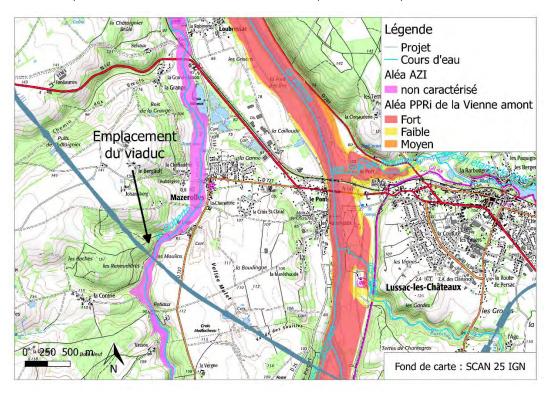


Figure 4 : Zones inondables du PPRI de la vallée de la Vienne amont et de l'AZI du Goberté

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

3.4 MODELE HYRAULIQUE

3.4.1 Données topographiques et bathymétriques

Le modèle reprend les levés topographiques et le dimensionnement des ouvrages du modèle Ingérop 2013.

Il est construit sur la base de 13 profils en travers et des 4 ouvrages hydrauliques existants issus des levés topographiques et bathymétriques réalisés par le cabinet SRT (Société Rhodanienne de Topographie) dans le cadre des études de conception de la LGV SEA de 2010.

Des relevés topographiques et bathymétriques supplémentaires commandés pour encadrer le nouvel ouvrage de franchissement ont été réalisés par GEOSAT en mars 2020.

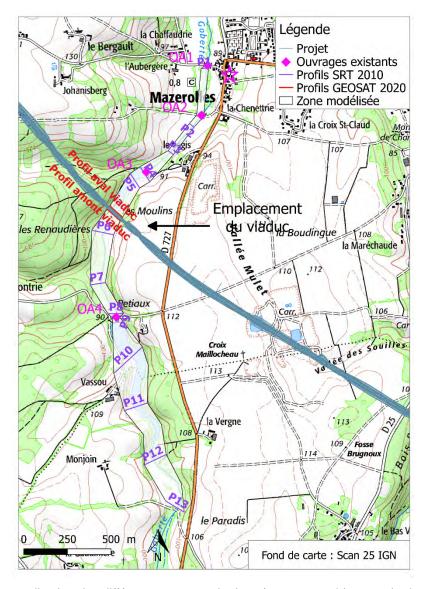


Figure 5 : Localisation des différentes sources de données topographiques et bathymétriques



3.4.2 Construction

L'objectif est de définir les possibles impacts hydrauliques du projet sur les écoulements du Goberté en période de crue décennale et centennale et de les quantifier en termes de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement.

Un linéaire d'environ 3km entre les profils P1 et P13 (voir Figure 5 ci-dessus) est étudié pour modéliser l'impact de l'implantation du futur franchissement sur le comportement de la rivière.

Le modèle s'étend de l'aval du pont au lieu-dit « Le Paradis » (P13 sur la Figure 5) jusqu'au pont situé dans le village de Mazerolles (P1 sur la Figure 5).

Les simulations sont réalisées en régime permanent avec un débit de projet correspondant au débit décennal : $Q_{10} = 10.4 \text{ m}^3/\text{s}$ et centennal du ruisseau : $Q_{100} = 20.8 \text{ m}^3/\text{s}$.

3.4.3 Calage

Le principe du calage consiste à reproduire aussi fidèlement que possible les écoulements naturels observés, par l'ajustement de la rugosité du lit mineur et des terrains alentours (lit majeur). La rugosité traduit le frottement plus ou moins important de l'eau sur le sol en fonction de l'occupation des sols (lit majeur) ou de l'état de surface du fond du lit mineur du cours d'eau.

Ces coefficients sont préservés une fois le calage du modèle réalisé, ils sont donc définitifs et conservés comme tels pour l'ensemble des simulations présentées dans la suite de ce rapport.

Comme la zone d'étude n'a pas évolué de manière significative depuis la réalisation de l'étude Ingérop 2013, ces hypothèses de travail sont conservées.

Les valeurs présentées sont celles usuellement retenues pour ces types de terrains. Les hypothèses sont les suivantes :

ZoneCoefficient de StricklerLit mineur25Lit majeur (prairies, quelques buissons)20Lit majeur (arbres)10

Tableau 4 : Coefficients de rugosité retenus

3.4.4 Comparaison avec le modèle « Ingérop 2013 »

Le modèle utilisé dans la présente étude est repris du modèle d'Ingérop réalisé en 2013 dans le cadre des études préliminaires de la déviation de la RN147. La topographie au niveau du nouvel ouvrage de franchissement a été relevée puis intégrée au modèle, pour davantage de précision dans l'étude des incidences. Pour rendre la comparaison des deux modèles possible, le débit ici modélisé est Q = 19,7 m³/s pour les deux modèles.

La comparaison des lignes d'eau des états initiaux est présentée dans la figure suivante.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



05/10/2020

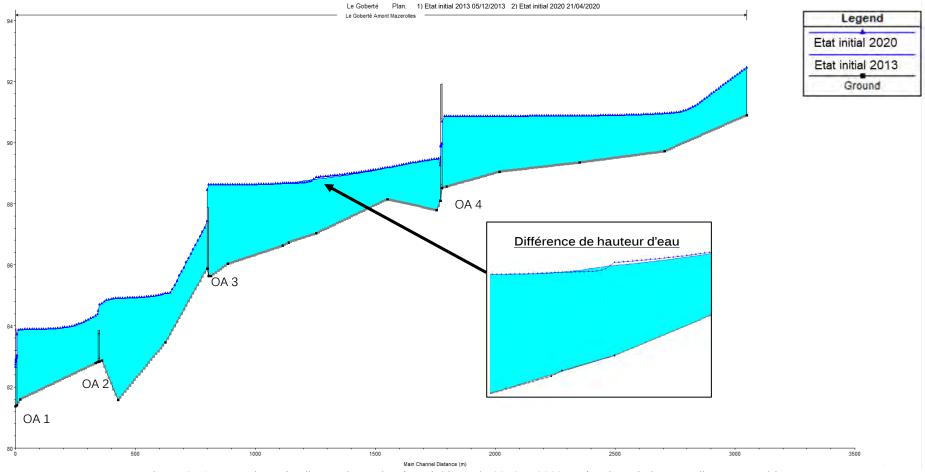


Figure 6 : Comparaison des lignes d'eau des états initiaux de 2013 et 2020 après ajout de la nouvelle topographie

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté Rév. B

05/10/2020



La différence de hauteur d'eau de 7 cm au droit du profil 6 s'explique par l'intégration en amont de l'étang dans la modélisation. En effet, la section du lit mineur au droit de l'ouvrage dans l'étude actuelle incluant la nouvelle topographie est plus large. Le lit mineur modélisé en 2013 est d'environ 17 m alors qu'il est de 20 m en 2020 (Figure 6). Le niveau d'eau s'étale, d'où la formation d'un ressaut.

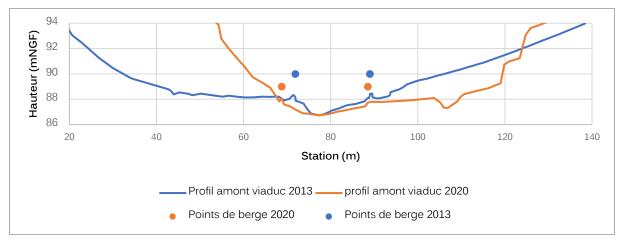


Figure 7 : Comparaison des profils en amont du viaduc - modèles 2013 et 2020

3.5 MODELISATION DE L'ETAT DE REFERENCE

Pour pouvoir quantifier précisément l'impact hydraulique induit par le nouveau franchissement lié à la déviation de la RN 147, il est nécessaire de définir au préalable un référentiel de comparaison, en termes de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement, pour les crues de référence : c'est l'état de référence.

Les conditions limites aval (niveau d'eau) sont calculées via la loi hauteur-débit à l'aide de la formule de Manning-Strickler.

Période de retour	Débit	Niveau d'eau en aval du modèle
(ans)	(m³/s)	(m NGF)
Q100	20,8	82,68
O10	10,4	82,51

Tableau 5 : Paramètres de la condition limite aval

L'analyse synthétique de chaque crue est détaillée dans les paragraphes suivants.

3.5.1 Crue décennale

Les conditions d'écoulements actuelles sont déterminées en régime permanent pour le débit $Q_{10} = 10.4 \text{ m}^3/\text{s}$.

Les hauteurs d'eau sont comprises entre 0,66 m et 2,89 m avec une moyenne de 1,27 m sur tout le linéaire modélisé. La figure 8 présente le profil en long des hauteurs d'eau issues de la crue décennale.

Les vitesses en lit mineur sont comprises entre 0,08 m/s et 2,44 m/s. Le minimum est atteint en deux endroits : environ 70 m à l'amont de l'ouvrage OA3 et environ 100 à l'amont de l'ouvrage OA4. Ces minimums correspondent aux zones de stockage à l'amont des ouvrages. Le maximum de 2,44 m/s est atteint à l'aval de l'ouvrage OA3, là où la pente est la plus importante (voir Figure 9).

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



év. B 05/10/2020

La section mouillée la plus large se situe à 50 m environ à l'amont de l'ouvrage OA4 et mesure 85,49 m de largeur :

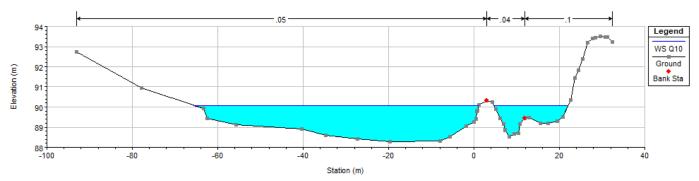


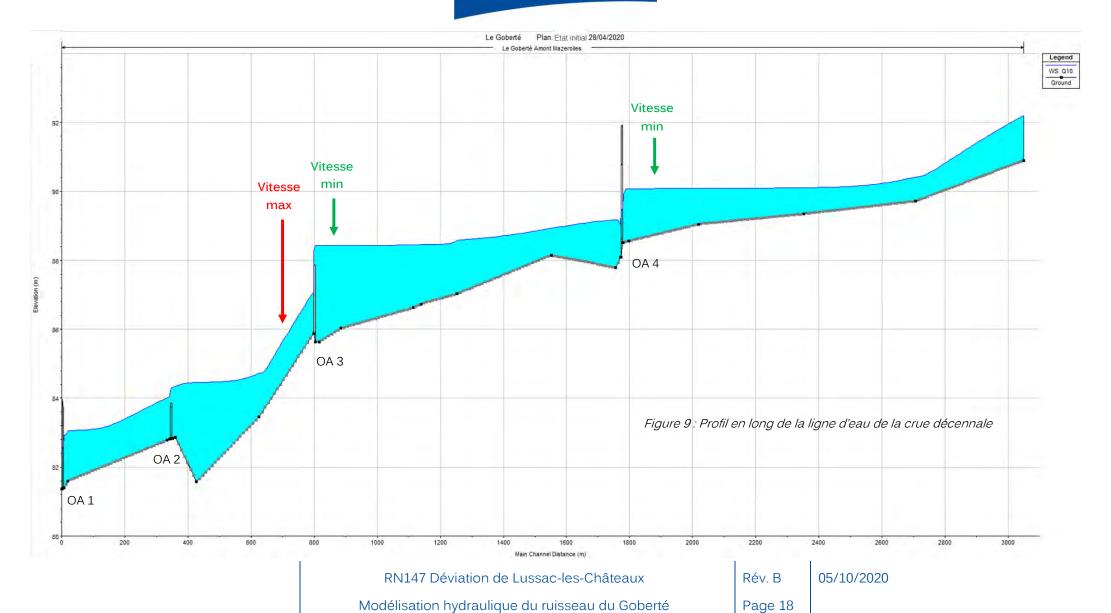
Figure 8 : Profil en travers avec la largeur mouillée la plus grande - Q10

Ce même ouvrage engendre un ressaut hydraulique visible en figure 7. Les ouvrages OA2 et OA3 sont submergés et créent un effet de seuil entre l'amont et l'aval de ces ouvrages sans produire de ressaut. Les ouvrages OA2 et OA3 font respectivement 0,80 et 1,50 m de hauteur et les hauteurs d'eau en amont des ouvrages atteignent respectivement 1,47 et 2,79 m.

Au niveau de l'implantation du franchissement, les caractéristiques des écoulements sont les suivants :

Tableau 6 : Caractéristiques des écoulements aux profils encadrant le franchissement – Q10

	Hauteur d'eau	Vitesse en lit	Largeur mouillée
	(mNGF)	mineur (m/s)	(m)
Profil amont	86,73	0,31	44,18
Profil aval	86,63	0,34	45,07



INGÉROP Inventons demain

3.5.2 Crue centennale

Les conditions d'écoulements actuels sont déterminées en régime permanent pour le débit Q_{100} = 20,8 m³/s.

Les hauteurs d'eau sont comprises entre 1,06 m et 3,39 m avec une moyenne de 1,78 m sur tout le linéaire modélisé. La figure 10 présente le profil en long des hauteurs d'eau issues de la crue centennale.

Les vitesses en lit mineur sont comprises entre 0,13 m/s et 3,39 m/s. Le minimum est atteint environ 240 m à l'amont de l'ouvrage OA4. Le maximum de 3,39 m/s est atteint en sortie de l'ouvrage OA1 avant de se dissiper. Une haute vitesse de 3,24 m/s en sortie de l'ouvrage OA4. La pente en ces deux endroits est particulièrement forte : 1% alors que la pente moyenne du Goberté modélisé est de 0,3% (voir Figure 11)

Comme pour la modélisation de Q_{10} , la section mouillée la plus large se situe à 50 m environ à l'amont de l'ouvrage OA4 et mesure 100,77 m de largeur :

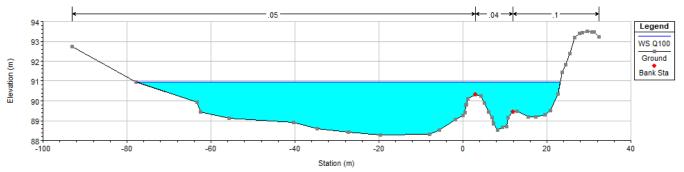


Figure 10 : Profil en travers avec la largeur mouillée la plus grande - Q100

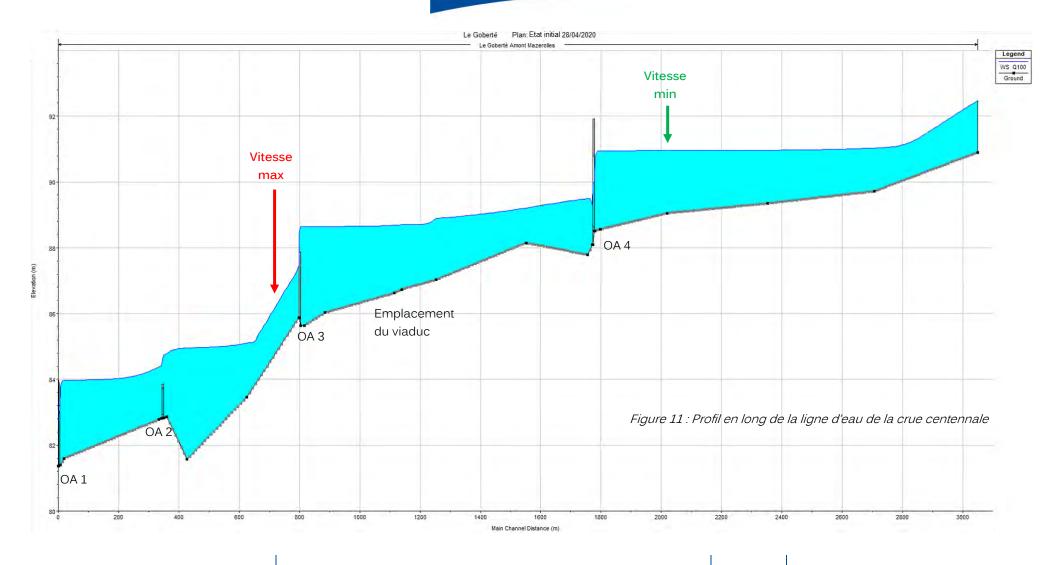
Il engendre également un ressaut hydraulique visible en figure 9. Les ouvrages OA1 et OA4 sont en charge et les ouvrages OA2 et OA3 sont d'autant plus submergés avec des hauteurs d'eau respectivement de 1,9 et 3,01 m.

Au niveau de l'implantation du franchissement, les caractéristiques des écoulements sont les suivants :

Tableau 7 : Caractéristiques des écoulements aux profils encadrant le franchissement – Q100

	Hauteur d'eau (m)	Vitesse en lit mineur (m/s)	Largeur mouillée (m)
Profil amont	88,70	0,51	47,56
Profil aval	88,69	0,53	48,43

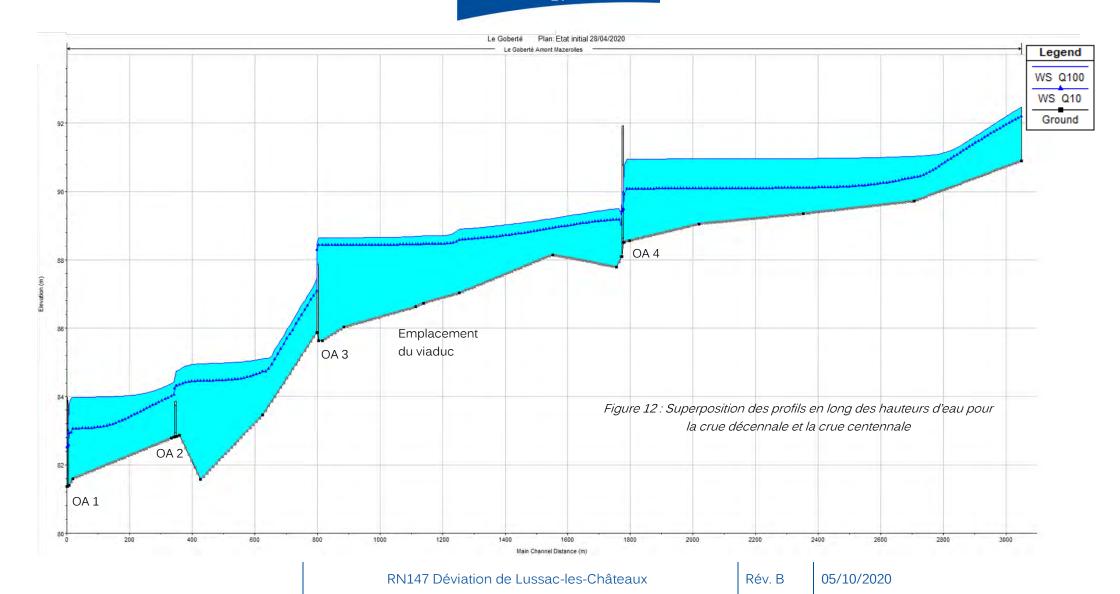
La comparaison des profils en long de hauteur d'eau entre la crue décennale et la crue centennale est présentée en figure 12.



RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté Rév. B

05/10/2020





Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté

Au niveau des vitesses, la différence la plus significative dans le profil de la figure ci-dessous est la diminution plus rapide des vitesses à l'aval de l'ouvrage OA2. Les courbes ont des allures similaires sur le reste du linéaire.

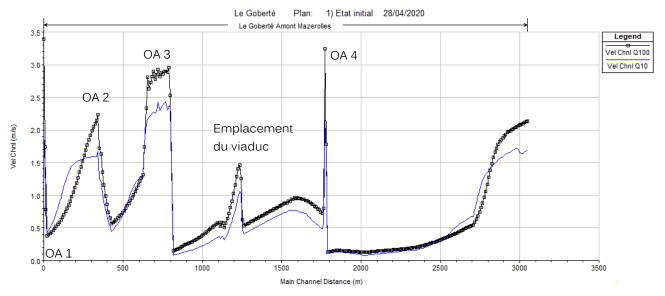


Figure 13 : Profils des vitesses en lit mineur pour les crues de période de retour 10 ans et 100 ans

Comme au droit du franchissement la hauteur d'eau de la crue centennale est plus haute d'approximativement 24 cm par rapport à la hauteur d'eau de la crue décennale, les zones inondables des deux crues sont relativement proches. La figure 14 détaille les deux enveloppes d'inondation.



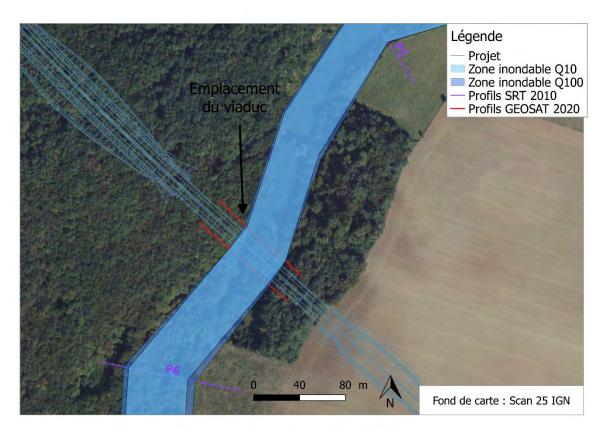


Figure 14 : Zones inondables modélisées au droit du franchissement

3.6 MODELISATION DES ETATS PROJETS

3.6.1 Contraintes hydrauliques retenues

La minimisation des impacts sur les écoulements du Goberté est recherchée.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Vienne réglemente la création d'ouvrage hydraulique :

Extrait du règlement du SAGE concernant la création d'ouvrage hydraulique :

- « Afin d'assurer la restauration de la continuité écologique, les ouvrages hydrauliques relevant du régime de la déclaration ou de l'autorisation en application de l'article L. 214-1, dont la réalisation est projetée dans les masses d'eau à risque au regard du paramètre morphologie et/ou classées en « réservoirs biologiques » dans le SDAGE Loire-Bretagne, et telles qu'identifiées sur la carte n°8 ci-jointe, respectent de manière cumulative :
 - la continuité écologique du cours d'eau en permettant la circulation des espèces aquatiques (amontaison et dévalaison) et le transit régulier des matériaux solides.
 - pour la masse d'eau concernée, les taux d'étagement fixés en disposition n°58 et en annexe 27 du PAGD (objectif 2015, objectif 2018, objectif 2021).

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté



Rév. B

05/10/2020

L'attention des demandeurs est attirée sur le fait que l'application de la règle relative aux taux d'étagement précités pourra, notamment, être assurée par l'effacement d'autres ouvrages hydrauliques existants. »

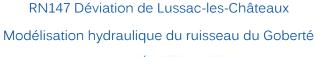
3.6.2 Solution bipoutre

3.6.2.1 Ouvrage hydraulique envisagé

Le premier projet de franchissement étudié est défini par les plans suivants (référence GED Agora de la MOE) :

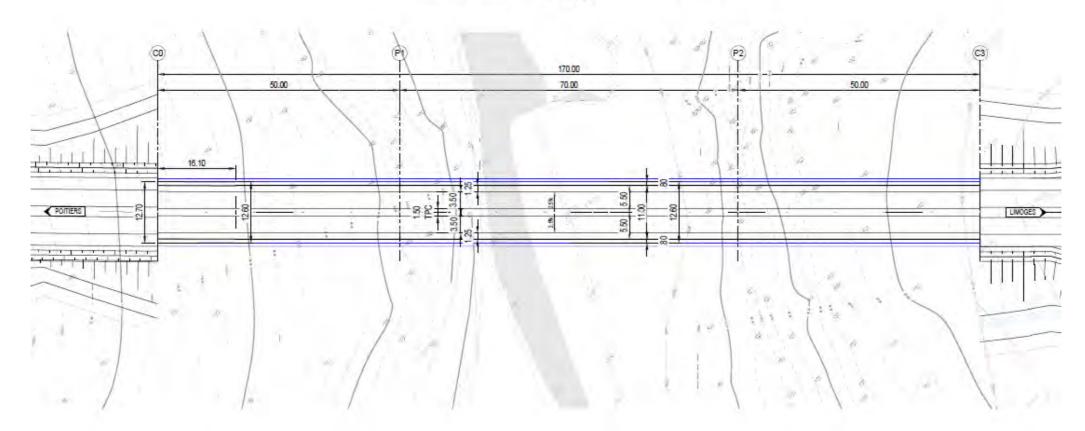
- ING APO OUV PL VIAG 602
- ING APO OUV PL VIAG 605

L'ouvrage est constitué par un viaduc bipoutre mixte de hauteur constante de 170 m de long avec 3 travées (50/70/50 m), reposant sur 2 piles large de 6 m et épaisse de 2,5 m. Le tablier est à 18 m environ du point le plus profond du lit mineur. La figure 13 en page suivante détaille les plans de l'ouvrage.

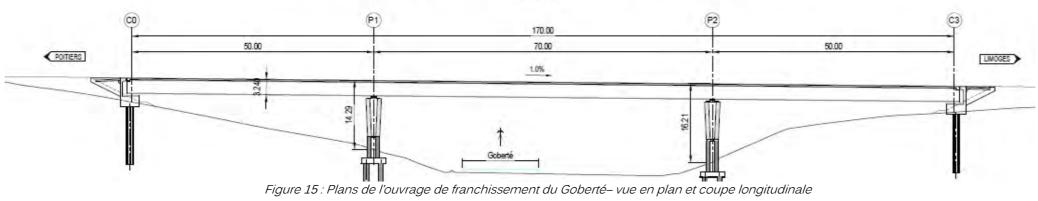




Vue en plan du viaduc sur le ruisseau de Goberté Ech:1/500



Coupe longitudinale du viaduc sur le ruisseau de Goberté Ech:1/500



RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux 05/10/2020 Rév. B Modélisation hydraulique du ruisseau du Goberté Page 25



Le viaduc est renseigné de la manière suivante dans le modèle :

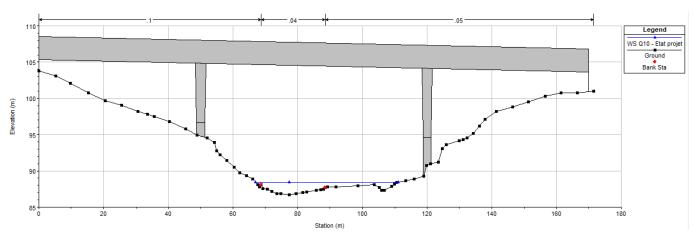


Figure 16 : Modélisation de la crue décennale au droit du projet

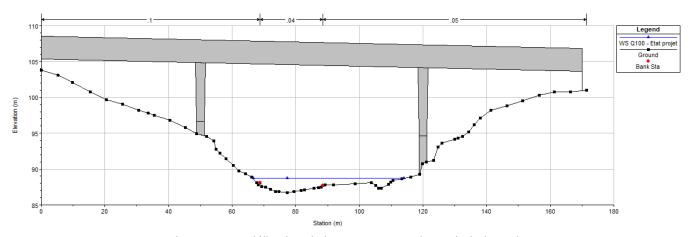


Figure 17 : Modélisation de la crue centennale au droit du projet

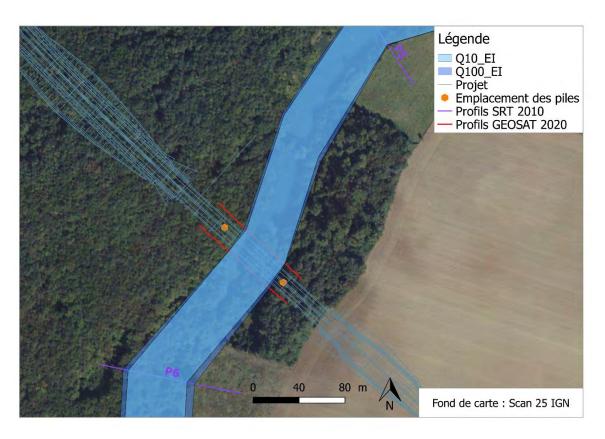


Figure 18 : Visualisation des zones inondables modélisées et des piles de l'ouvrage

L'absence d'appui du viaduc dans le lit mineur et dans le plan d'eau ainsi que dans les zones inondables des crues modélisées rend l'ouvrage transparent hydrauliquement. Il n'impacte pas les écoulements du Goberté.

3.6.2.3 Incidence de l'ouvrage retenu

L'ouvrage retenu n'a pas d'impact sur les écoulements du Goberté.

En crue décennale, la ligne d'eau atteint 88,45 mNGF et la pile la plus basse en rive droite est à 89,27 mNGF. La revanche est donc d'environ 82 cm.

En crue centennale, la ligne d'eau atteint 88,69 mNGF et la pile la plus basse en rive droite est à 89,27 mNGF. La revanche est donc d'environ 58 cm.

3.7 **CONCLUSIONS - SYNTHESE**

Le projet d'ouvrage de franchissement du Goberté envisagé dans le cadre de la déviation de la RN147 n'a pas d'impact sur les écoulements du cours d'eau.

En effet, les piles de l'ouvrage sont positionnées en dehors de la zone inondable du ruisseau.

Par ailleurs, les hauteurs d'eau des deux crues modélisées n'atteignent pas la base des piles de l'ouvrage de franchissement. Les écoulements ne sont donc pas perturbés par le franchissement prévu.





CHAPITRE IV - RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DE LA VIENNE

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 77 sur 127



RN 147 – Déviation de Lussac les Châteaux Marché de maîtrise d'œuvre

8.3 - Rapport de modélisation hydraulique de la Vienne

 Référence

 Emet.:
 Mission:
 Thème:
 Type:
 Ouvrage:
 Numéro:
 Indice:

 ING
 PRO
 HYD
 NT
 VIAV
 2672
 A



Fiche de révision

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédaction	Vérification	Approbation
А	07/05/2021	1 ^{ere} version du document	F. LEBLANC	E. FERLAY	E. BERTRAND

Suivi des modifications

Page	Ré	Révisions			Page	Révisions			Page	Révisions				Page	Ré	Révisions			
	Α	В	С	D		Α	В	С	D		Α	В	С	D		Α	В	С	D
1	Х				16	Х				31					46				
2	Χ				17	Х				32					47				
3	Х				18	Х				33					48				
4	Х				19	Х				34					49				
5	Х				20	Х				35					50				
6	Х				21	Х				36					51				
7	Х				22	Х				37					52				
8	Х				23	Х				38					53				
9	Х				24	Х				39					54				
10	Х				25	Х				40					55				
11	Х				26	Х				41					56				
12	Х				27					42					57				
13	Х				28					43					58				
14	Х				29					44					59				
15	Х				30					45					60				

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A

07/05/2021

SOMMAIRE

1	PREA	AMBULE - CONTEXTE DE L'ETUDE	4
	1.1	CONTEXTE GENERAL	4
	1.2	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2	PRES	SENTATION DU LOGICIEL UTILISE	4
3	ETU	DE	5
	3.1	ZONE D'ETUDE	5
	3.1.1	Description de la zone de franchissement	5
	3.1.2	Enjeux situés à proximité du projet	5
	3.2	HYDROLOGIE	6
	3.3	DONNEES DE LA BANQUE HYDRO	7
	3.4	DONNEES DU PPRI « VALLEE DE LA VIENNE AMONT »	7
	3.5	SYNTHESE	8
	3.6	MODELE HYDRAULIQUE	8
	3.6.1	Données topographiques et bathymétriques	8
	3.6.2	Construction	9
	3.6.3	Calage	11
	3.7	MODELISATION HYDRAULIQUE DE L'ETAT DE REFERENCE	14
	3.7.1	Crue centennale	14
	3.7.2	Crue décennale	16
	3.8	MODELISATION HYDRAULIQUE DES ETATS PROJETS	18
	3.8.1	Contraintes hydrauliques retenues	18
	3.8.2	Variante n°1 : Solution « caisson »	20
	3.9	CONCLUSIONS - SYNTHESE	26

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



PREAMBULE - CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE GENERAL

Les travaux de déviation de la RN147 à hauteur de Lussac-les Châteaux ont fait l'objet d'une DUP parue au JORF le 23 avril 2019, classant au statut de route express à 2x1 voies à chaussées séparées avec un créneau de dépassement dans chaque sens entre le carrefour RN147-RD13 et le carrefour giratoire RN147-RD727b, d'une longueur de tracé de 8km environ.

Les objectifs généraux de l'opération sont les suivants :

- Améliorer les conditions de sécurité des usagers,
- Améliorer le cadre de vie des riverains,
- Améliorer la desserte du territoire,
- Eviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement,
- Rechercher la meilleure pertinence socio-économique de la déviation.

1.2 CONTEXTE DE L'ETUDE

La présente notice traite de l'étude des incidences hydrauliques des nouvelles constructions (particulièrement remblai en zone inondable et piles de futur ouvrage de franchissement) pour la vallée de la Vienne.

Pour se faire, l'équipe de maîtrise d'œuvre INGEROP a réalisé un modèle numérique d'écoulement 2D.

Ce document constitue le rapport de présentation des résultats des études réalisées pour le franchissement de la Vienne.

Une étude de l'estimation des profondeurs d'affouillement au droit des piles des ouvrages sera réalisée, pour les variantes de projets impactant le lit mineur de la Vienne.

2 PRESENTATION DU LOGICIEL UTILISE

Le programme de modélisation retenu pour la réalisation de la présente étude est le système Télémac.

« Télémac » est une suite de traitement utilisée pour le calcul des mouvements d'eau au sein des réseaux hydrographiques et hydrogéologiques développé par le Laboratoire National d'Hydraulique et Environnement (EDF R&D) en respect des procédures d'assurance qualité en vigueur chez EDF.

Le système logiciel TELEMAC est à présent mis à disposition gratuitement par EDF R&D en open source et il peut être téléchargé sans aucun coût d'acquisition de licence.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021 Page 4

ETUDE

3.1 **ZONE D'ETUDE**

Description de la zone de franchissement

Au sein de la zone d'étude, la Vienne présente un lit mineur d'environ 90 m de largeur s'insérant dans une plaine inondable d'environ 400 m de largeur délimitée par des coteaux abrupts.

A hauteur de la zone de franchissement, la Vienne est implantée en limite droite de la vallée puis elle présente un méandre marqué en aval immédiat de cette zone pour venir se placer en limite gauche de la vallée. En dehors de ce méandre et à l'intérieur de la zone d'étude, le cours de la Vienne est rectiligne.

La plaine inondable est essentiellement occupée par des zones de cultures, des prairies ainsi que par des espaces boisés. Elle ne présente pas de mouvement de terrain particulier. Celle-ci présente une topographie relativement plane.

Le lit mineur de la Vienne présente une pente extrêmement faible - de l'ordre de 0,7 ‰ - sur le linéaire d'étude.

Par ailleurs, sur le périmètre de la zone d'étude, la Vienne constitue l'exutoire des cours d'eau suivants :

- Le ruisseau de Faiteroux, affluent rive gauche de la Vienne, au droit du lieu-dit « Les Bordes ». Ce dernier rejoint la Vienne à environ 400 m en aval de l'ouvrage de franchissement en projet. Ce ruisseau est également franchi par le viaduc de la Vienne;
- Le ruisseau des Ages, affluent rive droite de la Vienne, sur la commune de Lussac-les-Châteaux.

Le ruisseau du Goberté, concerné également pas le projet de déviation, se jette dans la Vienne à 3,5 km environ en aval de Lussac-les-Châteaux.

Enfin, la Vienne ne présente aucun aménagement hydraulique sur son périmètre d'étude. Néanmoins, hors périmètre d'étude, on note l'existence d'un seuil fixe associé à un barrage mobile sur la commune de Persac à 1 km en amont de la zone d'étude et la présence d'un seuil fixe sur la commune de Lussac-les-Châteaux à 270 m en amont de l'actuelle RN 147.

3.1.2 Enjeux situés à proximité du projet

Le seul enjeu situé en zone inondable susceptible d'être impacté par le projet est constitué par l'exploitation agricole et les habitations du lieu-dit « La Varenne », situé à 1150 m en amont du projet de franchissement.

> RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



07/05/2021

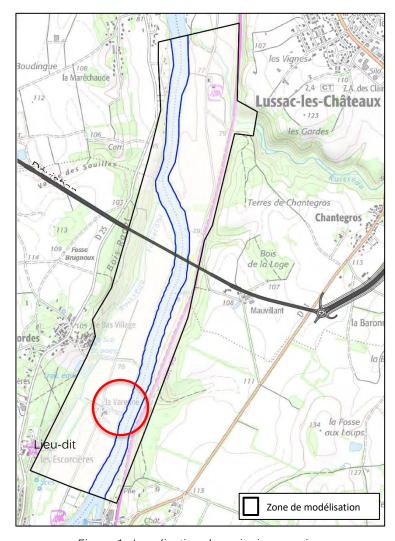


Figure 1 : Localisation des principaux enjeux

3.2 HYDROLOGIE

La nouvelle zone de franchissement de la déviation de la RN147 se situe en amont proche de la commune de Lussac-lès-Châteaux (i.e pour être plus précis à 2,1 km en amont du franchissement de la RN147 actuelle) où se situe une station hydrométrique à signification hydrologique pour la Vienne (BV: 5540 km²).

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021 Page 6

3.3 DONNEES DE LA BANQUE HYDRO

Les débits caractéristiques de crue de la station hydrométrique de Lussac-les-Châteaux (L1400610), gérée par le SPC Vienne Charente Atlantique, sont évalués par ajustement statistique (ajustement à une loi de GUMBEL par la méthode du maximum de vraisemblance) sur la période comprise entre 1985 et 2018 à l'aide des 32 maximas annuels de crues.

Les ajustements et les valeurs caractéristiques fournis (consultation de la banque Hydro) pour ces stations sont résumés ci-après.

Tableau 1: Débits caractéristiques – station hydrométrique de Lussac-les-Châteaux

Période de retour [ans]	Valeur centrale [m³/s]	Valeurs aux bornes de l'intervalle de confiance à 95% [m³/s]
Q50	1260.000	[1090.000 ; 1600.000]
Q20	1080.000	[945.000 ; 1340.000]
Q10	936.000	[830.000 ; 1140.000]
Q5	789.000	[706.000 ; 940.000]
Q2	566.000	[506.000 ; 645.000]

La taille de l'échantillons étant réduite (32 valeurs), les analyses de la banque Hydro pour des valeurs supérieures à la crue décennale sont à prendre avec précaution.

3.4 DONNEES DU PPRI « VALLEE DE LA VIENNE AMONT »

Le plan de prévention des risques inondation (PPRI) « Vallée de la Vienne Amont » a retenu la crue de 1913, comme crue de référence :

« La crue de 1913 étant la plus forte connue entre Lussac-les-Châteaux et Valdivienne, et d'après l'analyse hydrologique, étant de période de retour environ centennale, elle répond aux textes réglementaires sur ce secteur d'étude. ».

Le débit de cette crue a été estimé à 1 680 m³/s au droit du projet de franchissement.

Remarque: Cette valeur de débit centennal au droit du projet est issue de l'étude hydraulique de projet d'Egis 2010 et se base elle-même sur « l'analyse des zones inondables de la Vienne, section Availles-Limouzinne-Valdivienne, Sogreah (2001) ». Cette valeur a également été reprise dans l'étude hydraulique d'Ingérop, 2013. Elle majore le débit centennal de la Vienne de 1550 m³/s à la station hydrométrique de Lussac-les-Châteaux établi dans le PPRI de la vallée de la Vienne section Availles Limouzine-Valdivienne (Sogreah, 2009).

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021 Page 7

3.5 SYNTHESE

Les valeurs de débit utilisées dans le cadre de la modélisation du franchissement de la Vienne sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Hydrologie de la Vienne

Période de retour	Débit retenu
[ans]	[m³/s]
Q100	1680
Q10	940

Remarque: La valeur de débit décennal ne fait pas l'objet d'un recalcul au droit du projet. En effet, la station hydrométrique dont est issue la valeur présentée ci-avant est très proche de l'ouvrage de franchissement (2 km en aval, pour être précis). Sans affluent majeur entre l'ouvrage de franchissement et la station hydrométrique et compte tenu de la surface du bassin versant de la Vienne drainée localement (BV: 5540 km²), il est considéré que cette valeur du débit décennal est sans doute une meilleure mesure du débit décennal au droit du franchissement que ne le serait celle issue d'un recalcul au droit du projet à partir d'une formule empirique de l'hydraulique.

3.6 MODELE HYDRAULIQUE

3.6.1 Données topographiques et bathymétriques

Le modèle est construit à partir de plusieurs sources de données topographiques et bathymétriques distinctes :

- Pour ce qui est du lit majeur, les données de topographie sont issues du RGE ALTI V2 au pas de 5 m produit par l'IGN,
- La bathymétrie de la Vienne est quant à elle extraite des profils en travers relevés par le cabinet SRT (Société Rhodanienne de Topographie) dans le cadre des études de conception de la LGV SEA.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A

07/05/2021



Figure 2 : Localisation des différentes sources de données topographiques et bathymétriques

3.6.2 Construction

L'ensemble des données topographiques et bathymétriques disponibles a été rassemblé dans un modèle numérique de terrain (MNT) dans un système d'information géographique.

Pour représenter au mieux tous les détails topographiques et bathymétriques essentiels, nous avons utilisé un maillage aux éléments finis, c'est-à-dire composé de facettes triangulaires de taille et de forme variables.

La force d'une telle approche réside dans une représentation fine et réaliste du terrain naturel par le modèle numérique de terrain associé au maillage de la zone d'étude. Cette approche permet un découpage très fin de la topographie et donc la prise en compte des géométries complexes rencontrées sur le secteur d'étude.

Les principaux points singuliers existants sur le secteur d'étude, et ayant potentiellement une influence sur le fonctionnement hydraulique de la Vienne ont nécessité un raffinement du maillage. C'est le cas entre autres des singularités formées par les piles du viaduc.

Ainsi, le maillage construit pour la présente étude compte ~90 000 points de calcul formant ~180 000 éléments triangulaires. La taille des éléments varie de 30 cm au niveau des piles des ponts de la RN147 à 20 m dans le lit majeur éloigné de la zone d'étude.

Sur ce type de maillage, TELEMAC-2D résout les équations de Barré de Saint-Venant régissant la dynamique des écoulements. Il calcule donc, en tout point de la zone d'étude (aussi bien dans le lit ordinaire que dans la

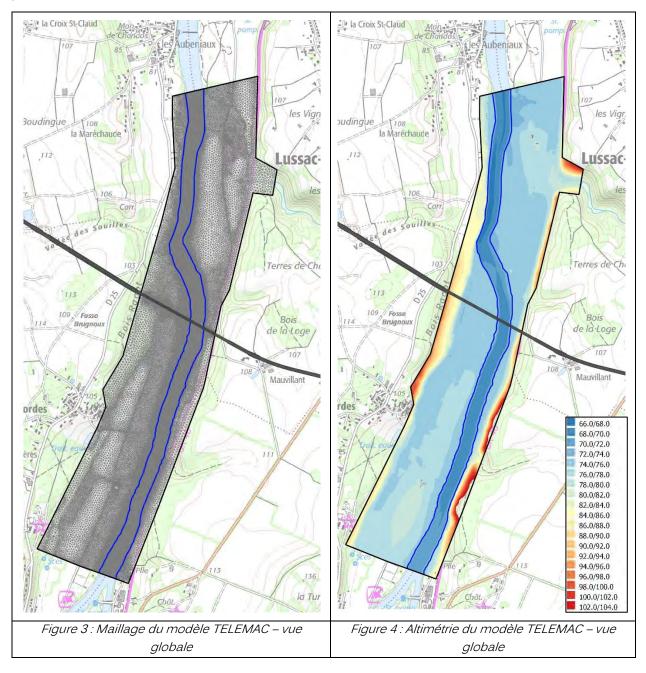
RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021 Page 9 plaine inondable), les évolutions au cours du temps du niveau d'eau et de la vitesse de l'écoulement, à la fois en direction et en intensité.

A partir des résultats de base du modèle bidimensionnel que sont la hauteur d'eau et la vitesse, il est bien entendu possible de calculer de nombreuses autres grandeurs, telles que le niveau d'eau ou le débit transitant par une section donnée.

Les figures ci-après présentent le maillage et l'altimétrie du modèle TELEMAC réalisé dans le cadre de la présente étude.



RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021 Page 10

3.6.3 Calage

Le principe du calage consiste à reproduire aussi fidèlement que possible les écoulements naturels observés, par l'ajustement :

- du maillage qui permet de représenter avec une fidélité croissante le terrain naturel,
- de la rugosité du lit et des terrains alentours, qui traduit le frottement plus ou moins important de l'eau sur le sol en fonction de l'occupation des sols ou de l'état de surface du fond des lits des cours d'eau.

Dans le cas de la présente étude, le modèle hydraulique a été calé sur les niveaux de crue de référence définis dans le PPRI de la « Vienne » et correspondant, *a priori*, à une crue centennale de la Vienne.

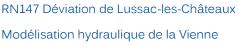
Dans le modèle hydraulique bidimensionnel, la rugosité du terrain est représentée par une loi de frottement de Strickler. Le coefficient de rugosité est imposé a priori par zones homogènes de végétation ou d'urbanisation, correspondant à un état de surface donné. Ces zones sont définies à partir de photographies aériennes existantes:

A l'issue du calage, les valeurs de frottement (coefficient de Strickler) suivantes ont été adoptées :

- Lit mineur: 20;
- Zones végétalisées de type « prairie » : 18,
- Zones végétalisées de type « bois » : 10,
- Chemin: 45,Voirie: 50,
- Zone d'aménagement urbanisée : 35.

La répartition spatiale de ces coefficients de frottement est présentée sur la figure suivante.

Ces coefficients sont présentés une fois le calage du modèle réalisé, ils sont donc définitifs et conservés comme tels pour l'ensemble des simulations présentées dans la suite de ce rapport.





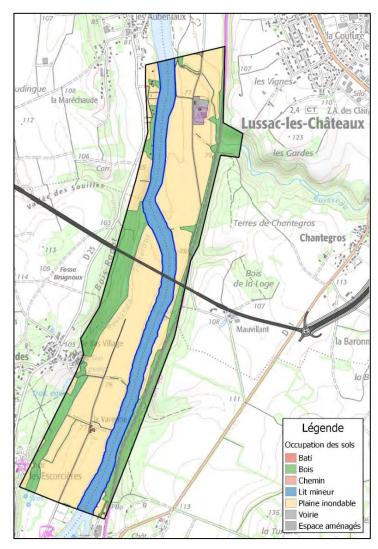


Figure 5 : Répartition spatiale des coefficients de rugosité de Strickler retenus à l'issue du calage

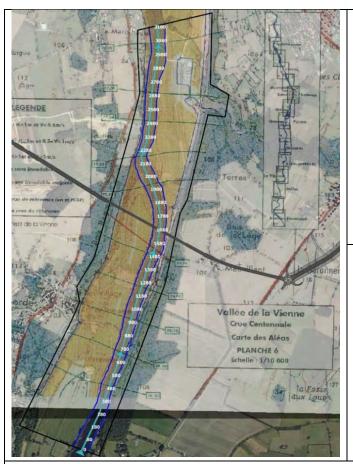
Pour juger de la qualité du calage obtenu avec le PPRI, nous présentons sur la figure suivante une comparaison des lignes d'eau calculées par le modèle numérique bidimensionnel avec les données dudit PPRI.

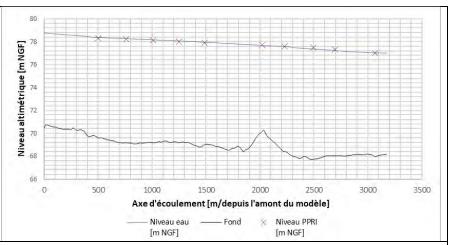
Il convient de rappeler que les calculs de calage sont établis sur la base des derniers levés topographiques et bathymétriques. Ainsi et notamment pour la topographie de lit majeur, celle du présent modèle est issue du « RGE Alti V2 à pas spatial de 5 m » a priori plus précise que la topographie ayant servi à réaliser le PPRI.

De plus, le présent modèle a fait l'objet d'une étude précise de l'occupation des sols là où les modèles réalisés dans les phases antérieures de projet ne distinguaient que l'occupation des sols de lit mineur et de lit majeur.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne







Abscisse curviligne	Niveau PPRI	Niveau Modèle	Différence
[m/depuis l'amont du modèle]	[m NGF]	[m NGF]	[m]
3067	77	77.03	-0.028
2697	77.3	77.23	0.074
2497	77.5	77.36	0.144
2228	77.6	77.59	0.013
2018	77.7	77.67	0.034
1489	77.9	77.95	-0.049
1249	78.0	78.06	-0.061
1009	78.1	78.16	-0.056
759	78.2	78.27	-0.065
500	78.3	78.36	-0.057

Figure 6 : Calage du présent modèle avec le PPRI « Vallée de la Vienne amont » - Crue centennale

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A

Page 13

07/05/2021

Il ressort de l'étape de calage du modèle bidimensionnel de la Vienne, que celui-ci représente les écoulements du fleuve en période de crue avec une précision de l'ordre de 7 cm environ sur une hauteur d'eau supérieure à plus de 6.5 m en lit mineur. Au droit de l'ouvrage, cette précision est de l'ordre de 5 cm.

La précision du calage est satisfaisante en regard des objectifs assignés au modèle, à savoir une bonne représentation des écoulements de crue centennale de la Vienne, sur la zone d'étude et par suite, la définition d'un état de référence en regard duquel l'impact hydraulique du nouveau franchissement sera calculé.

3.7 MODELISATION HYDRAULIQUE DE L'ETAT DE REFERENCE

Pour pouvoir quantifier précisément l'impact hydraulique induit par le nouveau franchissement lié à la déviation de la RN 147, il est nécessaire de définir au préalable un référentiel de comparaison, en termes de niveaux d'eau, de hauteurs d'eau et de vitesses d'écoulement, pour les crues de référence : c'est l'état de référence.

Les conditions aux limites aval (niveau d'eau) sont issues d'une loi de Manning et Strickler théorique calée sur le couple niveau d'eau / débit de la crue centennale du PPRI (cf. tableau ci-après).

 Période de retour [ans]
 Débit [m³/s]
 Niveau d'eau en aval du modèle [m NGF]

 Q100
 1680
 77,00

 Q10
 940
 75,05

Tableau 3 : Paramétrisation de la condition au limite aval

Remarque: Rigoureusement, la loi de Manning et Strickler s'applique dans le cas d'un écoulement uniforme. Dans le cas présent, la frontière aval est influencé par la présence de plusieurs ouvrages en aval (franchissement de la RN147 actuelle, Viaduc SNCF, seuil fixe de faible hauteur). En crue, il est considéré que l'influence aval est moindre voire nulle. Pour la crue décennale, cette frontière aval constitue ainsi une estimation raisonnable de la réalité de l'écoulement décennal. Cette hypothèse est reprise de l'analyse d'EGIS, 2010.

L'analyse synthétique de chaque crue est détaillée dans les paragraphes suivants.

3.7.1 Crue centennale

Le fonctionnement hydraulique dans la zone du projet est précisé ci-dessous :

- Dans le lit mineur, la hauteur d'eau est supérieure à 6,5 m et le plus souvent supérieure à 8 m. Les vitesses d'écoulement sont importantes, comprise entre 1.75 m/s et 2.0 m/s, localement jusqu'à 2.20 m/s.
- Dans le lit majeur, la hauteur d'eau est importante, en général comprise entre 1,80 et 2,30 m d'eau, hors zones proches de la Vienne et des cours d'eau locaux. Les vitesses d'écoulement y sont, quant à elles, modestes, de l'ordre de 0,75 m/s, sauf à proximité immédiate du lit mineur.
- L'essentiel du débit de crue (> 80%) transite par le lit mineur de la Vienne. Le lit majeur est peu actif
 et l'extension des zones inondables est relativement limitée et homogène, de l'ordre de 400 m
 environ.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



v. A 07/05/2021

- A proximité des berges, l'ordre de grandeur des hauteurs d'eau varie entre 2,50 m et 6,0 m et celui des vitesses d'écoulement entre 0,8 et 1,45 m/s.
- On note la présence de deux zones singulières hors d'eau de la crue centennale, l'une à la limite aval du modèle à l'emplacement du camping municipal, l'autre à la limite amont à proximité du lieu-dit « les Varennes ».

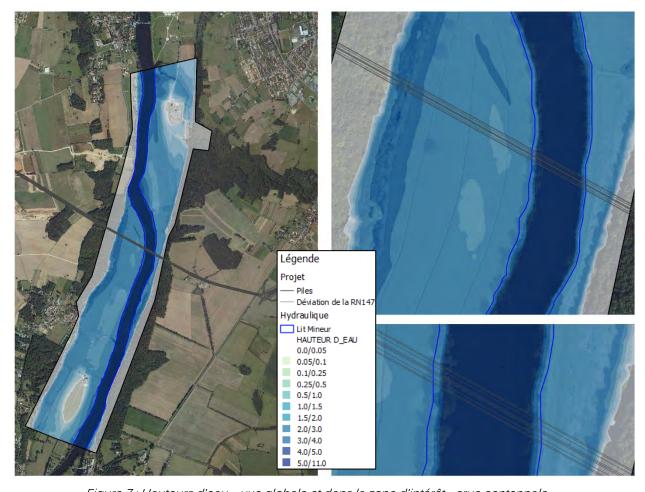


Figure 7 : Hauteurs d'eau – vue globale et dans la zone d'intérêt - crue centennale (hauteurs exprimées en m)

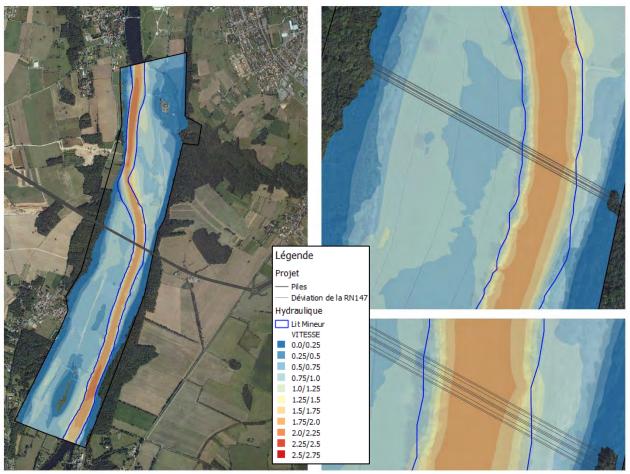


Figure 8 : Vitesses de l'écoulement – vue globale et dans la zone d'intérêt - crue centennale (vitesses exprimées en m/s)

3.7.2 Crue décennale

Pour cette crue d'ampleur moyenne, les zones de débordements sont nettement plus disparates que pour la crue centennale du fait d'une ligne d'eau plus basse d'environ 1,50 m à 1,80 m.

- Dans le lit mineur, la hauteur d'eau est supérieure à 5.5 m et le plus souvent supérieur à 7,5 m. Les vitesses d'écoulement sont importantes, autour de 1,75 m/s.
- Dans le lit majeur, la hauteur d'eau est moyenne, en général comprise entre 40 à 60 cm d'eau, hors zone proche des cours d'eau locaux et de la Vienne. Les vitesses d'écoulement y sont, quant à elles, modérées, de l'ordre de 0,30 m/s, sauf à proximité immédiate du lit mineur.
- L'essentiel du débit de crue transite par le lit mineur de la Vienne. Le lit majeur est peu actif et l'extension des zones inondables est relativement limitée et variable allant de 200 m à 400 m environ.

INGÉROP

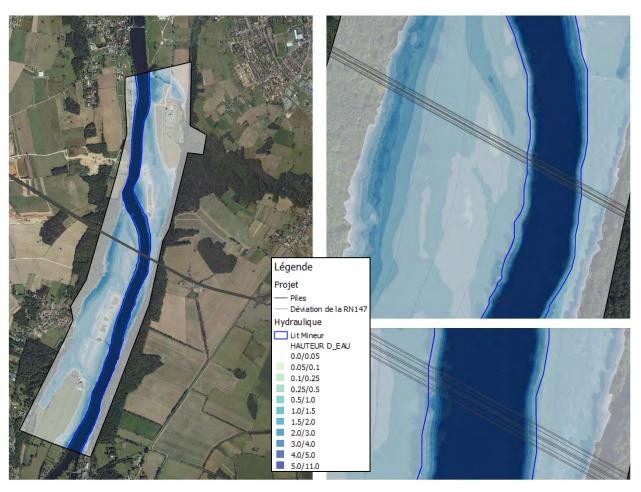


Figure 9 : Hauteurs d'eau – vue globale et dans la zone d'intérêt - crue décennale (hauteurs exprimées en m)

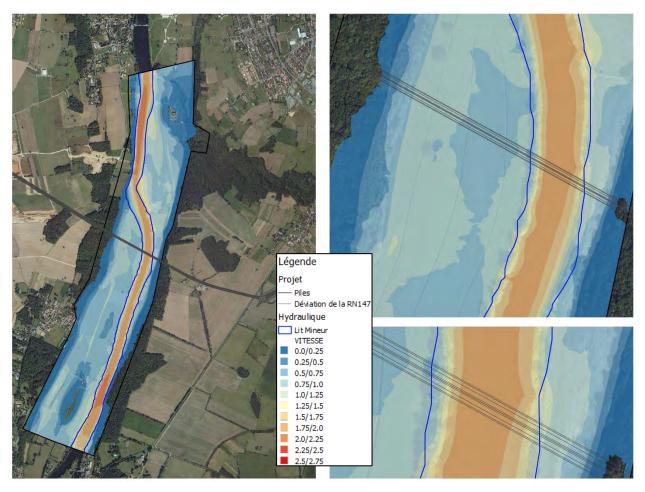


Figure 10 : Vitesses de l'écoulement - vue globale et dans la zone d'intérêt - crue décennale (vitesses exprimées en m/s)

MODELISATION HYDRAULIQUE DES ETATS PROJETS 3.8

Contraintes hydrauliques retenues 3.8.1

La circulaire interministérielle du 24 avril 1996 explicite la politique à mettre en œuvre dans le cadre des PPRI, pour l'aménagement et l'urbanisation des zones inondables.

Cette circulaire indique, entre autres, que l'urbanisation doit être contrôlée dans les zones inondables, que les champs d'expansion des crues dans les secteurs pas ou peu urbanisés doivent être préservés et que la capacité d'écoulement des crues doit être conservée.

L'Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages ou remblais soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.2.2.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié : "La plus grande transparence hydraulique est demandée dans la conception et l'implantation des installations, ouvrages ou remblais. Cette transparence hydraulique doit être recherchée, au minimum,

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A

jusqu'aux conditions hydrauliques de la plus forte crue historique connue ou celle de la crue centennale si celle-ci lui est supérieure";

La Circulaire DE / SDGE / BPIDPF-CCG / n° 426 du 24 juillet 2002 relative à la mise en œuvre du décret n°2002-202 du 13 février 2002 modifiant ou créant les rubriques 2.5.0, 2.5.2, 2.5.4 et 2.5.5 de la nomenclature « loi sur l'eau » et des trois arrêtés de prescriptions générales pour les opérations soumises à déclaration au titre de ces rubriques : "Il est essentiel de préciser cette expression de plus grande transparence afin de limiter les marges d'appréciation sur l'ensemble du territoire pour un même type d'ouvrage. Elle est déterminée, au droit des zones à forts enjeux, en fonction de la précision relative du modèle hydraulique et en situation de crue de référence (plus hautes eaux connues) ou à défaut de crue centennale.

Du fait des enjeux à proximité du franchissement (secteurs habités), l'objectif fixé au franchissement est la transparence hydraulique qui se traduit par une surélévation maximale du plan d'eau de +1cm pour la crue de référence c'est-à-dire ici la crue centennale (de type 1913).

Les premiers enjeux en amont sur lequel cette contrainte doit être respectée sont les habitations de l'exploitation agricole située au lieu-dit « la Varenne ».

Tableau 4 : Niveau d'eau au droit des enjeux - Etats hydrauliques initiaux

Période de retour	Niveau d'eau au droit des enjeux
de la crue	[m NGF]
de la crue	Lieu-dit « La Varenne »
10 ans	77.08
100 ans	78.31

Tableau 5 : Vitesse d'écoulement au droit des enjeux – Etats hydrauliques initiaux

Période de retour de la crue	Vitesse de l'écoulement au droit des enjeux [m/s]
de la crue	Lieu-dit « La Varenne »
10 ans	< 0.01
100 ans	0.52



3.8.2 Variante n°1: Solution « caisson »

3.8.2.1 Ouvrage hydrodynamique envisagé

Le projet de franchissement envisagé est défini par les plans suivants (référence GED Agora de la MOE) :

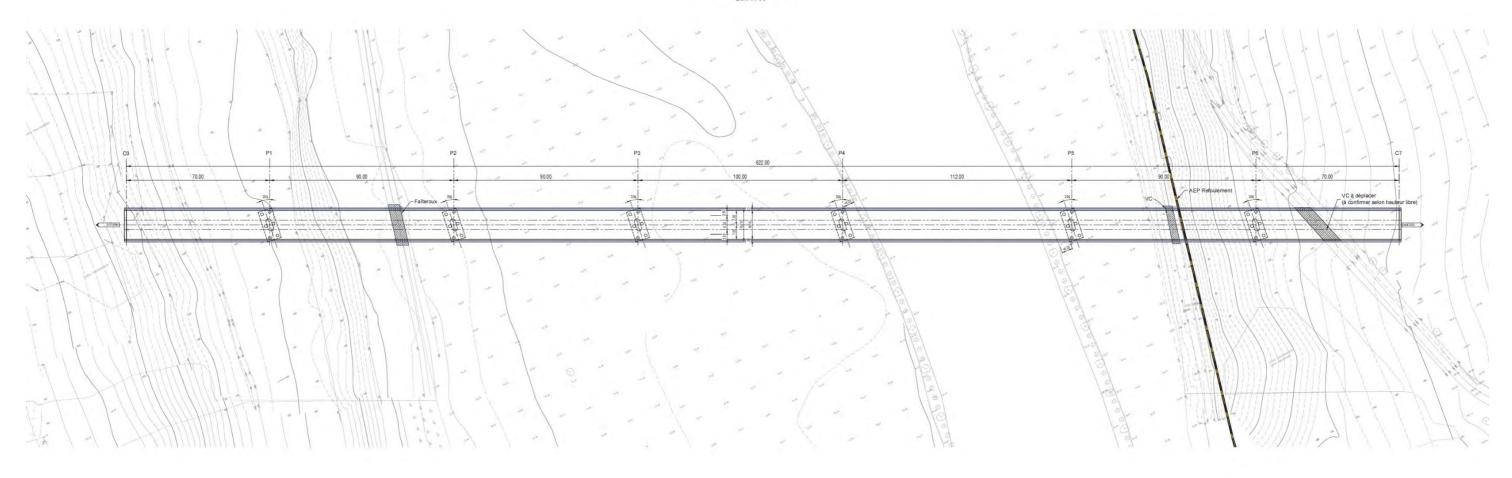
• ING AVP OUV PL VIAV 0001 B

L'ouvrage est constitué par un viaduc de type caisson de 622 m d'ouverture avec 7 travées (70/90/90/100/112/90/70 m), reposant sur 6 piles octogonales identiques (plus grande longueur 6 m ; plus grande largeur 2,5 m) alignées dans le sens de l'écoulement. L'orientation des piles est identique (20g par rapport à l'axe transversal de la chaussée).

Dans cette solution, la travée de 112 m délimitée par les piles P4 et P5, enjambe la totalité du lit mineur de la Vienne. La construction et l'exploitation de ce viaduc n'aura donc aucune incidence sur le lit mineur de la Vienne.



Vue en plan du viaduc sur la Vienne Ech:1/750



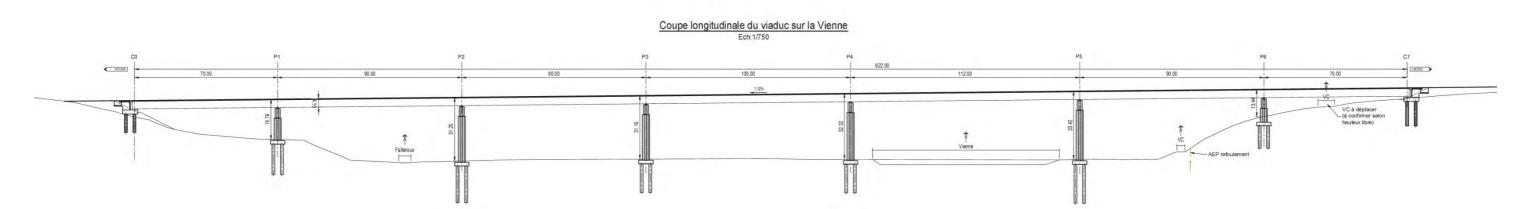


Figure 11 : Plans de l'ouvrage de franchissement de la Vienne type caisson - Vue en plan et coupe longitudinale

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne Rév. A

07/05/2021

Page 21



3.8.2.2 Incidences de l'ouvrage

3.8.2.2.1 Crue centennale

L'incidence du projet sur les niveaux d'eau et sur les vitesses d'écoulement pour la crue centennale est localisée à proximité immédiate des piles de l'ouvrage et s'avère réduite.

On voit un léger exhaussement très minime des niveaux d'eau à l'amont des piles avec un effet légèrement plus marqué pour les piles situées à proximité du lit mineur de la Vienne et particulièrement la pile est.

En ce qui concerne les vitesses, l'incidence est limitée au secteur compris entre 20 m en amont du viaduc et environ 100 m en aval, pour l'ensemble des les piles. Localement, les vitesses de l'écoulement ont tendance à augmenter autour des piles une fois l'énergie nécessaire à l'écoulement accumulée avec l'exhaussement de ce dernier en amont des piles. La redistribution de l'écoulement en aval nécessite toujours une certaine distance pour un retour à la situation initiale. L'incidence est localisée autour des piles. Les écoulements dans le lit mineur sont faiblement impactés.

Au droit de la zone à enjeux située au lieu-dit « les Varennes », aucune incidence hydraulique n'est constatée sur les niveaux d'eau ou les vitesses d'écoulement pour la crue centennale.

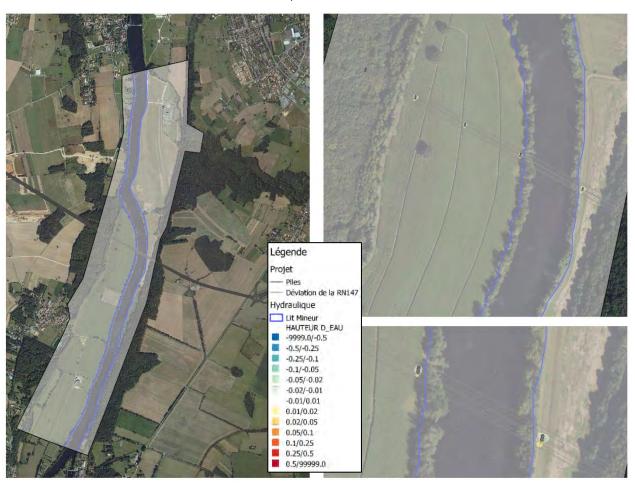


Figure 12 : Incidences de l'ouvrage de franchissement sur les niveaux d'eau - Crue centennale (différence de hauteur d'eau exprimée en m)

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A

Page 22

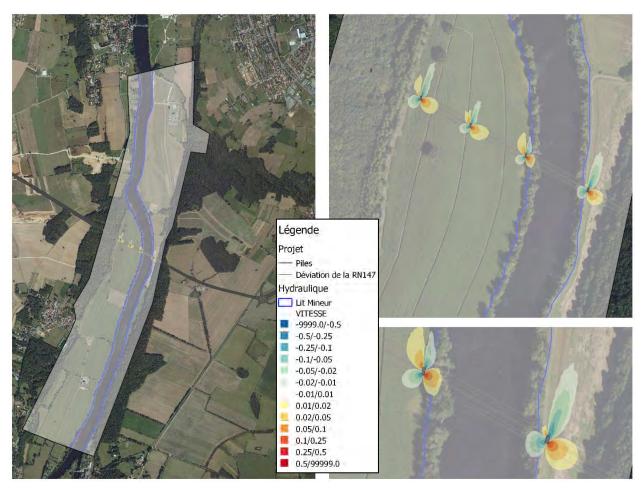


Figure 13 : Incidences de l'ouvrage de franchissement sur les vitesses d'écoulement – crue centennale (différence de vitesses exprimées en m/s)

3.8.2.2.2 Crue décennale

Tout comme la pluie centennale, l'incidence du projet sur les niveaux d'eau et sur les vitesses d'écoulement pour la crue décennale est minime.

Les niveaux d'eau ne sont que très faiblement impactés.

Pour les vitesses d'écoulement, on retrouve des incidences réduites par rapport à celles constatées pour la crue centennale, déjà minimes, limitée au secteur compris au maximum entre 10 m en amont des piles et 40 m en aval des piles du lit mineur.

Sur les enjeux constitués par l'exploitation et les habitations du lieu-dit « les Varennes », aucune incidence n'est relevée. Ces habitations sont hors d'eau pour la crue décennale, à l'état initial et à plus forte raison à l'état projet.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique de la Vienne



Rév. A 07/05/2021

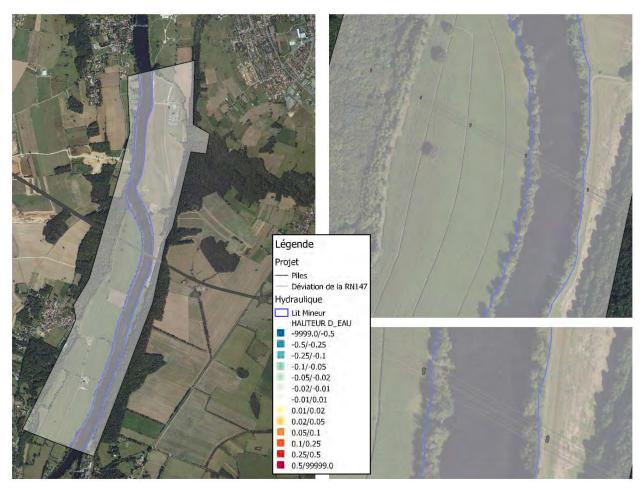


Figure 14 : Incidences de l'ouvrage de franchissement sur les niveaux d'eau - crue décennale (différence de hauteurs d'eau exprimée en m)

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

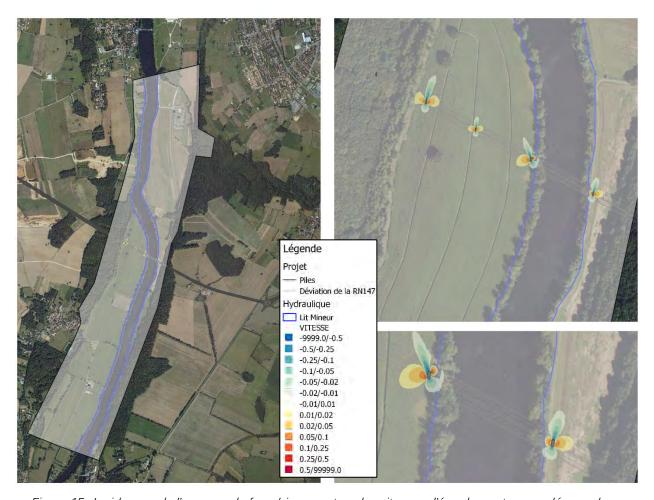


Figure 15 : Incidences de l'ouvrage de franchissement sur les vitesses d'écoulement – crue décennale (différence de vitesses exprimées en m/s)

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

3.9 CONCLUSIONS - SYNTHESE

Le projet d'ouvrage de franchissement envisagé dans le cadre de la déviation de la RN147 conduit à des incidences hydrauliques très localisées au voisinage immédiat du projet.

Les contraintes hydrauliques fixées sont respectées.

Au niveau de l'ouvrage de franchissement, les perturbations en termes de hauteurs d'eau sont minimes y compris au niveau du lit mineur avec des distances d'amortissement de l'ordre de quelques mètres pour retrouver des niveaux comparables à l'état initial au centimètre près.

Concernant les enjeux, le tableau ci-dessous récapitule les résultats des différents calculs au droit de la zone à enjeux des Varennes pour la solution caisson.

Tableau 6 : Niveaux d'eau au droit des enjeux

	Niveau d'eau au droit des enjeux				
	[m NGF]				
Période de retour de la crue	Lieu-dit « La Varenne »				
	Etat initial	Etat final			
		caisson			
10 ans	77.08	77.08			
100 ans	78.31	78.31			

Pour les vitesses, les résultats sont assemblés dans le tableau suivant.

Tableau 7 : Vitesses d'écoulement au droit des enjeux

	Vitesses d'écoulement au droit des enjeux				
	[m /s]				
Période de retour de la crue	Lieu-dit « La Varenne »				
	Etat initial	Etat final			
	Liai II IIIiai	caisson			
10 ans	<0,01	<0,01			
100 ans	0,52	0,52			



CHAPITRE V - RAPPORT DE MODELISATION DU FRANCHISSEMENT DU RUISSEAU DES AGES

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 78 sur 127



RN 147 – Déviation de Lussac les Châteaux Marché de maîtrise d'œuvre

6.2.3. Rapport de modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

Référence						
Emet.:	Mission:	Thème :	Type:	Ouvrage :	Numéro :	Indice:
ING	AVP	HYD	NT	VIAG	555	В



Fiche de révision

Indice	Date	Sommaire des modifications	Rédaction	Vérification	Approbation
А	05/10/2020	1 ^{ere} version du document	E. FERLAY	F. LEBLANC	E. BERTRAND
В	B 29/01/2021 Mise à jour du document		E. FERLAY	F. LEBLANC	E. BERTRAND

Suivi des modifications

Page		Révisions			Page		Révis	sions		Page		Révis	sions	
	А	В	С	D		А	В	С	D		А	В	С	D
1	Х	Х			16	Х				31				
2	Х	Х			17	Х				32				
3	Х	Х			18	Х				33				
4	Х				19	Х								
5	Х				20	Х								
6	Х				21	Х								
7	Х				22	Х	Х							
8	Х				23	Х	Х							
9	Х				24	Х	Х							
10	Х				25	Х	Х							
11	Х				26	Х								
12	Χ				27									
13	Х				28									
14	Х				29									
15	Χ				30									

SOMMAIRE

P	REAM	BULE - CONTEXTE DE L'ETUDE	4
	1.1	CONTEXTE GENERAL	4
	1.2	CONTEXTE DE L'ETUDE	4
2	PRES	SENTATION DU LOGICIEL UTILISE	4
3	ETU	DE	5
	3.1	ZONE D'ETUDE	5
	3.1.1	Description de la zone de franchissement	5
	3.1.2	Enjeux situés à proximité du projet	7
	3.2	HYDROLOGIE	7
	3.2.1	Crue décennale	7
	3.2.2	Crue centennale	12
	3.3	MODELE HYDRAULIQUE	13
	3.3.1	Données topographiques et bathymétriques	13
	3.3.2	Construction	13
	3.3.3	Calage	14
	3.4	MODELISATION DE L'ETAT DE REFERENCE	14
	3.4.1	Crue décennale	14
	3.4.2	Crue centennale	17
	3.5	MODELISATION DES ETATS PROJETS	21
	3.5.1	Contraintes hydrauliques retenues	21
	3.5.2	Solution bipoutre	22
	3.6	CONCLUSIONS - SYNTHESE	25



RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux

PREAMBULE - CONTEXTE DE L'ETUDE

1.1 CONTEXTE GENERAL

Les travaux de déviation de la RN147 à hauteur de Lussac-les Châteaux ont fait l'objet d'une DUP parue au JORF le 23 avril 2019, la classant au statut de route express à 2x1 voies à chaussées séparées avec un créneau de dépassement dans chaque sens entre le carrefour RN147-RD13 et le carrefour giratoire RN147-RD727b, et d'une longueur de tracé de 8km environ.

Les objectifs généraux de l'opération sont les suivants :

- Améliorer les conditions de sécurité des usagers,
- Améliorer le cadre de vie des riverains.
- Améliorer la desserte du territoire,
- Eviter et réduire les impacts du projet sur l'environnement,
- Rechercher la meilleure pertinence socio-économique de la déviation.

1.2 CONTEXTE DE L'ETUDE

Le présent rapport traite de l'étude des incidences hydrauliques des nouvelles constructions (particulièrement les piles du futur ouvrage de franchissement) pour le ruisseau des Ages, affluent rive droite de la Vienne.

Pour se faire, l'équipe de maîtrise d'œuvre INGEROP a réalisé un modèle numérique d'écoulement 1D.

Ce document constitue le rapport de présentation des résultats des études réalisées pour le franchissement du ruisseau des Ages, aussi appelé ruisseau des Aubières.

2 PRESENTATION DU LOGICIEL UTILISE

Le logiciel de modélisation utilisé est le logiciel HEC RAS (Hydrologic Engineering Center, River Analysis System) développé par le corps des ingénieurs de l'Armée Américaine. Il est libre de droit et peut être téléchargé sans aucun coût d'acquisition de licence.

Ce logiciel permet d'effectuer des calculs d'écoulements filaires à surface libre en régime permanent et transitoire.

Les calculs de lignes d'eau permettent tant l'analyse de la capacité de cours d'eaux (risques de débordements, inondations, etc.) que l'étude de l'impact de modifications des conditions de bord (ponts, endiguements, etc.).

Les calculs de lignes d'eau d'écoulements graduellement variés sont basés sur la résolution de l'équation de Bernoulli ou les équations de Barré de Saint Venant, sous leurs formes unidimensionnelles. La modélisation d'ouvrages divers (notamment pont, passage busé, seuil...) est permise grâce à l'utilisation des lois classiques de modélisation d'ouvrage.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Rév. B

Page 4

29/01/2021

3 ETUDE

3.1 ZONE D'ETUDE

Le projet de déviation de Lussac-les-Châteaux est situé dans le département de la Vienne (86) à environ 40 km au sud-est de Poitiers. La création d'un nouveau franchissement du ruisseau des Ages est rendue nécessaire. Un viaduc sera implanté dans une zone rurale en amont de la route départementale RD11 et en aval du lieu-dit « L'Age ».

La zone d'étude s'étend sur un linéaire d'environ 500 m, du « lieu-dit » l'Age jusqu'au franchissement de la RD11.



Figure 1 : Localisation du futur franchissement et des ouvrages existants

3.1.1 Description de la zone de franchissement

Le ruisseau des Ages est un affluent rive droite de la Vienne d'un linéaire de 12,3 km inclus entièrement dans le département de la Vienne. Il prend sa source dans la commune de Moulismes, traverse Persac au nord et se jette dans la Vienne à Lussac-les-Châteaux après son passage dans un vallon encaissé. Cette masse d'eau est identifiée comme « Les Ages et ses affluents depuis la source jusqu'à sa confluence avec la Vienne » (code : FRGR1817) dans le SDAGE Loire-Bretagne.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Rév. B 29/

Page 5

Le nouveau franchissement est prévu à 2 km environ en amont de la confluence avec la Vienne, à l'aval du lieu-dit « L'Age », sur le territoire de la commune de Lussac-les-Châteaux (Voir Figure 1). Le linéaire étudié est de 500 m avec un lit mineur d'environ 4 m de large légèrement sinueux. Deux ouvrages sont localisés dans la zone d'étude :

Tableau 1 : Caractéristiques des ouvrages existants

Nom de l'ouvrage	Туре	Largeur (m)	Hauteur (m)	Distance au viaduc (m)	Localisation par rapport à la déviation
OA 2 - Chemin	Pont arche	3,27	2,10	224	Aval
OA 1 - RD11	Passage busé	3,32	3,20	302	

Au droit du franchissement, le cours d'eau est bordé en rive gauche par un étang long d'environ 100 m. Comme l'étang est endigué coté ruisseau, il communique peu avec le cours d'eau. Lors de crues moyennes (d'occurrence 10 ans), l'étang n'est pas mis à contribution dans le fonctionnement hydraulique de la zone. En effet, l'eau n'atteint pas le haut de la digue et l'étang ne reçoit pas les eaux du ruisseau.

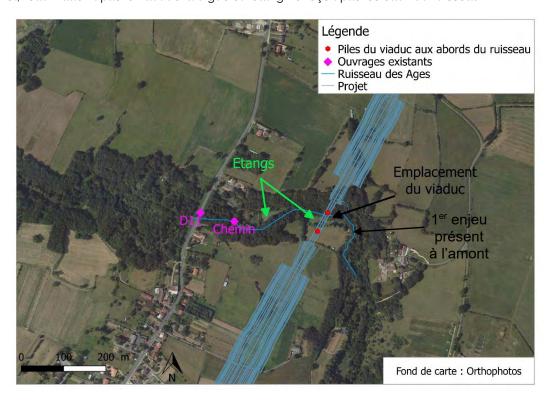


Figure 2 : Carte de détails de la zone de franchissement

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



3.1.2 Enjeux situés à proximité du projet

Le premier enjeu en amont du projet est un bâtiment situé à 50 m en bordure du ruisseau en rive gauche (cf. figure ci-avant). Ce bâtiment se trouve dans la bande DUP du projet. Plus loin, le lieu-dit « Les Ages » à 200 m du projet, mais en bord de coteau à environ 10 à 12 m au-dessus du fond de vallée, est placé en rive droite. En aval, le premier enjeu est la RD11 à environ 300 m du projet.

On retiendra la présence d'un bâtiment à environ 50 m en amont du projet, en rive gauche.

3.2 HYDROLOGIE

Aucune station hydrométrique n'est présente dans le bassin versant du ruisseau des Ages. De plus, le ruisseau n'est pas inclus dans l'Atlas des Zones Inondables (AZI). Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de la Vallée de la Vienne Amont traite uniquement des débordements de la Vienne. Un calcul hydrologique a donc été mené pour caractériser les débit décennal et centennal du ruisseau des âges.

3.2.1 Crue décennale

La méthodologie utilisée pour calculer le débit de la crue décennale est celle préconisée par le Guide Technique d'Assainissement Routier (GTAR) édité en octobre 2006 par le Service d'Etudes Techniques des Routes et Autoroutes (SETRA). Cette méthode de calcul fait intervenir les formules « rationnelle » et «Crupédix », ainsi qu'une formule de transition permettant de faire le lien entre ces 2 formules, selon la taille des bassins versants concernés.

En France, hors façade Méditerranéenne, les domaines de validité des différentes méthodes hydrologiques du SETRA sont synthétisés dans le tableau ci-après.

Tableau 2 : Domaines de validité des méthodes hydrologiques du SETRA

Méthodologie	Surface du bassin versant [km²]		
Formule rationnelle	S _{BV} < 1		
Formule de transition	1 < S _{BV} < 10		
Formule Crupédix	10 < S _{BV} < 100		

Le bassin versant du ruisseau des Ages mesurant 21,8 km² au droit du franchissement, la formule de Crupédix sera donc appliquée pour calculer le débit décennal.

Cette méthode permet l'estimation du débit de pointe décennale sur la base d'une analyse statistique de 630 bassins versants de moins de 2000 km². Son formalisme est présenté ci-après.

Équation 1 : Formalisme de Crupédix

$$Q_{10} = S^{0.8} \left(\frac{P_{J,10}}{80}\right)^2.R$$

$$Q_{10} [m^3/s] : \text{Débit de pointe décennale}$$

$$S [km^2] : \text{Superficie du bassin versant}$$

$$Pj_{10} [mm] : \text{Pluie journalière décennale}$$

$$R : \text{coefficient régional}$$

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Rév. B Page 7

29/01/2021

Le paramètre Pj10 (pluie journalière décennale non centrée) considéré est celui mesuré au pluviomètre de Lussac-les-Châteaux : Pj10 = 47 mm.

Détermination du coefficient R 3.2.1.1

3.2.1.1.1 Contexte géologique

Le secteur étudié se trouve dans la partie Est du seuil du Poitou. Ce seuil est constitué par une zone d'environ 55 km de large qui met en relation les bassins aquitains et parisiens. Elle correspond à un plateau constitué de terrains sédimentaires calcaires d'âge Jurassique (Bajocien/Bathonien) sur lesquels reposent des formations discordantes qui se sont déposées au Tertiaire et au Quaternaire.

Les terrains Tertiaires sont représentés par des argiles, puis des sables et graviers attribués à l'Eocène. Des formations lacustres (marnes et calcaires pulvérulents, argiles à meulières) ou argileuses (formation de Brenne au Sud de Lussac les Châteaux) se superposent aux dépôts précédents. L'ensemble est généralement recouvert par des dépôts argilo-sableux renfermant des silex remaniés ou des galets de quartz blanc.

Les plateaux les plus élevés sont tapissés de limons fins d'origine éolienne. Au niveau de la vallée de la Vienne, les cours d'eau sont jalonnés par des alluvions récentes. Au Sud de Lussac, de part et d'autre de la Vienne des alluvions anciennes de hautes terrasses sont présentes.

Le ruisseau des Ages est un exutoire de l'aquifère du Jurassique moyen. Les formations présentes dans le bassin versant du ruisseau des Ages jusqu'au franchissement étudié à Lussac-les-Châteaux sont les suivantes:

Formations alluviales (Fw)

Les dépôts alluvionnaires sont principalement des alluvions de la haute terrasse (alluvions anciennes), dans la vallée de la Vienne. Ils sont de type sables argileux à galets de quartz et de roches éruptives. Cette formation est uniquement présente à proximité de la Vallée de la Vienne au Sud de Lussac, autour de Chante-gros. Son épaisseur est supérieure à 4 m.

Formations détritiques des plateaux (m-pQ)

Il s'agit de formations meubles de recouvrement des plateaux. Les matériaux les plus rencontrés sont des argiles bariolées et des sables plus ou moins grossiers et argileux à galets de quartz. La faible proportion de fines qu'ils renferment leur confère une certaine sensibilité à l'eau. L'épaisseur de ces formations est très variable.

Formations lacustres (e-g)

Ces structures datant de l'Eocène-oligocène sont ici principalement composées de calcaires blancs et argile à lentilles de calcaires lacustres.

> RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Page 8



Grès de Brenne (eS)

Ces formations de l'Eocène continental détritique peuvent être de type : sablo-argileuses, sablo-argileuses à galets de quartz ou grès à ciment argileux. Elles peuvent atteindre plus de 20 m d'épaisseur localement, mais sont généralement comprises entre 10 et 15 m sur les plateaux.

Formations calcaires dolomitiques et dolomie (j1)

Les formations calcaires datent du Bathonien et du Bajocien. Il s'agit de calcaires dolomitiques. La caractéristique de cette formation géologique est de posséder une morphologie karstique. La nappe du Jurassique moyen circule dans les fissures et chenaux d'origine karstique de ces dolomites.

Les calcaires présentent une forte résistance, exceptée au niveau des anomalies karstiques.

Formations calcaires à oncolites et oolites (j2)

Les formations calcaires datent du Bathonien. Il s'agit de calcaires karstifiés. Cette morphologie karstique entraîne la formation de poches et de fissures colmatées par la phase argileuse résiduelle. La nappe du Jurassique moyen circule plus localement dans les calcaires oolitiques bathoniens.

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



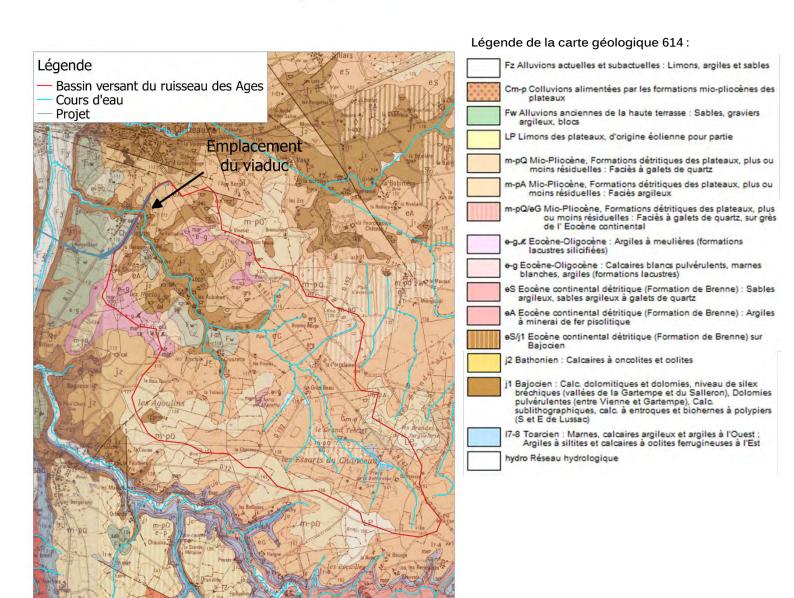


Figure 3 : Carte géologique du bassin versant du ruisseau des Ages

Fond de carte : Carte géologique BRGM

2000 m

1000

Calcul du coefficient régional R 3.2.1.1.2

Le coefficient régional traduit l'aptitude au ruissellement des terrains rencontrés : plus il est faible, plus les terrains sont perméables et inversement : plus il est fort, plus les terrains sont imperméables. La géologie et la topographie influencent le coefficient. La valeur R retenue découle d'une analyse du coefficient sur différents bassins versants locaux ayant une station hydrométrique avec des données exploitables.

Tableau 3 : Caractéristiques des bassins versants et valeur de R associées

Code station	Commune	Cours d'eau	BV (km²)	Q10 (m³/s)	Pj10 (mm)	R
L2424010	Ayron	La Vendelogne	62	9,7	51	0,88
L2404020	Béruges	La Boivre	150	10	52	0,43
L2404040	Poitiers	La Boivre	198	19	47	0,80
L5733020	Journet	Le Salleron	157	36	51	1,55
L5323010	Oradour-Saint-Genest	La Brame	250	61	54	1,62
L5511910	Prissac	L'Anglin	225	100	57	2,59
L2253010	Cloué	La Vonne	303	120	53	2,83

Comme le Tableau 3 le montre, le coefficient régional varie grandement d'un bassin versant à l'autre, allant de 0,43 à 2,83 mm.

Après analyse de la géologie des bassins versants locaux, celle du Salleron à Journet est proche de la structure géologique du bassin versant du ruisseau des Ages. En effet, les structures affleurantes sont sensiblement identiques.

Tableau 4 : Comparaison des principales structures géologiques affleurantes

Affleurements principaux du bassin versant du Salleron Affleurements principaux du bassin versant du ruisseau à Journet des Ages au droit du franchissement

- Calcaires +/- dolomitiques, et dolomies à silex ; calcaires +/- dolomitiques et dolomies; calc. graveleux massifs, pisolithiques, à rares oolithes (vallée de la Benaize), biohermes coralliens et lentilles de calc. biodétritiques coralliens. Bajocien
- Série indifférenciée eA et eS (Eocène continenetal détritique, sidérolithique auctorum)
- Sables argileux, sables à galets de quartz blancs, bancs de grès. Eocène continental détritique (sidérolithique auctorum)
- еG Eocène continental détritique (Formation de Brenne) : Grès à ciment argileux (Grès de Brenne)
- m-pQ Formations détritiques des plateaux, plus ou moins résiduelles : faciès à galets de quartz blancs. Tertiaire
- Fz Alluvions actuelles et subactuelles : limons, argiles

- eS Eocène continental détritique (Formation de Brenne) : Sables argileux, sables argileux à galets de quartz
- Mio-Pliocène, Formations détritiques des plateaux, plus ou moins résiduelles : Faciès à galets de guartz
- Bajocien : Calc. dolomitiques et dolomies, niveau de silex bréchiques (vallées de la Gartempe et du Salleron), Dolomies pulvérulentes (entre Vienne et Gartempe), Calc. sublithographiques, calc. à entroques et biohernes à polypiers (S et E de Lussac)
- Alluvions anciennes de la haute terrasse : Sables, graviers argileux, blocs
- Eocène-Oligocène : Calcaires blancs pulvérulents, marnes blanches, argiles (formations lacustres)

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Par ailleurs, le Salleron a une pente de 1% en amont de la station hydrométrique de Journet. Le ruisseau des Ages a lui une pente moyenne de 1 %, comprise entre 0,3 et 2,3% suivant les zones.

Les bassins versants du Salleron à Journet et du ruisseau des Ages au droit du franchissement ont des caractéristiques géologiques et topographiques comparables. Le coefficient régional calculé pour le Salleron sera donc retenu pour l'étude du ruisseau des Ages (soit R = 1,55).

Après application de la formule de Crupédix sur le bassin versant du ruisseau des Ages (S = 21,8 km², Pj_{10} = 47 mm et R = 1,55), le débit décennal Q_{10} vaut 6,3 m³/s.

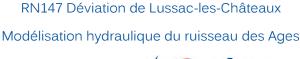
3.2.2 Crue centennale

Le débit centennal au droit des stations décrites pour le calcul du débit décennal n'est pas renseigné dans la Banque Hydro (banque de données nationale stockant les mesures de hauteur d'eau et de débit).

Le calcul b'= Q_{100}/Q_{10} est donc impossible. Pour rester en adéquation avec le guide GTAR 2006 concernant les bassins versants de plus de 20 km², le paramètre b' sera égal à 2.

$$Q_{100} = b'xQ_{10} = 2 \times 6.3 = 12.6 \text{ m}^3/\text{s}.$$

Pour la présente étude, la valeur sera arrondie au m^3 supérieur. Le débit centennal retenu est donc Q_{100} = 13 m^3/s .





3.3 **MODELE HYDRAULIQUE**

Données topographiques et bathymétriques 3.3.1

Le modèle reprend les levés topographiques et le dimensionnement des ouvrages existants fournis par GEOSAT en juin et août 2020.

Il est construit sur la base de 17 profils en travers et de 2 ouvrages hydrauliques existants.

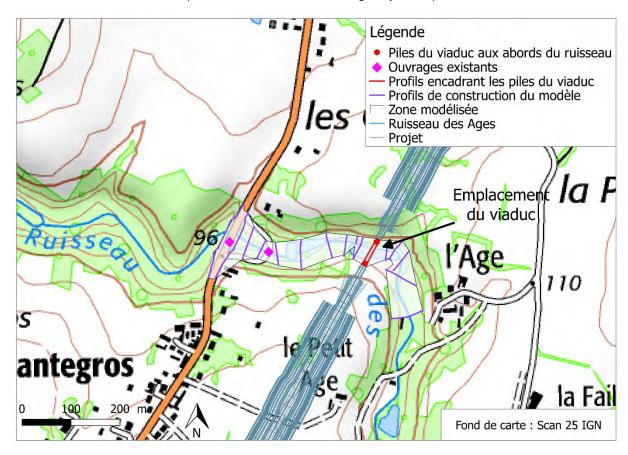


Figure 4 : Localisation des différents profils issus des données topographiques et bathymétriques

3.3.2 Construction

L'objectif est de définir les possibles impacts hydrauliques du projet sur les écoulements du ruisseau des Ages en période de crue décennale et centennale et de les quantifier en termes de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement.

Un linéaire d'environ 500 m est étudié pour modéliser l'impact de l'implantation du futur franchissement sur le comportement de la rivière.

Le modèle s'étend du lieu-dit « l'Age » jusqu'au franchissement de la RD11.

Les simulations sont réalisées en régime permanent avec un débit de projet correspondant au débit décennal Q10 = 6,3 m³/s et centennal du ruisseau Q100 = 13 m³/s. (voir partie Hydrologie).

Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux



3.3.3 Calage

Le principe du calage consiste à reproduire aussi fidèlement que possible les écoulements naturels observés, par l'ajustement de la rugosité du lit mineur et des terrains alentours (lit majeur). La rugosité traduit le frottement plus ou moins important de l'eau sur le sol en fonction de l'occupation des sols (lit majeur) ou de l'état de surface du fond du lit mineur du cours d'eau.

Ces coefficients sont préservés une fois le calage du modèle réalisé, ils sont donc définitifs et conservés comme tels pour l'ensemble des simulations présentées dans la suite de ce rapport.

Les valeurs présentées sont celles usuellement retenues pour ces types de terrains. Les hypothèses sont les suivantes:

Zone	Coefficient de Strickler
Lit mineur	23
Lit majeur (avec étang)	22
Lit majeur (prairies, quelques buissons)	20
Lit majeur (arbres)	10

Tableau 5 : Coefficients de rugosité retenus

MODELISATION DE L'ETAT DE REFERENCE

Pour pouvoir quantifier précisément l'impact hydraulique induit par le nouveau franchissement lié à la déviation de la RN 147, il est nécessaire de définir au préalable un référentiel de comparaison, en termes de hauteur d'eau et de vitesse d'écoulement, pour les crues de référence : c'est l'état de référence.

Comme aucune station hydrométrique n'est présente sur le ruisseau des Ages en aval du projet, les conditions limites aval (niveau d'eau) sont calculées via l'introduction de la pente du modèle. Les hauteurs d'eau à la frontière aval sont donc calculées en tenant compte du débit, de la rugosité et de la pente moyenne aval (estimée à 0,6%), via une loi théorique de Manning-Strickler.

3.4.1 Crue décennale

Les conditions d'écoulements actuelles sont déterminées pour le débit Q10 = 6,3 m³/s.

Les hauteurs d'eau en lit mineur sont comprises entre 0,70 m et 1,98 m avec une moyenne de 1,38 m sur tout le linéaire modélisé. La figure 6 présente le profil en long des hauteurs d'eau issues de la crue décennale.

Les vitesses en lit mineur sont comprises entre 0,25 m/s et 3,15 m/s. Le minimum est atteint en amont du franchissement de la RD11. Le maximum de 3,15 m/s est atteint en aval de la zone d'implantation du futur viaduc, là où une rupture de pente est présente (Voir Figure 6).

La section mouillée la plus large se trouve en aval de l'ouvrage de franchissement de la RD11. En effet, l'eau en sortie d'ouvrage va s'étaler pour atteindre une largeur mouillée de 81,77 m.

Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux



29/01/2021

En sortie d'ouvrage, I' « ineffective flow area » correspond à une zone morte de l'écoulement.

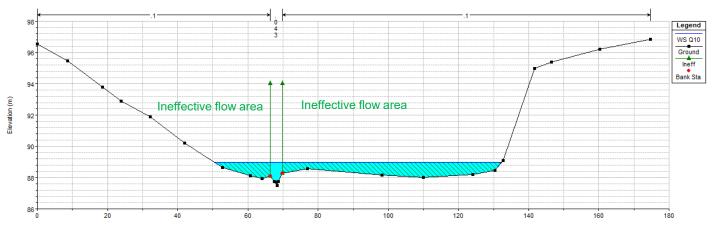


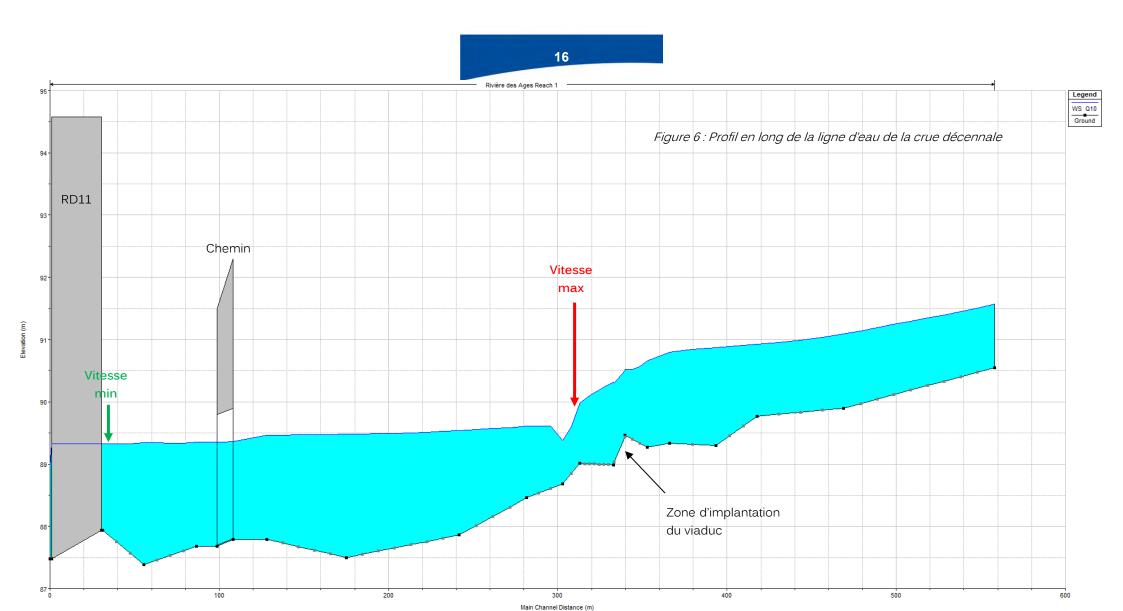
Figure 5 : Profil en travers avec la largeur mouillée la plus grande - Q10

Au niveau de l'implantation du franchissement, les caractéristiques des écoulements sont les suivants :

Tableau 6 : Caractéristiques des écoulements aux profils encadrant les piles du viaduc - Q10

	Hauteur d'eau	Vitesse en lit	Largeur mouillée
	(mNGF)	mineur (m/s)	(m)
Profil amont	90,52	1,65	8,78
Profil aval	90,32	2,07	6,29

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux



RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

Rév. B

Page 16

29/01/2021

3.4.2 Crue centennale

Les conditions d'écoulements actuelles sont déterminées pour le débit Q100 = 13 m³/s.

Les hauteurs d'eau en lit mineur sont comprises entre 1,36 m et 2,97 m avec une moyenne de 2,02 m sur tout le linéaire modélisé. La figure 8 présente le profil en long des hauteurs d'eau issues de la crue centennale.

Les vitesses en lit mineur sont comprises entre 0,28 m/s et 2,94 m/s. Le minimum est atteint en amont du franchissement de la RD11. Le maximum est également atteint en l'aval de la zone d'implantation du futur viaduc, là où une rupture de pente est présente (Voir Figure 8).

La section mouillée la plus large se trouve, comme pour la crue décennale, en aval de l'ouvrage de franchissement de la RD11. En effet, l'eau en sortie d'ouvrage va s'étaler pour atteindre une largeur mouillée de 87 m.

En sortie d'ouvrage, I' « ineffective flow area » correspond à une zone morte de l'écoulement.

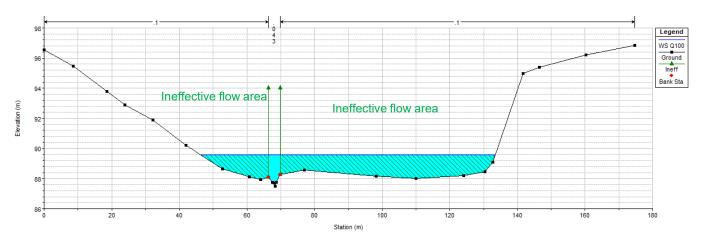


Figure 7 : Profil en travers avec la largeur mouillée la plus grande - Q100

Au niveau de l'implantation du franchissement, les caractéristiques des écoulements sont les suivants :

Tableau 7 : Caractéristiques des écoulements aux profils encadrant les piles du viaduc – Q100

	Hauteur d'eau	Vitesse en lit	Largeur mouillée
	(mNGF)	mineur (m/s)	(m)
Profil amont	90,96	1,87	12,36
Profil aval	90,68	2,71	9,4

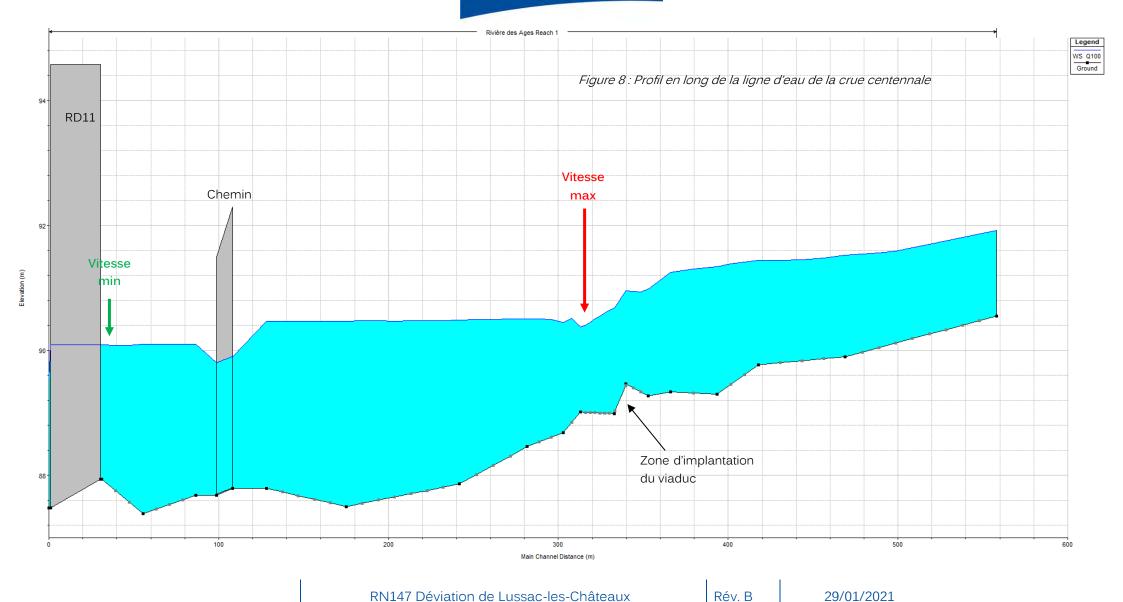
Le pont arche du chemin OA2 en aval du projet est noyé en cas de crue centennale, avec un fonctionnement en charge.

La comparaison des hauteurs d'eau sur le profil en long du cours d'eau, entre la crue décennale et la crue centennale est présentée en figure 9.

Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux





Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

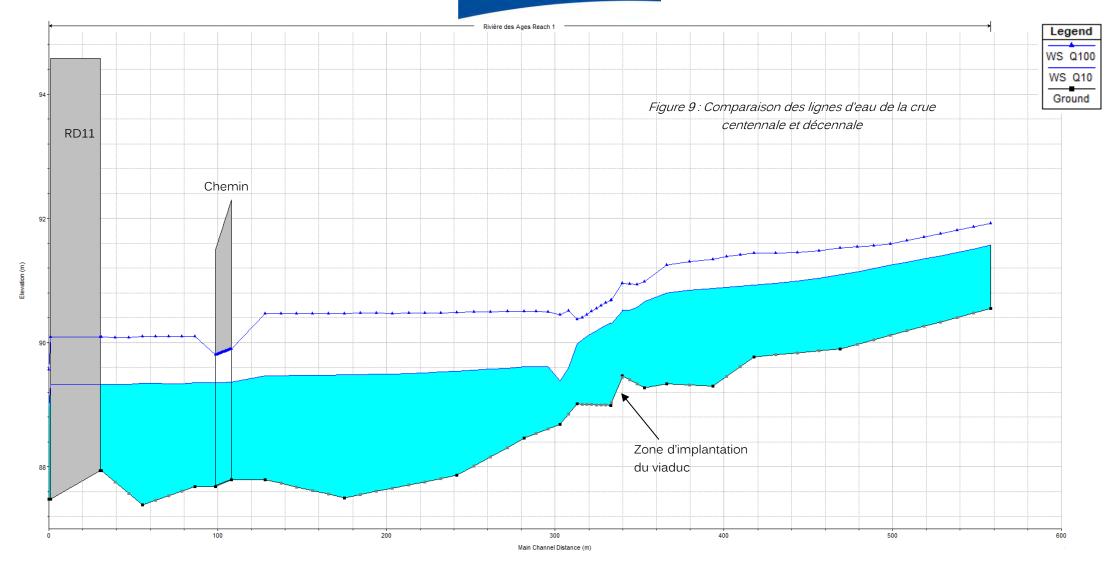
Rév. B

29/01/2021

Page 18







RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages Rév. B

29/01/2021

Page 19



Au niveau des vitesses, les deux profils sont similaires jusqu'à 300 m après l'origine aval du modèle, c'est-à-dire environ 30 m en aval du futur viaduc. Pour la crue décennale, le pic de vitesse entre 300 et 320 m est dû à une rupture de pente. Ce pic est beaucoup moins marqué pour la crue centennale. A 420 m environ, pour la crue décennale, la largeur mouillée est plus large (40m) l'eau s'étale donc latéralement ce qui ralentit les écoulements se dirigeant vers l'aval. Les eaux de la crue d'occurrence 10 ans n'atteignant pas les niveaux de de la crue 100 ans, la largeur mouillée n'est pas plus large à cet endroit : elle décroit progressivement vers l'aval, passant de 20,74 m au PK469 à 16,64 m au PK418 à 11,48 m au PK401. La perte de vitesse au PK420 de la crue centennale ne se produit donc pas pendant la crue décennale.

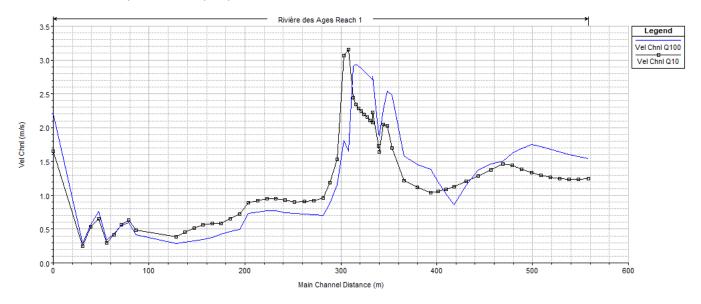


Figure 10 : Profils des vitesses en lit mineur pour les crues de période de retour 10 ans et 100 ans

Au droit du futur franchissement, la hauteur d'eau de la crue centennale est plus haute d'approximativement 40 cm par rapport à la hauteur d'eau de la crue décennale. Les zones inondables des deux crues sont donc différentes. La figure 11 détaille les deux enveloppes d'inondation au niveau de la zone de projet. Pour la crue centennale, le cours d'eau déborde surtout en rive gauche, où le niveau passe au-dessus de la digue de l'étang. Il y a donc une communication entre le cours d'eau et l'étang pour cette occurrence de crue sur une partie de l'étang. Les débordements en rive droite sont plus restreints.

Rév. B

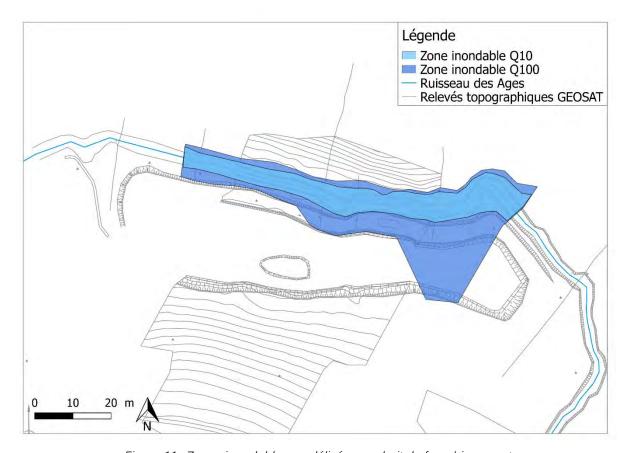


Figure 11 : Zones inondables modélisées au droit du franchissement

3.5 MODELISATION DES ETATS PROJETS

3.5.1 Contraintes hydrauliques retenues

La minimisation des impacts sur les écoulements du ruisseau des Ages est recherchée.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin de la Vienne réglemente la création d'ouvrage hydraulique :

Extrait du règlement du SAGE concernant la création d'ouvrage hydraulique :

- « Afin d'assurer la restauration de la continuité écologique, les ouvrages hydrauliques relevant du régime de la déclaration ou de l'autorisation en application de l'article L. 214-1, dont la réalisation est projetée dans les masses d'eau à risque au regard du paramètre morphologie et/ou classées en « réservoirs biologiques » dans le SDAGE Loire-Bretagne, et telles qu'identifiées sur la carte n°8 ci-jointe, respectent de manière cumulative :
 - la continuité écologique du cours d'eau en permettant la circulation des espèces aquatiques (amontaison et dévalaison) et le transit régulier des matériaux solides.
 - pour la masse d'eau concernée, les taux d'étagement fixés en disposition n°58 et en annexe 27 du PAGD (objectif 2015, objectif 2018, objectif 2021).

L'attention des demandeurs est attirée sur le fait que l'application de la règle relative aux taux d'étagement précités pourra, notamment, être assurée par l'effacement d'autres ouvrages hydrauliques existants. »

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages Rév. B

29/01/2021

Page 21



3.5.2 Solution bipoutre

3.5.2.1 Ouvrage hydraulique envisagé

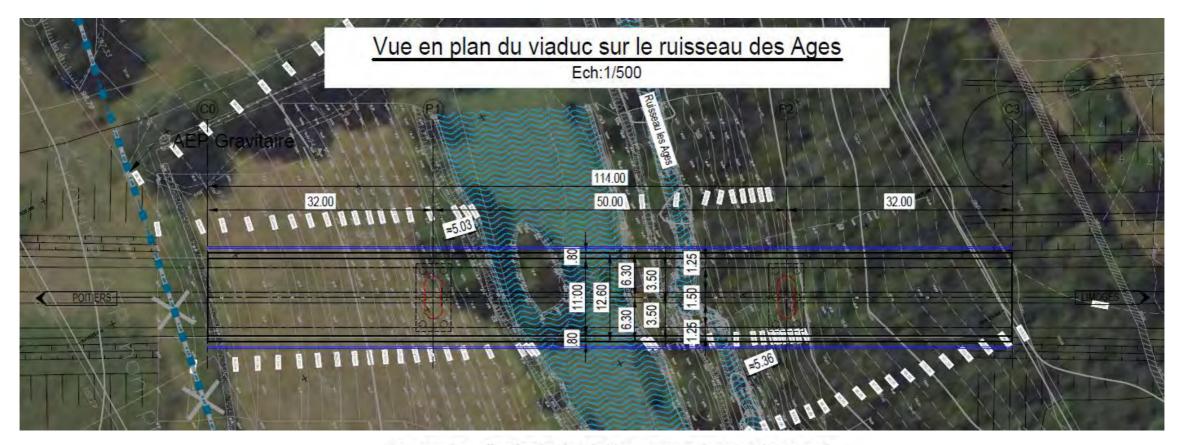
Le projet de franchissement étudié est défini par les plans suivants (référence GED Agora de la MOE) :

- ING APO OUV PL VIAA 625
- ING APO OUV PL VIAA 622

L'ouvrage est constitué par un viaduc bipoutre mixte de hauteur constante de 114 m de long avec 3 travées (32/50/32 m), reposant sur 2 piles large de 6 m et épaisse de 2,5 m. Le tablier est à 14 m environ du point le plus profond du lit mineur. La figure 12 en page suivante détaille les plans de l'ouvrage.



Rév. B



Coupe longitudinale du viaduc sur le ruisseau des Ages Ech:1/500

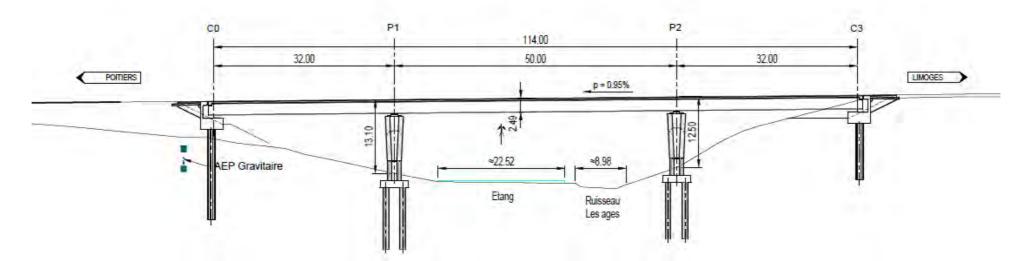
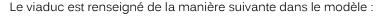


Figure 12 : Plans de l'ouvrage de franchissement du Ruisseau des Ages – vue en plan et coupe longitudinale

RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages

Rév. B Page 23 29/01/2021





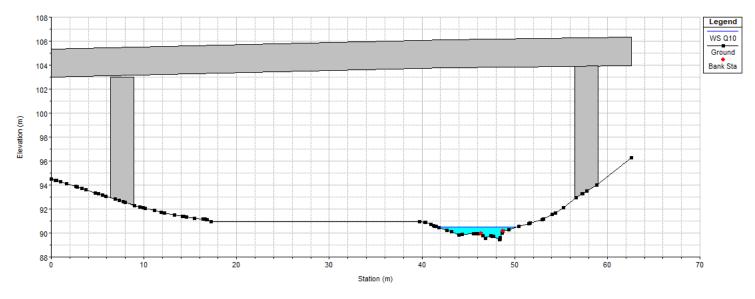


Figure 14 : Modélisation de la crue décennale au droit du projet

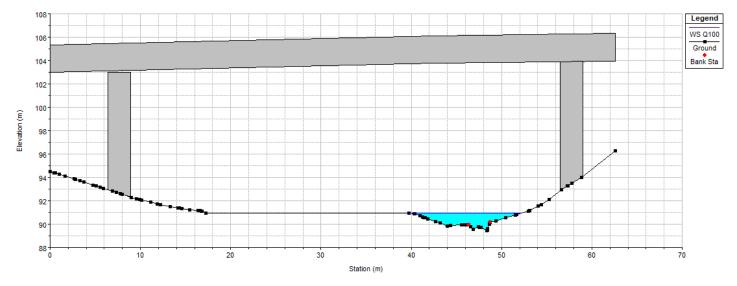


Figure 13 : Modélisation de la crue centennale au droit du projet

Les piles sont hors d'eau pour une crue décennale.

Le niveau d'eau centennal atteint une côte de 90,96 mNGF sur le profil immédiat amont des piles.

Le point le plus bas de la pile en rive droite s'implante dans la topographie actuelle à 93 mNGF. La revanche est de 2,04 m environ par rapport à la hauteur d'eau de la crue centennale.

Le point le plus bas de la pile en rive gauche s'implante dans la topographie actuelle à 91,80 mNGF. La revanche est d'environ 84 cm par rapport à la hauteur d'eau de la crue centennale.

> RN147 Déviation de Lussac-les-Châteaux Modélisation hydraulique du ruisseau des Ages



Rév. B

29/01/2021

3.5.2.2 Incidence de l'ouvrage retenu

Les piles de l'ouvrage retenu sont hors d'eau pour des crues de période de retour 10 ans et 100 ans. L'implantation de l'ouvrage n'a donc pas d'impact sur les écoulements du ruisseau des Ages.

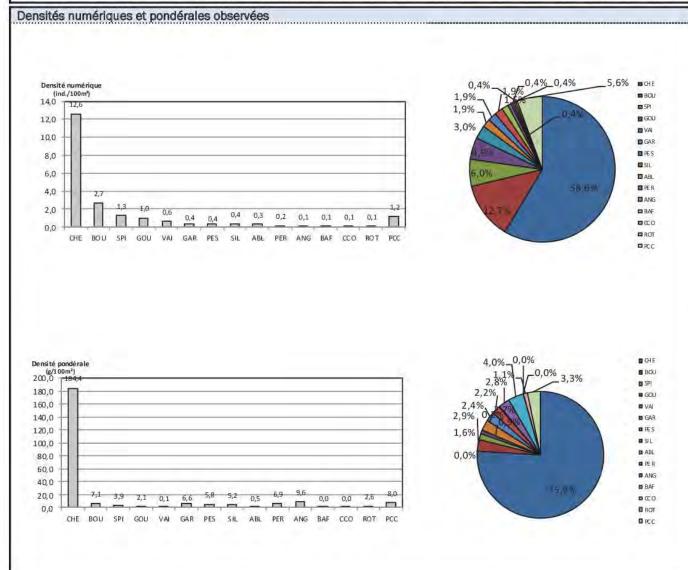
3.6 CONCLUSIONS – SYNTHESE

Le projet d'ouvrage de franchissement du ruisseau des Ages envisagé dans le cadre de la déviation de la RN147 n'a pas d'impact sur les écoulements du cours d'eau pour une crue décennale comme pour une crue centennale.

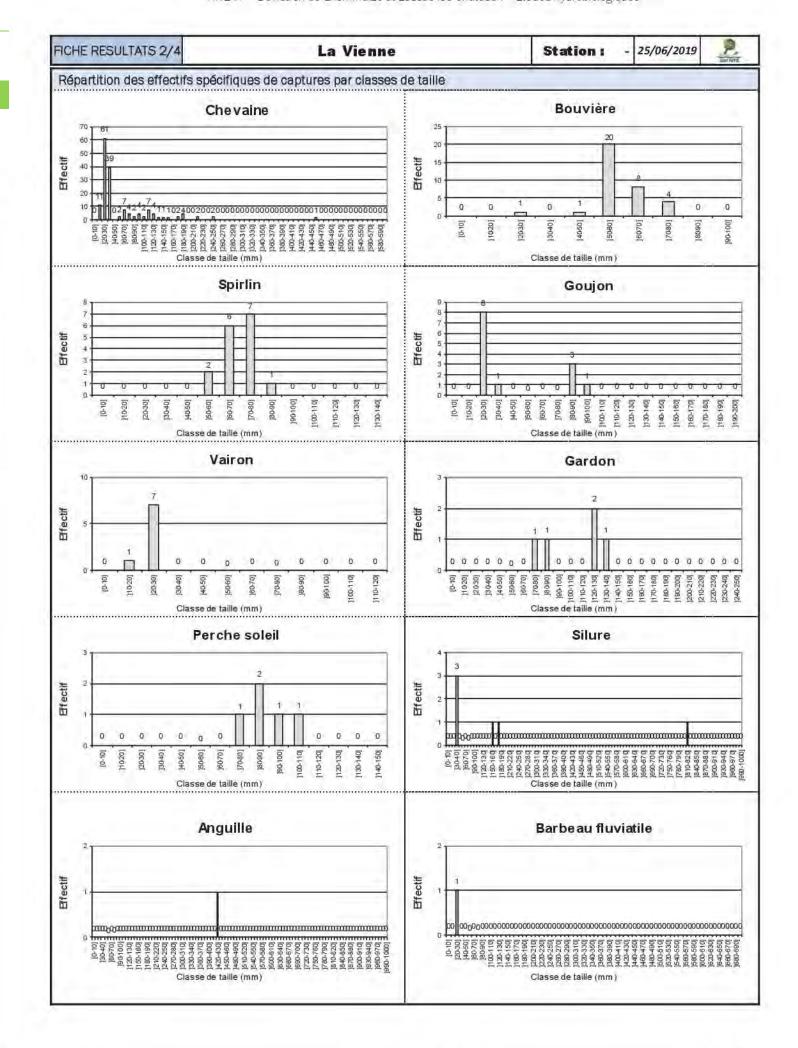


CHAPITRE VI - RESULTATS DE PECHES

HE RESULTATS 1/4		La Vie	La Vienne			Station :	25/06	5/2019	5	
ésultats de capture										
Surface prospectée (m²): 1250 ESPECES		EF	EFFECTIF					BIOMASSE		
		Points représentatifs 100 points	Points O points	TOTAL	CPUE (ind./heure)	ind./100m²	%	g	g/100m²	%
Chevaine Leuciscus cephalus	CHE	157	n	157	376,8	12,6	58,4	2305,0	184,4	32,8
Bouvière thadeus seaceus	BOU	34	٥	34	81,6	2,7	12,6	89,3	7,1	1,3
Spirlin Albumoides bipunctatus	SPI	16	0	16	38,4	1,3	5,0	49,0	3,9	0,7
Goulan Gobio gobio	GOU	13	0	13	31,2	1,0	4,8	26,8	2,1	0,4
Vairon Phoxinus phoxicus	VAI	8	0	8	19,2	0,6	3,0	1,3	0,1	0,0
Silure Glane Silurus glanis	SIL	6	0	G	14,4	0,5	2,2	4065,3	325,2	57,8
Gardon Rutilus rutilus	GAR	5	Ü	5	12	U,4	1,9	83,0	U,U	1,2
Perche soleil Lepom/s g/bbosus	PES	5	0	5	12	0,4	1,9	72,0	5,8	1,0
Ablette Alburnus albumus	VBF	1	0	1	9,6	0,3	1,5	6,0	0,5	0,1
Perche fluviatile Perca fluviatilis	PER	2	0	2	1,8	0,2	0,7	86,0	6,9	1,2
Anguille européenne Anguille anguille	ANG	1	0	1	2,4	0,1	0,4	120,0	9,6	1,7
Barbeau floviatile Barbus barbus	BAF	1	n	- 1	7,4	0,1	0,4	0,5	0,0	0,0
Carpe commune Cyprinus carpio	CCO	1	n	11/1	2,4	0,1	0,4	0,3	0,0	0,0
Botengle Scardinius erythrophialmus	ROT	1	n	1	7,4	0,1	0,4	32,0	2,6	0,5
Ecrevisse de Louisiane Procamburus clarkii	PCC	15	0	15	36	1,2	5,6	99,5	8,0	1,4
TOTAUX				269	645,6	21,52		7036,0	562,9	
RICHESSE PISCICOLE SPECIFIQUE	14									



RN147 - Déviation de Lhommaizé et Lussac-les-Châteaux - Etudes hydrobiologiques



SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 26/85

TICHE RESULTATS 3/4	La Vienne	Station:	- 25/06/2019	SHRIVE
Etat sanitaire				
Les poissons pēchés à l'électricité sur	la station en Juin 2019 étaient en bon éta	t sanitaire.		

		Niv	eau national	Niveau international			
Espèces	CODE	Liste rouge	Arrêté du 08/12/88	Convention de Berne	Directive Habitat/Faune/Flore		
Ablette Abumus albumus	ABL						
Anguille européenne Anguilla anguilla	ANG	-:08					
Barbeau fluviatile Borbus parbus	BAF			1	Annexe V		
Bouvière Rhodeus serkeus	BOU	VU	Х	Annèxe III	Annexe II		
Carpe commune Cyprinus carpio	cco		,				
Chevaine Leuciscus ceptiolus	CHE						
Gardon Rutius vutius	GAR						
Goujan Gobia gobia	GOU						
Perche sole Lepomis gibbosus	PES			-			
Perche fluviatile verca fluviatilis	PER						
Rotengle Saxdious erythrophtalmus	ROT						
Silure Glane Siuns gians	SIL		27	Annexe III			
Spirlin albumoides bipunctatus	SPI			Annexe III			
Vairon Provinus phovinus	VAI						
Ecrevisse de Louisiane Procombunis darkii	PCC						

Liste rouge .

- 🚾 = En danger critique d'extinction
- EN = En danger
- VU = Vulnérable
- NT = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Arrêté du 08/12/88: Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Elle indique les espèces pour lesquelles la destruction ou l'enlèvement des œufs, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers et notamment pour leur reproduction, sont interdits, en tout temps sur tout le territoire national.

Convention de Berne (1979): Elle a pour but d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvage et de leurs habitats naturels.

- Annexe III : qui concerne les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

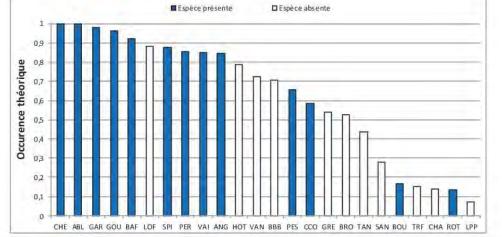
Directive Habitat : Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

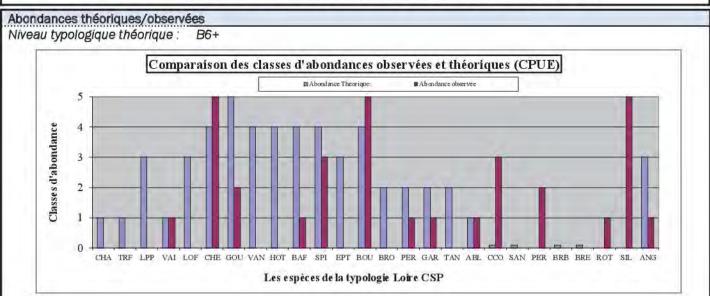
- Annexe II : qui dresse une liste des espèces végétales et animales pour la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Annexe IV : qui dresse une liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- Annexe V : qui concerne les espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

FICHE RESULTATS 4/4 La Vienne Station: 25/06/2019 INDICE POISSONS RIVIERE - IPR - (NF T90-344) Variables environnementales Variables environnementales Surfa ce urface du bassin Température Température Unité Largeur Pente du Distance à la Profondeur échantillonné versant drainé oyenne ei cours d'ea moyenne de moyenne de nydrol ogique source (Km) noyenne (m) (m²) (Km²) eau (m) (%) uillet (Tunuer anvier (TJANVIER (HU) 1250,0 5512,0 234,0 76,00 0,35 1,98 71 20,80 5,24 LOIR

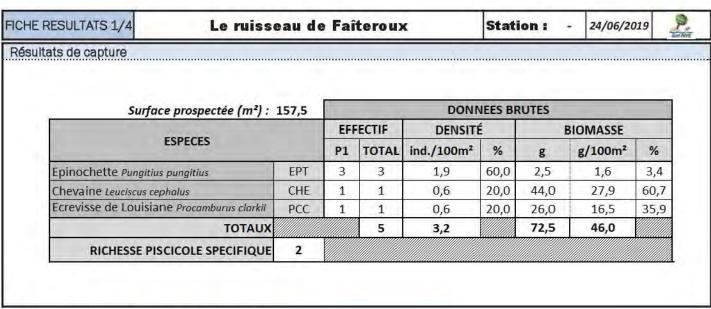
	Métri	ques d'occu	rrence	1	Métriques d'				
	Nombre total d'espèces (NTE)	Nombre d'espèces lithophiles (NEL)	Nombre d'espèces rhéophiles (NER)	Densité d'individus tolérants (DIT)	Densité d'individus omnivores (DIO)	Densité d'individus invertivores (DII)	Densité totale d'individus (DTI)	11100000	Poisson Rivière T 90-344)
Valeurs théoriques	15,64	4,18	3,86	0,44	0,30	0,05	0,57		
Valeurs observées	13,00	3,00	2,00	0,13	0,13	0,03	0,20		
Scores associés aux métriques	2,18	3,63	6,13	0,55	0,72	2,35	2,49	18,04	Classe de Qualité: Médiocre

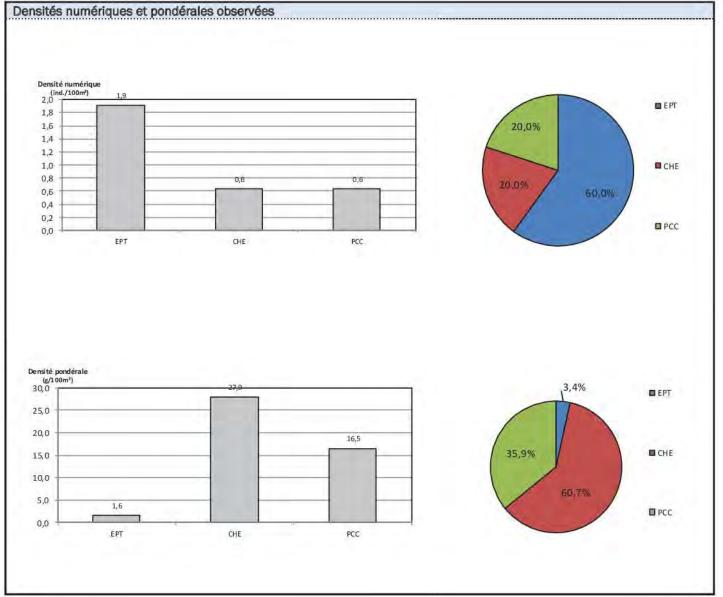


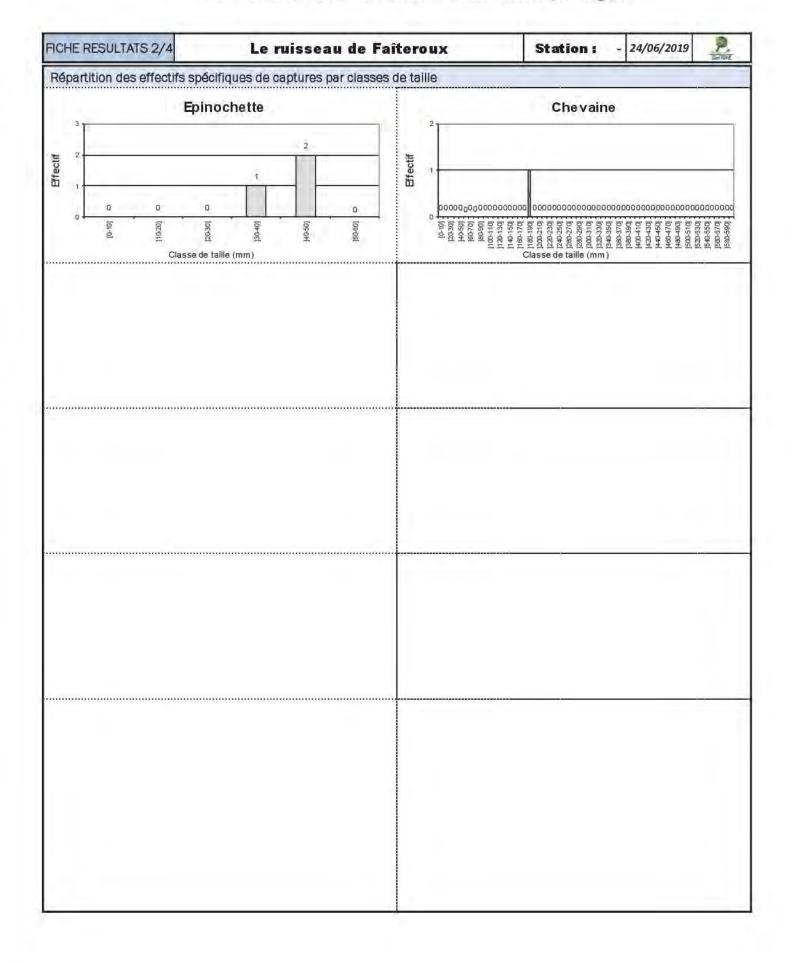




SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 27/85 SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 28/85







FICHE RESULTATS 3/4	Le ruisseau de Faîteroux	Station:	- 24/06/2019	SHRIVE
Etat sanitaire				
Les poissons pēchés à l'électric	itě sur la station en Juin 2019 étaient en bon état sanit	taire.		

	CODE	Niv	eau national	Niveau international			
Espèces		Liste rouge	Arrêté du 08/12/88	Convention de Berne	Directive Habitat/Faune/Flore		
Chevaine Leuciscus cephalus	CHE		1				
Epinochette Pungitius pungitius	EPT						
Ecrevisse de Louisiane Procomburus clarkii	PCC		Espèci	e invasive			

Liste rouge :

- 📆 = En danger critique d'extinction

- EN = En danger

- <mark>VU</mark> = Vulnérable

- NT = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Arrêté du 08/12/88: Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Elle indique les espèces pour lesquelles la destruction ou l'enlèvement des œufs, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers et notamment pour leur reproduction, sont interdits, en tout temps sur tout le territoire national.

Convention de Berne (1979): Elle a pour but d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvage et de leurs habitats naturels.

- Annexe III : qui concerne les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

Directive Habitat : Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

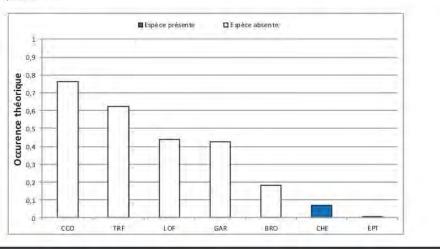
- Annexe II : qui dresse une liste des espèces végétales et animales pour la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Annexe IV : qui dresse une liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- Annexe V : qui concerne les espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

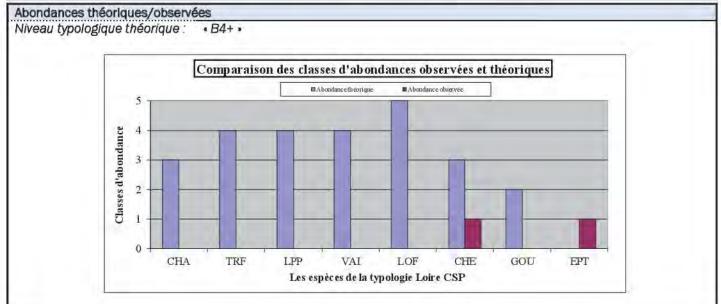
ICHE RESULT	ATS 4/4	Le	ruisseau	de Faît	teroux		Station :	- 24/06/2	019 San Rive
	IND	ICE PO	ISSONS	RIVIE	RE - IPR	- (NF 1	90-344	l)	
Variables envi	ironnementales								
			Variab	les enviro	nnemental	es			
Surface échantillonnée (m²)	Surface du bassin versant drainé (Km²)	Distance à la	Largeur moyenne en eau (m)	Pente du cours d'eau (‰)	Profondeur moyenne (m)	Altitude (m)	Température moyenne de juillet (Tjuillet)	Température moyenne de janvier (T _{JANVIER})	Unité hydrologiqui (HU)
157,5	0,6	0,8	2,10	0,50	0,15	74	20,80	5,24	LOIR

	Métri	ques d'occu	rrence	Métriques d'abondance					
	Nombre total d'espèces (NTE)	Nombre d'espèces lithophiles (NEL)	Nombre d'espèces rhéophiles (NER)	Densité d'individus tolérants (DIT)	Densité d'individus omnivores (DIO)	Densité d'individus invertivores (DII)	Densité totale d'individus (DTI)		Poisson Rivière F T 90-344)
Valeurs théoriques	3,79	1,35	0,79	0,08	0,19	0,18	0,43		
Valeurs observées	2,00	0,00	0,00	0,01	0,03	0,00	0,03		
Scores associés aux métriques	1,94	5,14	4,25	0,30	0,25	14,03	9,57	35,47	Classe de Qualité Mauvaise

Occurrences théoriques/observées

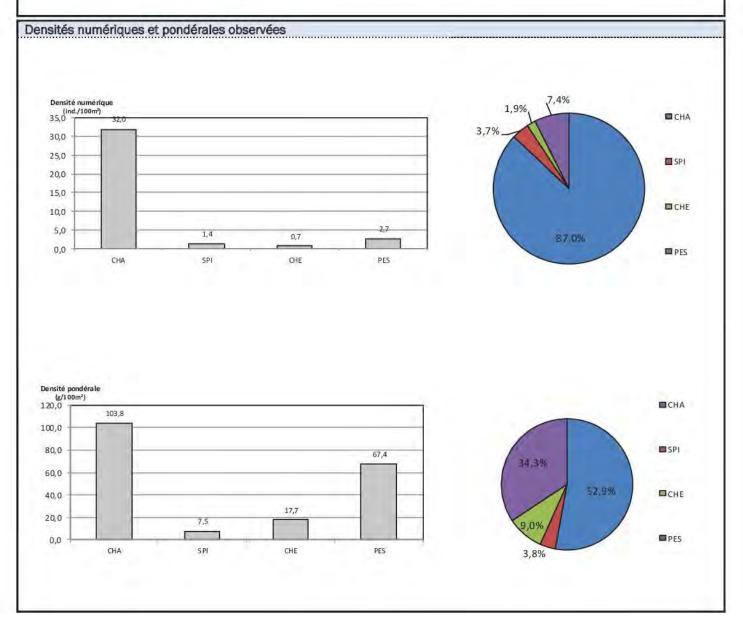
Probabilité théorique de présence des espèces piscicoles observées sur la station et celle des espèces absentes mais présentant une forte probabilité théorique de présence ;

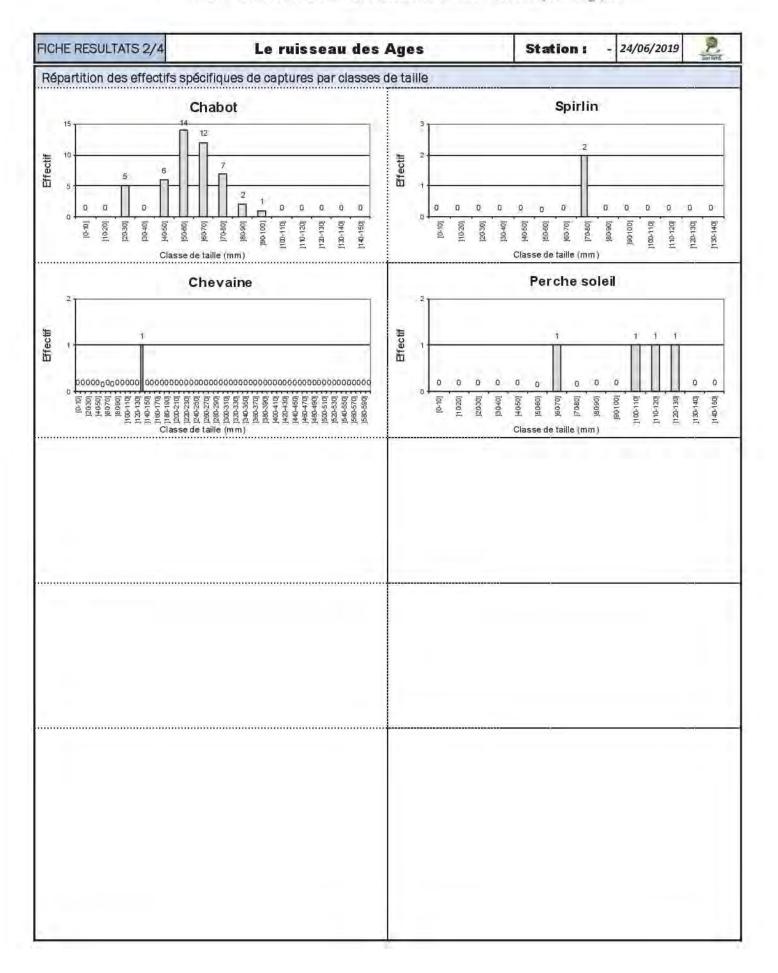




SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 34/85 SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 35/85

HE RESULTATS 1/4	ESULTATS 1/4 Le ruisseau des Ages S		St	ation		24/06/2019	Sant F	
sultats de capture								
Surface prospectée (m²)	: 146,97			DONNEES	BRUTES	S		
ESPECES		EFFECTI	DENSIT	DENSITÉ		BIOMASSE		
		Station IPR	TOTAL	ind./100m ²	%	g	g/100m ²	%
Chabot Cottus gobio	CHA	47	47	32,0	87,0	152,5	103,8	10,4
Spirlin Alburnoides bipunctatus	SPI	2	2	1,4	3,7	11,0	7,5	0,7
Chevaine Leuciscus cephalus	CHE	1	1	0,7	1,9	26,0	17,7	1,8
Perche soleil Lepomis gibbosus	PES	1	4	2,7	7,4	99,0	67,4	6,7
Ecrevisse de Louisiane Procamburus clark	ii PCC	9	10	6,8	18,5	147,0	100,0	10,0
TOTAL	IX		54	49,0		1471,5	1001,2	
RICHESSE PISCICOLE SPECIFIQU	JE 4							





FICHE RESULTATS 3/4	Le ruisseau des Ages	Station:	- 24/06/2019	P) SHI RIVE
Etat sanitaire				
Les poissons pēchés à l'électricité	é sur la station en Juin 2019 étaient en bon état san	itaire.		

	CODE	Niv	eau national	Niveau international		
Espèces		Liste rouge	Arrêté du 08/12/88	Convention de Berne	Directive Habitat/Faune/Flore	
Chabot Cottus gobio	CHA				Annexe II	
Chevaine Leuciscus cephalus	CHE					
Perche soleil Lepomis gibbosus	PES	Espèce invasive				
Spirlin Alburnoides bipunctatus	SPI			Annexe III		
Ecrevisse de Louisiane Procamburus clarkii	PCC	Espèce invasive				

Liste rouge :

- = En danger critique d'extinction
- EN = En danger
- VU = Vulnérable
- NT = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

Arrêté du 08/12/88: Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Elle indique les espèces pour lesquelles la destruction ou l'enlèvement des œufs, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers et notamment pour leur reproduction, sont interdits, en tout temps sur tout le territoire national.

Convention de Berne (1979): Elle a pour but d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvage et de leurs habitats naturels.

- Annexe III : qui concerne les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

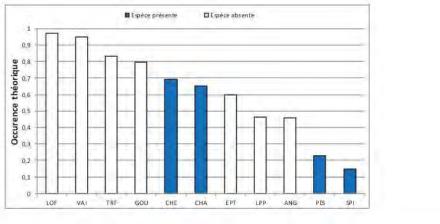
<u>Directive Habitat</u>: Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

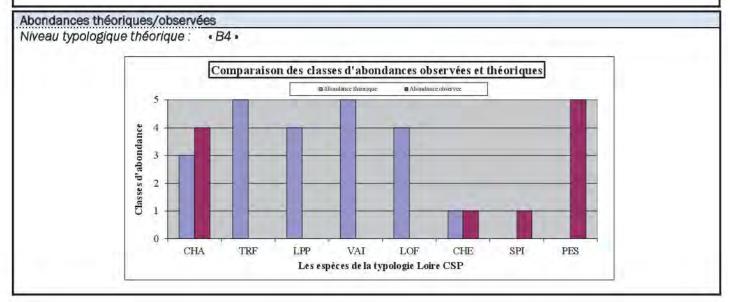
- Annexe II : qui dresse une liste des espèces végétales et animales pour la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Annexe IV : qui dresse une liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- Annexe V : qui concerne les espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

TCHE RESULTA	TS 4/4	Le ruisseau des Ages					Station :	- 24/06/2	2019 SMRWE
ari no ari non antena	IND	ICE PO	SSONS	RIVIE	RE - IPR	- (NF 1	90-344	4)	
variables envir	onnementales								
			Varial	oles enviro	onnemental	les			
Surface échantillonnée (m²)	urface du bassin versant drainé (Km²)	Distance à la	Largeur moyenne en eau (m)	Pente du cours d'eau (‰)	Profondeur moyenne (m)	Altitude (m)	Température moyenne de juillet (Tjuillet)	Température moyenne de janvier (T _{JANVIER})	Unité hydrologique (HU)
	21,7	9,9	2,13	6,07	0,13	90	20,69	5,13	LOIR

	Métri	ques d'occu	rrence	1	Métriques d'	abondance			
	Nombre total d'espèces (NTE)	Nombre d'espèces lithophiles (NEL)	Nombre d'espèces rhéophiles (NER)	Densité d'individus tolérants (DIT)	Densité d'individus omnivores (DIO)	Densité d'individus invertivores (DII)	Densité totale d'individus (DTI)	Indice Poisson Rivièr (NF T 90-344) ▼	
Valeurs théoriques	8,80	3,35	1,97	0,16	0,04	0,25	0,85		
Valeurs observées	4,00	2,00	2,00	0,01	0,01	0,34	0,35		
Scores associés aux métriques	5,42	4,16	1,34	0,15	0,56	0,95	1,97	14,54 Classe de Qualité Bonne	

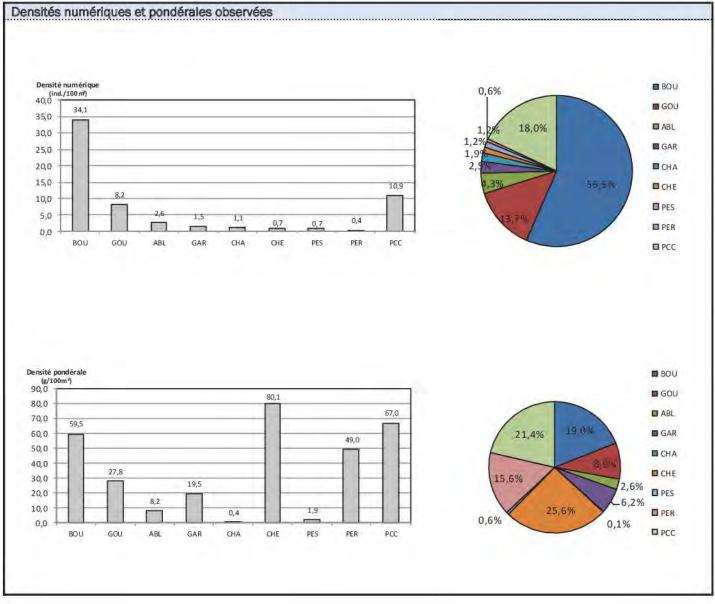


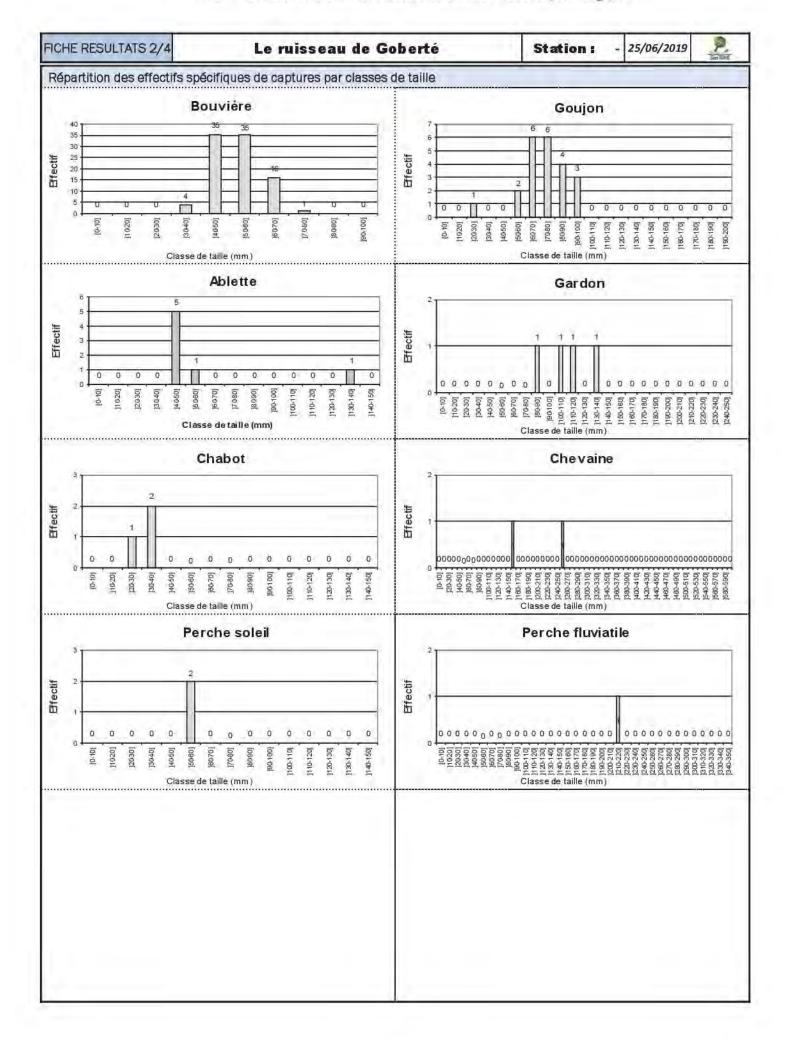




SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 41/85 SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 42/85

RESULTATS 1/4	Le ruiss	eau d	e Go	berté		Stat	ion:	- 25/06/20	019
tats de capture									
Surface	prospectée (m²) :	267,18			DON	NEES BE	RUTES		
200000				ECTIF	DENSITI	É	1	BIOMASSE	
ESPECES			P1	TOTAL	ind./100m ²	%	g	g/100m ²	%
Bouvière Rhodeus sericeus		BOU	91	91	34,1	56,5	159,0	59,5	19,0
Goujon Gobio gobio		GOU	22	22	8,2	13,7	74,3	27,8	8,9
Ablette Alburnus alburnus		ABL	7	7	2,6	4,3	22,0	8,2	2,6
Gardon Rutilus rutilus		GAR	4	4	1,5	2,5	52,0	19,5	6,2
Chabot Cottus gobio		CHA	3	3	1,1	1,9	1,0	0,4	0,1
Chevaine Leuciscus cephal	us	CHE	2	2	0,7	1,2	214,0	80,1	25,6
Perche soleil Lepomis gibl	bosus	PES	2	2	0,7	1,2	5,0	1,9	0,6
Perche fluviatile Perca flu	ıviatilis	PER	1	1	0,4	0,6	131,0	49,0	15,6
Ecrevisse de Louisiane F	Procamburus clarkii	PCC	29	29	10,9	18,0	179,0	67,0	21,4
	TOTAUX			161	60,3		837,3	313,4	
RICHESSE PISCI	COLE SPECIFIQUE	8							





ICHE RESULTATS 3/4	Le ruisseau de Goberté	Station:	- 25/06/2019	P. Seel RIVE
Etat sanitaire				
Les poissons pēchés à l'électrici	té sur la station en Juin 2019 étaient en bon état sanita	ire.		

	CODE	Niv	eau national	Niveau international		
Espèces		Liste rouge	Arrêté du 08/12/88	Convention de Berne	Directive Habitat/Faune/Flore	
Ablette Alburnus alburnus	ABL					
Bouvière Rhodeus sericeus	BOU	VU	X	Annexe III	Annexe II	
Chabot Cottus gobio	CHA		11		Annexe II	
Chevaine Leuciscus cephalus	CHE					
Gardon Rutilus rutilus	GAR					
Goujon Gobia gobia	GOU)		
Perche soleil Lepamis gibbasus	PES		100			
Perche fluviatile Perca fluviatilis	PER					
Ecrevisse de Louisiane Procamburus clarkii	PCC					

Liste rouge :

- 🌃 = En danger critique d'extinction
- EN = En danger
- VU = Vulnérable
- NT = Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étalent pas prises)

Arrêté du 08/12/88: Liste des espèces de poissons protégées sur l'ensemble du territoire national. Elle indique les espèces pour lesquelles la destruction ou l'enlèvement des œufs, ainsi que la destruction, l'altération ou la dégradation des milieux particuliers et notamment pour leur reproduction, sont interdits, en tout temps sur tout le territoire national.

Convention de Berne (1979): Elle a pour but d'assurer la conservation de la flore et de la faune sauvage et de leurs habitats naturels.

- Annexe III : qui concerne les espèces dont l'exploitation doit être réglementée en vue de leur protection.

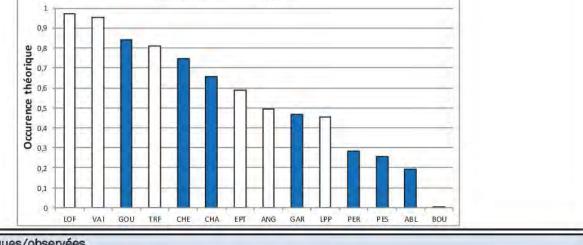
<u>Directive Habitat</u>: Elle a pour objet d'assurer le maintien de la diversité biologique par la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore.

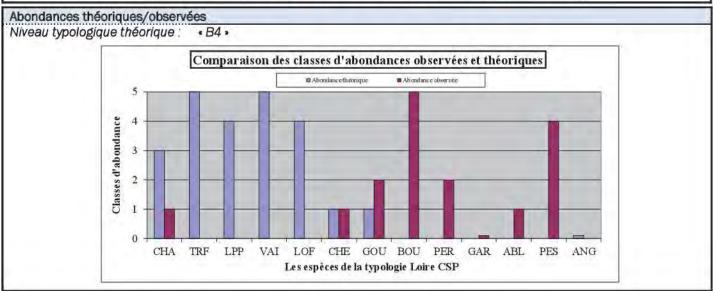
- Annexe II : qui dresse une liste des espèces végétales et animales pour la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC),
- Annexe IV : qui dresse une liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- Annexe V : qui concerne les espèces animales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

TCHE RESULT	ATS 4/4	Le	ruissea	u de Go	berté		Station:	- 25/06/2	019 Sint RIVE
	IND	ICE PO	ISSONS	RIVIE	RE - IPR	- (NF 1	90-344	-)	
Variables envi	ironnementales	*****************							
			Varial	oles enviro	onnemental	es			
Surface échantillonnée (m²)	Surface du bassin versant drainé (Km²)	Distance à la source (Km)	Largeur moyenne en eau (m)	Pente du cours d'eau (‰)	Profondeur moyenne (m)	Altitude (m)	The second secon	Température moyenne de janvier (T _{JANVIER})	Unité hydrologique (HU)
267,2	40,6	11,1	3,66	2,32	0,36	88	20,70	5,12	LOIR

	Métri	ques d'occu	rrence	Métriques d'abondance					
	Nombre total d'espèces (NTE)	Nombre d'espèces lithophiles (NEL)	Nombre d'espèces rhéophiles (NER)	Densité d'individus tolérants (DIT)	Densité d'individus omnivores (DIO)	Densité d'individus invertivores (DII)	Densité totale d'individus (DTI)	Indice Poisson Rivière (NF T 90-344) ▼	
Valeurs théoriques	9,46	3,56	2,24	0,17	0,04	0,23	0,83		
Valeurs observées	8,00	1,00	1,00	0,05	0,05	0,10	0,49		
Scores associés aux métriques	1,04	7,65	4,06	0,55	1,66	2,93	0,99	18,89	Classe de Qualité: Médiocre







SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 48/85 SARL RIVE CHI396_V1_12_2019 49/85

CHAPITRE VII - CLASSIFICATION DES SONDAGES PEDOLOGIQUES SELON LES CLASSES GEPPA

N° de sondage	Classe GEPPA	Sol zone humide	N° de sondage	Classe GEPPA	Sol zone humide
01	-	Non	27	III b	Non
02	III b	Non	28	IV c	Non
03	-	Non	29	III b-	Non
04	-	Non	30	III b	Non
05	-	Non	31	IV c	Non
06	III b	Non	32	IV c	Non
07	-	Non	33	III b	Non
08	-	Non	34	III b	Non
09	-	Non	35	IV c	Non
10	-	Non	36	III b	Non
11	-	Non	37	III b	Non
12	-	Non	38	IV c	Non
13	IV c	Non	39	IV c	Non
14	-	Non	40	IV c	Non
15	-	Non	41	-	Non
16	-	Non	42	IV c	Non
17	-	Non	43	III b	Non
18	-	Non	44	III b	Non
19	-	Non	45	-	Non
20	IV b	Non	46	-	Non
21	IV c	Non	47	-	Non
22	IV c	Non	48	-	Non
23	III b	Non	49	-	Non
24	IV c	Non	50	-	Non
25	IV c	Non	51	-	Non
26	III b	Non	52	-	Non
53	-	Non	81	-	Non
54	-	Non	82	-	Non
55	-	Non	83	-	Non

N° de sondage	Classe GEPPA	Sol zone humide	N° de sondage	Classe GEPPA	Sol zone humide
56	-	Non	84	-	Non
57	-	Non	85	-	Non
58	-	Non	86	-	Non
59	-	Non	87	-	Non
60	-	Non	88	-	Non
61	-	Non	89	-	Non
62	-	Non	90	-	Non
63	-	Non	91	-	Non
64	-	Non	92	-	Non
65	-	Non	93	-	Non
66	-	Non	94	-	Non
67	-	Non	95	-	Non
68	-	Non	96	-	Non
69	-	Non	97	-	Non
70	-	Non	98	-	Non
71	-	Non	99	-	Non
72	-	Non	100	-	Non
73	-	Non	101	-	Non
74	-	Non	102	-	Non
75	-	Non	103	-	Non
76	-	Non	104	-	Non
77	-	Non	105	-	Non
78	-	Non	106	-	Non
79	-	Non	107	-	Non
80	-	Non	108	-	Non
109	-	Non	137	-	Non
110	-	Non	138	-	Non
111	-	Non	139	-	Non
112	-	Non	140	-	Non
113	-	Non	141	-	Non
114	-	Non	142	-	Non
L		L			

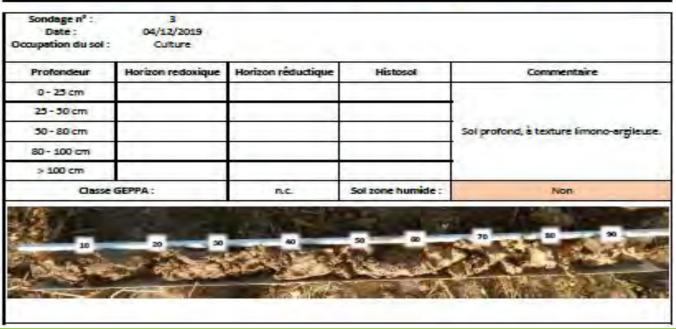
INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 87 sur 127

		Sol zone		
N° de sondage	Classe GEPPA	humide	N° de sondage	Classe GEPPA
115	-	Non	143	-
116	III b	Non	144	-
117	IV c	Non	145	-
118	-	Non	146	-
119	IV c	Non	147	-
120	III b	Non	148	-
121	IV c	Non	149	-
122	-	Non	150	
123	-	Non	151	-
124	IV c	Non	152	-
125	III b	Non		
126	III b	Non		
127	-	Non		
128	-	Non		
129	III b	Non		
130	III b	Non		
131	-	Non		
132	-	Non		
133	III b	Non		
134	-	Non		
135	-	Non		
136	-	Non		

La description des sondages est présentée ci-après :

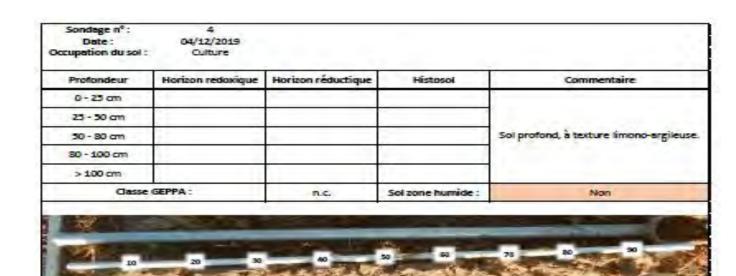
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	1		1-6	Soi remanié composé d'arriles et granulati
30 - 80 cm				Soi remanié composé d'argles et granulats (abords d'un étang). Refus sondage sur
80 - 100 cm				remblais à 70 cm de profondeur.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

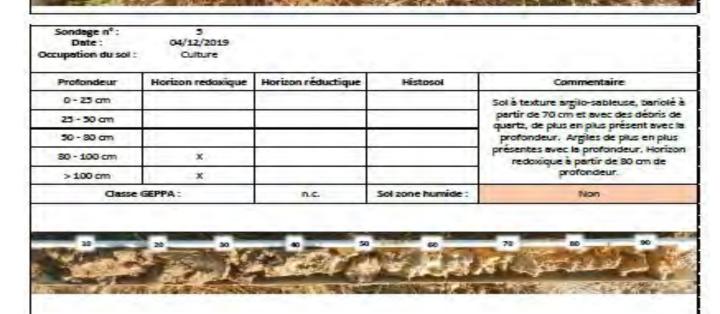
Sondage n° : Date : Occupation du sol	2 04/12/2019 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	7 - 77 1			Sol à texture argilo-sableuse, avec la
25 - 50 cm		2		présence de sables bariolés en
50 - 80 cm	×			profondeur. Argiles de plus en plus présentes avec la profondeur. Quelques
80 - 100 cm	×			indices d'axydation à partir de 70 cm de
> 100 cm				profondeur.
Classe	GEPPA:	BI 6	Sol zone humide :	Non
, u	* *			72



INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 88 sur 127

Sol zone humide Non





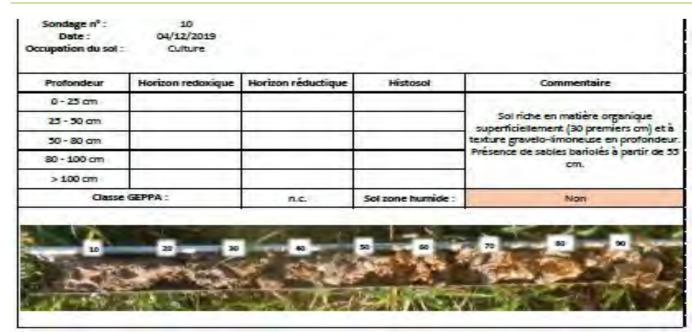
Sondage n°: Date : Occupation du sol :	6 04/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				Sol à texture argilo-sableuse, bariolé à
25 - 50 cm				partir de 30 cm et avec des débris de
50 - 30 cm	×			quartz, de plus en plus présent avec la profondeur. Argiles de plus en plus
30 - 100 cm	×			présentes avec la profondeur. Horizon
> 100 cm			16	redoxique à partir de 60 cm.
Classe	GEPPA:	m b	Sol zone humide :	Non
Classe	GEPPA:	ui b	Sol zone humide :	Non 70 M 20
A STATE OF THE STA		37 To 18		
				and the same of th
THE REAL PROPERTY AND PERSONS NAMED IN				

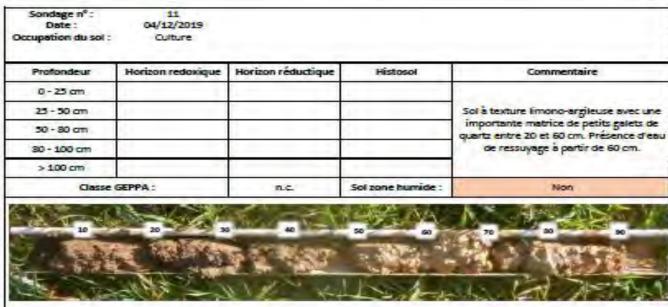
Sondage n°: Date: Occupation du sol:	7 04/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	1 0			
25 - 50 cm	0 - 0	7 2)		Sol riche en matière organique
50 - 80 cm	7			superficiellement (décomposition de la litiere) et à texture gravelo-limoneuse er
80 - 100 cm				profondeur.
> 100 cm				
Classe GEPPA:		n.c.	Sol zone humide :	Non
20				

Occupation du sol :				
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm		Υ		Soi à texture limono-argileuse, évoluar vers une texture limono-sableuse en profondeur.
50 - 80 cm				
30 - 100 cm				
> 100 cm				
Classe GEPPA:		n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Occupation du sol :	9 04/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				Sol à texture limono-argileuse, évoluant
50 - 80 cm				vers une texture limono-sableuse en
80 - 100 cm				profondeur evec gelets de quartz.
> 100 cm		χ		
Classe GEPPA:		n.c.	Sol zone humide :	Non
	2,083			70 80 W

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 89 sur 127

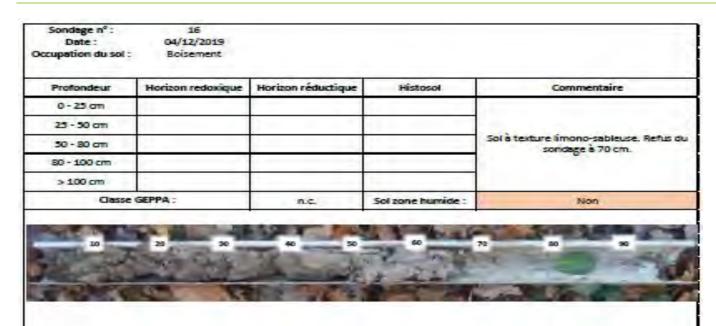




Profondeur 0 - 25 cm	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire			
25 - 50 cm	×	9		Soil à texture argileuse. L'horizon de			
30 - 80 cm	х	7	-	décomposition de la matière organique est bien developpé et est remplacé par un			
80 - 100 cm	x	A = 1		horizon largement argileux, redoxique des 40 cm.			
> 100 cm	x	()	11				
Class	e GEPPA:	IV c	Sol zone humide :	Non			

14 04/12/2019 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
		1	
		11	Sol à texture limo-sableuse, riche en
9 - 0	1	31	matière organique superficiellement Refus du sondage à 80 cm sur roche
9 7			calcaire non altérée.
SEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	Culture Horizon redoxique	Culture Horizon redoxique Horizon réductique	Horizon redoxique Horizon réductique Histosol

04/12/2019 Boisement			
orizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
	V = - +1		
I.	(= 3		Sol à texture limono-sableuse avec
T	Y		présence importante d'alluvions sableux à
			partir de 30 cm.
PA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	7		



04/12/2019 Boisement			
lorizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol à texture limono-sableuse, n'one en matière organique sur les 45 premiers om
			have a barrier of barrier of
PPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

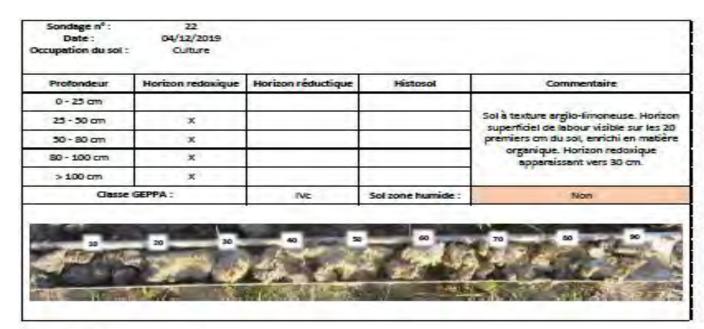
18 04/12/2019 Prairie			
Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
		J	
			Sol à texture limono-sableuse avec une domimance des argiles à partir de 80 cm
	1		
EPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	04/12/2019 Prairie Horizon redoxique	04/12/2019 Frairie Horizon redoxique Horizon réductique	04/12/2019 Prairie Horizon redoxique Horizon réductique Histosol

taire
rgileuse, riche en
ec une matrice de
artir de 40 cm.

20 04/12/2019 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
	F 7		Succession of the second start
×	4		Engorgement superficiel Sol à texture argilo-sableuse
×	T = 3		Apparition de traces d'hydromorophie (tâches d'oxydation) à 40 cm.
REFUS			Refus du sondage sur lit de caillous à 80
	Y	1 1	CM.
GEPPA:	IVb	Sol zone humide :	Non
	Culture Horizon redoxique X X REFUS	Culture Horizon redoxique Horizon réductique X X REFUS	Culture Horizon redoxique Horizon réductique Histosol X X REFUS

Profondeur Horiz	on redoxique			
	on reasonador	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				Same and the same and the
25 - 50 cm	×	1 - 1/2		Sol à texture argilo-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 35
50 - 80 cm	×			premiers cm du sol, enrichi en matic
80 - 100 cm	x			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 40 cm
> 100 cm	×	3 - 10		11
Classe GEPPA	:	TVc	Soi zone humide :	Non
Classe GEPPA		TVc	Soi zone humide:	Mes as Marie 1 as 2

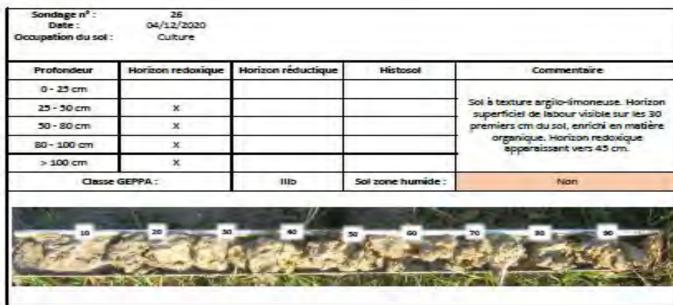
INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 91 sur 127



	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire	
0 - 25 cm					
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 4	
50 - 30 cm	×			premiers om du sol, enrichi en met	
80 - 100 cm	x			organique. Horizon redoxique apparaissant à 60 cm	
>100 cm	×				
Classe	GEPPA:	IIIb	Sol zone humide :	Non	

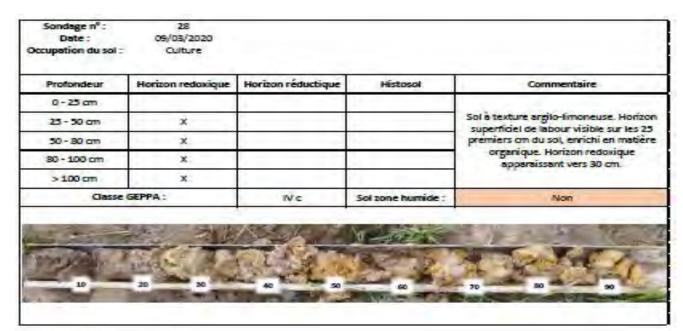
ur les 35
n metier
rique m.

25 09/03/2020					
Curure					
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire		
7			A RESTRICTED OF STREET		
×	(E = 1)		Sol à texture argilo-limoneuse, Horizon superficiel de labour visible sur les 30		
x			premiers cm du sol, enrichi en matie		
×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 35 cm.		
×					
GEPPA:	TV c	Sol zone humide :	Non		
S. L.			Contract of the same of the sa		
10			70		
	D9/03/2020 Culture Horizon redoxique X X X	ps/03/2020 Culture Horizon redoxique Horizon réductique X X X GEPPA: IV c	D9/03/2020 Culture Horizon redoxique Horizon réductique Histosol X X X X GEPPA: IV c Sol zone humide:		



27 09/03/2020 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
		Sol à texture argilo-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 35	
×			premiers cm du sol, enrichi en matière
×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 30 cm.
×	1 - 11		
GEPPA:	IIIb	Sol zone humide :	Non
	Culture Horizon redoxique X X	Culture Horizon redoxique Horizon réductique X X	Culture Horizon redoxique Horizon réductique Histosol X X

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 92 sur 127



29 09/03/2020 Oulture			
Horizon redakique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			5-55 VIII TO 7 7 7 1
		Sol à texture argilo-fimoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 40	
X			premiers om du sol, enrichi en metière
X		1	organique. Horizon redoxique apperaissant vers 30 cm.
x			Contract of the Contract of th
PPA:	шь	Sol zone humide :	Non
	Culture Horizon redoxique X X	Culture Horizon redoxique Horizon réductique X X X	Culture Horizon redoxique Horizon réductique Histosol X X X

Dulture			
Total			
n redakique Hor	izon réductique	Histosol	Commentaire
			Lancier was a series
			Sol à texture argito-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 45
×			premiers om du sol, enrichi en matien
×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 50 cm.
×			347
	IIIb	Sol zone humide :	Non
	х	x	x

0 - 25 cm				Commentaire
				S. A. O. C.
25 - 50 cm	×		T	Sol à texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 3:
50 - 80 cm	×			premiers cm du sol, enrichi en mat
80 - 100 cm	x			organique. Horizon redoxique apparaissant des 35 cm.
> 100 cm	x			110
Classe GEP	PA:	TVc	Soi zone humide :	Non

09/03/2020 Culture			
lorizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
_ = = =);			
×	Υ		Sol à texture argilo-limoneuse. Horizor superficiel de labour visible sur les 30
×			premiers cm du sol, enrichi en matiere
×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 40 cm
×	1		100
PPA:	IVc	Sol zone humide :	Non-
	x x x	x x x	x x x

Sondage n° : Date : Occupation du sol	33 09/03/2020 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	7			
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 33
50 - 80 cm	×			premiers cm du sol, enrichi en matier
80 - 100 cm	×		ĵ-	organique. Horizon redoxique apparaissant vers 30 cm.
> 100 cm	×			42
Classe	GEPPA:	III b	Sol zone humide :	Non
to —	20 20			70 20 20

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 93 sur 127

34 01/12/2019 Sondage no: Date: Occupation du sol : Culture Horizon redoxique Horizon réductique Profondeur Histosol Commentaire 0 - 25 cm Sol à texture argito-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 35 premiers on du sol, enrichi en matière 25 - 50 cm 50 - 80 cm × organique. Horizon redoxique apparaissant vers 30 cm. 80 - 100 cm × > 100 cm Classe GEPPA: IIIb Sol zone humide : Non



Sondage n° : 35 Date : 09/03/2020 Occupation du sol : Culture

Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	x			Sol à texture argito-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 40
50 - 80 cm	×	1		premiers om du sol, enrichi en matière
80 - 100 cm	×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 35 cm
> 100 cm	x			
Class	GEPPA:	IVc	Sol zone humide :	Non



| Sondage n° : 36 | Date : 09/03/2020 | Occupation du sol : Culture

Profondeur	Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				THE STATE OF STATE OF
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 40
50 - 80 cm	×			premiers am du sol, enrichi en matière
80 - 100 cm	×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 50 cm.
> 100 cm	×			
Class	e GEPPA :	шь	Sol zone humide :	Non



Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm		0 - 13		
25 - 50 cm		7		Sol a texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 50
50 - 80 cm	×	A = 115		premiers cm du sol, enrichi en matien
80 - 100 cm	x			organique. Horizon redoxique apperaissant vers 55 cm.
> 100 cm	×			The contract of the contract o
Classe	GEPPA:	IIIb	Sol zone humide :	Non

Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	1			
25 - 30 cm	x	Y		Sol à texture argilo-limoneuse. Horizor superficiel de labour visible sur les 40
50 - 80 cm	x			premiers cm du sol, enrichi en matièn
80 - 100 cm	x			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 40 cm.
> 100 cm	×			
Class	GEPPA:	IV c	Sol zone humide :	Non

39 09/03/2020 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
	A		A STATE OF THE STA
×	r = 13		Sol à texture argilo-limoneuse. Horizor superficiel de labour visible sur les 30
x	A 16		premiers cm du sol, enrichi en matière
×	£ 11		organique. Horizon redoxique apperaissant vers 35 cm.
×			-4
EPPA:	IV c	Sol zone humide ;	Non
֡֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜֜	Culture Horizon redoxique X X X	Culture Horizon redoxique Horizon réductique X X X	Horizon redoxique Horizon réductique Histosol X X X X

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 94 sur 127

Sondage no: 04/12/2019 Date: Occupation du sol : Culture Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol Commentaire 0 - 25 cm Sol à texture argilo-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 35 premiers om du sol, enrichi en matière organique. Horizon redoxique 25 - 50 cm X 30 - 80 cm × 30 - 100 cm × apparaissant vers 35 cm. > 100 cm × Classe GEPPA: Sol zone humide: NC

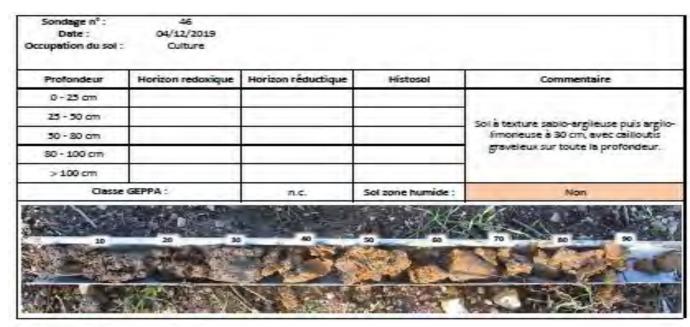
jue Histosol	Commentaire
	Commentaire
191 - 1	
1121	Sol à texture argilo-limoneuse. Refus à 35
1001 1	cm de profondeur sur matériaux calcaires
	compacts
Sol zone humide :	Non
	Sol zone humide :

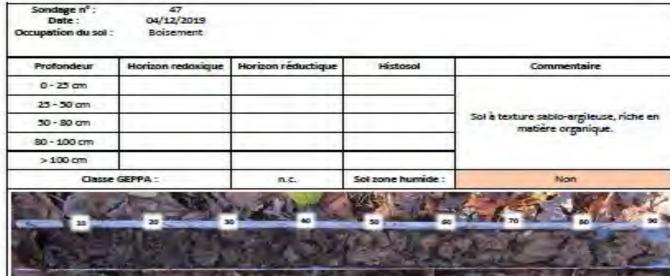
Culture			
rizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Carry and the second
×			Sol à texture argito-limoneuse. Horizon superficiel de labour visible sur les 25
×			premiers om du sol, enrichi en matièr
x			organique Horizon redoxique apparaissant vers 25 cm.
x		-1	100000000000000000000000000000000000000
A:	IV c	Sol zone humide :	Non
	x x x	x x x	x x x

Horizon redoxique		Histosol	Commentaire
			Sol à texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 43
х			premiers cm du sol, enrichi en matier
X	4		organique. Horizon redoxique apparaissant vers 30 cm.
×			***************************************
PPA:	III 6	Soi zone humide :	Non
	×	x x	x: x:

ocupation du sol :	Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				La company of the company of the
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse. Horizo superficiel de labour visible sur les 30
50 - 80 cm	x			premiers cm du sol, enrichi en matier
80 - 100 cm	×			organique. Horizon redoxique apparaissant vers 50 cm.
> 100 cm	х			4900000000
Classe	GEPPA:	III b	Sol zone humide :	Non
> 100 cm	х	e III	Soi zone humide :	950000000

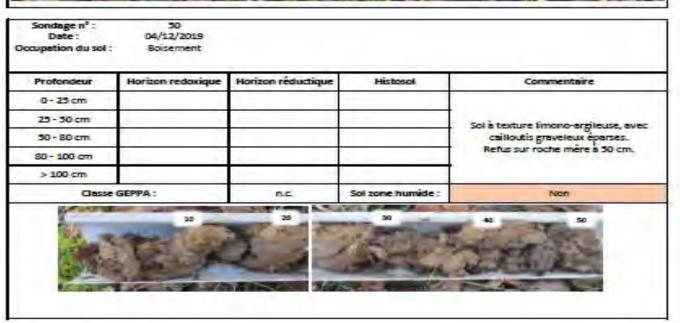
Sondage nº : Date : Occupation du sol :	45 04/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	1	A		
25 - 50 cm	4 3	$\chi = \pm \pm i$		Sol à texture sapio-argileuse avec caillouti
50 - 80 cm			J* E	graveleux sur toute la profoneur. Refus sur horizon caillouteux à 70 cm.
80 - 100 cm				Refus sur horizon califouteux a 70 cm.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
		11/1	MAN TO	
	Witness .	100		
A 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10	318-1-3	100	200	The second secon







Sondage nº : Date : Occupation du sol :	49 04/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	9			
25 - 50 cm				
50 - 80 cm	U i			Sol à texture sablo-argileuse.
80 - 100 cm	ic x	1,		
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
				n
	A DESCRIPTION	ALC: NO SECTION		



Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol 0 - 25 cm 25 - 30 cm 50 - 80 cm 80 - 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide:	Commentaire Sol à texture sablo-argileuse.
25 - 30 cm 30 - 80 cm 80 - 100 cm > 100 cm	Sol à texture sablo-argileuse.
30 - 80 cm 80 - 100 cm > 100 cm	Sol à texture sablo-argileuse.
80 - 100 cm > 100 cm	Sol à texture sablo-argileuse.
> 100 cm	
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide :	
	Non
	Non



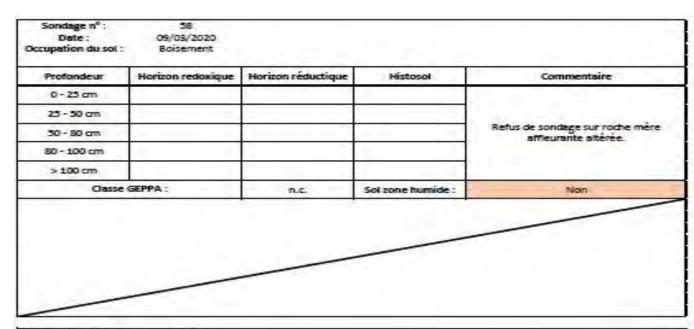
Sondage n°: Date:	53 09/03/2020			
occupation du sol :	Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm				Sol profond à texture argilo-limoneus
80 - 100 cm	J. Comment			
> 100 cm				
2 4-2 22	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

54 09/03/2020 Boisement			
Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol profond à texture argilo-limoneus
	7		
EPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique Horizon réductique	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique Horizon réductique Histosol

0 - 25 cm 25 - 50 cm 50 - 80 cm 80 - 100 cm > 100 cm	edoxique Horizon réd	Suctique Histosol	Commentaire Sol profond à texture argilo-simoneuse
25 - 50 cm 50 - 80 cm 80 - 100 cm > 100 cm			Soil profond à texture argilo-simoneuse
50 - 80 cm 80 - 100 cm > 100 cm			Sal profond à texture argilo-simoneuse
80 - 100 cm > 100 cm			Soil profond à texture argilo-simoneuse
> 100 cm		- 11	
The state of the s			
26.6.6.2.2.26		74	
Classe GEPPA:	n.c.	Sol zone humide	Non
Classe GEPPA:	n.e	Soil zone humide	Non

Boisement			
rizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
- 3			Sal profond à texture argilo-limoneuse
	- 1		
A:	n.c.	Sol zone humide :	Non

57 09/03/2020 Boisement			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Soil profond is texture argilo-limoneuse
	-		
GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
The same of		Sol zone numice :	70 80 80
	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique Horizon réductique	09/03/2020 Boisement Horizon redoxique Horizon reductique Histosol GEPPA: n.c. Sol zone humide:



Horizon réductique	Histosol	Commentaire
		Soil profond à texture argilo-limoneuse.
n.c.	Sol zone humide :	Non
	n.c.	n.c. Sol zone humide :

Sondage n°: Date : Occupation du soi :	60 04/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				Sol à texture sablo-limoneuse avec
50 - 80 cm				matrice de galets de quartz. Refus du sondage autour de 70 cm sur lit de gale
30 - 100 cm				compacts.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Occupation du soi	61 04/12/2019 : Oulture		4.2	
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 30 cm	10-	9		
30 - 80 cm				Sol profond à texture argilo-limoneuse
80 - 100 cm				
> 100 cm				
Classe	e GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
u u	20 30	N.C. 50	Soi zone humide :	70 so so
		447		

Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	nonzon resunique	Horizon recounique	nausu	Considerate
25 - 50 cm				
50 - 80 cm				Sol profond à texture limono-sableus
80 - 100 cm				
> 100 cm	6			
Class	e GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Occupation du soi :	63 04/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm		3		
25 - 50 cm				Sol profond à texture limono-sableus
30 - 80 cm				
80 - 100 cm	1.	2 1		
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
				10 E

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 98 sur 127



Sondage n°: Date : Occupation du sol :	63 04/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 + 25 cm				
25 - 50 cm			J*	Sol profond à texture limono-sableuse.
50 - 80 cm				
30 - 100 cm		1	1-	
> 100 cm	, -			
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non



Sondage n°: 66 Date: 04/12/2019 Occupation du sol: Culture

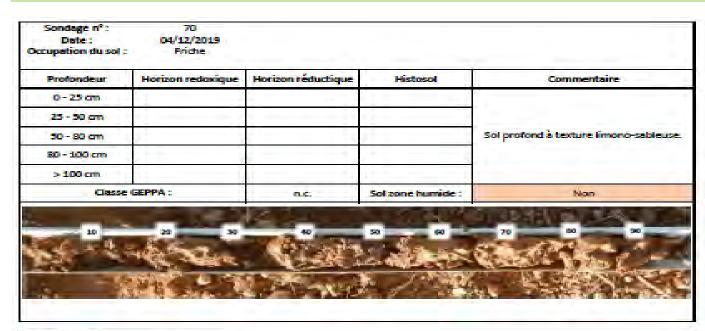
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	1			Sol profond à texture limono-sableuse.
25 - 50 cm		1		
50 - 80 cm		,		
30 - 100 cm		5		
> 100 cm	8 = 3			
Class	e GEPPA :	n.c.	Sol zone humide :	Oui



Profondeur				
Fromucui	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	1	7	- 1	
30 - 80 cm				Sol profond à texture limono-sableuse
80 - 100 cm		- = = = =		
> 100 cm				
Classe Gi	EPPA;	n.c.	Sol zone humide :	Non
	EPPA:	n.c.	72	Non

ableuse

10 61 10	m = m	Day of the last		-10-
Classe	GEPPA;	n.c.	Sol zone humide :	Non
> 100 cm				
80 - 100 cm				
30 - 80 cm		-		Sol profond à texture limono-sableuse
25 - 50 cm				
0 - 25 cm				
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire



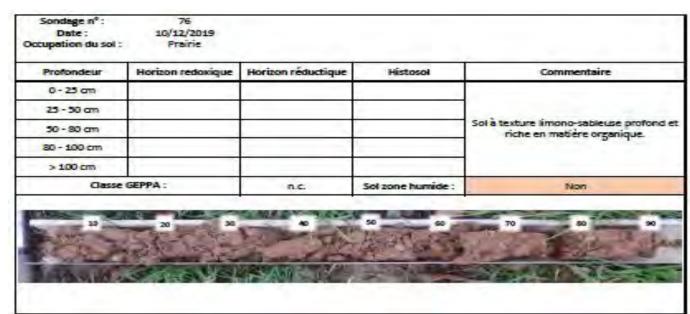
71 10/12/2019			
30(4)10			<u> </u>
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
1			
	I T		Sol graveleux sur remblais (carrière).
)	/ 1		Refus sondage car l'horizon superficiel est
			exclusivement minéral.
	j		
GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	10/12/2019 Sol à nu Horizon redoxique	10/12/2019 Sol à nu Horizon reduxique Horizon réductique	10/12/2019 Sol à nu Horizon redaxique Horizon réductique Histosol

Sondage n°: Date : Occupation du sol	72 10/12/2019 : Solènu			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	W .			
25 - 50 cm	(f) = 1			Sof firmono-graveleux sur remblais
50 - 80 cm				(carrière). Refus sondage à 60 cm su
80 - 100 cm				horizon mineral compact.
> 100 cm	(8)			
Classe	e GEPPA :	n.c.	Sol tone humide :	Non
3	OFFA.		So some number.	ω 70 w
The second				JANA TO BE A TO

Profondeur Horizon 0 - 25 cm 25 - 50 cm 30 - 80 cm	redoxique Horizon ré	iductique Histosol	Commentaire
25 - 30 cm 30 - 80 cm			- 1
50 - 80 cm			
			Sol graveleux sur remblais (carrière).
80 - 100 cm			Refus sondage car l'horizon superficiel es
			exclusivement mineral.
> 100 cm			
Classe GEPPA:	100	Sol zone humi	ide: Won

Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol Commentaire 0 - 25 cm 25 - 30 cm 50 - 80 cm Sol à texture limono-sableuse profond riche en matière organique. 80 - 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	Sondage n° : Date : Occupation du sol :	74 10/12/2019 Boisement			
25 - 30 cm 50 - 80 cm Sol à texture limono-sableuse profond riche en matière organique. 9 - 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
50 - 20 cm Soi à texture limono-sableuse profond niche en matière organique. > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Soi zone humide: Non	0 - 25 cm				
SU - SU CM SU - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	25 - 30 cm				
80 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	50 - 80 cm				Sol à texture limono-sableuse profond et riche en matière occanique
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	80 - 100 cm	1			
	> 100 cm				
10 20 30 80 50 80 70 80 90	Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	filen
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	Classe				

75 10/12/2019 Prairie			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
	-1		
. —			Sol à texture limono-sableuse profond et riche en matière organique.
GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
GEPPA:		A STATE OF THE STA	70 80 80
	20	- 22	0.0
	10/12/2019 Prairie Horizon redoxique GEPPA:	10/12/2019 Prairie Horizon redoxique Horizon réductique GEPPA: n.c.	10/12/2019 Prairie Horizon redoxique Horizon réductique Histosol GEPPA: n.c. Sol zone humide :



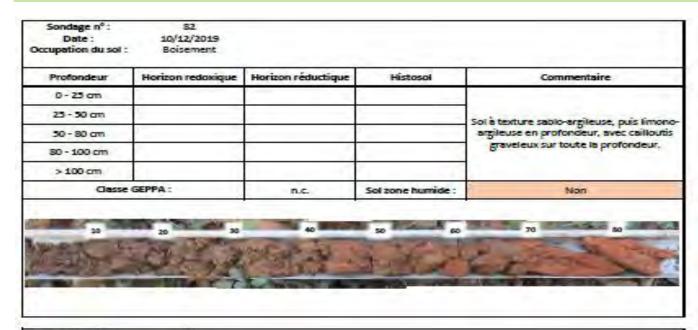
Culture			
rizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol profond à texture limono-sableuse
		9	
A:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	rizon redoxique		

Sondage n° : Date : Occupation du sol :	78 10/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
23 - 50 cm	6			Sol à texture limono-sableuse et riche en
50 - 80 cm	5		2 3	matière organique. Concentration en
30 - 100 cm				argites augmentant avec la profondeu
> 100 cm		1 - 10		
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
PCK W			The Later of the L	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1

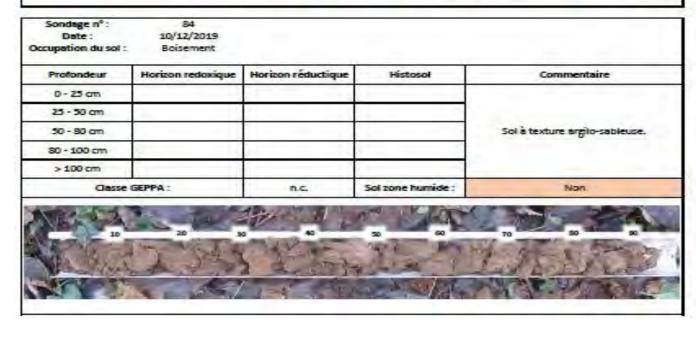
Sondage nº : Date : Occupation du sol :	79 10/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				P. Committee of the com
25 - 50 cm				Sol à teuture cablo-arcileuse puis arcilo
50 - 80 cm				Sol à texture sablo-argileuse, puis argilo limoneuse à 40 cm, avec cailloutis
80 - 100 cm	00	1-1	Ş) —	graveleux sur toute la profondeur.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
Classe	20 30		Sol zone humide :	Non
	- A - V			THE WAY TO A STATE OF THE PARTY

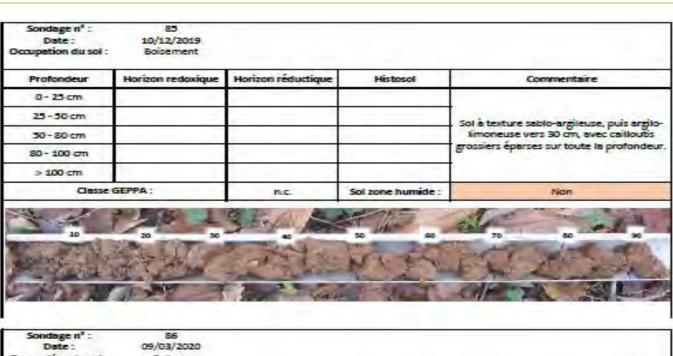
> 100 cm	GEPPA:	n.e.	Sol zone humide :	Non
80 - 100 cm	0			graveleux sur toute la profondeur.
30 - 80 cm		19	8-	limoneuse à 45 cm, avec cailloutis
25 - 50 cm				Sol à texture sablo-argileuse, puis argilo-
0 - 25 cm	1			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire

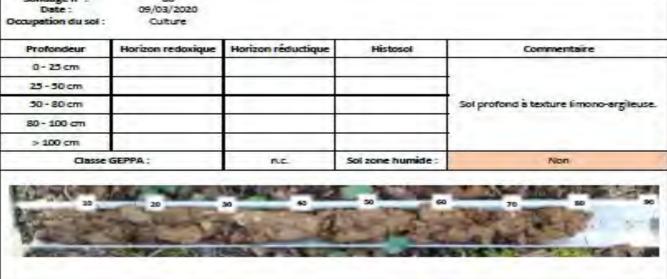
Sondage nº : Date : Occupation du sol :	81 10/12/2019 Boisement				
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire	
0-25cm				Soi à texture sablo-argileuse, avec	
25 - 50 cm 50 - 80 cm					
				cailloutis graveleux sur toute la	
80 - 100 cm	9		3	profondeur.	
> 100 cm					
Classe GEPPA:		n.c	Sol zone humide :	Non	
10	The state of the s		so ane numbe.		
		4 1	为是不是	September 1	
THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	A F MAINE	-	The state of the s	THE RESERVE OF THE PERSON NAMED IN	











Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 30 cm				
50 - 80 cm				Sol profond à texture limono-ergileuse
80 - 100 cm				
> 100 cm				
Classe GEPPA:		n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage no: 88 Date: 09/03/2020 Occupation du sol : Culture				
Profondeur	Horizon redakique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm	50 - 30 cm		1000	Sol profond à texture limono-argileuse.
30 - 100 cm	(i)		31 1	
> 100 cm	(1		
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non



Sondage n°: Date : Occupation du sol :	39 09/03/2020 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 + 30 cm				Sol profond à texture limono-argileuse
30 - 100 cm	11 1	7		
> 100 cm	P1	/	7	
Classe G	EPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

90 09/03/2020 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			4
	7 17		Sol profond à texture limono-argileus
PPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	Culture Iorizon redoxique	Culture Horizon réductique	Culture Horizon réductique Histosol

Commentaire
profond à texture limono-argileuse
Non

Sondage n ³ : Date: Occupation du sol	92 09/03/2020 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 30 cm	4			
50 - 80 cm	9		K	Sol profond à texture limono-ergileuse
80 - 100 cm			1	
> 100 cm		X = 1		
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
1.0	23 30		J. H.	

Sondage nº : Date : coupetion du sol :	93 09/03/2020 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				2
25 - 30 cm	8 0			
30 - 80 cm				Soi profond à texture limono-ergileuse
80 - 100 cm	Jan 1			
> 100 cm		A		
Classe	GEPPA:	n.c.	Soi zone humide :	Non
				Was to see a second

INGEROP Conseil & Ingénierie

Profondeur	Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	1			
50 - 80 cm				Sol profond à texture limono-argileuse
30 - 100 cm		10		
> 100 cm		1		
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

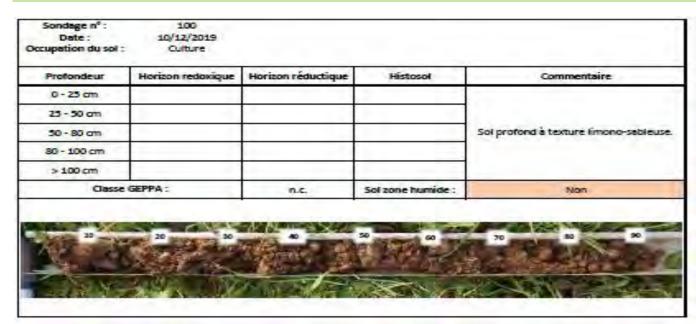
redoxique Horizon	réductique Hi	stosol Com	mentaire
	7-1		
	= = :11	Sol profond à tex	ture limono-sableuse
	4 (**		
	n.c. Sol zon	e humide :	Non
		n.c. Solzon	

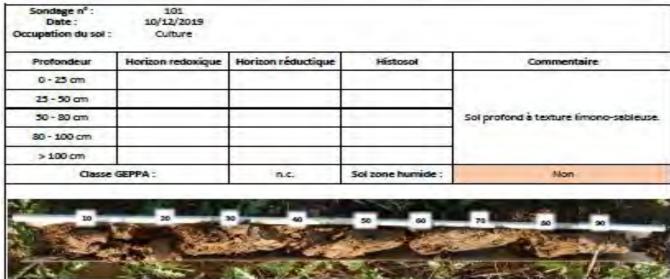
30 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	Sondage nº: Date: Occupation du sol	96 10/12/2019 : Prairie			
25 - 50 cm 50 - 80 cm Soi profond à texture limono-sableu 30 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Soi zone humide: Non	Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
50 - 80 cm Sol profond à texture limono-sable. \$0 - 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	0 - 25 cm				
30 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	25 - 50 cm		11		
> 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	50 + 80 cm				Sol profond à texture limono-sableus
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	30 - 100 cm				
	> 100 cm				
	Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
The state of the s		GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non 20 20 20
	- N. 10-	200 10	1		
A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		A STATE OF THE PARTY OF THE PAR		STATE OF THE PARTY	

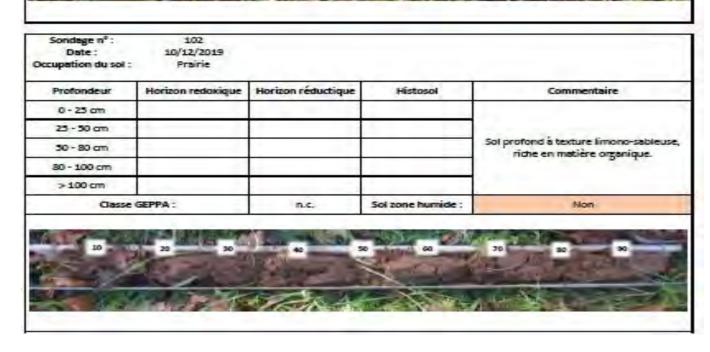
on redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
	- 1		
- 6			Sol profond à texture limono-argileuse.
0	1 10		
_ (
5.5	n.c.	Sol zone humide :	Non
֡			

Commentaire
ture limono-sableuse. Refus du à 60 cm sur alluvions compacts
and the same of th
Non

Sondage n ⁹ : Date: Occupation du sol:	99 10/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	U. I			
25 - 50 cm				
50 - 80 cm				Sol profond à texture limono-sableuse
80 - 100 cm				
> 100 cm			1	
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	GEPPA:	FLE.	Sol zone humide :	Non Non
	4		# Z.	The second second



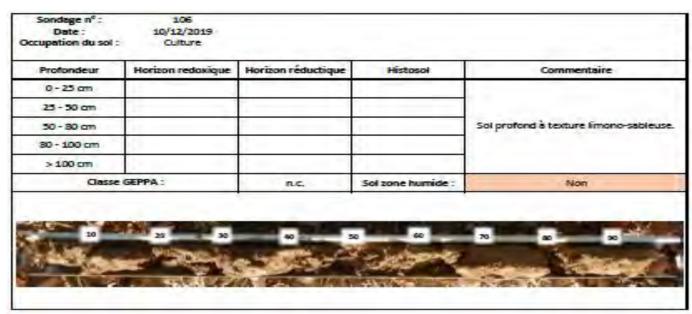




Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm	3			Soi profond à texture limono-sableuse riche en matière organique.
80 - 100 cm		11		
> 100 cm				
Class	e GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
10		7.0		× × ×

Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol Commentaire 0 - 25 cm 25 - 30 cm 50 - 80 cm Soi profond à texture limono-sa 80 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA : n.c. Soi zone humide : Non	Sondage nº : Date : coupation du sol :	104 10/12/2019 Culture			
25 - 50 cm Soi profond à texture limono-sa 80 - 100 cm > 100 cm	Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
50 - 80 cm Soi profond à texture limono-sa 80 - 100 cm > 100 cm	0 - 25 cm				
80 - 100 cm > 100 cm	25 - 30 cm				
> 100 cm	50 - 80 cm				Soi profond à texture limono-sableuse
	80 - 100 cm			1	
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	> 100 cm				
	Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	20			262/33	70 No. 20

Sondage nº : Date : Occupation du sol	105 10/12/2019 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm				Sol profond à texture limono-sableuse
80 - 100 cm			4	
> 100 cm				
Classe	e GEPPA :	n.c.	Sol zone humide :	Non
10	20 50			79 80 80
THE	To a second			



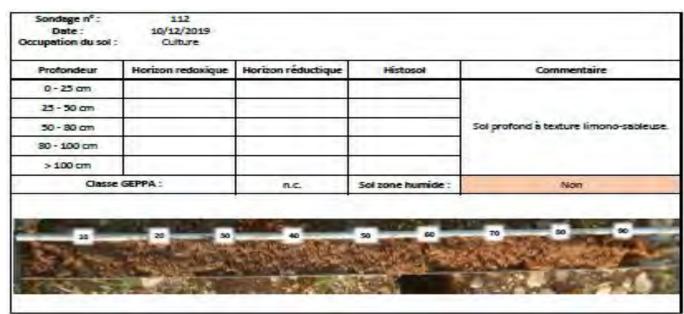
Profondeur	Horizon redakique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	1			La company of the same of the
50 - 30 cm	515 61	5		Sol profond à texture limono-sableus
30 - 100 cm	[K)			
> 100 cm		2 3		
Classe	e GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
Classe	GEPPA:	n.c.		Non

Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol Commentaire 0 - 25 cm 25 - 50 cm 50 + 80 cm 80 + 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: 0 - 25 cm Sol profond à texture imono-sableuse Concentration en argiles augmente avec profondeur. Non Non	Sondage n°: Date : Occupation du sol :	108 10/12/2019 Boisement			
25 - 50 cm 50 - 80 cm 90 + 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
50 - 80 cm Sol profond a texture limono-sableuse Concentration en argiles augmente avec profondeur. > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	0 - 25 cm				
50 - 30 cm State of the second and	25 - 50 cm	5		84 =	Sol profond à texture limono-sableuse
> 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	50 - 80 cm] 1	41 6	Concentration en argiles augmente avec k
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	30 - 100 cm				profondeur.
	> 100 cm				
10 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
		GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Profondeur I	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				A Commence of the Commence of
50 - 80 cm			j#	Refus de sondage sur roche mère affleurante altérée.
80 - 100 cm			31 1	
> 100 cm	S- 0	1		
Classe GE	EPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

10	March 2	HA AND HAVE	2 000 2	70 8 8 8
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
> 100 cm				
80 - 100 cm		1-11		profondeur.
50 - 80 cm				abondant cailloutis graveleux sur toute l
25 - 50 cm				Sol à texture sablo-argileuse, avec
0 - 25 cm	4 - 1			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
Sondage nº : Date : Occupation du sol :	110 10/12/2019 Culture			

zon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
- 1			
- 3			
			Sol à texture sablo-argileuse, avec
	[abondant cailloutis graveleux sur toute le
- 1			profondeur.
1		+	
2	n.c.	Sol zone humide :	Non
: 30	n.c	Sol zone humide :	Non
	: 20	THE RESERVE	



113 10/12/2019 Culture			
Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol à texture argilo-limoneuse, avec
		61	cailloutis graveleux sur toute la
]	41	profondeur.
EPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	Horizon redokique	Horizon redoxique Horizon réductique	Horizon redoxique Horizon réductique Histosol

orizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol à texture sablo-argileuse, avec
	() - ()		cailloutis graveleux grossiers sur toute k profondeur.
			Refus sur horizon califouteux à 60 cm.
PA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Occupation du soi :	115 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				Sol à teuture sabin-arrileuse quis arrilo-
50-80 cm				Sol à texture sablo-argileuse, puis argilo- limoneuse vers 30 cm, avec cailloutis
80 - 100 cm		9		graveleux éparses sur toute la profondeur
> 100 cm		9		
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	20 20	N. S.		70 ASI

izon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol à texture argilo-limoneuse, avec
			cailloutis graveleux éparses sur toute la
×			profondeur. Apparition de traces d'hydromorphie
×	1 - 1		(taches d'oxydation et nodules noirs ferro
			manganiques à 70 cm.
A:	III b	Sol zone humide :	Non
	×	×	×

Sondage nº : Date : Occupation du sol	117 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 30 cm	x			Sol à texture argilo-limoneuse.
50 - 80 cm	×)		Apparition de traces d'hydromorphie
80 - 100 cm	×			(taches d'oxydation) à partir de 30 cm
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	IV c	Sol zone humide :	Non
Class	GEPPA:	IV C	Sol zone humide :	Non
		ASSESSMENT OF THE PARTY OF THE	The second second	
A STORY	- 010	and the second	The second second	

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 107 sur



Date : Occupation du sol :	10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	×	-		Sol à texture argilo-fimoneuse.
50 - 80 cm	×			Apparition de traces d'hydromorphie
80 - 100 cm	×			(taches d'oxydation) à partir de 30 cm
> 100 cm		VI	S 1	
Classe	GEPPA:	IV c	Sol zone humide :	Non

Sondage n° : Date : Occupation du sol	120 10/12/2019 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm			8	Sol à texture argilo-fimoneuse.
50 - 30 cm	×	2	b = 5	Apparition de traces d'hydromon
80 - 100 cm	×			(taches d'oxydation) à partir de 50 cr
> 100 cm			3	
Classe	GEPPA:	III b	Sol zone humide :	Non
N. 18. 0	MEN ST	N	STATE OF THE SAME	

Sondage nº : Date : Occupation du sol	121 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse.
50 - 80 cm	x			Apparition de traces d'hydromorpi
80 - 100 cm	×	1 - 41		(taches d'oxydation) à 50 cm.
> 100 cm		1		
Class	GEPPA:	1V c	Sol zone humide :	Non
Cour	TO MEDICAL	A STATE OF	-	
10	20	20 40	30 co	70 50 50
	MEN SECTION			THE RESERVE OF THE PARTY OF THE
Charles M.	of the second	7 7 2 DL	of the same	
a comme	N. Carlotte	100	Water and State of	
Charles of the Control of the Contro		Market of the last	100	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE

	COS CONTRACTOR		1 5	
	20	A V	2 20 00	
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
> 100 cm				
80 - 100 cm				profondeur.
50 - 80 cm				cailloutis graveleux abondant sur toute la
25 - 50 cm				Sol à texture argilo-limoneuse, avec
0 - 25 cm				
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
Sondage n° : Date : Decupation du sol				

Sondage nº : Date : coupetion du sol :	123 10/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm	2	C		Sol à texture argilo-limoneuse.
80 - 100 cm	7			
> 100 cm	7			
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
				70

INGEROP Conseil & Ingénierie

Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	×			Sol à texture argilo-fimoneuse. Appartition de traces d'hydromorphie (taches d'oxydation) à 35 cm.
50 - 30 cm	×			
30 - 100 cm	×			
> 100 cm	N. T. T.			
Class	e GEPPA:	IVc	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Occupation du sol :	125 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	1	Soi à texture sablo-argileuse, puis argilo-		
50 - 30 cm	×		Si Time	limoneuse. Apparition traces d'hydromorphie (taches
30 - 100 cm	×] =	81 - 1	d'oxydation) à 50 cm
> 100 cm		2 3	1	
Classe	GEPPA:	19.6	Sol zone humide :	Non

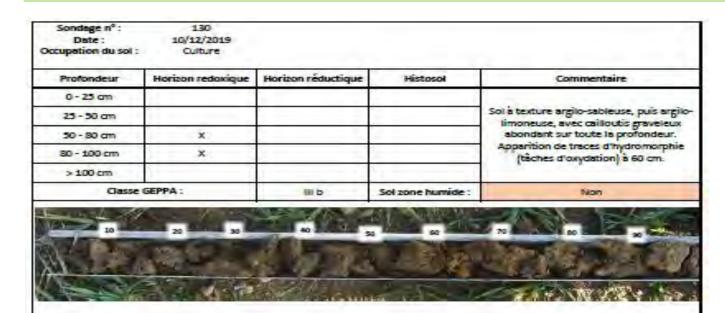
uctique Histosol Commentaire
Sol à texture sablo-argileuse, puis argi
fimoneuse. Apparition de traces d'hydromorphie
(taches d'oxydation) à 50 cm.
Sol zone humide : Non

Sondage nº : Date : Occupation du sol :	127 10/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm		$\chi = \pm \pm i$	14 -	Sol à texture sablo-argileuse, puis argilo
50 - 80 cm		7		imoneuse.
80 - 100 cm				Refus sur roche mère calcaire à 50 cm.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	n.	20		

Sondage nº : Date : Occupation du sol :	128 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm			7	Sol à texture sablo-argileuse, avec
50 - 80 cm		_ = =		cailloutis graveleux abondant sur toute k
80 - 100 cm	90			profondeur.
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
10 M	20 20			70 80 80
	- A-14-27		NE / 4	
March 18	and the same	Annie minie		THE POST OF THE PARTY OF THE PA

Sondage n ² : Date: Occupation du sol:	129 10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm			1	The state of the s
25 - 50 cm				Sol à texture sargilo-sableuse, puis argilo limoneuse, avec cailloutis graveleux
50 - 80 cm	X			abondant sur toute la profondeur.
80 - 100 cm	X			Apparition de traces d'hydromorphie (tâches d'oxydation) à 70 cm.
> 100 cm			ALC: THE	
Classe	GEPPA:	III b	Sol zone humide :	Non
	22 30			

INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 109 sur



n redoxique Hor	rizon réductique	Histosol	Commentaire
			Sol à texture argito-limoneuse, avec
			cailloutis graveleux éparses sur toute le
			profondeur.
17.0	1		
	n.c.	Sol zone humide :	Non

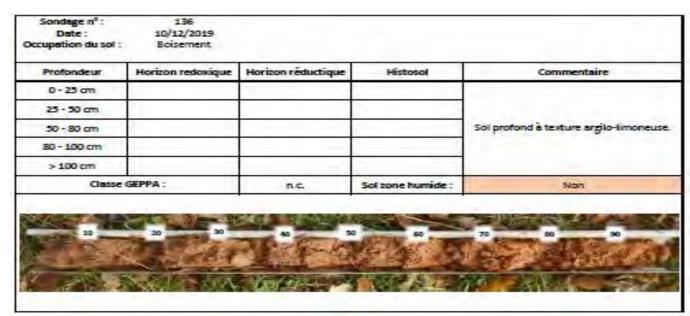
izon réductique Histosol Commentaire Sol profond à texture argiko-limoneuse
Sol profond à texture argilo-fimoneuse
Soi profond à texture argilo-fimoneus
Soil profond à texture argito-limoneus
n.c. Sol zone humide : Non
n.c. Sol zone humide : Non

occupation du sol :	10/12/2019 Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	-1			
25 - 50 cm		X 3		Sol à texture argilo-sableuse, puis argilo- limoneuse en profondeur, avec caillouts
50 - 80 cm	×	Y		graveleux sur tout la profondeur.
80 - 100 cm	x			Apparition de traces d'hydromorphie (taches d'oxydation) à 60 cm.
> 100 cm		T 1		
Classe (GEPPA:	III 5	Sol zone humide :	Non
- V 7	A .		30 E	
	134		# W 3	
	N X	TOTAL TO	1 -6 -0	AND THE REST OF THE PERSON OF

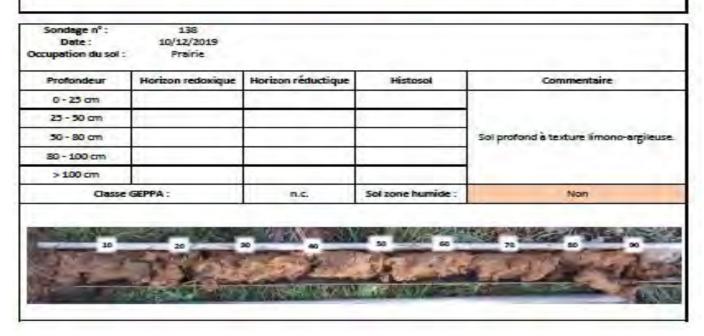
Sondage nº : Date : Occupation du sol	134 10/12/2019 : Culture			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
50 - 80 cm	2			Sol profond à texture argilo-limoneuse
80 - 100 cm				
> 100 cm				
Class	e GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
	20 20			70 NO
-		7		
一大人 日本				

Sondage nº : Date : Occupation du sol	135 10/12/2019 : Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm	7 Y	1 1	7 - 1	
50 - 80 cm			y	Sol profond a texture limono-argileuse
80 - 100 cm				
> 100 cm	0 1			I
Class	e GEPPA :	n.c.	Sol zone humide :	Non
		-	2 0	

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 110 sur



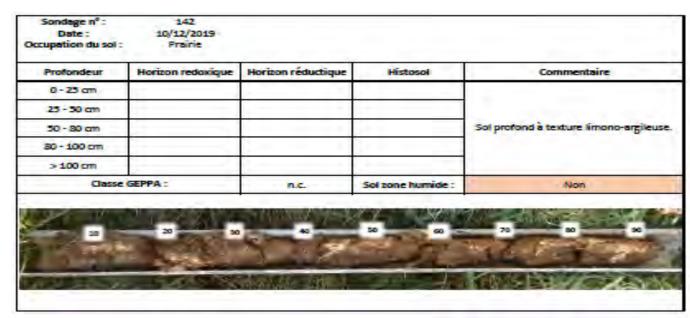
10/12/2019 Prairie				
lorizon redaxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire	
		7		
			Soi profond à texture argilo-limoneuse	
11	0.1			
PPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non	



Sondage nº : Date : Occupation du soi :	139 10/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm				
25 - 50 cm				
30-80 cm				Sol profond à texture limono-argileuse.
80 - 100 cm		9	11	
> 100 cm		9	1 - 1	
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
22			30 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 00 0	

Sondage nº : Date : Occupation du sol :	140 10/12/2019 Prairie			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	1			
25 - 50 cm				
30 - 80 cm	, T			Sol profond à texture (imono-argileus
80 - 100 cm	3.4			
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide:	Non

rgileuse



Sondage n°: Date : Occupation du sol :	143 10/12/2019 Prairie				
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire	
0 - 25 cm					
25 - 50 cm				1	
50 - 30 cm			7 5	Sol profond à texture limono-argileuse.	
30 - 100 cm					
> 100 cm					
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non	
и	20 20		n e	70 80 90	
		A IV	0.55	CONTRACT OF THE PARTY OF THE PA	

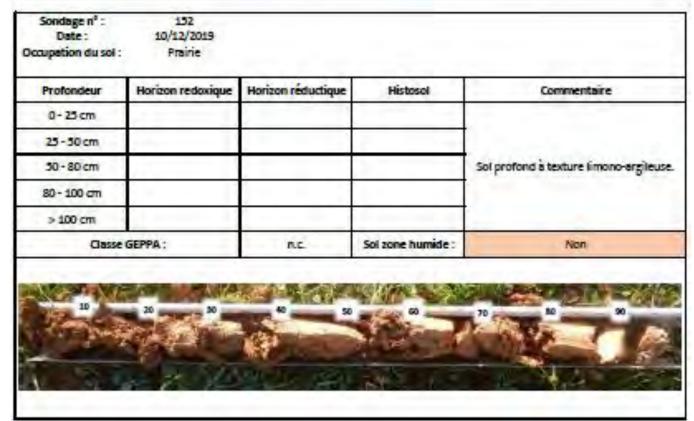
eccupation du sol :	Boisement			W
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	h			
25 - 50 cm	2			the state of the
50 - 30 cm				Refus de sondage sur roche mère affleurante altérée.
30 - 100 cm	-			
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage nº : Date : Decupation du sol :	10/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm			11.1	
25 - 50 cm			10-0	
50 - 80 cm				Refus de sondage sur roche mère affleurante altérée.
80 - 100 cm				
> 100 cm				
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non

Sondage n° : Date : Occupation du sol :	146 10/12/2019 Boisement			
Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
0 - 25 cm	/			
25 - 50 cm				
50 - 80 cm				limono-argiteuse et riche en matière organ
80 - 100 cm				
> 100 cm			1	
Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	tion

argiteus

Profondeur Horizon redoxique Horizon réductique Histosol Commentaire 0 - 25 cm 25 - 50 cm Sol profond à texture limono-argilleus 50 - 80 cm Sol profond à texture limono-argilleus 80 - 100 cm n.c. Sol zone humide : Non	Sondage n° : Date ; Occupation du sol :	151 10/12/2019 Prairie			
25-50 cm 501 profond à texture limono-ergileux 80-100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	Profondeur	Horizon redoxique	Horizon réductique	Histosol	Commentaire
50-80 cm 80-100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	0 - 25 cm				
80 - 100 cm > 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	25 - 50 cm				. 7
> 100 cm Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	50-80 cm				Sol profond à texture limono-argileuse
Classe GEPPA: n.c. Sol zone humide: Non	80 - 100 cm) - 7		
	> 100 cm		1	7 7	
20 20 20 50 60 70 60 90	Classe	GEPPA:	n.c.	Sol zone humide :	Non



INGEROP Conseil & Ingénierie
Page 113 sur

CHAPITRE VIII -SYNTHESE DU TRAVAIL DE RECHERCHE DES SITES DE MESURE COMPENSATOIRE

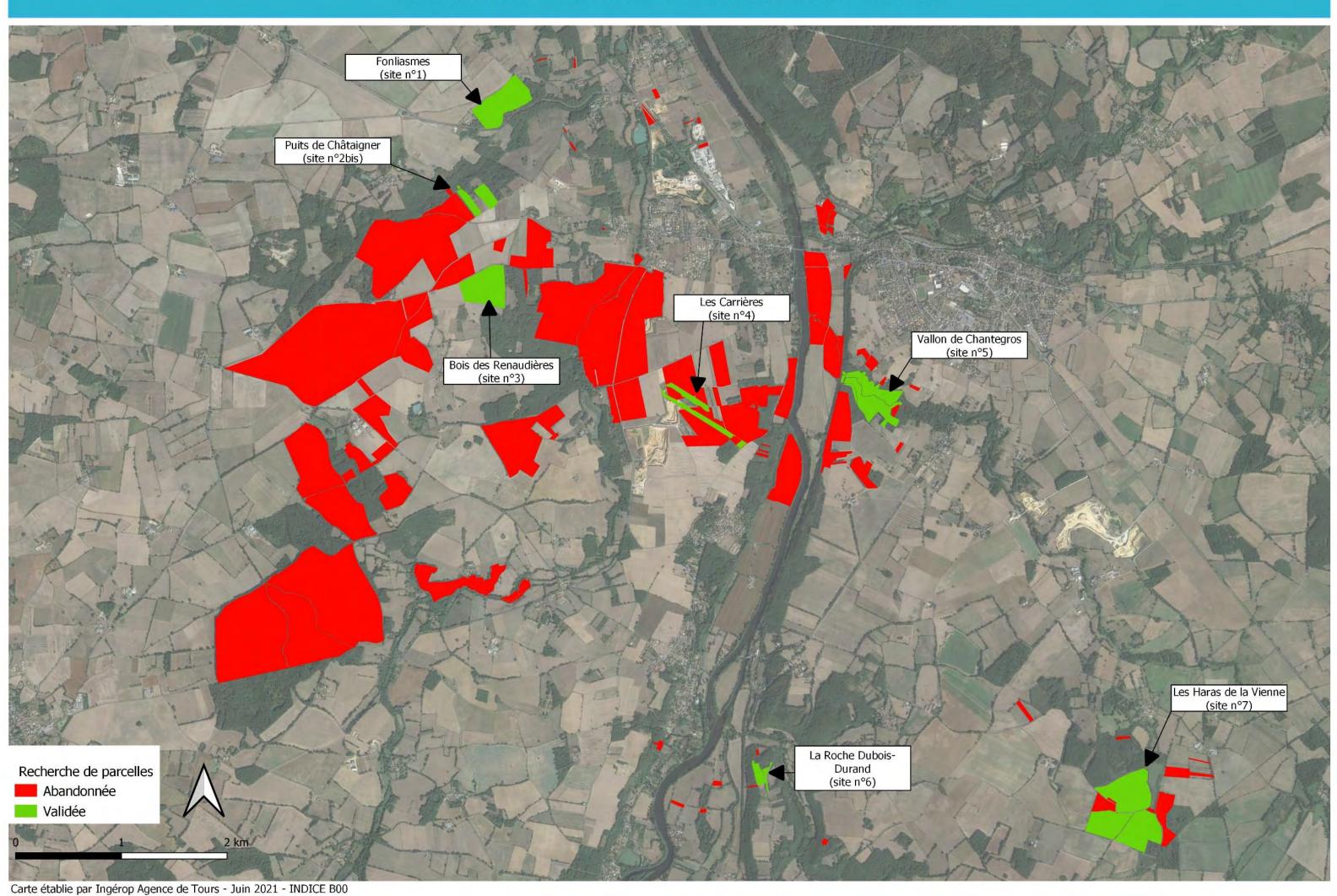
Au cours des recherche de site pour la mise en place des mesures compensatoire, un total de **340 parcelles** cadastrales, à même d'accueillir une ou plusieurs mesures suivant leur taille, ont été identifiées. Cet ensemble représente une surface cumulée d'environ **739 ha.**

Ces recherches auront nécessité un travail conséquent pour localiser les différentes parcelles proches géographiquement et écologiquement des zones à compenser, mais aussi pour contacter les propriétaires de cellesci et mettre en place les démarches d'acquisition. Notons que, dans la majeure partie des cas, ces démarches étaient abandonnées en cours, du par exemple à de potentiels problèmes liés à la vente des terrains.

Finalement, **7 sites** composés d'environ **87 entités cadastrales** auront été retenus, possédant une grande diversité d'habitats présentant divers stades de conservation. Ces sites cumulent une surface totale d'environ **86 ha**. La carte page suivante représente alors ce travail non négligeable, mettant en avant le cumul de tous les sites compensatoires pressentis, avec la vision finale des sites abandonnés et de ceux conservés.

Page 114 sur

MESURES COMPENSATOIRES : Ensemble des sites recherchés





CHAPITRE IX - LISTES DES ESPECES OBSERVEES AU SEIN DES SITES DE MESURE COMPENSATOIRE

			1 1016	riordeum vulgare	Orge carree, Orge a qualie rangs
1 SIT	E N°1: FONLIASMES		Flore	Hypericum perforatum	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
1.011	EN I.I ONLIASINE		Flore	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
_			Flore	Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré
Groupe	Nom latin	Nom français	Flore	Juncus inflexus	Jonc glauque
lore	Agrimonia eupatoria	Aigremoine, Francormier	Flore	Lapsana communis	Lampsane commune, Graceline
lore	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante,	Flore	Leucanthemum vulgare	Marguerite commune, Leucanthème commun
lore	Ailanthus altissima	Ailanthe	Flore	Linaria vulgaris	Linaire commune
lore	Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches	Flore	Lolium perenne	Ivraie vivace
ore	Andryala integrifolia	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse	Flore	Lychnis flos-cuculi	Oeil-de-perdrix
ore	Anisantha sterilis	Brome stérile	Flore	Malva moschata	Mauve musquée
ore	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	Flore	Medicago arabica	Luzerne tachetée
ore	Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois, Persil des bois	Flore	Mentha suaveolens	Menthe à feuilles rondes
ore	Arctium lappa	Grande bardane, Bardane commune	Flore	Muscari comosum	Muscari à toupet, Muscari chevelu
ore	Avena fatua	Avoine folle, Havenon	Flore	Myosotis arvensis	Myosotis des champs
ore	Bellis perennis	Pâquerette	Flore	Ononis spinosa	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf
ore	Bromus hordeaceus	Brome mou	Flore	Papaver rhoeas	Coquelicot
ore	Campanula rapunculus	Campanule raiponce	Flore	Pilosella officinarum	Piloselle
ore	Campandia rapunculus Carduus nutans	Chardon penché	Flore	Plantago coronopus	Plantain Corne-de-cerf, Plantain corne-de-bœu corbeau
ore	Carpinus betulus	Charme, Charmille	Flore	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
ore	Cerastium fontanum	Céraiste commune	Flore	Plantago major	Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bou
ore	Cirsium arvense	Cirse des champs, Chardon des champs	Flore	Poa annua	Pâturin annuel
ore	Cirsium arvense	Cirse des champs, Chardon des champs	Flore	Poa trivialis	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
ore	Cirsium vulgare	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé	Flore	Potentilla reptans	Potentille rampante, Quintefeuille
ore	Convolvulus arvensis	Liseron des champs, Vrillée	Flore	Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés
ore	Crataegus monogyna	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai	Flore	Prunus spinosa	Prunelier
ore	Cynosurus cristatus	Crételle	Flore	Quercus robur	Chêne pédonculé, Gravelin
ore	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule	Flore	Quercus robur	Chêne pédonculé, Gravelin
ore	Daucus carota	Carotte sauvage, Daucus carotte	Flore	Ranunculus acris	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre
ore	Echium vulgare	Vipérine commune, Vipérine vulgaire	Flore	Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse
ore	Epilobium hirsutum	Épilobe hérissé, Épilobe hirsute	Flore	Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia, Carouge
ore	Erigeron canadensis	Conyze du Canada	Flore	Rosa canina	Rosier des chiens, Rosier des haies
ore	Erodium cicutarium	Érodium à feuilles de cigue, Bec de grue, Cicutaire	Flore	Rubus fruticosus	Ronce de Bertram, Ronce commune
ore	Ervilia hirsuta	Vesce hérissée, Ers velu	Flore	Rumex acetosa	Oseille des prés, Rumex oseille
ore	Eryngium campestre	Chardon Roland, Panicaut champêtre	Flore	Rumex acetosella	Petite oseille, Oseille des brebis
ore	Euphorbia cyparissias	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès	Flore	Rumex pulcher	Patience élégante, Rumex joli
ore	Fraxinus excelsior	Frêne élevé, Frêne commun	Flore	Salix atrocinerea	Saule à feuilles d'Olivier
ore	Galium aparine	Gaillet gratteron, Herbe collante	Flore	Schedonorus arundinaceus	Fétuque Roseau
ore	Galium mollugo	Gaillet commun, Gaillet Mollugine	Flore	Senecio inaequidens	Séneçon sud-africain
lore	Geranium dissectum	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées	Flore	Serapias lingua	Sérapias langue, Sérapias à languette
		•			

Flore

Flore

Flore

Flore

Geranium molle

Holcus lanatus

Hordeum vulgare

Helminthotheca echioides

Géranium à feuilles molles

Houlque laineuse, Blanchard

Orge carrée, Orge à quatre rangs

Picride fausse Vipérine

Flore	Sherardia arvensis	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
Flore	Silene latifolia	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges
Flore	Sonchus arvensis	Laiteron des champs
Flore	Taraxacum officinale	Pissenlit
Flore	Trifolium dubium	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune
Flore	Trifolium pratense	Trèfle des prés, Trèfle violet
Flore	Trifolium repens	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Flore	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier
Flore	Urtica dioica	Ortie dioïque, Grande ortie
Flore	Verbascum thapsus	Molène bouillon-blanc, Herbe de saint Fiacre
Flore	Veronica arvensis	Véronique des champs, Velvote sauvage
Flore	Vicia sativa	Vesce cultivée, Poisette
Flore	Viola arvensis	Pensée des champs
Flore	Vulpia bromoides	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs
Oiseaux	Anthus trivialis	Pipit des arbres
Oiseaux	Buteo buteo	Buse variable
Oiseaux	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant
Oiseaux	Columba palumbus	Pigeon ramier
Oiseaux	Emberiza calandra	Bruant proyer
Oiseaux	Emberiza cirlus	Bruant zizi
Oiseaux	Erithacus rubecula	Rougegorge familier
Oiseaux	Falco tinnunculus	Faucon crécerelle
Oiseaux	Fringilla coelebs	Pinson des arbres
Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse
Oiseaux	Lullula arborea	Alouette lulu
Oiseaux	Passer domesticus	Moineau domestique
Oiseaux	Phoenicurus phoenicurus	Rougequeue à front blanc
Oiseaux	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce
Oiseaux	Saxicola rubicola	Tarier pâtre
Oiseaux	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Oiseaux	Sylvia communis	Fauvette grisette
Chiroptère	Entesicus serotinus	Sérotine commune
Chiroptère	Hypsugo savii	Vespère de Savi
Chiroptère	Myotis brandti	Murin de Brandt
Chiroptère	Myotis daubentonii	Murin de Daubenton
Chiroptère	Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Chiroptère	Nyctalus noctula	Noctule commune
Chiroptère	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Chiroptère	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Chiroptère	Pipistrellus pygmaeus	Pipistrelle pygmée
Reptile	Lacerta bilineata	Lézard à deux bandes
Reptile	Podarcis muralis	Lézard des murailles
Panillon	Aglais io	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du- Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')
Papillon Papillon	Agiais io Anthocharis cardamines	
Papillon		Aurore (L') Citron (Lo) Limon (Lo) Biérido du Norprup (Lo)
Papillon	Gonepteryx rhamni	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)

Papillon	Iphiclides podalirius	Flambé (Le) Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-
Papillon	Leptidea sinapis	de-lait (Le)
Papillon	Lycaena phlaeas	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le) Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'),
Papillon	Melanargia galathea	Arge galathèe (L')
Papillon	Melitaea athalia	Mélitée du Mélampyre (La), Damier Athalie (Le) Piéride du Chou (La), Grande Piéride du Chou (La),
Papillon	Pieris brassicae	Papillon du Chou (Lé)
Papillon	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L') Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre
Papillon	Vanessa atalanta	(Le), Atalante (L')

2. SITE N°2BIS: PUITS DE CHATAIGNER

Groupe	Nom latin	Nom français
Flore	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois
Flore	Carex sylvatica	Laîche des bois
Flore	Carpinus betulus	Charme
Flore	Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
Flore	Hedera helix	Lierre terrestre
Flore	Ligustro vulgare	Troène commun
Flore	Prunus spinosa	Prunellier
Flore	Pteridium aquilinum	Fougère aigle
Flore	Quercus petraea	Chêne sessile
Flore	Trifolion medium	Trèfle intermédiaire
Amphibien	Lissotriton helveticus	Triton palmé
Amphibien	Rana dalamatina	Grenouille agile
Amphibien	Salamandra salamandra	Salamandre tachetée
Chiroptères	Hypsugo savii	Vespère de Savi
Chiroptère	Miniopterus schreibersii	Minioptère de Schreibers
Chiroptère	Myotis mystacinus	Murin à moustaches
Chiroptère	Pipistrellus kuhlii	Pipistrelle de Kuhl
Chiroptère	Pipistrellus pipistrellus	Pipistrelle commune
Insecte	Heteropterus morpheus	Miroir
Insecte	Lopinga achine	Bacchante
Insecte	Pteronemobius heydenii	Grillon des marais
Oiseaux	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins
Oiseaux	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue
Oiseaux	Dryocopus martius	Pic noir
Oiseaux	Erithacus rubecula	Rougegorge familier
Oiseaux	Parus major	Mésange charbonnière
Oiseaux	Sitta europaea	Sitelle torchepot
Oiseaux	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Oiseaux	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon
Reptile	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune

Page 117 sur

Reptile Natrix helvetica Couleuvre helvétique

3. SITE N°3: BOIS DES RENAUDIERES

Groupe	Nom latin	Nom français
Flore	Cytisus scoparius	Genêt à balai
Flore	Prunus spinosa	Prunellier
Flore	Quercus petraea	Chêne sessile
Flore	Quercus robur	Chêne pédonculé
Flore	Rosa canina	Eglantier
Flore	Rubus sp	Ronce
Flore	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe
Mammifère	Capreolus capreolus	Chevreuil Européen
Mammifère	Sus scrofa	Sanglier
Oiseaux	Anthus trivialis	Pipit des arbres
Oiseaux	Fringilla coelebs	Pinson des arbres
Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse
Oiseaux	Parus major	Mésange charbonnière
Oiseaux	Passer domesticus	Moineau domestique
Oiseaux	Saxicola rubicola	Tarier pâtre
Oiseaux	Upupa epops	Huppe fasciée
Reptile	Lacerta bilineata	Lézard à deux raies

4. SITE N°4: LES CARRIERES

			Flore
Groupe	Nom latin	Nom français	Flore
Flore	Acer campestre	Érable champêtre	Flore
Flore	Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	Flore
Flore	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante	Flore
Flore	Arrhenaterum elatius	Fromental	Flore
Flore	Arum italicum	Arum d'Italie	Flore
Flore	Bellis perennis	Pâquerette	Flore
Flore	Brachypodium sylvaticum	Brachypode des bois	Flore
Flore	Bromus hordeaceus	Brome mou	Flore
Flore	Carex sylvatica	Laîche des bois	Flore
Flore	Carpinus betulus	Charme	Flore
Flore	Centaurium erythraea	Petite centaurée	Flore
Flore	Corylus avellana	Noisetier	Amphibien
Flore	Crataegus monogyna	Aubépine	Amphibien
Flore	Cynosurus cristatus	Crételle	Insecte
Flore	Cytisius scoparia	Genêt à balai	Insecte
Flore	Ditrichia graveolens	Inule foetide	Mammifère
Flore	Epilobium ciliatum	Epilobe ciliée	Mammifère
			·

Flore Epilobium hirsutum Epilobe hirsute Flore Grande prêle Equisetum telmateia Flore Geranium dissectum Géranium découpé Flore Herniaria glabra Herniaire glabre Flore Porcelle enracinée Hypochaeris radicata Flore Juncus effusus Jonc diffus Knautie des champs Flore Knautia arvensis Flore Troêne Ligustrum vulgaris Flore Lolium perenne Ray-grass anglais Flore Lonicera xylosteum Chèvrefeuille des haies Flore Lotus corniculatus Lotier corniculé Flore Lotier à feuilles étroites Lotus glaber Flore Medicago sativa Luzerne cultivée Flore Melica uniflora Mélique à une fleur Menthe à feuilles rondes Flore Mentha suaveolens Flore Ophrys apifera Ophrys abeille Flore Persicaria maculosa Renouée persicaire Petrorhagia prolifera Oeillet prolifère Flore Flore Plantago coronopus Plantain corne-de-cerf Flore Plantago lanceolata Plantain lancéolé Flore Poa pratensis Pâturin des prés Flore Polypogon monspeliensis Polypogon de Montpellier Flore Populus nigra Peuplier noir Flore Potentilla argentea Potentille argentée Flore Primula veris Coucou Flore Chêne pédonculé Quercus robur Flore Robinia pseudoacacia Robinier faux-acacia Flore Rubus sp Ronce Petite oseille Rumex acetosella Ruscus aculeatus Fragon Salix alba Saule blanc Saule roux Salix atrocinerea Silene dioica Compagnon rouge Spergularia rubra Spergulaire rouge Spirantes spiralis Spirante d'automne Trifolium repens Trèfle blanc Trifolium striatum Trèfle strié Trèfle raide Trifolium strictum Trisetum flavescens Avoine dorée Tussilago farfara Tussilage Vulpia bromoides Vulpie faux-brome hibien Alytes obstetricans Alyte accoucheur ohibien Bufo calamita Crapaud calamite

Oedalus decorus

Caprolus capreolus
Oryctolagus cuniculus

Sphingonotus caerulans

Œdipode soufré

Œdipode aigue-marine

Chevreuil européen

Lapin de Garenne

Page 118 sur 127

Mammifère	Sus scrofa	Sanglier	Oiseaux	Prunella modularis	Accenteur mouchet
Mammifère	Vulpes vulpes	Renard roux	Oiseaux	Regulus ignicapilla	Roitelet à triple bandeau
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs	Oiseaux	Sitta europaea	Sitelle torchepot
Oiseaux	Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	Oiseaux	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque
Oiseaux	Chloris chloris	Verdier d'Europe	Oiseaux	Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet
Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse	Oiseaux	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Oiseaux	Merops apiaster	Guêpier d'Europe	Oiseaux	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignion
Oiseaux	Prunella modularis	Accenteur mouchet	Oiseaux	Turdus merula	Merle noire
Oiseaux	Riparia riparia	Hirondelle de rivage	Oiseaux	Turdus philomelos	Grive musicien
Oiseaux	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois			
Reptile	Lacerta bilineata	Lézard à deux raies			
Reptile	Podarcis muralis	Lézard des murailles			

5. SITE N°5: VALLON DE CHANTEGROS

5.SITE	N°5 : VALLON DE C	CHANTEGROS
	. N O . VALLON DL O	MARTEGROO
ı		
	Nom latin	Nom français
Acer c	ampestre	Erable champêtre
Asplenium so	olopendrium	Scolopendre
Reton	ica officinalis	Epiaire officinale
		•
	Buxus sempervirens	Buis
	Carpinus betulus	Charme
	Crataegus monogyna	Aubépine monogyne
	Lathraea clandestina	Lathrée clandestine
	Ornithogalum pyrenaicum	Ornithogale des Pyrénées
		,
re	Pinus sylvestris	Pin sylvestre
re	Prunus avium	Merisier
ore	Quercus robur	Chêne pédonculé
re	Stachys sylvatica	Epiaire des bois
	• •	•
ore	Tilia platyphyllos	Tillieu à grande feuilles
roptère	Pipistrellus Pipistrellus	Pipistrelle commune
ecte	Calopteryx virgo	Calopteryx vierge
ecte	Pararge aegeria	Tircis
ecte	Tircis	Tircis
ımmifère	Lepus europaeus	Lèvre d'Europe
seaux	Buteo buteo	Buse varianle
seaux	Certhia brachydactyla	Grimpereau des jardins
seaux	Columba palumbus	Pigeon ramier
seaux	Cuculus canorus	Coucou gris
seaux	Cyanistes caeruleus	Mésange bleue
	•	· ·
seaux	Dryocopus martius	Pic noir
seaux	Emberiza cirlus	Bruant zizi
seaux	Erithacus rubecula	Rougegorge familier
Diseaux	Fringilla coelebs	Pinson des arbres
Diseaux	Garrulus glandarius	Geais des chenes
	•	
Diseaux	Phylloscopus collybita	Pouillot veloce

6. SITE N°6: LA ROCHE DUBOIS-DURAND

Flore	Jasione montana	Jasione des montagnes, Herbe à midi	Flore	Agrostis stolonifera	Agrostide stolonifère
Flore Flore	Juglans regia	Noyer commun, Calottier Marguerite commune, Leucanthème commun	Flore	Ajuga reptans	Bugle rampante, Consyre moyenne
Flore	Leucanthemum vulgare Ligustrum vulgare	Troëne, Raisin de chien	Flore	Alliaria petiolata	Alliaire, Herbe aux aulx
Flore	Linum usitatissimum subsp. Angustifolium	Lin bisannuel	Flore	Anacamptis laxiflora	Orchis à fleurs lâches
Flore	Malva moschata	Mauve musquée		•	
Flore Flore	Medicago arabica Melittis melissophyllum	Luzerne tachetée Mélitte à feuilles de Mélisse	Flore	Anthoxanthum odoratum	Flouve odorante
Flore	Muscari comosum	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Flore	Anthriscus sylvestris	Cerfeuil des bois, Persil des bois
Flore	Myosotis arvensis	Myosotis des champs	Flore	Arrhenatherum elatius	Fromental élevé, Ray-grass français
Flore	Ophrys apifera	Ophrys abeille	Flore	Avena fatua	Avoine folle, Havenon
Flore Flore	Origanum vulgare Oxalis corniculata	Origan commun Oxalis corniculé, Trèfle jaune	Flore	Bellis perennis	Pâquerette
Flore	Pilosella officinarum	Piloselle	Flore	Brachypodium pinnatum	Brachypode penné
Flore	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Flore	Bromus hordeaceus	Brome mou
Flore	Platanthera chlorantha	Orchis vert, Orchis verdâtre, Platanthère à fleurs verdâtres	Flore	Cardamine pratensis	Cardamine des prés, Cresson des prés
Flore	Poa annua	Pâturin annuel		•	·
Flore Flore	Poa trivialis Polygala vulgaris	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre Polygala commun, Polygala vulgaire	Flore	Carduus nutans	Chardon penché
Flore	Potentilla reptans	Potentille rampante, Quintefeuille	Flore	Carex divulsa	Laîche écartée
Flore	Poterium sanguisorba	Pimprenelle à fruits réticulés	Flore	Carex otrubae	Laîche cuivrée
Flore	Primula veris	Coucou, Primevère officinale, Brérelle Épine noire, Prunellier, Pelossier	Flore	Carum carvi	Cumin des prés, Anis des Vosges
Flore Flore	Prunus spinosa Quercus pubescens	Chêne pubescent	Flore	Cerastium fontanum	Céraiste commune
Flore	Ranunculus bulbosus	Renoncule bulbeuse	Flore	Cerastium glomeratum	Céraiste aggloméré
Flore	Rosa canina	Rosier des chiens, Rosier des haies	Flore	Cirsium vulgare (Savi)	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
Flore	Rubia peregrina Rumex acetosa	Garance voyageuse, Petite garance	Flore	Convolvulus arvensis	Liseron des champs, Vrillée
Flore Flore	Rumex acetosa Rumex acetosella	Oseille des prés, Rumex oseille Petite oseille, Oseille des brebis	Flore	Crataegus monogyna	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
Flore	Serapias lingua	Sérapias langue, Sérapias à languette		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Flore	Silene gallica	Silène de France, Silène d'Angleterre	Flore	Cynosurus cristatus	Crételle
Flore	Silene nutans	Silène autans, Silène penché	Flore	Cytisus scoparius	Genêt à balai, Juniesse
Flore Flore	Silene vulgaris Sorbus aucuparia	Silène enflé, Tapotte Sorbier des oiseleurs, Sorbier sauvage	Flore	Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Flore	Stellaria holostea	Stellaire holostée	Flore	Daucus carota	Carotte sauvage, Daucus carotte
Flore	Tragopogon pratensis	Salsifis des prés	Flore	Dioscorea communis	Sceau de Notre Dame
Flore	Trifolium arvense Trifolium dubium	Trèfle des champs, Pied de lièvre, Trèfle Pied-de-lièvre	Flore	Dipsacus fullonum	Cabaret des oiseaux, Cardère à foulon, Cardère sauvage
Flore Flore	Trifolium repens	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande	Flore	Dittrichia graveolens	Inule fétide, Inule à forte odeur
Flore	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau , Landier	Flore	Eleocharis palustris	Scirpe des marais
Flore	Valerianella locusta	Mache doucette, Mache		•	·
Flore Flore	Veronica officinalis Vicia sativa	Véronique officinale, Herbe aux ladres Vesce cultivée, Poisette	Flore	Eleocharis palustris	Scirpe des marais
Flore	Vulpia bromoides	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome	Flore	Filipendula vulgaris	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule
	Anthus trivialis	Pipit des arbres	Flore	Fumaria officinalis	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
	Emberiza cirlus	Bruant zizi	Flore	Geranium dissectum	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
	Erithacus rubecula Fringilla coelebs	Rougegorge familier Pinson des arbres	Flore	Geranium molle	Géranium à feuilles molles
	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant	Flore	Holcus lanatus	Houlque laineuse, Blanchard
	Parus major	Mésange charbonnière	Flore	Hypochaeris radicata	Porcelle enracinée
	Passer domesticus	Moineau domestique	Flore	Juncus conglomeratus	Jonc aggloméré
	Sitta europaea	Sitelle torchepot Fauvette à tête noire	Flore	Kickxia elatine	Linaire élatine
	Sylvia atricapilla Aporia crataegi	Gazé (Le)			
	Phengaris arion	Azuré du serpolet	Flore	Lactuca serriola	Laitue scariole, Escarole
Reptile	Lacerta bilineata	Lézard à deux raies (Le)	Flore	Lapsana communis	Lampsane commune, Graceline
			Flore	Leucanthemum vulgare	Marguerite commune, Leucanthème commun
			Flore	Linaria vulgaris	Linaire commune
				Linum usitatissimum subsp.	
7.SITE N°7: LES HARAS DE LA VIENNE			Flore	angustifolium	Lin bisannuel
			Flore	Lonicera xylosteum	Chèvrefeuille des haies, Camérisier des haies
Sourc			Flore	Lotus corniculatus	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Sous-			Flore	Lotus alabor	Lotior à favilles téques

					control of the contro
Sous-			Flore	Lotus corniculatus	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-
groupe	Nom latin	Nom français	Flore	Lotus glaber	Lotier à feuilles ténues
Flore	Aesculus hippocastanum	Marronnier d'Inde, Marronnier commun	Flore	Lychnis flos-cuculi	Oeil-de-perdrix
Flore	Agrimonia eupatoria	Aigremoine, Francormier	Flore	Mentha pulegium	Menthe pouliot

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 120 sur 127

					KN 147 - DEVIATION DE LUSSAC-LES-CHATEA
Flore	Muscari comosum	Muscari à toupet, Muscari chevelu	Oiseaux	Garrulus glandarius	Geai des chênes
Flore	Myosotis arvensis	Myosotis des champs	Oiseaux	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte, Petit contrefaisant
Flore	Odontites jaubertianus	Odontite de Jaubert, Odontitès de Jaubert	Oiseaux	Hirundo rustica	Hirondelle rustique, Hirondelle de cheminée
Flore	Oenanthe crocata	Oenanthe safranée	Oiseaux	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur
Flore	Oenanthe silaifolia	Oenanthe à feuilles de Silaüs, Oenanthe intermédiaire	Oiseaux	Linaria cannabina	Linotte mélodieuse
Flore	Oxalis corniculata	Oxalis corniculé, Trèfle jaune	Oiseaux	Luscinia megarhynchos	Rossignol philomèle
Flore	Papaver dubium	Pavot douteux	Oiseaux	Oriolus oriolus	Loriot d'Europe, Loriot jaune
Flore	Plantago lanceolata	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures	Oiseaux	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce
Flore	Poa trivialis	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre	Oiseaux	Saxicola rubetra	Tarier pâtre
Flore	Potamogeton natans	Potamot nageant	Oiseaux	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois
Flore	Potentilla reptans	Potentille rampante, Quintefeuille	Oiseaux	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire
Flore	Primula veris	Coucou, Primevère officinale, Brérelle	Oiseaux	Sylvia communis	Fauvette grisette
Flore	Prunus spinosa	Épine noire, Prunellier, Pelossier	Papillon	Anthocharis cardamines	Aurore (L')
Flore	Pteridium aquilinum	Fougère aigle, Porte-aigle	·		Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La),
Flore	Pulicaria dysenterica	Pulicaire dysentérique	Papillon	Aporia crataegi	Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)
Flore	Quercus robur	Chêne pédonculé, Gravelin	Papillon	Gonepteryx rhamni	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)
Flore	Ranunculus acris	Bouton d'or, Pied-de-coq, Renoncule âcre	Papillon	Lasiommata megera	Mégère (La), Satyre (Le)
Flore	Ranunculus flammula	Renoncule flammette, Petite douve, Flammule	Papillon	Maniola jurtina	Myrtil (Le), Myrtile (Le), Jurtine (La), Janire (La)
Flore	Ranunculus sardous	Renoncule sarde, Sardonie			Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damie
Flore	Rorippa amphibia	Rorippe amphibie			du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le),
Flore	Rosa canina	Rosier des chiens, Rosier des haies	Papillon	Melitaea cinxia	Mélitée de la Piloselle (La)
Flore	Rubus fruticosus	Ronce de Bertram, Ronce commune	Papillon	Papilio machaon	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)
Flore	Rumex acetosa	Oseille des prés, Rumex oseille	Papillon	Pararge aegeria	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')
Flore	Salix atrocinerea	Saule à feuilles d'Olivier	s '''	n: :	Piéride de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite
Flore	Salix aurita	Saule à oreillettes	Papillon	Pieris rapae	Piéride du Chou (La)
Flore	Serratula tinctoria	Serratule des teinturiers, Sarrette	Papillon	Polyommatus icarus	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L') Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')
Flore	Sherardia arvensis	Rubéole des champs, Gratteron fleuri	rapilion	rolyollillatus icalas	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le)
Flore	Silene latifolia	Compagnon blanc, Silène à feuilles larges	Papillon	Vanessa atalanta	Atalante (L')
Flore	Solanum dulcamara	Douce-amère, Bronde	Reptile	Hierophis viridiflavus	Couleuvre verte et jaune
Flore	Sorbus aria	Alisier blanc	Reptile	Lacerta bilineata	Lézard à deux raies
Flore	Taraxacum officinale	Pissenlit	Reptile	Podarcis muralis	Lézard des murailles
Flore	Torilis arvensis	Torilis des champs	ricpine	r oddroid maraild	Edzard ded Marailled
Flore	Trifolium dubium	Trèfle douteux, Petit Trèfle jaune			
Flore	Trifolium pratense	Trèfle des prés, Trèfle violet			
Flore	Ulex europaeus	Ajonc d'Europe, Bois jonc, Jonc marin, Vigneau, Landier			
Flore	Valerianella locusta	Mache doucette, Mache			
Flore	Verbascum blattaria	Molène blattaire, Herbe aux mites			
Flore	Verbena officinalis	Verveine officinale			
Flore	Veronica agrestis	Véronique agreste			
Flore	Veronica arvensis	Véronique des champs, Velvote sauvage			
Flore	Veronica beccabunga	Cresson de cheval, Véronique des ruisseaux			
Flore	Veronica scutellata	Véronique à écus, Véronique à écusson			
Flore	Vulpia bromoides	Vulpie queue-d'écureuil, Vulpie faux Brome			
Amphibie	n <i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile			
Oiseaux	Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue, Orite à longue queue			

INGEROP Conseil & Ingénierie

Oiseaux

Oiseaux

Oiseaux

Oiseaux

Alauda arvensis

Cuculus canorus

Emberiza calandra

Erithacus rubecula

Alouette des champs

Rougegorge familier

Coucou gris

Bruant proyer

CHAPITRE X - ELEMENTS JUSTIFICATIFS LIES AUX MESURES COMPENSATOIRES

1.SITE N°1: FONLIASMES



AA 86 16 3681 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître Isabelle BERNUAU.

Notaire à VERRIERES Route de Lussac

atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du III (120) a été réalisée la transaction

immobilière suivante

Vendeur:

- DU CANARD DE FONLIASMES Représentée par Maitre Frederic BLANC

Acquéreur :

SAFER Pollou-Charentes 347, average de Limoges CS 68640 79026 NIORT

Biens acquis par la SAFER Poitou-Charentes

Commune de MAZEROLLES(86) - Surface sur la commune . 13 (se 04 à 30 car parcelle(e) - "Fontasme": A. 1481[754] . 1631[1341[(A)] . 1631[1341[(A)] . 1631[1341[(A)] . 1631[1341](A)] .

Prix: 75 000,00 € FTC (SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS)

Surface totale 13 ha 04 a 30 ca

Fall pour servir et valoir de que de droit

AVERRIERES IS 11 OI 2016;

Signature et Cachet

DEATT IN TERM

2.SITE N°3: BOIS DES RENAUDIERES



Ref : AA 86 20 3883 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître Isabelle BERNUAU, Notaire à VERRIERES 26 route de Lussac ,

atteste et certifie que, sulvant acte reçu en date du a été réalisée la transaction immobilière suivante ; 2105 2021

Vendeur:

Monsieur Alain LAUBUS demeurant à LE LOGIS 86320 MAZEROLLES

Acquéreur

SAFER NOUVELLE AQUITAINE Les Coreix 87430 Verneuil Sur Vienne

Biens acquis :

Surface totale: 12 ha 83 a 80 ca

Commune de MAZEROLLES(86) - Surface sur la commune : 12 ha 83 a 80 ca ZE- 36

Prix:

60 340,00 € (SOIXANTE MILLE TROIS CENT QUARANTE EUROS)

Date de prise en charge des impôts : jour de l'acte

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Venneus
Signature et Cachet

. le 21/05/20Q

S.C.P.PX. ROBINEAUD - D. FAVREAU I. BERNUAU - E. AUGERAUD NOTAIRES 86410 VERRIÈRES

3. SITE N°6: LA ROCHE DUBOIS-DURAND



Ref: AA 86 19 3771 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

le soussigne, Maître Louis TRARIEUX, Notaire à BRESSUIRE 26 boulevard Maréchal Joffre BP 48, atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du 21/12/2020 a été réalisée la transaction immobilière su vante :

Vendeurs:

Madame, Monsieur Gilbert et Claudine JOYEUX demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC Madame Claudine JOYEUX demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC Monsieur Gilbert JOYEUX demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC

Acquéreur

SAFER NOUVELLE AQUITAINE Les Coreix 87430 Verneuil Sur Vienne

Biens acquis :

Surface totale: 3 ha 07 a 69 ca

Commune de GOUEX(86) - Surface sur la commune : 47 a 80 ca - 'Bois du cimetiere': C-419 Commune de PERSAC(86) - Surface sur la commune : 2 ha 59 a 89 ca - 'La roche du boisdurand'-CN- 12- 21- 22- 23- 30- 31- 39- 43 - 'Le calvaire': AH- 227

5.942,00 € (CINQ MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX EUROS)

Date de prise en charge des impôts : jour de l'acte

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A BRESSUIRE Signature et Cachet le 21/12/2020



Christelle BILLY

Lat a Hoesstime a m. décembre 2020



4. SITE N°7: LES HARAS DE LA VIENNE





ERRE DE LIENS NOUVELLE-AQUITAINE SAFER NOUVELLE-AQUITAINE

2 rue des Chasseurs 16400 PLYMOYEN 05 45 67 79 46 naconerredeliero.org Département de la Vienne

30 rue Gay Lussaic BEDOO POITIERS 05 49 61 12 03

EMILE CHARRIER Porteur de projes Reu Sec MG 320 PERSAC 06 22 92 40 17 asinene persac@gmail.com

DREAL Nouvelle-Aquitaine Site de Poitiers 15 rue Arthur Ranc CS 60 539 86 020 POITIERS Cedex

A Poitiers le 14/06/21

Objet ! Proposition d'indemnités financières dans le cadre de la mise en place d'une ORE à Persac.

Mesdames, Messieurs,

Comme convenu lors de la rencontre du 22/04/21 à la DREAL à Poitiers, Terre de Liens, La SAFER de la Vienne et Emile Charrier, nous sommes réunis le 17 mai pour travailler à la proposition d'indemnités financières pour la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale, sur le site des Haras de la Vienne à la Tuilerie,

Aussi, veuillez trouver ci-dessous les propositions que nous yous proposons :

Indemnités à Terre de Liens, propriétaire et gestionnaire des terres agricoles

- Indemnité de perte patrimoniale initiale 48 000 euros (selon barème Agence de L'eau Alsace adapté). Versement initial à TDL.
- 5 000 euros de frais de gestion annuels de TDL (à réévaluer en fonction de l'inflation) sur l'ensemble de la durée de l'ORE.

Mesures de compensation annuelles inscrites au plan de gestion, à reverser par Terre de Liens au fermier :

- Indemnité de gestion des bandes enherbées sur 4,5 ha à 550 euros/ha : 2 365
- Indemnité de maintien des prairies sur 27ha à 250 euros/ha : 6750 euros (mesure réintroduite : pas de culture, maintien des prairies et chargement limité)

- Indemnité d'entretien des haies selon tableau proposé dans le plan de gestion
- Perte de rendement sur les bandes enherbées et l'emprise des haies (4.5 ha) à 500 €/ha soit 2 250 euros.
- · Financement de l'achat d'un lamier.

L'implantation des haies à créer, la création des clôtures et les portails nécessaires à la mise en œuvre des mesures seront réalisées au début de l'opération dans le cadre d'une commande de la DREAL établie en concertation avec le fermier et avec Terre de Liens. La possibilité de construire des abris légers pour les ânes sera inscrite au plan de gestion. Le plan de gestion pourra éventuellement être révisé tous les 5 ans. Cette révision (inscrite en page 2 du plan de gestion) ne pourra se faire qu'avec l'accord des 2 parties

Indemnités à la SAFER:

· Mise en stock de la partie acquise à terme par TDL dans le cadre de la convention SAFER/DREAL qui déclenchera la garantie de bonne fin et le calcul de frais de stockage jusqu'à l'achat de TDL selon le barème de la convention.

Nous restons à votre disposition pour échanger sur cette proposition.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs, de recevoir nos sincères salutations.

Jean-Marc Chabosseau - Vice-Président Alain POUBLANC

Pour Terre de Liens Nouvelle-Aquitaine Pour la SAFER Nouvelle-Aquitaine Emile Charrier

Pour ordre Piere Marie Morean

INGEROP Conseil & Ingénierie Page 124 sur 127

CHAPITRE XI - ELEMENTS DE MAITRISE FONCIERE



AA 86 16 3681 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître Isabelle BERNUAU,

Notaire à VERRIERES Route de Lussac

atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du 11/51/243 a été réalisée la transaction

immobilière suivante

Vendeur:

- DU CANARD DE FONLIASMES Représentée par Maitre Frederic BLANC

Acquéreur :

SAFER Poitou-Charentes 347, avenue de Limoges CS 68640 79026 NIORT

Biens acquis par la SAFER Poltou-Charentes :

Commune de MAZEROLLES(86) - Surface sur la commune : 13 ha 04 à 30 ca parcelle(s) - 'Fonliasme'. A- 1481[754]-1631[1341](AJ)-1631[1341](AK) parcelle(s)

Prix: 75 000,00 € TTC (SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS)

Surface totale: 13 ha 04 a 30 ca

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A VERRIERES IE II OL 2019

Signature et Cachet

REALD VERDERES



Ref: AA 86 18 3738 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître Stéphane SERVANT, Notaire à POITIERS 11 rue Henri Pétonnet BP 286, atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du a été réalisée la transaction immobilière suivante :

09/07/2010

Vendeurs

Monsieur Vincent POTACZALA demeurant à 6 Route de Saint Laon 86200 MOUTERRE-SILLY Monsieur Vivien POTACZALA demeurant à 2 Impasse de la Grand Cour Louneuil 86130 JAUNAY-MARIGNY

Acquéreur

SAFER NOUVELLE AQUITAINE Les Coreix 87430 Verneuil Sur Vienne

Biens acquis

Surface totale: 34 a 83 ca

Commune de LUSSAC-LES-CHATEAUX (86) - Surface sur la commune : 34 a 83 ca AM- 62(J)- 62(K)-63

Signature et Cachet

Pri

1 045,00 € (MILLE QUARANTE-CINQ EUROS)

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Page **125** sur





Ref: AA 86 19 3771 01

Ref : AA 86 20 3850 01

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître LESTRA-GAYRAUD-BILLET-LLORCA,
Notaire à PIGNAN 17 av. du Général de Gaulle ,
atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du
a été réalisée la transaction immobilière suivante :

Vendeur:

Monsieur Bernard TEYSSENDIER DE LA SERVE demeurant à Le Mas de Grés Chemin du Carrau 34570 PIGNAN

Acquéreur

SAFER NOUVELLE AQUITAINE Les Coreix 87430 Verneuil Sur Vienne

Biens acquis:

Surface totale: 56 ha 48 a 36 ca

Commune de PERSAC(86) - Surface sur la commune : 56 ha 48 a 36 ca - 'La fosse a bruchon': AN-29 - 'La motte': AO- 39- 41- 42- 43- 44 - 'Le gadore': AO- 95- 96 - 'Les aubieres': AO- 1- 2- 3- 4- 5- 6- 7-8- 9- 10 - 'Les bois ronds': AO- 180[160] - 183[162] - 184[162] - 185[163] - 186[163] - 187[164] - 188[164] - 191[161] - 'Les bruliats': AO- 143- 159- 177[121] - 'Les reclos': AC- 99 - 'Les tenis': AN- 140

Prix:

351 320,00 € (TROIS CENT CINQUANTE-ET-UN MILLE TROIS CENT VINGT EUROS)

Date de prise en charge des impôts : jour de l'acte

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A PJONAN Signature et Cachet , le 23/12/120

PREMIER ACTE

Office Notarial de PIGNAN

17 avenue du Général de Gaulle

34570 PIGNAN

ATTESTATION DE SIGNATURE D'ACQUISITION

Je soussigné, Maître Louis TRARIEUX,
Notaire à BRESSUIRE 26 boulevard Maréchal Joffre BP 48,
atteste et certifie que, suivant acte reçu en date du
a été réalisée la transaction immobilière suivante :

Vendeurs:

Madame, Monsieur **Gilbert et Claudine JOYEUX** demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC Madame **Claudine JOYEUX** demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC Monsieur **Gilbert JOYEUX** demeurant à 11 Breux 86320 PERSAC

Acquéreur

SAFER NOUVELLE AQUITAINE Les Coreix 87430 Verneuil Sur Vienne

Biens acquis:

Surface totale: 3 ha 07 a 69 ca

Commune de GOUEX(86) - Surface sur la commune : 47 a 80 ca - 'Bois du cimetiere': C- 419
Commune de PERSAC(86) - Surface sur la commune : 2 ha 59 a 89 ca - 'La roche du boisdurand':
CN- 12- 21- 22- 23- 30- 31- 39- 43 - 'Le calvaire': AH- 227

Prix

5 942,00 € (CINQ MILLE NEUF CENT QUARANTE-DEUX EUROS)

Date de prise en charge des impôts : jour de l'acte

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A BRESSUIRE Signature et Cachet , le 21/12/2020



Christelle BILLY

Fait à BRESSUIRE Le 21 décembre 2020



CHAPITRE XII - AVIS HYDROGEOLOGUE

V – Avis hydrogéologique - préconisations et recommandations

La nappe supra-toarcienne ne bénéficie pas d'une protection naturelle importante dans les secteurs des vallées traversées par le projet de déviation de la RN147 à Lussac-les-Châteaux. De plus, la surface piézométrique y est peu profonde. Le projet est implanté à l'amont de périmètres de protection de différents captages et notamment ceux de Lussac-les-Chateaux et Civaux ce qui justifie une grande vigilance vis-à-vis des risques de pollution.

Les points de vigilance particuliers concernent la gestion des eaux pluviales une fois le projet réalisé mais aussi en phase chantier avec un focus particulier sur la zone du ruisseau des Ages, directement à l'amont du périmètre de protection éloignée des captages de Lussac-les-Châteaux, et une attention sur le franchissement de la Vienne, du Goberté, mais également du remblai de grande hauteur de la zone de Fontliasmes.

Au vu du dossier d'autorisation déposé, la gestion des eaux en phase d'exploitation sera satisfaisante avec une collecte spécifique des seules eaux de chaussée transportées par un réseau de surface vers des bassins de stockage et de traitement avant rejet dans le milieu naturel. Ces mêmes bassins pourront servir de stockage temporaire en cas de pollution accidentelle sur la chaussée (citerne de 50 m³). L'ensemble du réseau sera dimensionné pour contenir une pluie de fréquence de retour 10 ans.

La phase chantier reste donc la partie la plus sensible du projet du point de vue de la protection des eaux. Une fois le décapage réalisé, les terrains mis à nu sont susceptibles de générer, en cas d'épisode pluvieux, un entrainement de fines qui, en l'absence de tout traitement, vont dégrader, de manière substantielle, la qualité des eaux des cours d'eau mais également, compte tenu de la nature du sous-sol, vont pouvoir s'infiltrer vers la nappe libre captée plus en aval pour l'alimentation en eau potable.

Afin de limiter au maximum la pollution du milieu naturel pendant cette phase, il est proposé de mettre en œuvre différents dispositifs : bassins de rétention, réseau de collecte provisoire avec dispositifs de filtration en aval et dispositifs de ralentissement en cas de forte pente, et dispositif de rejet adaptés (localisation et aménagement). Enfin des équipements seront mis en place pour éviter tout écoulement direct dans les cours d'eau.

En cas de prévision d'un évènement pluvieux exceptionnel pendant la phase chantier, il est prévu d'une part de pomper les différents bassins pour disposer du volume tampon maximal, de vérifier le bon état des dispositifs et d'alerter le syndicat des eaux (Eaux de Vienne - Siveer).

Les dispositifs sont décrits dans le Dossier d'Autorisation Environnementale et précisés, surtout pour la phase chantier, dans la note établie par la DREAL le 22 décembre 2021 suite à la visite sur site. Les aménagements prévus pour la phase chantier répondent au besoin de protection de la ressource en eau souterraine. Sur chaque zone sensible, il faudra veiller à :

- Les réaliser dès le démarrage des travaux ;
- Choisir les points de rejets en excluant les secteurs favorisant l'infiltration rapide des eaux comme les « falaises » de calcaires à fractures ouvertes observées à proximité du ruisseau des Ages et en privilégiant les secteurs avec colluvions ou alluvions ou horizons tertiaires en recouvrement des calcaires jurassiques;
- Assurer le maintien en état de fonctionnement des dispositifs sur toute la durée des travaux

VI - Conclusion

Compte-tenu du contexte géologique et hydrogéologique et des observations faites, j'émets un avis favorable à la création de la déviation de la RN147 à Lussac-les-Chateaux sous réserve que :

- Les dispositifs de gestion des eaux en phase chantier tels que présentés dans le Dossier d'Autorisation Environnementale et précisés dans la note établie par la DREAL soient mis en place et entretenus en état de fonctionnement sur toute la durée du chantier;
- Les dispositifs de gestion des eaux en phase d'exploitation tels que présentés dans le Dossier d'Autorisation Environnementale soient mis en place et maintenus en état de fonctionnement;
- Les points de de rejets dotés des dispositifs de dispersion décrits dans le Dossier d'Autorisation Environnementale et précisés dans la note établie par la DREAL soient choisis en excluant les secteurs favorisant l'infiltration rapide.

Fait à Nieuil l'Espoir, le 17 janvier 2022

Franck GIRARDEAU
Hydrogéologue agréé
pour le département de la Vienne